

# Outsideliving INDUSTRIES

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 260 464,50 euros  
Siège social : 75 avenue Parmentier - 75011 PARIS  
461 500 233 RCS PARIS

## DOCUMENT DE REFERENCE 2007/2008



En application de son Règlement Général et notamment de l'article 212-13, l'Autorité des Marchés Financiers a enregistré le présent document de référence le 31 décembre 2009 sous le numéro R.09-096.

Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Ce Document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1 I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'Autorité des marchés financiers des éléments comptables et financiers présentés.

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés du Groupe et les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2006 présentés dans le Document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 7 septembre 2007 sous le numéro R07-138.
- L'examen de la situation financière et du résultat du Groupe Outside Living Industries pour l'exercice clos le 30 septembre 2006, tel qu'il figure au chapitre 9 du Document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 7 septembre 2007 sous le numéro R07-138 ;
- Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2005-2006, tel qu'il figure au chapitre 19.3 du Document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 7 septembre 2007 sous le n° R. 07-138.

Des exemplaires du présent document de référence (ci-après le « Document de référence ») sont disponibles sans frais auprès de la société Outside Living Industries au siège social et sur son site Internet ([www.outsideliving.com](http://www.outsideliving.com)), ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## AVANT PROPOS

La société Outside Living Industries (anciennement dénommée NORTENE) sera ci-après désignée la « Société » ou « Outside Living Industries SA ». Le groupe Outside Living Industries sera quant à lui désigné le « Groupe » ou le « Groupe OLIN ».

\* \* \*

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PERSONNE RESPONSABLE.....</b>	<b>8</b>
1.1	Personne responsable du Document de référence .....	8
1.2	Attestation du responsable du Document de référence .....	8
<b>2</b>	<b>CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES .....</b>	<b>9</b>
2.1	Identité des contrôleurs légaux des comptes .....	9
2.1.1	<i>Commissaires aux comptes titulaires</i> .....	9
2.1.2	<i>Commissaires aux comptes suppléants</i> .....	9
2.2	Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés.....	9
2.3	Présentation des Commissaires aux comptes titulaires signataires des trois derniers exercices .....	10
2.4	Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge par la Société.....	10
<b>3</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES.....</b>	<b>12</b>
3.1	Evènements importants ayant une incidence significative sur les informations financières .....	12
3.2	Informations financières historiques .....	12
3.3	Informations financières sélectionnées comparatives concernant la période du 30 septembre 2008 au 31 mars 2009 .....	13
<b>4</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE .....</b>	<b>14</b>
4.1	Risques financiers .....	14
4.1.1	<i>Risque de change</i> .....	14
4.1.2	<i>Risque de liquidité</i> .....	15
4.1.3	<i>Risque de taux</i> .....	25
4.1.4	<i>Risque sur actions</i> .....	26
4.2	Risque lié à la structure déficitaire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES et la continuité d'exploitation .....	26
4.3	Risques liés à l'activité de la Société .....	28
4.3.1	<i>Risques liés au changement d'activité</i> .....	28
4.3.2	<i>Cyclicité de l'activité – Risques liés aux aléas climatiques</i> .....	28
4.3.3	<i>Environnement concurrentiel</i> .....	29
4.3.4	<i>Risques liés aux clients : impayés / référencements</i> .....	30
4.3.5	<i>Risques liés aux fournisseurs</i> .....	30
4.3.6	<i>Risques liés aux stocks</i> .....	31
4.3.7	<i>Risques liés au transfert depuis les zones de fabrication</i> .....	32
4.4	Risques liés à la stratégie de la Société .....	32
4.4.1	<i>Risques liés à la stratégie de la société et aux évolutions sectorielles</i> .....	32

4.4.2	<i>Risques liés à l'acquisition de KARIBU</i> .....	33
4.4.3	<i>Risques liés au départ des personnes clés</i> .....	34
4.5	Risques juridiques .....	34
4.5.1	<i>Risques liés aux contrats commerciaux</i> .....	34
4.5.2	<i>Faits exceptionnels et litiges</i> .....	34
4.5.3	<i>Réglementation et risques liés à son évolution</i> .....	35
4.6	Assurance et couverture des risques.....	35
<b>5</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b> .....	<b>39</b>
5.1	Histoire et évolution de la Société.....	39
5.1.1	<i>Raison sociale et nom commercial de l'Emetteur</i> .....	39
5.1.2	<i>Lieu et numéro d'enregistrement</i> .....	39
5.1.3	<i>Date de constitution et durée</i> .....	39
5.1.4	<i>Siège social, forme juridique et législation</i> .....	39
5.1.5	<i>Historique de la Société</i> .....	39
5.1.6	<i>Evènements importants significatifs dans l'évolution récente de la Société</i> ....	42
5.2	Investissements.....	43
5.2.1	<i>Principaux investissements réalisés par le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES</i> .....	43
5.2.2	<i>Principaux investissements en cours à la date du présent Document de référence</i> 44	
5.2.3	<i>Description des principaux investissements futurs de la Société ayant fait l'objet d'engagements fermes de la part des organes de direction</i> .....	44
<b>6</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITÉS</b> .....	<b>45</b>
6.1	Présentation générale du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES .....	45
6.2	Principales activités du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.....	46
6.3	Environnement concurrentiel du Groupe .....	50
6.4	Présentation des principaux fournisseurs / circuits d'approvisionnement .....	52
6.5	Le réseau commercial du Groupe.....	53
6.6	Faits exceptionnels .....	54
6.7	Degré de dépendance du Groupe .....	54
<b>7</b>	<b>ORGANIGRAMME DU GROUPE OUTSIDE LIVING INDUSTRIES</b> .....	<b>55</b>
7.1	Organigramme simplifié du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES au 31 mars 2009	55
7.2	Présentation des filiales importantes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA... 56	
<b>8</b>	<b>PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b> .....	<b>57</b>
8.1	Immobilisations corporelles .....	57
8.2	Impact environnemental .....	57
<b>9</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b> .....	<b>58</b>
9.1	Situation financière .....	58
9.1.1	<i>Présentation de la situation financière et des résultats au 30 septembre 2008</i> 58	
9.1.2	<i>Présentation de la situation financière et des résultats au 30/09/2007</i> .....	61
9.1.2.1	<i>Commentaires sur les postes significatifs des états financiers au 30 septembre 2007</i>	61
9.1.2.2	<i>Réconciliation du compte de résultat publié pour l'exercice clos au 30/09/2007 et du compte de résultat au 30/09/2007 retraité figurant en comparatif du compte de résultat au 30/09/2008</i> .....	63

9.1.3	<i>Présentation de la situation financière et des résultats du semestre clos au 31/03/2009.....</i>	64
9.1.3.1	<i>Commentaires sur les postes significatifs des états financiers au 31/03/2009 ....</i>	65
9.1.3.2	<i>Réconciliation du compte de résultat publié pour le semestre clos au 31/03/2008 et du compte de résultat au 31/03/2008 retraité figurant en comparatif du compte de résultat au 31/03/2009 .....</i>	67
9.1.3.3	<i>Réconciliation du compte de résultat publié pour l'exercice clos au 30/09/2008 et du compte de résultat au 30/09/2008 retraité figurant en comparatif du compte de résultat au 31/03/2009 .....</i>	68
9.2	Résultat opérationnel.....	69
9.2.1	<i>Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu opérationnel.....</i>	69
9.2.2	<i>Causes du changement important du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant.....</i>	70
9.2.3	<i>Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.....</i>	71
<b>10</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX .....</b>	<b>72</b>
10.1	Capitaux de la Société à court et moyen terme .....	72
10.2	Source et montant des flux de trésorerie .....	73
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement de la Société .....	74
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux.....	75
10.4.1	<i>Échéances des lignes de crédit.....</i>	75
10.4.2	<i>Information sur la part du capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES faisant l'objet de nantissements au 31 mars 2009 .....</i>	76
10.4.3	<i>Information sur les actifs de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA faisant l'objet de nantissements au 31 mars 2009 .....</i>	76
10.4.4	<i>Engagements hors bilan.....</i>	77
10.5	Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les principaux investissements futurs et les immobilisations corporelles importantes planifiées .....	78
<b>11</b>	<b>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....</b>	<b>79</b>
<b>12</b>	<b>INFORMATION SUR LES TENDANCES.....</b>	<b>80</b>
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente entre le 30 septembre 2008 et la date d'enregistrement du présent document de référence .....	80
12.2	Tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société.....	82
<b>13</b>	<b>PRÉVISION OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE .....</b>	<b>84</b>
<b>14</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE .....</b>	<b>85</b>
14.1	Directoire.....	85
14.1.1	<i>Composition du Directoire.....</i>	85
14.1.2	<i>Renseignements personnels relatifs aux membres du Directoire.....</i>	86
14.1.3	<i>Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années .....</i>	87
14.2	Conseil de Surveillance.....	88
14.2.1	<i>Composition du Conseil de Surveillance .....</i>	88

14.2.2	<i>Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil de Surveillance</i>	89
14.2.3	<i>Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années</i>	91
14.3	<i>Conflits d'intérêts au niveau des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire</i>	92
<b>15</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	<b>93</b>
15.1	Rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire	93
15.2	Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et exercées par les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire	97
15.3	Informations relatives à l'existence au bénéfice des mandataires sociaux dirigeants de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA : d'un contrat de travail, de régimes supplémentaires de retraite, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou de changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, d'indemnités de non-concurrence	98
15.4	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux ou dirigeants	99
<b>16</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	<b>100</b>
16.1	Fonctionnement du Directoire	100
16.1.1	<i>Composition</i>	100
16.1.2	<i>Durée des fonctions – Limite d'âge</i>	100
16.1.3	<i>Présidence du Directoire</i>	100
16.1.4	<i>Pouvoirs et obligations du Directoire – Direction Générale</i>	100
16.1.5	<i>Rémunération des membres du Directoire</i>	100
16.1.6	<i>Responsabilité des membres du Directoire</i>	100
16.1.7	<i>Règlement intérieur du Directoire</i>	101
16.2	Fonctionnement du Conseil de Surveillance	101
16.2.1	<i>Composition</i>	101
16.2.2	<i>Actions des membres du Conseil de Surveillance</i>	101
16.2.3	<i>Durée des fonctions – Limite d'âge</i>	101
16.2.4	<i>Vacances – Cooptation – Ratifications</i>	101
16.2.5	<i>Organisation du Conseil</i>	101
16.2.6	<i>Délibération du Conseil</i>	101
16.2.7	<i>Mission et pouvoirs du Conseil de Surveillance</i>	102
16.2.8	<i>Rémunération des membres du Conseil de Surveillance</i>	103
16.2.9	<i>Responsabilité des membres du Conseil de Surveillance</i>	103
16.2.10	<i>Règlement intérieur du Conseil de Surveillance</i>	103
16.3	Contrats de services liant les mandataires sociaux à la Société ou à l'une de ses filiales	103
16.4	Comités	104
16.5	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	104
16.6	Gouvernement d'entreprise et contrôle interne	104
<b>17</b>	<b>SALARIÉS</b>	<b>117</b>
17.1	Effectifs	117
17.2	Participation et stocks options	118
17.3	Participation des salariés dans le capital de la Société	118
17.3.1	<i>Contrats d'intéressement et de participation</i>	118
17.3.2	<i>Options consenties aux salariés</i>	118

<b>18</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....</b>	<b>119</b>
18.1	Répartition du capital et des droits de vote au 30 septembre 2009 .....	119
18.2	Déclarations de franchissement de seuils .....	120
18.3	Droits de vote des principaux actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA .....	122
18.4	Contrôle de la Société .....	122
18.5	Actionnaires significatifs non représentés au Directoire ou au Conseil de Surveillance .....	123
18.6	Description d'accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA à une date ultérieure .....	123
<b>19</b>	<b>OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS.....</b>	<b>124</b>
19.1	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2005-2006 .....	124
19.2	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés - Exercice clos le 30 septembre 2007 .....	124
19.3	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés - Exercice clos le 30 septembre 2008 .....	126
<b>20</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ.....</b>	<b>130</b>
20.1	Informations financières historiques .....	130
20.1.1	<i>Comptes consolidés semestriels condensés au 31 mars 2009.....</i>	<i>130</i>
20.1.2	<i>Comptes consolidés au 30 septembre 2008.....</i>	<i>170</i>
20.1.3	<i>Comptes consolidés au 30 septembre 2007.....</i>	<i>218</i>
20.1.4	<i>Comptes consolidés au 30 septembre 2006.....</i>	<i>253</i>
20.2	Informations financières pro forma.....	253
20.3	Dividendes – Politique de distribution de dividendes – Montant du dividende par action distribué au titre des 3 derniers exercices.....	253
20.4	Procédures judiciaires et arbitrage .....	253
20.5	Changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.....	256
20.6	Informations financières intermédiaires et autres .....	258
20.6.1	<i>Information financière trimestrielle au 30 juin 2009.....</i>	<i>258</i>
20.6.2	<i>Information sur le chiffre d'affaires annuel du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES au 30 septembre 2009 .....</i>	<i>263</i>
<b>21</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>265</b>
21.1	Capital social .....	265
21.1.1	<i>Montant du capital social.....</i>	<i>265</i>
21.1.2	<i>Actions d'auto contrôle / Actions auto-détenues.....</i>	<i>265</i>
21.1.3	<i>Capital potentiel.....</i>	<i>265</i>
21.1.4	<i>Capital autorisé non émis .....</i>	<i>265</i>
21.1.5	<i>Titres non représentatifs du capital .....</i>	<i>266</i>
21.1.6	<i>Droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagement d'augmentation du capital .....</i>	<i>268</i>
21.1.7	<i>Informations relatives au capital des sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option .....</i>	<i>269</i>
21.1.8	<i>Tableau d'évolution du capital de la Société.....</i>	<i>269</i>
21.1.9	<i>Evolution de l'actionnariat .....</i>	<i>269</i>

21.1.10	<i>Place de cotation</i> .....	270
21.2	Acte constitutif et statuts .....	270
21.2.1	<i>Objet social</i> .....	270
21.2.2	<i>Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du Directoire et Conseil de Surveillance</i> .....	271
21.2.3	<i>Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions</i> .....	271
21.2.4	<i>Modification des droits des actionnaires</i> .....	271
21.2.5	<i>Assemblées générales (articles 16 à 19 des statuts)</i> .....	272
21.2.6	<i>Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle</i> .....	272
21.2.7	<i>Franchissements de seuils (article 8.3 des statuts)</i> .....	272
21.2.8	<i>Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions</i> .....	272
<b>22</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b> .....	<b>273</b>
<b>23</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b> .....	<b>274</b>
<b>24</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b> .....	<b>275</b>
<b>25</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b> .....	<b>276</b>

## 1 PERSONNE RESPONSABLE

### 1.1 Personne responsable du Document de référence

Monsieur Jean-Luc HEYMANS, Président du Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

### 1.2 Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence. Cette lettre ne contient pas d'observations.

Les informations financières historiques présentées dans le présent Document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Les rapports relatifs aux comptes consolidés au 30 septembre 2007, aux comptes consolidés au 30 septembre 2008 et enfin aux comptes consolidés semestriels condensés au 31 mars 2009 figurent respectivement aux paragraphes 20.1.3.2, 20.1.2.2 et 20.1.1.2 du présent Document de référence.

Le rapport des commissaires aux comptes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2007 ne contient pas d'observations ou de réserves.

Le rapport des Commissaire aux comptes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2008 contient l'observation suivante :

*« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Continuité d'exploitation » figurant dans la note 7 « Principales opérations survenues depuis la clôture annuelle » des états financiers dans laquelle il est exposé la situation du groupe au regard de la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation. »*

Le rapport des Commissaire aux comptes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES sur les comptes semestriels consolidés au 31 mars 2009 contient l'observation suivante :

*« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 8 « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés condensés qui expose la situation de la société au regard de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation. »*

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2006 figure aux paragraphes 20.1.3.2 du Document de référence 2006 de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 7 septembre 2007 sous le numéro R-07-138. »

Fait le 31 décembre 2009

Jean-Luc HEYMANS  
Président du Directoire



## 2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

### 2.1 Identité des contrôleurs légaux des comptes

#### 2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

- **KPMG AUDIT**  
3, cours du Triangle – Immeuble le Palatin  
92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX  
Signataire : Monsieur Jean-Marc DISCOURS  
Date de première nomination : Assemblée Générale Extraordinaire du 18 avril 1969  
Date de renouvellement du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 5 février 2004  
Date d'expiration du mandat en cours: Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009
  
- **GRANT THORNTON**  
Membre de Grant Thornton International  
100, rue de Courcelles - 75017 PARIS  
Signataire : Monsieur Laurent BOUBY  
Date de première nomination : Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2008  
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013

#### 2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants

- **Monsieur Didier CARLIER**  
159 avenue de la Marne – 59705 MARCQ EN BAROEUL  
Date de première nomination : Assemblée Générale Ordinaire du 18 mars 1992  
Date de renouvellement du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 5 février 2004  
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009
  
- **IGEC**  
3, rue Léon Jost - 75017 PARIS  
Date de première nomination : Assemblée Générale Ordinaire Mixte du 31 mars 2008  
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013

### 2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Messieurs Bernard LELARGE et Jean-François PLANTIN, respectivement co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société, désignés par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 5 février 2004 pour une durée de 6 exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009, ont démissionné de leurs fonctions le 10 juin 2008, avec effet immédiat, parce qu'ils estimaient que la présence de trois co-commissaires aux comptes titulaires sur le dossier pouvait présenter des difficultés techniques dans l'accomplissement de leur mission.

Il est rappelé que, compte tenu de la situation financière de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007, un troisième co-Commissaire aux comptes titulaire a été désigné lors de la dernière assemblée générale en date du 31 mars 2008.

### 2.3 Présentation des Commissaires aux comptes titulaires signataires des trois derniers exercices

➤ Comptes de l'exercice clos le 30/09/2006

KPMG AUDIT, Signataire : Monsieur Didier de Ménonville  
Monsieur Bernard LELARGE

➤ Comptes de l'exercice clos le 30/09/2007

KPMG AUDIT, Signataire : Monsieur Didier de Ménonville  
Monsieur Bernard LELARGE

➤ Comptes de l'exercice clos le 30/09/2008

KPMG AUDIT, Signataire : Monsieur Jean-Marc Discours  
GRANT THORNTON, Signataire : Monsieur Laurent Bouby

### 2.4 Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge par la Société

Honoraires de M. Bernard LELARGE et KPMG Audit, co-commissaires aux comptes titulaires, pris en charge par la Société au titre des exercices clos les 30 septembre 2006 et 2007 :

	M. BERNARD LELARGE				KPMG			
	Montant en €		%		Montant en €		%	
	Exercice clos le 30/09/07	Exercice clos le 30/09/06	Exercice clos le 30/09/07	Exercice clos le 30/09/06	Exercice clos le 30/09/07	Exercice clos le 30/09/06	Exercice clos le 30/09/07	Exercice clos le 30/09/06
<b>Audit</b>								
- Commissariat aux Comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés								
o NORTENE	30 000	30 000	77,92%	88,24%	42 500	42 500	17,48%	18,87%
o Filiales					162 461	115 163	66,82%	51,15%
- Opérations sur capital	8 500 (1)	4 000 (2)	22,08%	11,76%	38 160 (1)	67 500 (2)	15,70%	29,98%
<b>Sous total</b>	<b>38 500</b>	<b>34 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>243 121</b>	<b>225 163</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations</b>								
- juridique, fiscal, social								
- technologies de l'information								
- Audit interne								
- Autres								
<b>Sous total</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>38 500</b>	<b>34 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>243 121</b>	<b>225 163</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

(1) Emission d'OBSA et augmentation de capital (action de préférence)

(2) Fusion absorption de Nortène Jardin par Nortène (cf. Document de fusion enregistré par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro d'enregistrement E 06-027 en date du 29 mars 2006)

Honoraires de KPMG AUDIT et GRANT THORNTON, co-commissaires aux comptes titulaires, pris en charge par la Société au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008 :

	Exercice clos le 30 septembre 2008			
	KPMG		Grant Thornton	
	Montant en €	%	Montant en €	%
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes				
. Emetteur	60 000	25,13%	60 000	65,56%
. Filiales intégrées globalement	147 304	61,68%	-	-
Missions accessoires (opérations financières)	31 500	13,19%	31 525	34,44%
<b>Sous total</b>	<b>238 809</b>	<b>100%</b>	<b>91 525</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations le cas échéant</b>	-	-	-	-
<i>Sous total</i>	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>238 809</b>	<b>100%</b>	<b>91 525</b>	<b>100%</b>

### 3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

#### 3.1 Evènements importants ayant une incidence significative sur les informations financières

##### CESSION DE L'ACTIVITÉ « JARDINAGE FRANCE » À INTERMAS NETS EN JUILLET 2008

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a conclu avec la société espagnole INTERMAS NETS, le 24 mai 2008, un accord aux termes duquel la Société s'est engagée à céder à INTERMAS NETS l'activité de distribution de produits de jardinage utilitaire du Groupe en France, hors branche d'activité portant sur les produits éclairage, treillage-déco en bois naturel et gamme oiseaux (gamme ACREWOOD) conservée par le Groupe (ci-après l'activité « Jardinage France ») ainsi que certains droits de propriété intellectuelle attachés à l'activité cédée et notamment les marques « NORTENE » et « LE JARDIN DE BASTIEN ».

D'autres éléments d'informations sur les conditions de cette cession d'activité sont présentés au paragraphe 5.1.6 du présent Document de référence auquel il convient également de se reporter.

##### POURSUITE DES RESTRUCTURATIONS INTERNES - CESSION DES FILIALES ANGLAISES DU GROUPE

Aux termes d'un accord en date du 4 avril 2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES s'est engagée à céder sous diverses conditions suspensives aux Managers des filiales anglaises du Groupe, savoir les sociétés Nortene Ltd, Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd, la totalité de sa participation dans le capital desdites filiales.

Les dernières conditions suspensives ayant été levées le 27 avril 2009, les cessions de participation sont devenues effectives à cette date.

D'autres éléments d'informations sur cette opération sont présentés au paragraphe 5.1.6 du présent Document de référence auquel il convient également de se reporter.

#### 3.2 Informations financières historiques

Les données chiffrées présentées ci-dessous sont exprimées en K€ et extraites des données consolidées de la Société des trois derniers exercices clos les 30 septembre 2006, 2007 et 2008 :

En K€	Données consolidées IFRS		Données consolidées IFRS	
	(1)		(2)	
	Au 30/09/08	Au 30/09/07 (retraité)	Au 30/09/07	Au 30/09/06
Chiffres d'affaires	75 797	83 096	105 208	119 651
Résultat opérationnel courant	-2 687	-2 561	-10 419	-4 872
Résultat opérationnel	-2 687	-4 541	-15 074	-3 235
Coût de l'endettement financier brut	-3 210	-2 950	-4 163	-2 313
Résultat des activités poursuivies	-6 848	-8 243	-21 056	-4 835
Résultat des activités abandonnées et cédées	-3 389	-12 813	0	0
Résultat net part du groupe	-10 237	-21 064	-21 064	-4 764
Goodwill	9 964	9 970	9 970	10 419
Stocks	15 212	19 664	19 664	25 786
Capitaux propres	-13 397	-13 936	-13 936	7 061
Endettement total brut (hors provisions)	63 435	73 741	73 741	74 247
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 435	2 031	2 031	1 407
Provisions pour retraite	1 225	1 416	1 416	1 329
Provisions pour risques	2 224	3 437	3 437	866

(1) Les données extraites du compte de résultat au 30 septembre 2008 concernent les activités poursuivies. Conformément à la norme IFRS 5, le résultat des activités abandonnées (activité « Jardinage France » cédée au cours de l'exercice 2008) est présenté sur une seule ligne du compte de résultat au 30 septembre 2008.

Le compte de résultat comparatif du 30 septembre 2007 est également retraité afin d'isoler le résultat des activités abandonnées.

(2) Il s'agit des données consolidées telles que publiées par la Société pour les exercices 2007 et 2006.

### 3.3 Informations financières sélectionnées comparatives concernant la période du 30 septembre 2008 au 31 mars 2009

Les données chiffrées présentées ci-dessous sont exprimées en K€ et extraites des données semestrielles consolidées de la Société pour la période allant du 30 septembre 2008 au 31 mars 2009 :

En K€	Données consolidées (IFRS)		
	Au 31/03/09	Au 31/03/08 (retraité)	Au 31/03/08 (données publiées)
	Chiffres d'affaires	27 063	28 137
Résultat opérationnel courant	-2 981	-3 956	-4 243
Résultat opérationnel	-2 981	-3 956	-4 243
Coût de l'endettement financier brut	-434	-1 676	-1 907
Résultat des activités poursuivies	-2 976	-5 126	-5 644
Résultat des activités abandonnées et cédées	-2 081	-3 697	-3 179
Résultat net part du groupe	-5 057	-8 823	-8 823
Goodwill	9 964	9 964	9 964
Stocks	16 113	19 362	19 362
Capitaux propres	-18 174	-22 534	-22 534
Endettement total brut (hors provisions)	71 066	91 875	91 875
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 033	3 369	3 369
Provisions pour retraite	1 227	1 244	1 244
Provisions pour risques	887	3 782	3 782

Les données chiffrées présentées au 31 mars 2009 concernent les activités poursuivies par le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.

Conformément à la norme IFRS 5 :

- le résultat des activités abandonnées (v. activité « Jardinage France » cédée au cours de l'exercice 2008 et activité des filiales anglaises cédées en avril 2009) est isolé sur une ligne du compte de résultat au 31 mars 2009 ;

- les comparatifs du compte de résultat (31 mars 2008 et 30 septembre 2008) ont également été retraités.

## 4 FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de référence, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société.

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, qui est présenté aux paragraphes 4.1.2 et 4.2 ci-après.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

### 4.1 Risques financiers

#### 4.1.1 Risque de change

L'approvisionnement du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES est, pour environ 27%, effectué depuis l'Asie. La monnaie de transaction est le Dollar (USD).

La couverture du risque de change est assurée par UBBINK GARDEN BV pour les sociétés du sous-groupe Ubbink situées en Hollande, Allemagne, Belgique, France et Angleterre.

Historiquement, des couvertures maximales étaient effectuées en début de saison sur la base des achats en devises budgétés. Le taux de couverture des achats en devises budgétés n'était jamais inférieur à 90% et était rapidement réajusté pour atteindre une couverture maximale de 100% des besoins.

Pour la campagne 2008-2009, les achats de marchandises en USD ont été couverts à environ 70% afin de se donner plus de flexibilité pour profiter des baisses de cours de cette devise en effectuant aussi des achats « spot » de l'USD.

La couverture de change a pris la forme d'une ligne de crédit en USD, avec un le taux de change EUR/USD prédéfini, mise à la disposition de UBBINK GARDEN BV par son partenaire bancaire.

UBBINK GARDEN BV réalisant l'essentiel de son approvisionnement au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice afin de préparer la période haute d'activité, la ligne de crédit USD était entièrement consommée à la clôture semestrielle du 31 mars 2009.

En France, tous les contrats à terme EUR/USD conclus en 2005 et 2006 pour l'activité Jardinage utilitaire France, dont les taux de change sont devenus très défavorables, ont été liquidés en décembre 2008.

En Allemagne, KARIBU achète ses devises au « spot ».

(en milliers d'euros)

Exposition du Groupe OLIN au 31/03/2009	USD	GBP
Actifs	1 093	1 734
Passifs	1 084	1 935
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>9</b>	<b>201</b>
Position hors bilan	-	-
<b>Position nette après gestion **</b>	<b>9</b>	<b>201</b>

\*\* sensible à une fluctuation de taux de change

L'exposition du Groupe à la Livre Sterling (GBP) au 31 mars 2009 concerne les filiales anglaises qui ont été cédées en avril 2009 (v. paragraphe 5.1.6 du présent Document de référence).

Calcul de la sensibilité de la situation de l'émetteur à l'évolution des taux de change.

- Compte tenu de la créance en USD de Nortène Tunisie (1.093 K USD) sur la cession de ses machines en Chine, la position sur l'USD (cours de référence EUR/USD = 1,3308) est totalement couverte pour les hausses comme pour les baisses du cours du Dollar. Il convient toutefois de noter que la créance de Nortène Tunisie est dépréciée à 100% de sa valeur dans les comptes du groupe compte tenu des difficultés rencontrées pour sa récupération. Ainsi, abstraction faite de cette créance, le groupe serait exposé, sur la devise USD, à hauteur de 1.084 K USD au 31 mars 2009. La sensibilité de la société à une variation à la baisse de 1 centime du taux de référence EUR/USD (le taux de référence de 1,3308 passant ainsi à 1,3408 – baisse du Dollar) constituerait un gain de 6 074 €. La sensibilité de la société à une variation à la hausse de 1 centime du taux de référence EUR/USD (le taux de référence de 1,3308 passant ainsi à 1,3208 – hausse du Dollar-) constituerait une perte de 6 167 €.
- La sensibilité de la Société à une variation à la baisse de 1 centime de son taux de référence EUR/GBP (le taux de référence de 0,9308 passant ainsi à 0,9408 – baisse du GBP) constituerait un gain de 2 295 €. La sensibilité de la société à une variation à la hausse de 1 centime du taux de référence EUR/GBP (le taux de référence de 0,9308 passant ainsi à 0,9208 – hausse du GBP) constituerait une perte de 2 345 €.

Au total, la variation à la baisse de 1 centime des taux de référence EUR/USD (1,3308) et EUR/GBP (0,9308), génère un gain de 8 369 € (6 074€ + 2 295 €). La variation à la hausse de 1 centime des taux de référence EUR/USD (1,3308) et EUR/GBP (0,9308), génère une perte de 8 512 € (6 167 € + 2 345 €).

► Sensibilité opérationnelle au risque de change :

Depuis la cession des filiales anglaises (4 avril 2009), toutes les facturations de chiffre d'affaires du groupe sont effectuées en euro. En conséquence, les variations des taux de change du Dollar et du GBP n'ont pas d'impact sur le chiffre d'affaires du groupe.

Le groupe réalisant environ 27% de ses achats en USD, compte tenu d'une couverture de change d'environ 70% sur les achats et sur la base du taux de référence EUR/USD de 1,3308 :

- la variation à la baisse du Dollar de 1 point (soit un taux EUR/USD de 1,3408), génère un résultat supplémentaire de 24 K€ ;
- la variation à la hausse du Dollar de 1 point (soit un taux EUR/USD de 1,3208), génère une perte de 24,5 K€.

#### 4.1.2 Risque de liquidité

Tableau de synthèse de l'endettement au 30 septembre 2009 et 30 septembre 2008 :

(en milliers d'euros)		
Endettement / Trésorerie	30/09/2009	30/09/2008
Endettement moyen terme	35 610	35 408
Endettement court terme	5 471	15 640
<i>Sous-total endettement financier brut</i>	<i>41 081</i>	<i>51 048</i>
Trésorerie	1 600	1 435
TOTAL endettement financier net	39 481	49 613

Pour couvrir l'ensemble de ses besoins financiers, le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES a recours à des financements moyens et long terme (§ 4.1.2.1) et à des crédits de campagne et autres concours bancaires dont les plafonds sont négociés en fonction de la saisonnalité de l'activité (voir § 4.1.2.2).

La variation de l'endettement financier entre le 30/09/2008 et le 30/09/2009 concerne quasi exclusivement l'endettement court terme qui passe de 15,6 M€ au 30/09/2008 à 5,5 K€ au 30/09/2009. Elle se décompose pour l'essentiel comme suit :

- réduction des consommations de crédits de campagne des filiales opérationnelles (-8,9 M€) consécutivement à la politique de réduction de stocks menée sur l'exercice
- remboursement du prêts relais THEMIS qui figurait dans les comptes au 30/09/2008 (-2,6 M€)
- croissance des intérêts courus non payés (+ 1,5 M€)

L'endettement moyen terme au 30 septembre 2009 est classé en « Passifs financiers courants » pour un montant de 35 578 K€ (Cf. paragraphe 4.1.2.1 ciaprès). Il comprend notamment le crédit de consolidation du court terme (à concurrence d'un montant de 9 673 K€) et les emprunts d'acquisition de Karibu (pour un montant total de 10 035 K€) qui font l'objets des négociations décrites aux paragraphes 4.1.2.3 a) et b) ci-après.

Il est également rappelé, pour autant que de besoin, qu'il n'existe pas de covenants bancaires au niveau du Groupe OLIN autres que ceux relatifs aux sociétés UBBINK GARDEN BV et KARIBU, qui présentés au paragraphe 4.1.2.2 ci-après.

#### 4.1.2.1 Endettement moyen et long terme :

Au 30 septembre 2009, le montant total des financements moyen et long terme s'élève à 35 610 K€.

Emprunts long et moyen terme	Total	(en milliers d'euros)		
		échéance -1 an	échéance +1 an - 5 ans	échéance + 5 ans
Obligations (1)	11 705	11 705	0	0
Emprunt conversion du court terme (2)	9 673	9 673	0	0
Emprunts acquisition Karibu (3)	10 035	10 035	0	0
Emprunt D&P PME IV - EFFI INVEST I (4)	2 480	2 480	0	0
Emprunt Nortène Tunisie (5)	607	607	0	0
Emprunt Mt Karibu (6)	96	64	32	0
Emprunt S&B Karibu (6)	1 000	1 000	0	0
Crédit-bails (7)	12	12	0	0
Juste valeur Swap (8)	2	2	0	0
<b>Total</b>	<b>35 610</b>	<b>35 578</b>	<b>32</b>	<b>0</b>

#### 1) OBSA – Obligations

Au cours de l'exercice 2006-2007, il a été émis au profit de D&P PME IV et de EFFI INVEST I, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA en date du 18 septembre 2007, 1 500 000 obligations à bons de souscription d'actions. La valeur nominale de l'OBSA est de 10 €. (cf. prospectus visé par l'AMF le 7 septembre 2007 sous le numéro 07-316).

Dans le cadre du projet de recapitalisation de la Société présenté au paragraphe 12.2 du présent Document de référence, D&P PME IV et de EFFI INVEST I ont exercé le 30 juin 2008 les 1.500.000 bons de souscription d'actions qu'ils détenaient par compensation avec une partie des créances qu'ils détenaient sur OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA selon l'ordre de priorité suivant :



1- Intérêts du contrat de prêt new money du 19/01/2007	1 352 232 €
2- Intérêts des OBSA	816 986 €
3- Intérêts de la convention de prêt du 14/01/2008	174 773 €
4- Avance octroyée	73 897 €
5- Prêt 2008 en compte courant	5 000 000 €
6- Imputation partielle des OBSA	3 082 112 €
<b>Total augmentation de capital</b>	<b>10 500 000 €</b>

A la date des présentes, il n'y a plus aucun bon de souscription d'actions en circulation.

D&P PME IV et EFFI INVEST I restent néanmoins titulaires ensemble de 1.191.789 obligations émises par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA (308.211 obligations ont été remboursées par imputation sur l'augmentation de capital du 30/06/2008), et toujours en vigueur, dont les principales caractéristiques sont rappelées ci-après :

Forme des Obligations	Forme nominative
Durée de l'emprunt	3 ans à compter du 21 septembre 2007, soit jusqu'au 21 septembre 2010
Intérêt annuel	7%
Taux de rendement actuariel brut	7,77% annuel
Amortissement normal des Obligations	En totalité à la date finale d'amortissement, le 21 septembre 2010
Amortissement anticipé des Obligations au gré de la Société	OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a la possibilité d'amortir à tout moment, sans pénalité ni frais, sous réserve d'une notification écrite au représentant de la masse 15 jours calendaires avant la date prévue d'amortissement anticipé, tout ou partie des OBSA en circulation à leur valeur nominale non encore amortie et à hauteur d'un montant minimum de 500 000 € en principal, ou au-delà, pour un montant en principal multiple de 100 000 €
Exigibilité anticipée des Obligations en cas de défaut	Les principaux cas de défaut entraînant une exigibilité des obligations sont notamment les suivants : - Le défaut de paiement de toute somme due par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA - L'ouverture d'une procédure de conciliation, de sauvegarde, de redressement judiciaire - Le rejet par la Banque de France de la signature de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA - L'émission de la part des commissaires aux comptes de réserves significatives - La réduction du capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA non motivée par des pertes, sans l'accord préalable du représentant de la masse - OUTSIDE LIVING INDUSTRIES cesse de détenir directement ou indirectement son pourcentage de détention dans le capital des filiales - Le changement d'activité de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA - La dissolution avec liquidation de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ou d'une filiale - Fusion, scission de la société ou d'une filiale sans l'accord préalable du représentant de la masse - Changement de contrôle de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA

	-Emission par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ou ses Filiales de titres donnant accès immédiatement ou à terme du capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ou d'une filiale -Non respect par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA des obligations essentielles du contrat d'émission
Cotation des obligations	Les Obligations pourront le cas échéant faire l'objet d'une demande d'admission sur un marché réglementé.

Les obligations ont été classées en dettes courantes au 31 mars 2009 et le resteront au 30 septembre 2009 dans la mesure où :

- la prolongation du gel des échéances en capital de la dette « haut bilan » n'est pas obtenue au 30/09/2009 (cf. § 4.1.2.3 a) et b) ci-dessous),
- le contrat d'émission des OBSA prévoit une clause d'exigibilité anticipée en cas de défaut de paiement.

Conformément aux termes du protocole de conciliation signé le 16 avril 2009 entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan », il était prévu que D&P PME IV et EFFI INVEST I incorporent au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de l'ensemble des créances qu'ils détiennent sur la Société, et notamment de leurs créances obligataires respectives (cf. paragraphe 4.1.2.3 ci-dessous).

L'opération d'augmentation de capital susvisée n'ayant pu être réalisée dans les conditions initialement prévues par le protocole de conciliation, des discussions sont actuellement menées entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » pour réexaminer les termes et conditions dans lesquels D&P PME IV, EFFI INVEST I pourraient capitaliser un maximum de leurs créances et, corrélativement, renoncer à se prévaloir de l'exigibilité anticipée desdites créances ou à demander le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une créance qui n'aurait pu être intégrée, et ce tant que les Banques « haut de bilan » n'auront pas été intégralement remboursées de leurs créances (cf. paragraphes 4.1.2.3 et 21.1.6 du présent Document de référence).

## 2) Emprunt de conversion du court terme (CT)

Le protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006, et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre, prévoyait la conversion des crédits court terme impayés de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sous forme d'un crédit unique à moyen terme.

C'est en exécution de ce protocole de conciliation que OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires bancaires ont conclu, le 20 mars 2008, un contrat de consolidation des crédits court-terme (ci-après le « Crédit de Consolidation ») d'un montant de 10.473 K€ en vue de consolider les différents prêts en un prêt moyen-terme unique au niveau de la holding, comme prévu dans le protocole de conciliation en date du 21 décembre 2006.

A l'occasion de la cession de l'activité Jardinage France à INTERMAS NETS en juillet 2008, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a procédé au remboursement anticipé d'une somme de 800 K€ et les Banques du Crédit de Consolidation ont accepté, en contrepartie, de donner main levée du nantissement des marques « Nortène » devant être cédées à INTERMAS NETS.

En plus du paiement susvisé, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a consenti aux Banques du Crédit de Consolidation un nantissement de 1<sup>er</sup> rang sur sa nouvelle marque « AKANUA ». Ce nantissement bénéficie également aux Banques ayant financé l'acquisition du solde des titres « Karibu ».

Il est contractuellement prévu que, à compter du 21 mars 2009 (inclus), le Crédit de Consolidation sera amorti trimestriellement en vingt échéances constantes en capital d'un montant de 524 K€. Ce Crédit devra en outre être intégralement remboursé le 21 décembre 2013.

Anticipant les difficultés de remboursement auxquelles elle aurait à faire face, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les Banques « haut de bilan » sont parvenues à un accord le 16 avril 2009 aux termes notamment duquel les échéances de remboursement en capital du Crédit de Consolidation ont été gelées jusqu'au 31 janvier 2010 (v. paragraphe 4.1.2.3 du présent Document de référence).

Dans la mesure où l'accord des Banques a été obtenu après la clôture semestrielle, le 16 avril 2009, l'emprunt de conversion du court terme est classé en « passifs courants » dans les comptes au 31 mars 2009.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a entamé, courant novembre 2009, de nouvelles négociation avec ses Banques « haut bilan » afin d'obtenir la prolongation du gel des échéances de remboursement jusqu'au 31 janvier 2011.

Au 30 septembre 2009, aucun accord n'ayant été encore obtenu ou formalisé (v. § 4.1.2.3 b) ci-après), l'emprunt de conversion du court terme reste classé en « Passifs courants » dans les comptes au 30 septembre 2009.

Dans l'hypothèse où, à compter du 1<sup>er</sup> février 2010, les remboursements reprenaient dans les conditions prévues par l'échéancier initial, les échéances du Crédit de consolidation du court terme seraient alors les suivantes :

Échéances à compter du 1 <sup>er</sup> /02/2010	Total	- 1 an	+ 1 an - 5ans	+ 5ans
Emprunt Conversion du court terme	9 673	2 095 (*)	7 578	0

(\*) Il s'agit d'échéances trimestrielles d'un montant d'environ 524 K€ dont le règlement est fixé au 21 mars 2010, 21 juin 2010, 21 septembre 2010 et 21 décembre 2010.

### 3) Emprunts d'acquisition de KARIBU

Pour lui permettre de financer l'acquisition des titres de la société allemande KARIBU, telle que cette opération est décrite au paragraphe 5.2.3 du document de référence 2006-2007 de la Société enregistré par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.07-138 le 7 septembre 2007, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a contracté, entre 2005 et 2007, les deux emprunts suivants :

- Prêt principal d'un montant global de 9,128 M€ au taux Euribor 3 mois +1,35% ;
- Prêt complémentaire d'un montant de 1,872 M€ au taux Euribor 3 mois +1,50%.

En raison des difficultés financières qu'elle a rencontrées à partir de 2006, la Société a obtenu une première fois le gel des échéances de remboursement de ces emprunts jusqu'au 10 janvier 2009 (v. protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006 et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre).

Anticipant les nouvelles difficultés de remboursement auxquelles elle aurait à faire face à compter de 2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les Banques « haut de bilan » sont parvenues à un nouvel accord le 16 avril 2009 aux termes notamment duquel les échéances de remboursement en capital des deux emprunts KARIBU ont été gelées jusqu'au 31 janvier 2010 (v. paragraphe 4.1.2.3 du présent Document de référence).

Le paiement des échéances doit reprendre le 1<sup>er</sup> février 2010.

Dans la mesure où l'accord des Banques a été obtenu après la clôture semestrielle, le 16 avril 2009, les emprunts d'acquisition de Karibu sont classés en « passifs courants » dans les comptes au 31 mars 2009.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a entamé, courant novembre 2009, de nouvelles négociation avec ses Banques « haut bilan » afin d'obtenir la prolongation du gel des échéances de remboursement jusqu'au 31 janvier 2011.

Au 30 septembre 2009, aucun accord n'ayant été encore obtenu ou formalisé (v. § 4.1.2.3 b) ci-après), les emprunts d'acquisition de Karibu restent classés en « Passifs courants » dans les comptes au 30 septembre 2009.

Dans l'hypothèse où, à compter du 1<sup>er</sup> février 2010, les remboursements reprenaient dans les conditions prévues par l'échéancier initial, les échéances des Emprunts KARIBU seraient alors les suivantes :

Échéances à compter du 1 <sup>er</sup> /02/2010	Total	- 1 an	+ 1 an - 5ans	+ 5ans
Emprunts Karibu	10 035	2 007 (*)	8 028	0

(\*) Il s'agit d'échéances trimestrielles d'un montant d'environ 502 K€ dont le règlement est fixé au 10 avril 2010, 10 juillet 2010, 10 octobre 2010 et 10 janvier 2011.

#### 4) Emprunt D&P PME IV &EFFI INVEST I

Afin de permettre a OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de faire face à ses besoins de trésorerie, une avance de 2.480 K€ a été consentie par D&P PME IV (880 K€) et EFFI INVEST I (1.600 K€) entre août et septembre 2008 moyennant un taux d'intérêt annuel de 5,95%.

Le contrat de prêt est conclu pour une durée limitée expirant le 31 décembre 2009. Il est stipulé que le remboursement du prêt peut s'effectuer à tout moment à l'initiative de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

Cependant, conformément aux termes du protocole de conciliation signé le 16 avril 2009 entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan », il était prévu que D&P PME IV et EFFI INVEST I incorporent au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA l'ensemble des créances qu'ils détiennent sur la Société, et notamment de leurs avances en compte courant d'associés (cf. paragraphe 4.1.2.3 ci-dessous).

L'opération d'augmentation de capital susvisée n'ayant pu être réalisée dans les conditions initialement prévues par le protocole de conciliation, des discussions sont actuellement menées entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » pour réexaminer les termes et conditions dans lesquels D&P PME IV, EFFI INVEST I pourraient capitaliser un maximum de leurs créances et, corrélativement, renoncer à se prévaloir de l'exigibilité anticipée desdites créances ou à demander le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une créance qui n'aurait pu être intégrée, et ce tant que les Banques « haut de bilan » n'auront pas été intégralement remboursées de leurs créances (cf. paragraphes 4.1.2.3 et 21.1.6 du présent Document de référence).

#### 5) Emprunt Nortène Tunisie

Il s'agit d'un emprunt contracté par Nortène Tunisie auprès d'une banque française pour un montant initial de 1 M€ et un taux d'intérêts égal à Euribor 3 mois + 1%.

Les échéances de cet emprunt ont été gelées par le protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006, et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre.

Aucun nouvel échéancier n'a été négocié à ce jour.

#### 6) Emprunt MT de KARIBU

Au 30 septembre 2009, il s'agit d'un solde d'emprunt auprès d'une banque allemande pour 96 K€ et de l'emprunt de 1.000 K€ accordé par l'ancien propriétaire de KARIBU (Streinbrugge + Berninghausen GmbH).

L'emprunt « Streinbrugge & Berninghausen » de 1.000 K€ doit être remboursé au plus tard le 31 mars 2010 par la société KARIBU. Il est porteur d'intérêt au taux Euribor 3 mois +1,50%.

#### 7) Crédit-bails et autres

Un seul contrat de crédit-bail subsiste au 30 septembre 2009.

#### 8) Swaps

Il est renvoyé sur ce point au paragraphe 4.1.3 « Risque de taux » du présent Document de référence.

#### 4.1.2.2 Endettement court terme / Crédits de campagne et autres concours bancaires

Le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES bénéficie de crédits de campagne et autres concours bancaires dont les plafonds sont négociés en fonction de la saisonnalité de l'activité.

Au 30 septembre 2009, le niveau des facilités s'élève 3 373 K€ (Karibu et Ubbink Garden BV). A cette date, le poste « emprunt à court terme » se présente comme suit :

Emprunts court terme	(en milliers d'euros)	
	Total	échéance -1 an
Crédits de campagne Karibu	1 088	1 088
Crédits de campagne Ubbink Garden BV	2 285	2 285
Autres débits France et Intérêts courus	2 098	2 098
<b>Total</b>	<b>5 471</b>	<b>5 471</b>

Il n'existe pas pour les sociétés françaises de ligne de crédit à court terme au 30 septembre 2009.

A titre de comparaison, le niveau des facilités au 31 mars 2009 était de 16 937 K€ (Karibu et Ubbink Garden BV). A cette date, le poste « emprunt à court terme » se présentait comme suit :

Emprunts court terme	(en milliers d'euros)	
	Total	échéance -1 an
Crédits de campagne Karibu	5 503	5 503
Crédits de campagne Ubbink Garden BV	11 434	11 434
Autres débits France et Intérêts courus	1 533	1 533
<b>Total</b>	<b>18 470</b>	<b>18 470</b>

Nota : Au 31 mars 2009, les dettes financières (crédits de campagne) des filiales anglaises sont classées au bilan en « passifs destinés à être cédés » pour un montant de 462 K€.

Il est rappelé et précisé, pour autant que de besoin, que la différence entre le niveau de facilités au 31 mars 2009 et celui existant au 30 septembre 2009 s'explique par la saisonnalité de l'activité dont les pics se situent aux mois de mars, avril et mai.

Les filiales étrangères (Allemagne, Hollande et UK) ont des financements spécifiques auprès de banques des pays concernés.

Des financements par factor existent sur la France (pour la filiale française de UBBINK GARDEN BV), l'Allemagne, la Hollande, et l'Angleterre (nota : les filiales anglaises ont été cédées le 4 avril 2009).

Les financements de UBBINK GARDEN BV et de KARIBU sont conditionnés au respect des covenants suivants :

♦ Pour UBBINK GARDEN BV :

Ratio de solvabilité = 30 % au minimum

Rentabilité = 2% au minimum

Le ratio de solvabilité correspond aux capitaux propres retraités exprimés en pourcentage du total du bilan lui-même retraité.

Au 30 septembre 2009, UBBINK GARDEN BV a tiré 2,3 M€ sur la ligne de crédit d'un montant total de 4 M€ dont elle bénéficiait pour le mois de septembre 2009 (à comparer au 31 mars 2009 où UBBINK GARDEN BV avait tiré 11,4 M€ sur une ligne de crédit d'un montant total de 12,6 M€ dont elle bénéficiait pour le mois de mars 2009).

♦ Pour KARIBU :

Ratio de solvabilité = 25 % au minimum

Rentabilité = 2% au minimum

Le ratio de solvabilité correspond aux capitaux propres retraités exprimés en pourcentage du total du bilan lui-même retraité.

Par ailleurs, les relations inter compagnies doivent être basées sur les conditions du marché et être couvertes par des assurances crédit (le montant non couvert par les assurances crédits ne doit pas excéder 700 K€).

Au 30 septembre 2009, KARIBU a tiré 1,1 M€ sur la ligne de crédit d'un montant total de 5,1 M€ dont elle bénéficiait pour le mois de septembre 2009 (à comparer au 31 mars 2009 où KARIBU avait tiré 5,5 M€ sur une ligne de crédit d'un montant total de 6,6 M€ dont elle bénéficiait pour le mois de mars 2009).

A la date du présent Document de référence :

- les lignes des crédits de campagne des sociétés KARIBU et UBBINK GARDEN BV pour l'exercice 2009-2010 ont été renégociées et obtenues à bonne date et pour des montants comparables à l'exercice 2009 ;
- tous les covenants relatifs à UBBINK GARDEN BV et KARIBU sont respectés et la Société n'a pas connaissance, à ce jour, de la survenance d'événements susceptibles de les remettre en cause.

➤ Crédits de campagne de KARIBU

Un pool de trois banques allemandes finance les campagnes de KARIBU. Le plafond maximal de financement autorisé en pic d'activité par les banques du pool est de 9,5 M€. Ce plafond est ajusté chaque mois en fonction des besoins réels de la société. Fin septembre 2009, le plafond ajusté était de 5,1 M€.

Les lignes sont renouvelées d'année en année. La ligne de financement de la campagne 2010 (négociée au cours du dernier trimestre 2009) sera effective en janvier 2010.

Le maintien des lignes de crédit est soumis au respect par KARIBU de covenants bancaires (comme indiqué ci-dessus)

➤ Crédits de campagne du sous-groupe UBBINK GARDEN BV (hors filiales anglaises)

Trois entités d'un même groupe bancaire hollandais financent les campagnes de UBBINK. Le plafond maximal de financement autorisé en pic d'activité par les banques du pool est de 16 M€. Ce plafond est ajusté chaque mois en fonction des besoins réels de la société. Fin septembre 2009, le plafond ajusté était de 4 M€.

Les lignes sont renouvelées d'année en année. La ligne de financement de la campagne 2010 (négociée au cours du dernier trimestre 2009) est effective depuis novembre 2009.

Le maintien des lignes de crédit est soumis au respect par UBBINK GARDEN BV de covenants bancaires (comme indiqué ci-dessus)

➤ Endettement court terme du pôle France

Au 30 septembre 2009, il s'agit d'intérêts courus à payer. Le pôle France ne dispose pas de ligne de crédit depuis la cession de l'activité Jardinage France en juillet 2008.

➤ Créances cédées au factor

Pour information, le montant des créances cédées au factor est de :

- 3 173 K€ au 31 octobre 2009 ;
- 9 308 K€ au 31 mars 2009 ;
- 7 179 K€ au 30 septembre 2008.

Le Groupe reste propriétaire de ses créances (lesquelles restent maintenues au bilan dans la mesure où aucun risque n'est transféré au factor).

#### 4.1.2.3 Appréciation du risque de liquidité

La société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA (Société mère) est engagée envers son pool bancaire à hauteur de 19,7 M€ (soit 10,03 M€ au titre de l'emprunt d'acquisition de KARIBU et 9,67 M€ au titre du crédit de consolidation).

Le service des principales échéances de ces deux emprunts, auparavant gelé, devait reprendre à compter :

- du 10 janvier 2009 pour l'emprunt d'acquisition de KARIBU,
- et du 21 mars 2009 pour le crédit de conversion du CT (court terme).

Compte tenu du contexte économique actuel et de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a entamé en novembre 2008 de nouvelles discussions avec les membres de son « pool » bancaire pour renégocier les conditions de la dette de « haut de bilan » et ainsi lui permettre d'achever la restructuration du Groupe dans les meilleures conditions.

a) Protocole de conciliation du 16 avril 2009

Au terme des négociations entamées en 2008 dans les conditions ci-dessus décrites, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » ont signé, le 16 avril 2009, un protocole de conciliation :

- 1) gelant, jusqu'au 31 janvier 2010, les échéances en capital de l'emprunt de conversion du CT et des emprunts d'acquisition de KARIBU,
- 2) et prévoyant au niveau de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA des opérations financières de haut de bilan.

Cet accord a été homologué par le Tribunal de Commerce de Paris le 27 mai 2009.

Le protocole de conciliation du 16 avril 2009 prévoit, par ailleurs, l'incorporation au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de l'ensemble des créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I le 31 juillet 2009 au plus tard, sauf contrainte d'ordre règlementaire imposée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Il est précisé que la date du 31 juillet 2009, telle que prévue au protocole, n'a pas pu être respectée et que des discussions sont actuellement menées entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » pour modifier la structure de l'opération de recapitalisation initialement projetée afin notamment de tenir compte :

(i) du montant susceptible d'être incorporé au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA par D&P PME IV et EFFI INVEST I par voie de compensation avec tout ou partie des créances qu'ils détiennent sur la Société et

(ii) du plafond global de 19,5 M€ prévu par les délégations de compétence consenties au Directoire par l'assemblée générale du 15 mai 2009 pour augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> résolutions) (cf.paragraphe 4.1.2.4 ci-dessous).

En suite du protocole de conciliation conclu le 16 avril 2009, les échéances en capital du Crédit de Consolidation et des emprunts d'acquisition de KARIBU sont gelées jusqu'au 31 janvier 2010. A la date du présent Document de référence, la Société est, en conséquence, à jour de ses échéances.

Il est également renvoyé sur ce point à la présentation de la situation financière et de l'endettement de la Société et du Groupe qui figure au paragraphe 10 du présent Document de référence.

Les cas d'exigibilité anticipée des OBSA en cas de défaut, dont le détail figure au paragraphe 21.1.3 du Document de référence, font partie intégrante des risques de liquidité ci-dessus présentés.

b) Nouvelles discussions avec les Banques « haut de bilan » / Avenant au protocole de conciliation du 16 avril 2009

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA mène actuellement de nouvelles discussions avec le Conciliateur, D&P PME IV, EFFI INVEST I et ses Banques « haut de bilan » afin de prolonger d'un an la période de gel des échéances de l'emprunt de conversion du CT et des emprunts d'acquisition de KARIBU, soit jusqu'au 31 janvier 2011. En contrepartie, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'engagerait à régler aux Banques « haut de bilan » une somme de 592 K€. Cette somme soldera en priorité les intérêts restant dus au titre de l'année 2009 et le reste s'imputera sur les intérêts dus au titre de l'année 2010.



Par ailleurs, D&P PME IV et EFFI INVEST I accepteraient de ne pas solliciter le remboursement par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, et ce tant que les Banques « haut de bilan » n'auront pas été intégralement remboursées de leurs créances, de tout ou partie de leurs créances, dans l'hypothèse où celles-ci ne pourraient être intégralement incorporées au capital comme initialement prévu au protocole de conciliation du 16 avril 2009.

Parallèlement, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV et EFFI INVEST I revoient la structure initiale de l'opération de recapitalisation qui avait été présentée à l'AMF et annoncée au marché en suite de la signature du protocole de conciliation le 16 avril dernier dans la mesure où celle-ci ne permettrait pas la capitalisation de la totalité des créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I sur OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, comme stipulé au protocole de conciliation précité.

Dans le cadre de ces discussions, D&P PME IV et EFFI INVEST I accepteraient de ne pas solliciter, tant que les Banques « haut de bilan » n'auront pas été intégralement remboursées de leurs créances, le remboursement de la fraction de leurs créances respectives qui n'aurait pu être capitalisée.

Un avenant au protocole de conciliation du 16 avril 2009 est en cours d'élaboration à la date des présentes afin de formaliser le résultat de ces nouvelles discussions.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA estime, sous réserve de la conclusion effective de ce nouvel accord dans les conditions exposées ci-dessus, qu'elle sera en mesure de faire face à ses engagements sur une période de 12 mois et assurer le paiement des échéances de remboursement à venir à compter du 31 janvier 2010.

Un échec de ces négociations remettrait en cause la continuité d'exploitation de la Société. Il est également renvoyé sur ce point au paragraphe 4.2 du présent Document de référence.

#### 4.1.3 Risque de taux

Les besoins de financement du Groupe sont couverts au moyen d'emprunts.

L'endettement financier à taux variable est de 39.788 K€ au 31 mars 2009.

L'exposition nette aux variations de taux est de 36.604 K€ (net des swaps de taux pour 2.151 K€ et de la trésorerie pour 1.033 K€).

➤ Swaps de taux sur les financements au 31 mars 2009 :

CREDIT AGRICOLE (Swap de taux)							
Date	Objet	Date de	Notionnel	Notionnel	Intérêts	CA	Nortène
conclusion		échéance	€	résiduel €	(flux)	Paye	paye
23/01/2006	Emprunt acq. Karibu	10/07/2009	3 000 000	1 927 500	Trimestriel	Euribor 3 M	3,22%

BNP PARIBAS (Swap de taux)							
Date	Objet	Date de	Nominal	Nominal	Intérêts	BNP Paribas	Nortène
conclusion		échéance	€	résiduel €	(flux)	Paye	paye
20/04/2004	Emprunt N.Tunisie	20/04/2010	1 000 000	223 637	Trimestriel	Euribor 3 M le 18	3,50%

Les justes valeurs des swaps de taux au 31 mars 2009 sont les suivantes :

- Contrat Crédit Agricole (23/01/2006) : 11 K€ (inscrit en actif financier)
- Contrat BNP Paribas (20/04/2004) : - 3 K€ (inscrites passif financier)

➤ Tableau de synthèse de la position soumise à la fluctuation des taux :

<b>Données au 31/03/2009</b> <b>En K€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Quote-part à moins d'1 an</b>	<b>1 an à 5 ans</b>	<b>Au-delà</b>
Emprunt obligataire	11 491	11 491	0	0
Emprunts bancaires	42 392	42 327	65	0
Dettes financières diverses	75	55	20	0
<b>Passifs financiers</b>	<b>53 958</b>	<b>53 873</b>	<b>85</b>	<b>0</b>
Valeurs mobilières de placement	49	49	0	0
Disponibilités	984	984	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Fonds de roulement	0	0	0	0
<b>Actifs financiers</b>	<b>1 033</b>	<b>1 033</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>52 925</b>	<b>52 840</b>	<b>85</b>	<b>0</b>
Impact des swaps de taux sur la position	2 151	2 151	17	0
<b>Position nette après gestion</b>	<b>50 774</b>	<b>50 689</b>	<b>68</b>	<b>0</b>
Emprunt à taux fixe	14 170	14 085	85	0
<b>Position soumise à la fluctuation des taux</b>	<b>36 604</b>	<b>36 604</b>	<b>-17</b>	<b>0</b>

➤ Calcul de la sensibilité de la situation de l'émetteur à l'évolution des taux :

La sensibilité de la Société à une variation de 1% de son taux de référence (Euribor 3 mois) est de 183 K€ (Position soumise à la fluctuation des taux\* 1% \* Durée restante à courir jusqu'à la fin de l'exercice, soit 6/12)

Sur la base du montant des charges financières du 31 mars 2009, l'impact de l'évolution de 1% du taux de référence serait une croissance de ces charges d'environ 11,82%.

#### 4.1.4 Risque sur actions

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES ne détient, directement ou indirectement, aucune de ses propres actions. Elle n'est donc pas exposée au risque sur actions.

## 4.2 Risque lié à la la structure déficitaire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES et la continuité d'exploitation

➤ Situation structurellement déficitaire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA

La société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES (holding) présente aujourd'hui des déficits structurels.

Ses ressources sont limitées aux *management fees* qu'elle perçoit de ses filiales et dont le montant annuel s'élève à environ 900 K€ (calcul effectué par application d'un pourcentage sur le chiffre d'affaires net hors groupe des sous-groupes opérationnels).

Les dépenses annuelles de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, qui s'élèvent à environ 1 900 K€ (hors intérêts à servir sur les obligations et les comptes courant des actionnaires et compte tenu d'un taux à 3% pour la rémunération des créances bancaires) sont couvertes grâce, d'une part, au prêt complémentaire de 2,48 M€ qui a été consenti à la Société par D&P PME IV et EFFI INVEST I (v. paragraphe 10.2 du présent Document de référence) et, d'autre part, au prix perçu par OUTSIDE

LIVING INDUSTRIES SA à l'occasion de la cession de l'activité « Jardinage France » (v. paragraphe 5.1.6 du présent Document de référence).

Sur la base du plan de trésorerie établi en octobre 2009, qui intègre les dernières négociations bancaires (v. paragraphe 4.1.2.3, b) du présent Document de référence), les besoins financiers de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA (Holding) seraient couverts jusqu'à fin janvier 2011 (soit 16 mois à compter d'octobre 2009).

L'objectif de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA est de mettre à profit cette période pour poursuivre la réduction de ses dépenses structurelles au strict minimum possible.

Par ailleurs, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA projette d'entamer des négociations avec les banques de chacun des deux sous-groupes opérationnels Karibu et Ubbink Garden BV afin d'obtenir une augmentation de niveau des *management fees* qui lui sont versés.

#### ➤ Impact sur la continuité d'exploitation de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, ses actionnaires de référence et ses Banques « haut de bilan » ont signé, le 16 avril 2009, un protocole de conciliation aux termes duquel les parties se sont accordées pour geler jusqu'au 31 janvier 2010 les échéances en capital de l'emprunt de conversion du court terme et les échéances en capital des emprunts d'acquisition de KARIBU.

Le plan de trésorerie prévisionnel 2009 de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, qui a été établi en avril 2009 en suite de la signature de ce protocole, laissait apparaître un niveau de financement suffisant jusqu'à la fin de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Une incertitude existe toutefois depuis cette date et, plus particulièrement, au-delà du 31 janvier 2010, date à laquelle doivent en principe reprendre les remboursements de l'emprunt de conversion du court terme (dont le solde au 30 septembre 2009 s'élevait à 9 673 K€) et des emprunts d'acquisition KARIBU (dont le solde au 30 septembre 2009 s'élevait à 10 035 K€).

Comme indiqué au paragraphe 4.1.2.3, b) ci-dessus, de nouvelles discussions sont actuellement menées entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » pour notamment prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2011, la période de gel des échéances en capital de l'emprunt de conversion du court terme et des emprunts d'acquisition de KARIBU.

En contrepartie, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'engagerait à régler aux Banques « haut de bilan » une somme de 592 K€. Cette somme soldera en priorité les intérêts restant dus au titre de l'année 2009 et le reste s'imputera sur les intérêts dus au titre de l'année 2010. Par ailleurs, D&P PME IV et EFFI INVEST I accepteraient de ne pas solliciter le remboursement par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, et ce tant que les Banques « haut de bilan » n'auront pas été intégralement remboursées de leurs créances, de tout ou partie de leurs créances, dans l'hypothèse où celles-ci ne pourraient être intégralement incorporées au capital comme initialement prévu au protocole de conciliation du 16 avril 2009.

Le nouveau plan de trésorerie de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, établi pour la période allant de septembre 2009 à janvier 2011, anticipant favorablement le résultat des négociations ci-dessus, fait apparaître un niveau de financement suffisant pour assurer la continuité de l'activité de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sur les 15 prochains mois.

Par conséquent, nonobstant le niveau élevé des pertes cumulées jusqu'au 31 mars 2009, les capitaux propres consolidés négatifs et les risques de ne pas honorer les remboursements d'emprunts à compter du 31 janvier 2010, la Direction demeure toutefois confiante dans sa capacité à trouver avec ses

principaux créanciers, actionnaires de référence et ses banques « haut de bilan », des solutions permettant la préservation des intérêts de toutes les parties.

Un échec de ces négociations remettrait en cause la continuité d'exploitation de la Société.

### **4.3 Risques liés à l'activité de la Société**

#### **4.3.1 Risques liés au changement d'activité**

Il est rappelé que le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES a réorienté ses activités au cours du second semestre de l'exercice 2007-2008 en décidant de céder à INTERMAS NETS l'Activité Jardinage pour se recentrer désormais sur les secteurs « Jardin Loisir » et « Bien-être » dans les conditions décrites au chapitre 6 ci-dessous.

De plus, au cours de l'exercice 2008-2009, la Société a cédé la totalité de participation dans le capital des filiales anglaises du Groupe (ie. Nortene Ltd, Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd) dans les conditions décrites ci-dessus au paragraphe 5.1.6 du présent Document de référence.

En conséquence, les comptes consolidés de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA au 30 septembre 2008, dans lesquels sont comptabilisés les résultats de l'activité Jardinage cédée à INTERMAS NETS, et les comptes consolidés semestriels condensés au 31 mars 2009, dans lesquels sont comptabilisés les résultats des filiales anglaises cédées, tels qu'ils figurent respectivement aux paragraphes 20.1.2.1 et 20.1.1.1 du présent document de référence, ne sont pas extrapolables de ce que sera l'activité des sociétés du Groupe dans les prochaines années.

Par ailleurs, la Société a identifié deux autres risques liés au changement d'activité résultant en particulier de la cession de l'activité jardinage :

1- la gamme de produits offerte aux distributeurs étant plus restreinte que par le passé, le pouvoir de négociation du Groupe avec les distributeurs se trouve affaibli ;

2- le Groupe devra s'attacher à adapter ses circuits de distribution au marché spécifique des articles destinés au « bien-être » qui requiert l'intervention de professionnels capables de conseiller et d'aider à l'installation des produits. Actuellement, le Groupe distribue ses produits principalement à travers les grandes chaînes de distribution et ne maîtrise pas la formation du personnel dédié à la commercialisation de ces produits.

#### **4.3.2 Cyclicité de l'activité – Risques liés aux aléas climatiques**

L'activité du Groupe est saisonnière ; le Groupe réalise généralement environ 63% de son chiffre d'affaires entre le mois de mars et le mois d'août. Les pics d'activité se situent aux mois de mars, avril et mai.

Les activités « Jardin Loisir » et « Bien-être » réalisent environ 44 % de leur chiffre d'affaires sur les mois de mars, avril et mai.

L'activité du Groupe est fortement conditionnée par les conditions climatiques. Un mauvais temps persistant au printemps ou au début de l'été pourra avoir un effet significatif sur le niveau des ventes et, par ricochet, sur celui des marges, des stocks et de la trésorerie.

Les restrictions d'utilisation d'eau en été, consécutives à la sécheresse, peuvent également avoir un impact significatif sur l'activité du Groupe.

En cas de météo défavorable, le Groupe met en place des actions commerciales ciblées pour améliorer les ventes.

En raison du recentrage des activités du Groupe sur les marchés du « Jardin Loisir » et du « Bien-être », la Société estime que les aléas climatiques devraient avoir un impact moins significatif que par le passé sur l'activité et les résultats du Groupe.

#### 4.3.3 Environnement concurrentiel

Il est rappelé que OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a cédé à INTERMAS NETS le 3 juillet 2008, dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.6 ci-dessous, les droits de propriété intellectuelle attachés à l'Activité Jardinage et notamment les marques « NORTENE » et « LE JARDIN DE BASTIEN ».

##### a) Positionnement des autres marques du Groupe au cours de l'exercice 2007-2008 :

Les marques du Groupe se positionnent sur leur marché comme suit (Sources : Promojardin 2007 – parution juillet 2008- ; GFK février 2008 ; GFK février 2009 ; VTB Allemagne) :

- Karibu est N° 1 en Allemagne, Autriche et Suisse pour le sauna et les cabines infrarouges, et N° 2 en Allemagne pour le chalet et le cartport. Les produits KARIBU sont actuellement commercialisés principalement en Allemagne.
- La marque NORTLAND est N° 3 en France pour la piscine.
- UBBINK est N° 2 en Europe pour le bassin décoratif

Marque	Position		Position		Position	
	Parts de marché	2008	Parts de marché	2007	Parts de marché	2006
UBBINK	18,10%	N° 2	19,20%	N° 2	19,00%	N° 1
HEISSNER	15,00%	N° 3	14,90%	N° 3	14,80%	N° 3
OASE	25,90%	N° 1	22,90%	N° 1	18,30%	N° 2

Le bon positionnement des marques du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES par rapport à la concurrence n'est toutefois pas une garantie de réalisation de chiffre d'affaires et de résultat futurs sur les différents marchés concernés. En effet, en période de crise économique, les consommateurs s'orientent vers des produits de premiers prix, favorisant ainsi les marques des distributeurs.

##### b) Lancement de nouvelles marques par le Groupe

Dans le cadre de la réorientation de ses activités, et compte tenu de la cession de la marque « NORTENE » à INTERMAS NETS, la Société a décidé de développer et promouvoir ses différents métiers sous l'enseigne commerciale « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » (OLIN) qui est devenu sa nouvelle dénomination sociale depuis le 15 mai 2009 (cf. § 5.1 du présent Document de référence).

Par ailleurs, le Groupe poursuit la commercialisation de ses produits sous les marques « KARIBU », « UBBINK », « NORTLAND » et prochainement sous la nouvelle marque « AKANUA ».

La Société, qui a fait procéder à des études de marché préalables au lancement de la nouvelle enseigne commerciale « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » et de la nouvelle marque « AKANUA », relève que l'accueil et la perception des clients et prospects sont globalement positifs et estime que les changements qui ont été opérés n'ont pas eu d'impact significatif défavorable sur la commercialisation des produits du Groupe, le chiffre d'affaires, les résultats et le positionnement concurrentiel des sociétés du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES sur les marchés du « Jardin Loisir » et du « Bien-être ».

#### 4.3.4 Risques liés aux clients : impayés / référencements

La clientèle du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES est composée pour l'essentiel de grands distributeurs de produits de jardin (Castorama, Truffaut, Leroy Merlin, Obi, Hornbach, Otto Baumarkt, Verband, Hagebaumarkt, Intratuin, etc.) dont la solvabilité est notoire et qui référencent leurs fournisseurs au niveau national principalement.

Pour le reste des clients, le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES s'informe de la solvabilité de ses prospects et clients auprès des assureurs crédits pour l'ouverture et le suivi des comptes.

Les risques de non-paiement, s'ils existent, sont dans l'ensemble peu importants.

Au 31 mars 2009, les provisions sur les comptes clients s'élèvent à 2.365 K€ pour un poste « Clients » de 18.269 K€.

La provision sur clients au 31 mars 2009 concerne, à hauteur de 0,8 M€, la créance chinoise de Nortène Tunisie.

Il est rappelé que cette société avait cédé l'ensemble de ses machines à un industriel chinois en 2005 pour un montant de 1,5 million de USD. Le paiement de cette somme devait être effectué selon un échéancier préétabli.

Or, les difficultés rencontrées par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ont provoqué incidemment le dépôt de bilan de l'acquéreur chinois des machines de Nortène Tunisie. La créance résiduelle sur la cession des machines, soit 0.8 M€, a donc été provisionnée en totalité. Des mesures ont été prises pour récupérer tout ou partie de cette créance, mais leur chance de succès reste incertaine.

Hors la créance chinoise décrite ci-dessus, la provision représente environ 9% des comptes clients au 31 mars 2009.

Le tableau ci-après présente le poids des 10 premiers clients dans le chiffre d'affaires du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES des 3 derniers exercices :

Catégories / années	2008	2007	2006
1 <sup>er</sup> client	9%	9%	10%
5 premiers clients	25%	27%	30%
10 premiers clients	37%	37%	40%

En conclusion, la Société estime que le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES n'est pas en état de dépendance vis-à-vis de ses clients, bien que ceux-ci aient la possibilité, chaque année, de ne pas poursuivre le référencement de tout ou partie des gammes de produits diffusées par le Groupe et de s'approvisionner auprès d'autres fournisseurs dans l'hypothèse où le Groupe ne pourrait honorer ses engagements.

#### 4.3.5 Risques liés aux fournisseurs

Le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES base la sécurité de sa politique d'achat sur la diversité des sources d'approvisionnement. Cette stratégie permet d'éviter les situations de dépendance vis à vis d'un fournisseur particulier.

D'une manière générale, le Groupe est exposé au risque d'une évolution à la hausse du prix des matières premières.

Une partie (environ 27%) des achats étant réalisée en Chine en Dollar (USD) et les marchandises étant expédiées par bateau, le Groupe est aussi exposé aux risques suivants :

- à l'augmentation du coût de la vie en Chine ;
- à l'évolution à la hausse du cours du Dollar (USD) ;
- et à l'augmentation du coût des frais de transport.

Les approvisionnements du Groupe peuvent également être empêchés/limités par des organisations internationales ou bien encore dépendre de la politique commerciale et la mise en place de quotas d'exportation par certains pays dans lesquels sont implantés les fournisseurs de bois exotique du Groupe.

Il est ainsi rappelé que, en 2006, NORTLAND a fait face à une grave crise d'activité liée à la fermeture des frontières indonésiennes qui a empêché l'exportation de bois exotique.

Pour surmonter cette crise, le Groupe a notamment retravaillé le sourcing des bois exotiques en important du Brésil de nouvelles essences.

Chaque année, le Groupe revoit ses contrats d'approvisionnement et diversifie ses sources d'achats si les prix proposés par les fournisseurs évoluent défavorablement et de manière durable.

Par ailleurs, afin de se couvrir contre les risques de hausse de prix (matières plastiques), les prix des principaux approvisionnements sont négociés « fermes » dès le début et pour toute la saison.

Les achats de bois ne font, quant à eux, l'objet d'une couverture de prix que sur de courtes périodes (environ 4 mois). Ainsi, au delà d'un délai moyen d'environ 4 mois, les sociétés du « pôle Bois » du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES sont exposées à une évolution défavorable du prix du bois.

Le tableau ci-après présente le poids des 10 premiers fournisseurs en pourcentage du chiffre d'affaires net du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES sur les trois derniers exercices :

Catégories / années	2008	2007	2006
1er fournisseur	4%	4%	4%
5 premiers fournisseurs	14%	12%	13%
10 premiers fournisseurs	17%	16%	18%

#### 4.3.6 Risques liés aux stocks

Au cours des exercices passés, les sociétés du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES constituaient des stocks correspondant à 3 mois de ventes prévisionnelles pour pouvoir assurer l'exécution des commandes et anticiper les besoins de la saison.

Les risques de ruptures des stocks étaient limités à condition toutefois que les prévisions de ventes soient en adéquation avec la demande réelle des clients du Groupe.

Dans un contexte économique mondial en crise, le Management de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA conduit actuellement une politique de réduction des stocks dont les effets se retrouveront de manière durable en septembre 2009.

Les stocks sont désormais constitués au minimum nécessaire pour assurer les besoins de l'activité.

Les stocks du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES sont peu exposés au risque d'obsolescence par effet de mode compte tenu de la nature des produits commercialisés. Ils sont utilisés, d'année en année, selon le cycle des saisons. Les innovations lancées sur le marché ont généralement une durée de vie supérieure à 5 ans.

Toutefois, les évolutions de la réglementation concernant les normes de fabrication de certains produits peuvent entraîner des dépréciations de stocks.

#### **4.3.7 Risques liés au transfert depuis les zones de fabrication**

Environ 27% des approvisionnements du Groupe proviennent du continent asiatique.

L'activité du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES pourrait donc être impactée de manière négative par des retards de livraison dus à l'éloignement de cette source d'approvisionnement.

Le Groupe essaie de limiter ces risques en sélectionnant des fournisseurs fiables et en monitorant la couverture de ses commandes clients de façon quotidienne.

Le Groupe reste aussi très vigilant sur l'évolution du coût du transport, composant important du prix de revient pour les produits de faible valeur unitaire.

### **4.4 Risques liés à la stratégie de la Société**

#### **4.4.1 Risques liés à la stratégie de la société et aux évolutions sectorielles**

Le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES est présent dans une quarantaine de pays à travers des filiales commerciales, des agents ou des bureaux de représentation, ce qui lui permet d'analyser en permanence les évolutions des marchés et d'anticiper les attentes des consommateurs.

Ses départements de recherche et développement, ses bureaux de design et de stylisme et ses bases de données assurent au Groupe une capacité à proposer des produits de qualité, respectueux de l'environnement et à la pointe de l'innovation.

Il offre à la grande distribution spécialisée une gamme complète d'articles, d'équipements de jardins et d'aménagement d'espaces extérieurs.

La stratégie du Groupe consiste désormais à se recentrer sur le « Jardin Loisir » et sur le « Bien – Être ». Le modèle économique promu se focalise sur la création de valeur.

Ainsi, les filiales dont les activités ne sont plus le cœur de métier du Groupe (§(a)) et celles dont les activités affichent des pertes chroniques (§(b)) ont été cédées ou fermées depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2008.

##### (a) Activités cédées

Dans cette logique, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a conclu, le 24 mai 2008, un accord avec la société espagnole INTERMAS NETS SA en vue de la cession à celle-ci de son activité de distribution de produits de jardinage utilitaire exploitée en France hors produits éclairage et treillage-déco en bois naturel.

Aux termes de cet accord, la marque « NORTENE » a également été cédée à INTERMAS NETS. Depuis lors, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA développe désormais ses activités sous l'enseigne « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » qui est également sa nouvelle dénomination sociale depuis le 15 mai 2009.

Les produits du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES restent commercialisés sous les marques « KARIBU », « UBBINK », « NORTLAND » et prochainement sous la nouvelle marque « AKANUA ».

L'objectif de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES est de regrouper au sein d'une même identité l'ensemble des solutions permettant à chacun de créer un espace personnalisé de vie.



Grâce à une politique d'innovation forte, le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES espère se démarquer de la concurrence et doper son pouvoir de négociation avec ses distributeurs. La Société ne peut cependant garantir le délai dans lequel l'impact du recentrage des activités du Groupe se fera ressentir au niveau de ses résultats et de sa situation financière.

Il est également renvoyé sur ce point au paragraphe 6.3 du présent Document de référence.

(b) Filiales cédées

Dans le cadre des restructurations intra-groupe menées depuis 2008, le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES a été amené à céder les participations qu'il détenait dans le capital des sociétés anglaises Nortene Ltd, Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd au profit des managers de ces filiales (cf. paragraphe 3.1 du présent Document de référence).

Le Groupe estime avoir réalisé environ 90% de son plan de restructuration de ses filiales opérationnelles. La société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA examine également les dernières mesures à prendre pour parachever ce plan de restructuration (ie. simplification/rationalisation des circuits logistiques, réduction des effectifs, etc.).

Le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES ne peut néanmoins garantir que les opérations de restructuration qui ont été réalisées et/ou les nouvelles stratégies commerciales mises en œuvre permettront d'améliorer significativement et durablement sa rentabilité et ses résultats.

#### **4.4.2 Risques liés à l'acquisition de KARIBU**

Par avenant du 24 mai 2007, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a acquis le solde des titres de la société KARIBU (dont elle détient à présent 100% du capital) moyennant le paiement du solde du prix de cession, soit 1.872.000 euros.

L'acquisition de la société KARIBU représente un investissement et une charge financière significatifs pour le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES qui génèrent les risques suivants :

► **Endettement supplémentaire du Groupe pour l'acquisition de KARIBU :**

Le prix d'acquisition de KARIBU, soit 11M€ pour 100% du capital, a été intégralement financé au moyen des 2 prêts bancaires suivants :

- Prêt N°1 de 9,128 M€ au taux de Euribor 3 mois +1,35% ;
- Prêt N°2 de 1,872 M€ au taux de Euribor 3 mois +1,50%.

Au 31 mars 2009, le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES devait encore aux banques prêteuses, au titre de ce financement, un solde de 10,03 M€.

Les charges financières supplémentaires correspondantes pour le groupe sont de l'ordre de 0,6 M€ par an.

► **Rentabilité de KARIBU :**

Les hausses du cours du bois, difficilement prévisibles, peuvent impacter négativement la rentabilité de KARIBU.

► **Croissance de KARIBU :**

KARIBU opère principalement sur l'Allemagne, marché mature pour ses produits.

Le développement futur de KARIBU passera par l'international et sera conditionné par l'efficacité des synergies qui seront générées avec les autres filiales du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.

A la date du présent Document de référence, les synergies attendues ne sont pas encore opérantes.

Les retards constatés dans la mise en œuvre (i) des synergies attendues entre KARIBU et les sociétés du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES et (ii) du développement à l'international de KARIBU pourront avoir une incidence sur la situation financière, la progression du chiffre d'affaires et le niveau des résultats du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.

#### **4.4.3 Risques liés au départ des personnes clés**

Les risques liés au départ de personnes clés sont limités par le modèle d'organisation du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.

Les grandes orientations stratégiques sont prises collectivement par le Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

Les filiales sont organisées en Business Unit totalement indépendant avec des structures hiérarchiques planes. Le relais opérationnel est donc facilité.

La Société estime qu'elle n'est donc pas exposée à un risque lié au départ d'un des membres de l'équipe dirigeante et, à la date du présent Document de référence, n'a souscrit aucune assurance homme-clé.

### **4.5 Risques juridiques**

#### **4.5.1 Risques liés aux contrats commerciaux**

Les contrats commerciaux conclus avec les distributeurs sont renégociés chaque année et le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES est ainsi exposé à un risque de non reconduction.

#### **4.5.2 Faits exceptionnels et litiges**

La Société a procédé à une revue des risques liés aux litiges et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés au paragraphe 20.4 du présent Document de référence.

Les litiges et passifs éventuels sont décrits au paragraphe 28 des comptes consolidés semestriels au 31 mars 2009 figurant au paragraphe 20.1.1.1 du présent Document de référence.

Il est néanmoins rappelé que le litige qui était pendant début 2007 entre les cédants des titres KARIBU et OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a fait l'objet d'un protocole transactionnel signé le 24 mai 2007.

Les détails de cet accord sont décrits au paragraphe 5.2.1 du présent Document de référence relatif aux principaux investissements réalisés par le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES au cours des derniers exercices.

Il est également précisé que, par acte extrajudiciaire délivré le 5 octobre 2009, Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI, estimant avoir été indûment privés d'une partie substantielle de leurs droits de vote lors de l'assemblée générale mixte de la Société du 15 mai 2009 (v. paragraphes 18.1 et 18.3 du présent Document de référence), ont assigné la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ainsi que Messieurs Bernard ROQUES et Jérémie SURCHAMP devant le Tribunal de Commerce de Paris aux fins notamment de :

« (...) - Dire et juger que la décision du Bureau de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 est nulle ou, pour le moins infondée ;  
- Prononcer, en tout état de cause, la nullité des délibérations de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 ; (...) ».

A la date des présentes, l'instance est pendante devant le Tribunal de Commerce de Paris.

Il est à cette occasion rappelé que, lors de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009, les actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ont :

- décidé une réduction de capital motivée par des pertes et modifié corrélativement les statuts de la Société (12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> résolutions) ;
- délégué au Directoire la compétence pour augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant maximum de 19,5 M€ par voie d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital (14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> résolutions).

C'est sur la base de ces délégations de compétence que OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV et EFFI INVEST I négocient actuellement avec les Banques « haut de bilan » les conditions dans lesquelles pourrait être préparée et réalisée l'opération de recapitalisation de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA présentée aux paragraphes 4.3.2.4 et 21.1.6 du présent Document de référence.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA estime que cette action en justice n'est pas de nature à empêcher l'opération de recapitalisation projetée mais pourrait la retarder de plusieurs mois étant précisé qu'en toute hypothèse, D&P PME IV et EFFI INVEST I disposeront à compter du 30 juin 2010 de droits de vote double leur permettant d'adopter à nouveau les décisions qui auraient pu être annulées d'ici là.

#### **4.5.3 Réglementation et risques liés à son évolution**

Les sociétés du Groupe OLIN doivent respecter les normes communautaires et spécifiques à chaque pays applicables aux produits qu'elles commercialisent.

Une modification de ces réglementations pourrait nécessiter une adaptation des produits commercialisés par les sociétés du Groupe.

Le Groupe est par ailleurs exposé aux risques liés à la non conformité des produits commercialisés et aux éventuels dommages occasionnés par des défauts de conformité.

#### **4.6 Assurance et couverture des risques**

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques liés à l'activité du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES et susceptibles d'être assurés, sous réserve des franchises ou exclusions généralement appliquées.

Les principales polices d'assurance souscrites par le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES sont les suivantes :

**OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et OLIN JARDINAGE**

Type de contrat	Compagnie	N° Contrat	Principaux risques couverts	Franchise en €	Couverture en €	Échéance	Montant payé en € dernière quittance
OLIN S.A. Responsabilité civile des Mandataires sociaux et principaux dirigeants	AXA	193 183 01 04	Responsabilité civile et protection juridique	Néant	300 000 / sinistre	01.10	6 428,03 01.10.08- 30.09.09
Multirisque Professionnelle Asnières su Seine	AXA	4268579104	Incendie Vol Dégât des eaux Bris machine	241	43 000	01.01	360,87 30.04.09- 31.12.09
OLIN JARDINAGE  Chariots élévateurs 9 engins à reprendre par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES France	AXA		Responsabilité civile  Incendie, vol...	  695	Illimitée  Valeur à dire d'Expert	01.10	3 410.94  01.10.08- 30.09.09

**KARIBU**

Type of contract	Insurance Company	Main risks covered	Excess	Insurance Cover	Due date	Premium for a Year
Stock Insurance	Allianz	Fire Insurance		7 500 000 €	30/09/2009	4 672,58 €
Factory Equipment Insurance	Allianz	Fire Insurance		3 440 000 €	30/09/2009	4 286,31 €
Car Insurance	Artus Helvetia	Comprehensive cover	500,00 €	100 000 000 €	01/01/2010	16 770,96 €
Business interruption Insurance	Allianz	profit from operation & costs		10 000 000 €	30/09/2009	7 797,60 €
Indemnity Insurance	Condor	Products & Employees	1000,00 €	2 500 000 €	30/09/2009	6 888,68 €
Credit Insurance	Atradius	Insolvency	25%		30/09/2010	55 000,00 €
Building Insurance	Allianz	fire: building/inventory ; hail/storm: inventory	2500,00 €	5 333 643 €	01/07/2009	6 926,77 €

**OUTSIDE LIVING INDUSTRIES FRANCE (Ex UBBINK FRANCE)**

Type de contrat	Compagnie	N° Contrat	Principaux risques couverts	Franchise en €	Couverture en €	Échéance	Montant payé en € dernière quittance
Multirisque Industrielle	GAN courtier VERLINGUE	017420244	Site Nieppe	Vol : 1.589€  Risques Spéciaux : 10% des dommages 10.592€ maxi	Dommages directs : 10.616.225€ Pertes d'exploitation : 4 136 920€ Carence fournisseur : 750.000€ Tous risques informatiques : 95.000€	01/09	6393 €
Flotte véhicules et chariots élévateurs	GENERALI courtier FAPE	AH167526	Multirisque			01/01	4761 €
Flotte véhicules	AXA	3264289904	Multirisque			01/01	4518 €

Mission des collaborateurs	LA LILLOISE - AGF courtier FAPE	8.354.279 E	Multirisque			01/01	1328 €
----------------------------	---------------------------------	-------------	-------------	--	--	-------	--------

### UBBINK GARDEN BV

Type of contract	Insurance Company	Main risks covered	Excess (en €) (amount that remains borne by you)	Insurance cover (in €)	Due date	Last Payment (Premium for a year) (in €)
Insurance GA. 10081	Aegon	Transport in and out.	0	400.000,-	01-10-09	25.005,-
Insurance GA. 10082	Zurich Schade	Company responsibility	2.500,-	5.000.000,-	01-10-09	6.455,38
Insurance NLDC400131	CNA	Directors responsibility Ubbink Garden BV	0	2.500.000,-	01-10-09	2.203,75
Insurance GA. 10099	Delta Lloyd	Computers	0	388.882,-	01-10-09	836,09
Insurance GA. 10099	Delta Lloyd	Notebooks	0	8.600,-	01-10-09	110,94
Insurance GA. 10099	Delta Lloyd	Extra costs hardware	0	453.780,-	01-10-09	1.707,35
Insurance GA. 10100	Delta Lloyd	Fork lifts, damage and responsibility	0	907.560,-	01-10-09	2.929,77
Insurance 514092647	Delta Lloyd	Fraud and money transport Ned. + Blg.	Min. 25.000,- max. 75.000,-	1.500.000	01-10-09	5.068,84
Insurance GA. 10098	Allianz, Fortis, Generali, Erasmus, HDI, Reaal, Nassau, Delta Lloyd	Fire insurance including : Building Building Moulds Stock Company business damage Extra costs Building	4.537,- 4.537,- 4.537,- 4.537,- 4.537,- 4.537,- 4.537,- 4.537,-	1.513.770,- 400.980,- 2.000.250,- 14.000.000,- 17.657.200,- 250.000,- 450.000,-	01-10-09 01-10-09 01-10-09 01-10-09 01-10-09 01-10-09 01-10-09	3.661,43 969,88 4.838,10 33.867,88 42.708,35 604,69 1.088,44
Insurance 51623	ARAG	Legal advise for lease car drivers			31-08-10	452,04
Insurance 500114850	Turien & Co	Responsibility employer for drivers	0,-	2.500.000,-	28-11-09	613,40
Insurance 7097786	Marsch	Extended damage insurance building	10% Min. 10.000,- Max. 100.000,-	7.193.200,-	30-06-10	15.465,38
Insurance 6984	Atradius	Debtors Ubbink Group	15%-50%	3.000.000,-	31-08-09	minimum40.000,- for the whole group
Insurance SL-Z100375	Fortis	Sick leave employees	81.000,-	1.766.280,-	31-12-09	13.032,-
Insurance DL222556	Heinfeld	Accident employees	0,-	1.766.280,-	01-01-12	3.884,19
Insurance 7979169	Reaal	Same as above for high income	0,-	132.564,-	01-01-12	7.499,16
Insurance 521119	Heinfeld	Travel insurance	0,-		01-01-10	242,50
Insurance 7992987	De Goudse	Income insurance partially sick employees	0,-	1.287.200,-	31-12-09	3.669,09

La Société estime que le niveau de couverture des risques potentiels est suffisant.

La Société bénéficie d'une couverture d'assurance destinée à garantir son capital, ses revenus et sa responsabilité civile.

Compte tenu de la taille du patrimoine à assurer et du niveau de couverture recherché, la Société pourrait ne pas obtenir de couverture d'assurance similaire ou ne pas l'obtenir à un coût adapté, ce qui pourrait conduire la Société à assumer un niveau de risques plus élevé et/ou serait susceptible d'affecter significativement son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

La Société pourrait par ailleurs être confrontée à un renchérissement du coût de ses assurances ou bien subir des sinistres qui ne soient pas intégralement couverts par les polices d'assurance souscrites.

## 5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

### 5.1 Histoire et évolution de la Société

#### 5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'Émetteur

Lors de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009, les actionnaires ont décidé de modifier la dénomination de la Société, qui était jusqu'à présent « NORTENE », et qui s'appelle désormais : « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES ».

« OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » est également l'enseigne et le nom commercial de la Société.

#### 5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 461 500 233.

Le numéro SIRET de la Société est 461 500 233 00071.

Code APE : 6420Z – Activité des sociétés holding.

#### 5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été initialement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE le 1<sup>er</sup> septembre 1956. La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2055, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### 5.1.4 Siège social, forme juridique et législation

Numéro de téléphone : 01-56-04-21-60

Le siège social de la Société, qui était situé au 174 quai de Jemmapes – 75010 PARIS depuis le 12 juillet 2007, a été transféré au 75 avenue Parmentier – 75011 PARIS par décision du Conseil de Surveillance du 17 décembre 2008.

Conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires en vigueur, le transfert de siège social et la modification corrélative des statuts ont été ratifiés par décision unanime des actionnaires lors de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009.

La Société, initialement constituée sous forme de société à responsabilité limitée, a été transformée en société anonyme par décision extraordinaire des associés du 28 novembre 1960. Depuis le 15 janvier 2001, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

La Société est régie par ses statuts ainsi que par les dispositions légales et réglementaires du Code de Commerce.

#### 5.1.5 Historique de la Société

<b><u>1956</u></b>	:	Création sous la dénomination Comptoir des Produits Chimiques et Industriels
<b><u>1959</u></b>	:	Exploitation de la licence NETLON (extrusion de mailles plastiques losanges) jusqu'en septembre 2000
<b><u>1963</u></b>	:	Implantation rue d'Arcole à Lille
<b><u>1969</u></b>	:	La société adopte la dénomination NORTENE

- 1971** : Création du département Jardinage
- 1972** : Implantation sur 2 000 m<sup>2</sup> avenue de Bretagne à Lille
- 1976** : Installation du Service Commercial à Vélizy
- 1979** : Mise en oeuvre du procédé TRICAL (extrusion de mailles plastiques rectangulaires) jusqu'en septembre 2000
- 1983** : Création de NORTENE Ltd - Extension de l'implantation lilloise : 11 000 m<sup>2</sup>
- 1988** : Création de NORTENE ESPANA - Extension du Jardinage à Santes (Lille)
- 1990** : Séparation de NORTENE en deux entités : NORTENE TECHNOLOGIES et NORTENE JARDIN
- 1995** : Création du Holding familial DOMOPHI- Introduction de NORTENE S.A. au Second Marché de la Bourse de Paris
- 1997** : Acquisition d'OPTIMIS par NORTENE JARDIN
- 1998** : Lancement de la gamme Eclairage par NORTENE JARDIN - Création de NORTENE TUNISIE
- 1999** : Lancement de la gamme Végétale par NORTENE JARDIN - Création de NORTENE PRO - Acquisition de COV S.A. par NORTENE JARDIN
- 2000** : NORTENE S.A. vend NORTENE TECHNOLOGIES et NORTENE GmbH NORTENE JARDIN :
- acquiert UBBINK BV (Bassins) et FRISTOT S.A. (Fleurs artificielles)
  - crée UBBINK France, UBBINK U.K. (Bassins) et NORTLAND SARL (Bois)
  - lance la marque Francesco Louisa (Fleurs artificielles)
- 2001** : NORTENE S.A. vend NORTENE ESPANA - NORTENE JARDIN acquiert l'activité Jardin du Groupe NETLON U.K. pour créer "APOLLO GARDENING LTD" détenteur des marques NETLON et SENTINEL pour renforcer sa position au Royaume-Uni
- 2002** : Fusion de COV avec FRISTOT pour donner NORTENE FLEURS - Fermeture des centres logistiques de Santes (France) et de Bocholt (Allemagne)
- 2003** : Transfert de l'activité NORTENE FLEURS de Bourg-en-Bresse à Izernore - Transfert de l'activité d'OPTIMIS de Bourg en Bourg-en-Bresse à Levallois
- 2004** : Cession des titres NORTENE LTD par NORTENE SA à NORTENE JARDIN
- 2005** : Cession des actifs et du Know-how de NORTENE TUNISIE - UBBINK UK devient filiale d'UBBINK Garden BV
- Août 2005** : Signature du contrat d'acquisition de la société allemande KARIBU.



- Avril 2006** : Fusion absorption de NORTENE JARDIN SA par NORTENE SA.  
L'exploitation du fonds «NORTENE JARDIN» est reprise par NORTENE JARDINAGE (anciennement dénommée Les Jardins de Bastien). - UBBINK France devient filiale d'UBBINK BV
- Octobre 2006** : NORTENE SA est placée sous mandat *ad hoc* par décision du Président du Tribunal de Commerce de NANTERRE du 31 octobre 2006.
- Décembre 2006** : - Conclusion d'un accord avec le fonds D&P PME IV relatif à l'octroi d'un prêt de 8 M€ pouvant être porté à 12M€ et qui serait converti en emprunt obligataire sous certaines conditions ;  
Conclusion d'un moratoire avec les banques françaises du Groupe NORTENE aux termes duquel elles ont accepté de suspendre l'exigibilité de leurs concours selon le calendrier suivant :  
- franchise de 24 mois, soit jusqu'au 21 décembre 2008  
- amortissement linéaire sur 5 ans par échéances trimestrielles  
- taux d'intérêt EURIBOR 3mois +135 bps
- Avril 2007** : Conclusion d'un accord définitif avec le fonds D&P PME IV prévoyant la souscription par celui-ci à un emprunt obligataire de 15 000 000 € constitué de 1 500 000 OBSA d'une durée de 3 ans émises au prix unitaire de 10 € avec un taux d'intérêt annuel de 7% payable trimestriellement. Chaque BSA donnerait droit de souscrire 1 action NORTENE SA au prix de 7 €.
- Septembre 2007** : - Emission d'OBSA et d'une action de préférence ayant fait l'objet d'une note d'opération visée par l'AMF le 7 septembre 2007 sous le numéro 07-316.  
- NORTENE (déjà actionnaire à 50%) détient désormais 100% du capital de TRENT SAS.
- Décembre 2007** : Cession par NORTENE de la société NORTENE FLEURS.
- Janvier 2008** : Le 21 janvier 2008, NORTENE SA signe, sous condition suspensive, une promesse de vente portant sur l'immeuble situé à Lille (59), 149 rue de Bretagne, moyennant un prix principal de 3,1 M€.
- Mai 2008:**  
- Décision de préemption de l'immeuble situé à Lille (59), 149 rue de Bretagne par la communauté d'agglomération de Lille.  
- Signature d'un accord de cession de l'activité jardinage France à INTERMAS NETS, dans les conditions décrites au paragraphe 6.3 du présent Document de référence.  
- Choix du nom « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » comme enseigne commerciale du Groupe.
- Juin 2008**  
- Cession du fonds de commerce de la société TOUT JARDIN DIRECT, filiale dédiée au commerce électronique, à la société TJD SARL.  
- Augmentation de capital suite à l'exercice par D&P PME IV et EFFI-INVEST I de la totalité des BSA qui leur ont été attribués en septembre 2007.
- Juillet 2008**  
Réalisation de la cession de l'Activité Jardinage à INTERMAS NETS, telle que décrite au paragraphe 5.1.6 du présent Document de référence.
- Avril 2009**  
- Signature le 16 avril 2009 d'un protocole de conciliation avec les banques de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA gelant les échéances des emprunts bancaires jusqu'au 31 janvier 2010.

- Cession des filiales anglaises le 4 avril 2009 (Apollo Gardening Ltd, Ubbink Gardening Ltd, Nortene Ltd) dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.6 du présent Document de Référence.

### **Mai 2009**

Le 15 mai 2009, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé :

- une réduction de capital d'un montant nominal de 7 553 470,50 euros pour le ramener à 260 464,50 euros afin d'apurer, à due concurrence, une partie de la perte apparaissant dans les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Cette réduction de capital a été réalisée par voie de minoration de 2,90 euros la valeur nominale de chacune des 2 604 645 actions composant actuellement le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 3 euros à 0,10 euro par action.

- de changer la dénomination sociale de la Société qui est désormais : « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES »

### **5.1.6 Evènements importants significatifs dans l'évolution récente de la Société**

#### a) Cession de l'activité « Jardinage France » à INTERMAS NETS en juillet 2008 :

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a conclu avec la société espagnole INTERMAS NETS, le 24 mai 2008, un accord aux termes duquel OLIN SA s'est engagée à céder à INTERMAS NETS l'activité de distribution de produits de jardinage utilitaire du Groupe en France, hors branche d'activité portant sur les produits éclairage, treillage-déco en bois naturel et gamme oiseaux (gamme ACREWOOD) conservée par le Groupe (ci-après l'activité « Jardinage France ») ainsi que certains droits de propriété intellectuelle attachés à l'activité cédée et notamment les marques « NORTENE » et « LE JARDIN DE BASTIEN ».

Il est rappelé que l'activité Jardinage France du Groupe OLIN, objet de la cession à INTERMAS NETS, qui était jusqu'à présent exploitée au sein des sociétés OLIN JARDINAGE (ex NORTENE JARDINAGE) et OLIN PRO (ex NORTENE PRO), a généré au cours de l'exercice 2006/2007 un chiffre d'affaires brut global de 16 749 K€ et une perte sur la période de l'ordre 5,8 M€.

Cette opération a donc permis au Groupe OLIN de se libérer d'une activité déficitaire pour se recentrer sur la fabrication et la commercialisation de produits permettant l'agencement et l'aménagement des espaces extérieurs sous l'angle de la nature et du bien-être (chalets, abris, piscines, terrasses, spas, saunas, fontaines...).

La cession de l'activité Jardinage France au profit de INTERMAS NETS, qui est effective depuis le 3 juillet 2008, a été réalisée dans les conditions suivantes : le prix d'acquisition convenu entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et INTERMAS NETS est composé d'une partie fixe d'un montant de 4,25 M€ et d'un complément de prix qui ont tous deux été intégralement réglés à OLIN SA, le dernier paiement étant intervenu le 20 mai 2009.

#### b) Poursuite des restructurations internes - Cession des filiales anglaises du Groupe

Aux termes d'un accord en date du 4 avril 2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et sa filiale UBBINK GARDEN BV se sont engagées à céder sous diverses conditions suspensives aux Managers des filiales anglaises du Groupe, savoir les sociétés Nortene Ltd, Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd, la totalité de leur participation dans le capital des dites sociétés.

Les dernières conditions suspensives ayant été levées le 27 avril 2009, les cessions de participation sont devenues effectives à cette date.

Aux termes de cet accord, le Groupe OLIN a accepté d'abandonner les créances en compte-courant qu'il détenait sur les filiales anglaises cédées et les sociétés Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd se sont engagées à régler au Groupe OLIN, au plus tard le 31 décembre 2009, les achats réalisés auprès de Ubbink Garden BV depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Le montant des achats devant être payés par les filiales anglaises à UBBINK GARDEN BV s'élève à 466 786 €. A ce jour, une somme de 362 029 € a été réglée et le solde, soit 104.757 €, fait l'objet d'un nouvel échéancier de paiement (négocié par avenant) sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 juillet 2010.

Enfin, sous réserve des résultats réalisés par les filiales anglaises cédées au titre de l'exercice social 2009/2010, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES pourrait recevoir un complément de prix égal à 50% du résultat net de l'exercice 2009-2010 des filiales anglaises et plafonné à 50 000 GBP. S'il est dû, le complément de prix sera payable le 31 janvier 2011 au plus tard.

La cession de ces participations ayant été effectuée au profit des Managers des filiales anglaises cédées, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES n'a consenti aux cessionnaires aucune garantie de passif.

Le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES a par ailleurs conclu avec Apollo Gardening Ltd, pour le territoire « UK et Irlande » :

- un contrat de licence portant sur la marque « Ubbink » (marque du groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES) en vue de la commercialisation des articles de la gamme « garden sundries » ;
- des contrats de distributions des produits « Bois » de la société Karibu Holztechnik GmbH et « Eau » de la société Ubbink Garden BV, toutes deux sociétés du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.

Il est enfin rappelé que les filiales cédées ont réalisé, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008, un chiffre d'affaires net global hors-groupe de 5.535 K€ et une perte nette de - 319 K€. Les résultats cumulés au bilan (y compris le résultat constaté au 30 septembre 2008) sont de - 3.927 KGBP, soit environ - 4.971 K€ (avec un taux de change EUR/GBP de 0,79).

La cession des filiales anglaises génèrera une perte de 1,5 million d'euros dans les comptes consolidés du 30 septembre 2009 compte tenu du prix de vente symbolique de chaque filiale fixé à 1 GBP.

Toutefois, cette opération permet au Groupe OLIN de se défaire de filiales dont l'activité est actuellement déficitaire pour se recentrer, à partir de véritables outils industriels européens, sur la fabrication et la commercialisation de tous les produits permettant l'agencement et l'aménagement des espaces extérieurs sous l'angle de la nature et du bien-être (châlets, abris, piscines, terrasses, spas, saunas, fontaines...).

L'impact consolidé des opérations ci-dessus présentées est chiffré, s'agissant de la cession de l'activité Jardin Utilitaire France, au paragraphe 9.1.2.2 du présent Document de référence et, s'agissant de la cession des filiales anglaises, aux paragraphes 9.1.3.2 et 9.1.3.3 auxquels il convient également de se reporter.

## **5.2 Investissements**

### **5.2.1 Principaux investissements réalisés par le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES**

Compte tenu de la situation financière du Groupe au cours des dernières années, les dépenses d'investissement sont tenues sous contrôle et ont été réduites significativement entre 2006 et 2009

Au cours des 3 derniers exercices clos et sur la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 31 mars 2009, les investissements réalisés par le Groupe ont notamment porté sur :

- la modernisation du système informatique des filiales françaises,
- la création de ligne de production en Chine pour les produits extrudés (en cours au 30 septembre 2007),
- le renouvellement courant des immobilisations devenues obsolètes,
- le lancement de l'enseigne commerciale « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » et de la nouvelle marque « AKANUA » (courant 2008).

Les investissements bruts réalisés par le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES au cours des exercices clos les 30 septembre 2006, 30 septembre 2007, 30 septembre 2008 et sur la période allant du 1er octobre 2008 au 31 mars 2009 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)

	31-mars-09	31-mars-08	30-sept-08	30-sept-07	30-sept-06
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	6
Brevets, licences et similaires	0	51	73	149	189
Autres immobilisations incorporelles	102	5	181	252	416
Goodwill	0	0	114	1 605	8 799
<b>Investissement en immo. incorporelles</b>	<b>102</b>	<b>56</b>	<b>368</b>	<b>2 006</b>	<b>9 410</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains, constructions	24	124	190	100	74
Immeuble de placement	0	0	0	0	0
Installations, matériels	16	493	414	378	1 131
Autres immobilisations	275	301	272	649	788
<b>Investissement en immo. corporelles</b>	<b>315</b>	<b>918</b>	<b>876</b>	<b>1 127</b>	<b>1 993</b>
<b>Total des investissements</b>	<b>417</b>	<b>974</b>	<b>1 244</b>	<b>3 133</b>	<b>11 403</b>

Au cours des deux derniers exercices, les investissements réalisés par le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES ont porté essentiellement sur le renouvellement courant des immobilisations devenues obsolètes.

#### ► Autres immobilisations

Le compte « Autres immobilisations » enregistré au 30 septembre 2007, une immobilisation en cours, la création en Chine d'une ligne de production de produits extrudés.

Cette immobilisation a été cédée à INTERMAS NETS avec l'activité Jardinage France en Juillet 2008.

### 5.2.2 Principaux investissements en cours à la date du présent Document de référence

En raison de sa situation financière, la Société n'a décidé ni mis en place aucun programme d'investissement à la date du présent Document de référence.

### 5.2.3 Description des principaux investissements futurs de la Société ayant fait l'objet d'engagements fermes de la part des organes de direction

La Société n'a décidé aucun investissement futur à la date du présent Document de référence.

## 6 APERÇU DES ACTIVITÉS

*NOTA : Les informations chiffrées données à la présente section sont extraites des comptes des filiales présentés en normes françaises.*

*Il est par ailleurs précisé que les comptes présentés pour UBBINK GARDEN BV sont les comptes consolidés du sous-groupe constitué par UBBINK GARDEN BV et ses filiales.*

### 6.1 Présentation générale du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES

Le Groupe Outside Living Industries a longtemps été un acteur de référence du marché du jardinage spécialisé dans la fabrication et la commercialisation d'articles d'équipement de jardins, le négoce de fleurs (naturelles et artificielles), la commercialisation de piscines hors sol en bois, le mobilier de jardin et les barbecues.

Une des filiales opérationnelles du Groupe Outside Living Industries avait même développé une activité d'extrusion plastique.

Le Groupe OLIN est actuellement présent dans une quarantaine de pays à travers des filiales commerciales, des agents ou des bureaux de représentation, ce qui lui permet d'analyser en permanence les évolutions des marchés et d'anticiper les attentes des consommateurs.

Confronté à d'importantes difficultés financières depuis fin 2006, le Groupe Outside Living Industries a entamé une restructuration majeure de son organigramme opérationnel tout en réorientant ses activités au cours du second semestre de l'exercice 2007-2008 vers les secteurs « Jardin Loisir » et « Bien-être » en se désengageant de l'activité « Jardinage utilitaire » devenue non stratégique et fortement déficitaire sur les marchés français et anglais.

A ce jour, le Groupe Outside Living Industries reste spécialisé, en Europe, sur les marchés du « Jardin Loisir » et du « Bien-être » et les produits y associés : spas, saunas, abris de jardin et terrasses en bois, piscines hors sols, bassins et fontaines décoratives ainsi que leurs accessoires, etc.

Les différentes sociétés du Groupe exercent leurs activités et interviennent principalement sur les 4 territoires suivants : France, Allemagne, Angleterre (filiales cédées le 4 avril 2009), Benelux (Belgique et Hollande).

Le chiffre d'affaires consolidé 2008 du Groupe, pour les activités poursuivies, s'élève à 70.519 K€ ventilé comme suit entre les différentes zones géographiques sur lesquelles opèrent l'ensemble des filiales :

<b>Zone géographique</b>	<b>Montant chiffre d'affaires (K€)</b>	<b>Pourcentage</b>
Allemagne	41.784 K€	59,25%
Benelux	17.433 K€	24,72%
France	11.302 K€	16,03%
<b>TOTAL</b>	<b>70.519 K€</b>	<b>100,00%</b>

Globalement, le marché du jardinage a connu, en 2008, une évolution moyenne négative de -2,1% comparé à 2007. Cette évolution du marché en 2008 est le reflet d'une situation météorologique chaotique au cœur de la saison du jardin.

Au cours du second semestre de l'exercice 2007-2008, le Groupe a fait face à différentes situations selon les 4 principaux secteurs géographiques où il opère :

- une stabilité sur les marchés français et belge (respectivement +0,4% et +0,9%) ;
- et des reculs sur les marchés allemand, hollandais et anglais (respectivement -2,1%, -2,9% et -5,2%).

## 6.2 Principales activités du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES

A l'exception de la société Outside Living Industries SA, qui est une holding pure, toutes les sociétés du Groupe ont une activité opérationnelle.

En suite des différentes restructurations intervenues depuis 2007 et relatives tant à la simplification de l'organigramme opérationnel du Groupe OLIN qu'à la réorientation des activités stratégiques des filiales et des marchés sur lesquels opère le Groupe :

- il n'y a plus de filiales dédiées à un seul secteur d'activité ;
- chaque filiale commercialise désormais les produits d'une ou plusieurs marques du Groupe.

Dans le cadre du recentrage des activités du Groupe sur la fabrication et la commercialisation de tous les produits permettant l'agencement et l'aménagement des espaces extérieurs sous l'angle de la nature et du bien-être (chalets, abris, piscines, terrasses, spas, saunas, fontaines...), les marques « KARIBU », « UBBINK », « NORTLAND » et la nouvelle marque « AKANUA » qui appartiennent au Groupe sont désormais mises en avant.

Le Groupe a renforcé sa politique de communication autour des marques « UBBINK », « NORTLAND », « KARIBU » et « AKANUA » pour promouvoir les activités « Jardin Loisir » et « Bien-être » sur lesquelles sont concentrés ses efforts de développement, recherches et innovations afin, en particulier, de se démarquer de la concurrence et augmenter son pouvoir de négociation avec ses distributeurs.

### 6.2.1 Présentation de l'activité de la société Outside Living Industries SA

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA est une holding financière, société de tête du Groupe, qui a été introduite au Second Marché de la Bourse de Paris le 18 octobre 1995.

Elle a un rôle de holding animatrice du Groupe et facture à ce titre diverses prestations à ses filiales.

Ses produits d'exploitation correspondent aux facturations de loyers ou de sous-location des immeubles ainsi que des frais de fonctionnement aux filiales occupant ces immeubles et aux facturations de prestations de holding et d'animation du Groupe.

### 6.2.2 Présentation des activités, produits et marques du Groupe

#### 6.2.2.1 ► UBBINK



La marque « UBBINK » regroupe tous les produits et solutions concernant l'eau dans le jardin :

- les bassins et fontaines,
- les cascades et cours d'eau,
- les accessoires (pompes, filtres, éclairages, entretien, etc.)

Les produits de la marque « UBBINK » sont commercialisés en France, Angleterre, Allemagne et Benelux par les différentes filiales du Groupe.

La société Ubbink Garden BV conçoit ses produits mais en sous-traite la production auprès de divers prestataires. Les produits « UBBINK » sont ensuite stockés sur le site de Alkmaar. Ils sont livrés à partir de ce site aux clients des différentes entités du groupe (jardineries, marchés de matériaux de construction, jardiniers et commerces spécialisés en articles de jardin).

#### 6.2.2.2 ➤ NORTLAND



La marque « NORTLAND » regroupe tous les produits et solutions d'aménagements extérieurs et décoration en bois :

- terrasses et accessoires ;
- occultants, treillages ;
- pergolas, panneaux, claustras,
- décorations ;
- contenants.

Le développement de la marque « NORTLAND » est géré par l'intermédiaire de la société Outside Living Industries France SARL, locataire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 du fonds de commerce qui était auparavant exploité par la société NORTLAND.

La distribution des produits NORTLAND s'effectue à travers les différentes filiales du Groupe.

#### 6.2.2.3 ➤ KARIBU



La marque « KARIBU » regroupe les produits suivants :

- chalets, arbris de jardins, espaces à vivre,
- garages,
- saunas,
- piscines hors sol.

Les produits « KARIBU » sont commercialisés par l'intermédiaire de la société allemande KARIBU en Allemagne et dans les pays européens dans lesquels le groupe ne dispose pas de filiale.

Les autres sociétés du Groupe se chargent de la distribution des produits « KARIBU » dans leurs pays d'implantation.

La société KARIBU, entreprise phare du secteur en Allemagne et spécialiste du bois, est la seule filiale du Groupe à produire en interne. Cette société dispose de deux sites de production en Allemagne (Bernau et Breme).

#### 6.2.2.4 ➤ AKANUA



AKANUA est une nouvelle marque qui vient d'être lancée par le Groupe. Elle couvrira l'ensemble des produits « énergie » du Groupe mais ne concerne, pour l'instant, que la commercialisation des éclairages extérieurs.

Les produits « AKANUA » sont commercialisés en Europe par l'intermédiaire des différentes filiales du groupe.

### 6.2.3 Autres activités, produits et marques abandonnés ou cédés par le Groupe

Dans le cadre de la réorientation de ses activités, les activités, produits et marques suivants ont été cédés ou abandonnés par le Groupe depuis 2007.

#### 6.2.3.1. Fleurs et plantes artificielles - Articles de cadeaux pour la maison

La création, la conception, la fabrication, la commercialisation de ces produits étaient assurées sous la marque « Nortène Fleurs » par la société NORTENE FLEURS jusqu'en décembre 2007, date à laquelle cette société a été cédée à la société PARMEO SARL.

#### 6.2.3.2. Produits et marques relevant de l'activité « Jardinage utilitaire France »

➤ Articles de jardin distribués en France sous les marques « Le Jardin de Bastien » et « Nortène »

La commercialisation des articles de jardin (occultation, tuteurs et accessoires, serres, voiles d'hivernage, anti-nuisibles, etc.) sous les marques « Le Jardin de Bastien » et « Nortène » était assurée par la société OLIN JARDINAGE (anciennement dénommée NORTENE JARDINAGE).

L'activité « Jardinage utilitaire France » du Groupe ayant été cédée à INTERMAS NETS en juillet 2008, avec les marques « Le Jardin de Bastien » et « Nortène », dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.6 du document de référence :

- la société OLIN JARDINAGE est désormais dépourvue d'activité ;
- et le groupe ne commercialise plus, en France, d'articles correspondant au segment « jardinage utilitaire ».

➤ Articles professionnel de protection des plants

La société OLIN PRO (anciennement dénommée NORTENE PRO) était dédiée au marché professionnel de protection des plants (forêts, vignes ...).

Elle distribuait ses produits sous la marque « Nortène Pro ».

L'activité « Jardinage France » du Groupe ayant été cédée à INTERMAS NETS en juillet 2008, dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.6 du document de référence, la société OLIN PRO est désormais dépourvue d'activité et le groupe ne commercialise plus, en France, des articles correspondant au segment « professionnel » du marché du jardin décrit ci-dessus.



### 6.2.3.3. Cession des filiales anglaises APOLLO GARDENING Ltd, UBBINK GARDENING Ltd et NORTENE Ltd

#### ➤ Produits « Ubbink » et articles de jardin commercialisés en Angleterre

La société APOLLO GARDENING Ltd commercialisait jusqu'en avril 2009 des articles de jardin (eg. occultants, tuteurs et accessoires, serres, voiles d'hivernage, anti-nuisibles, etc.) sur le marché anglais.

APOLLO GARDENING Ltd avait, par ailleurs, commencé à commercialiser les produits de KARIBU au cours de l'exercice 2008.

La société UBBINK GARDENING Ltd commercialisait quant à elle des bassins et des fontaines décoratives de la gamme « UBBINK ».

Début avril 2009, les sociétés APOLLO GARDENING Ltd et UBBINK GARDENING Ltd, filiale à 100% de Ubbink Garden BV ont été cédée à ses Managers dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.6 du document de référence.

Depuis cette date, APOLLO GARDENING Ltd et UBBINK GARDENING Ltd n'appartiennent plus au Groupe mais des partenariats commerciaux ont été mis en place entre le Groupe Oustide Living Industries et Apollo Gardening Ltd portant sur la distribution, au Royaume Uni, des produits « KARIBU » et des produits « UBBINK ».

#### ➤ Marque « NORTENE »



La marque « NORTENE » recouvre l'ensemble des produits « jardinage utilitaire » du Groupe commercialisés en Europe, à l'exception de la France depuis la cession de cette marque à INTERMAS NETS en juillet 2008, savoir :

- anti-nuisible,
- treillages,
- occultation,  
voile d'hivernage,
- éclairages (activité non cédée à Intermas ; désormais exploitée par le groupe sous la marque AKANUA).

Les produits « jardinage utilitaire » étaient jusqu'à présent distribués au Royaume Uni par l'intermédiaire des sociétés APOLLO GARDENING Ltd et NORTENE Ltd.

NORTENE Ltd, qui n'a plus d'activité opérationnelle depuis juin 2005, avait signé en juillet 2005 un contrat de licence de marque avec la société SOLUS (distributeur anglais) permettant à cette dernière d'exploiter la marque « Nortene » en Angleterre pendant 20 ans auprès des jardinerie.

Le contrat de licence de marque avec SOLUS reste en force malgré la cession de la marque « Nortène » à INTERMAS.

La société NORTENE Ltd a été cédée à ses Managers début avril 2009, dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.6 du document de référence.

### 6.3 Environnement concurrentiel du Groupe

Les données ci-après présentées proviennent de Promojardin 2008, Baromètre Jardin 2008 et GFK 2008. Elles ont été synthétisées dans les tableaux ci-dessous par les équipes Marketing du Groupe.

Les études concernant l'année 2009 ne paraîtront qu'en 2010.

#### 6.3.1 Présentation de l'environnement et des principaux marchés du Groupe

##### ► Caractéristiques des marchés géographiques sur lesquels opère le Groupe OLIN

Caractéristiques des marchés	France	Allemagne	Hollande	Belgique	U.K.	Périmètre
Variations : 08 v 07 en %	+ 0,4%	- 2,1%	- 2,9%	+ 0,9%	- 5,2%	<b>- 2,1%</b>
Population (en millier)	64 000	88 000	16 200	10 700	59 000	<b>237 900</b>
Dépense moyenne	€ 120	€ 115	€ 166	€ 104	€ 106	<b>€ 117</b>
Surface jardin en m <sup>2</sup>	500 m <sup>2</sup>	350 m <sup>2</sup>	110 m <sup>2</sup>	300 m <sup>2</sup>	250 m <sup>2</sup>	<b>350 m<sup>2</sup></b>

Les marchés sur lesquels opère le Groupe OLIN n'ont pas évolué de façon uniforme entre 2007 et 2008.

Le marché anglais régresse de façon importante (-5,2%), suivi de la Hollande (-2,9%) et de l'Allemagne (-2,1%).

La France et la Belgique évoluent positivement avec une croissance est modeste, respectivement + 0,4% et +0,9%.

Il est intéressant de noter que le panier d'achat annuel moyen par habitant du marché de OLIN (117 €) est supérieur de 30% à celui calculé pour l'ensemble de l'Europe (90 €)

##### ► Taille des marchés des différents produits du Groupe OLIN

Les valeurs de marchés présentés ci-après sont des valeurs « ventes TTC au consommateur final ». Le Groupe OLIN est fournisseur des distributeurs qui vendent ensuite les produits aux consommateurs finaux.

Le tableau ci-après présente pour chaque ligne principale de produits du groupe :

- la marque sous laquelle elle est commercialisée
- et la taille du marché (valeur TTC des ventes au consommateur final) de la ligne de produit par pays d'implantation du groupe.

Tailles des marchés des produits du groupe en 2008 :

Marques / produits (en million d'€)	France	Allemagne	Hollande	Belgique	U.K.	Périmètre
Karibu® Châlet/Carport/pavillon	125	215	38	43	144	<b>565</b>
Karibu® Sauna	11	60	11	3	6	<b>91</b>
Ubbink® Bassin	55	208	83	35	146	<b>527</b>
Ubbink® Piscine hors sol	120	45	8	-	-	<b>173</b>
Nortland® Dalle/lame/terrasse	60	145	65	42	90	<b>402</b>
Akanua® Eclairage	100	185	41	-	-	<b>326</b>
Nortene® Equipement plante	226	335	36	35	258	<b>890</b>
<b>Total</b>	<b>697</b>	<b>1 193</b>	<b>282</b>	<b>158</b>	<b>644</b>	<b>2 974</b>

Depuis juillet 2008, en suite de la cession de l'activité « Jardinage France », le Groupe OLIN n'exploite plus le segment du marché « Equipement plante » en France (jardinage utilitaire).

Selon les estimations des équipes Marketing du Groupe, la part de marché de OLIN dans le marché des produits ci-dessus est estimée à 6,9 % compte tenu d'un « coefficient de vente consommateur TTC » de la distribution de 2,5 points

La part de marché du Groupe pour l'exercice 2008 (activités poursuivies) a été estimée selon la formule de calcul suivante :

$$75,8 \text{ M€} / \{ (2\,974 \text{ M€} - 226 \text{ M€}) / 2,5 \} = 6,9\%$$

étant précisé que :

- **75,8 M€** correspond au chiffre d'affaires HT 2008 du Groupe (filiales anglaises incluses) ;
- **2 974 M€** correspond au chiffre d'affaires TTC « client final » réalisé par les distributeurs sur le marché des articles de jardin commercialisés par le Groupe (v. tableau ci-dessus) ;
- **226 M€** correspond au chiffre d'affaires TTC « client final » du segment « Equipement plante France » (pour mémoire : ce segment a été abandonné en 2008 par le Groupe / v. tableau ci-dessus) ;
- **2,5** correspond, selon les estimations du Groupe, au coefficient qui est appliqué par les distributeurs au prix de vente HT des produits du Groupe OLIN (soit également le prix d'achat desdits produits par les distributeurs) pour déterminer et arrêter le prix de vente TTC de ces produits au client final (Exemple : prix d'achat d'un article du Groupe égal à 100 € HT par la grande distribution et vente du même produit au consommateur final pour un prix de 100 € x coef. 2,5 = 250 € TTC).

### 6.3.2 Position concurrentielle

#### a) Les marques du Groupe

Les marques du Groupe se positionnent sur leur marché comme suit :

- KARIBU est N° 1 en Allemagne, Autriche et Suisse pour le sauna et les cabines infrarouges, et N° 2 en Allemagne pour le chalet et le cartport. Les produits KARIBU sont actuellement commercialisés principalement en Allemagne (source : VTB Allemagne)
- La marque NORTLAND est N° 3 en France pour la piscine (source : Promojardin 2008)
- UBBINK est N° 2 en Europe pour le bassin décoratif (source : GFK 2007 et 2008)

Marque	Parts de marché 2008	Position	Parts de marché 2007	Position	Parts de marché 2006	Position
UBBINK	18,10%	N° 2	19,20%	N° 2	19,00%	N° 1
HEISSNER	15,00%	N° 3	14,90%	N° 3	14,80%	N° 3
OASE	25,90%	N° 1	22,90%	N° 1	18,30%	N° 2

Nonobstant le bon positionnement de ses marques, le Groupe OLIN relève que, dans un contexte de crise économique, les marques des distributeurs sont très demandées par les consommateurs.

#### b) Les principaux concurrents du Groupe

Le Groupe a identifié, pour chaque gamme de produits, les principaux concurrents suivants :

- INTERMAS (Espagne) : sur le secteur du jardin et du Bassin  
[www.intermas.com](http://www.intermas.com)
- CERLAND (France) : sur le secteur piscine hors sol ; terrasse...

- [www.cerland.fr](http://www.cerland.fr)
- OASE (Allemagne) : sur le secteur du bassin  
[www.oase-livingwater.com](http://www.oase-livingwater.com)
- HEISSNER (Allemagne) : sur le secteur du bassin  
[www.heissner.de](http://www.heissner.de)
- WEKA (Allemagne) : sur le secteur du chalet / Carport / Pavillon / Sauna  
[www.weka-holzbau.com](http://www.weka-holzbau.com)

Le Groupe OLIN ne dispose pas de données chiffrées sur ces concurrents.

Plus largement, les entreprises suivantes opèrent sur les mêmes marchés de produits que le Groupe OLIN dans les pays européens ci-après listés :

Marchés	France	U.K.	Allemagne
<b>Châlets + Dalles</b>	Luoman, Solid, Universo, Verhaeghe, Decor & jardin	Shires, Waltons, Rowlinsons, Forest	Weka, Universo, Deker, Skan Holz, Okey, Solid
<b>Bassins</b>	Celloplast-Intermas, Laguna, Oase, Agriline	Hozelock, Interpet, Oase, bermuda, Fishmate	Oase, Heissner, Tip, Gardena, Messner
<b>Piscines hors sol</b>	Cerland, Sunbay, EDG	Piscinelle, Plum, Sequoia	Weka,
<b>Saunas</b>	Healt Mate, Verhaeghe	FinForest, Norpe	Weka, Domo, Jockey
<b>Spas</b>	EDG, distribution éclatée	Hot Springs, Artic Spas, Canadian Spa	Distribution éclatée
<b>Eclairages</b>	Massive, marques propres	Gardman, Smart Solar, Marques propres	Massive, marques propres

La note 2, §1 de l'annexe aux comptes consolidés au 30 septembre 2007 figurant au paragraphe 20.1.3.1 du présent Document de référence et la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés au 30 septembre 2008 figurant au paragraphe 20.1.2.1 ci-après présentent, pour chacun des 2 derniers exercices, la répartition du résultat opérationnel du Groupe OLIN par zone géographique et par secteur d'activité.

Il est également renvoyé sur ce point à la note 9 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés au 31 mars 2009 figurant au paragraphe 20.1.1.1 du présent Document de référence ainsi qu'au chapitre 9 ci-après.

#### **6.4 Présentation des principaux fournisseurs / circuits d'approvisionnement**

Il est précisé que seuls les produits KARIBU sont fabriqués par le Groupe. La fabrication des produits UBBINK, NORTLAND et AKANUA sont sous-traités auprès de prestataires externes au Groupe.

##### Produits UBBINK :

UBBINK réalise le développement de ses produits. La fabrication est sous-traitée en Asie et en Europe. Les produits sont certifiés conformes aux normes européenne par des organismes indépendants. Les produits sont ensuite livrés sur le site logistique d'Alkmaar qui se charge de les distribuer.

### Produits NORTLAND :

Tous les produits commercialisés sous la marque « NORTLAND » sont fabriqués à partir de bois exotiques de qualité provenant d'Indonésie, du Brésil et de Scandinavie, essences sélectionnées pour leur résistance, issus de méthodes de production écologiques et ayant reçus la certification FSC (Forest Stewardship Council).

Le système de certification FSC permet de valoriser les produits bois issus d'une gestion responsable des forêts. Il correspond d'une part aux principes de développement durable et d'amélioration continue appliqués à la gestion forestière et d'autre part à la traçabilité des bois issus de ces forêts, appliquée à l'industrie.

### Produits KARIBU

Tous les produits KARIBU sont fabriqués à partir de bois sélectionnés provenant des forêts d'Europe du Nord (avec traçabilité et exploitation raisonnée) et acheminés en Allemagne par bateau afin de respecter les engagements du Groupe en faveur d'un développement durable et la préservation des forêts.

### Produits AKANUA

Les produits « éclairage » de marque AKANUA sont fabriqués en Chine par des prestataires industriels rigoureusement sélectionnés. Les produits AKANUA intègrent les dernières technologies d'économie d'énergie et sont certifiés conformes aux normes européennes par des organismes indépendants.

## 6.5 Le réseau commercial du Groupe

### (1) Présentation générale des circuits de distribution des articles de jardin

Le poids des réseaux de distribution sur le marché du Groupe est le suivant :

Poids des distributeurs	France	Allemagne	Hollande	Belgique	U.K.	Périmètre
Jardinerie	20,3%	14,4%	30,3%	21,3%	22,4%	<b>19,3%</b>
GSB *	23,6%	20,9%	11,4%	25,3%	34,7%	<b>23,9%</b>
Spécialiste	11,4%	5,0%	16,5%	8,9%	6,4%	<b>8,4%</b>
GSA **	15,4%	4,8%	4,6%	8,0%	13,3%	<b>10,0%</b>
<i>Sous Total</i>	<i>70,7%</i>	<i>45,1%</i>	<i>62,8%</i>	<i>63,5%</i>	<i>76,8%</i>	<i><b>61,5%</b></i>
Autres	29,3%	54,9%	37,2%	36,5%	23,2%	<b>38,5%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\* GSB = Grandes Surfaces de Bricolage

\*\* GSA = Hyper, super...

Le réseau des Grandes Surfaces de Bricolage est l'acteur le plus important dans la distribution des produits manufacturés de jardin, sauf en Hollande où les Jardineries dominent historiquement très nettement le marché.

Pour l'ensemble des marchés sur lesquels il intervient, le Groupe relève une progression des Jardineries et des distributeurs spécialisés.

## (2) Le réseau commercial du Groupe

Le Groupe concentre son activité commerciale sur les 4 canaux de distribution présentés ci-dessus qui totalisent ensemble 61,50% de la distribution sur le marché du Groupe.

Le Groupe réalise plus de 95% de son chiffre d'affaires via ces 4 canaux de distribution.

La clientèle du Groupe OLIN est composée pour l'essentiel de grands distributeurs de produits de jardin (Castorama, Truffaut, Leroy Merlin, Obi, Hornbach, Otto Baumarkt, Verband, Hagebaumarkt, Intratuin, etc.).

Le Groupe dispose de forces de vente intégrées qui couvrent l'ensemble des territoires sur lesquels sont implantées les filiales.

Il est également fait appel à des réseaux de distribution autonome en Allemagne (prestataires de services commerciaux).

Pour les pays dans lesquels le groupe ne dispose pas d'implantations propres, la distribution est réalisée à travers des agents commerciaux locaux.

### **6.6 Faits exceptionnels**

L'activité de la Société et du Groupe depuis le début de l'ouverture de l'exercice 2008-2009 ont été impactés par la crise économique mondiale, les difficultés rencontrées tant par l'ensemble des acteurs des marchés sur lesquels opère le Groupe et que les consommateurs.

Face à une situation économique toujours incertaine, la Société poursuit ses efforts de réduction des coûts et de consolidation des positions stratégiques adoptées par le Groupe en 2007-2008.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES continue par ailleurs à renforcer son bon positionnement sur ses marchés historiques tout s'attachant à conquérir de nouveaux marchés.

Les principales tendances sont décrites au chapitre 12 du présent Document de référence auquel il convient de se reporter. Le chiffre d'affaires annuel de l'exercice clos le 30 septembre 2009 figure quant à lui au paragraphe 20.6.2 du présent Document de référence.

### **6.7 Degré de dépendance du Groupe**

L'activité du jardin (au sens large) est très saisonnière.

La constitution des stocks s'effectue à partir de novembre et les ventes démarrent progressivement à partir de janvier pour atteindre un pic en avril.

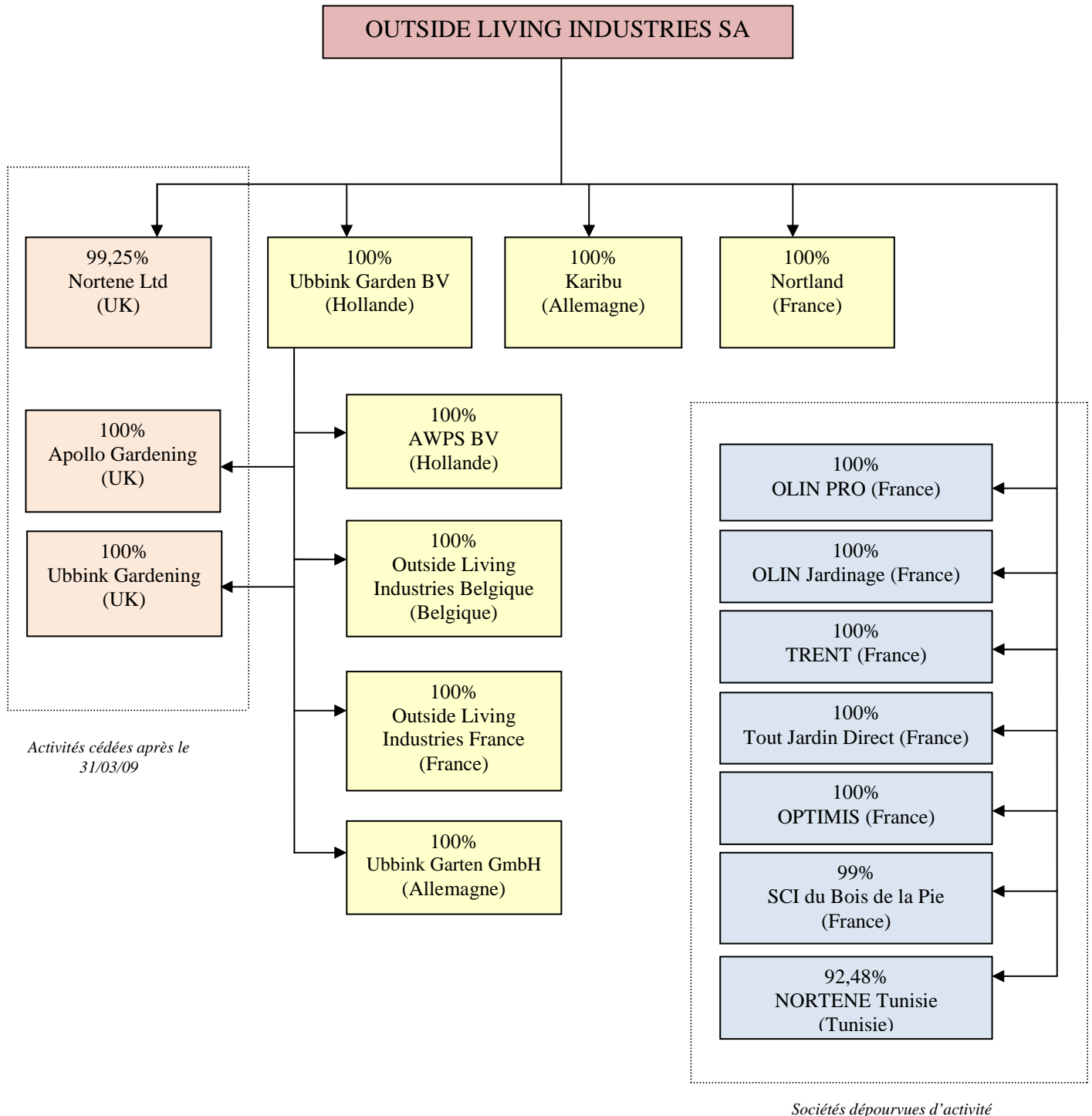
Ainsi, d'importants crédits de campagne sont nécessaires pour faire face à l'accroissement du BFR. Un financement adapté est donc indispensable pour opérer dans ce secteur.

Le niveau d'activité des sociétés du Groupe dépend également de leur capacité à conserver et développer les référencements auprès de la grande distribution.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres éléments (hors l'état du marché à un moment donné) influençant significativement l'activité des sociétés du Groupe que ceux cités ci-dessus.

## 7 ORGANIGRAMME DU GROUPE OUTSIDE LIVING INDUSTRIES

### 7.1 Organigramme simplifié du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES au 31 mars 2009



Il est précisé que, pour l'ensemble des sociétés présentées dans l'organigramme ci-dessus, le pourcentage de droits de vote est identique au pourcentage de capital.

Les filiales anglaises, à savoir, Apollo Gardening Ltd, Ubbink Gardening Ltd et Nortene Ltd ont été cédées le 4 avril 2009 (v. paragraphe 5.1.6 ci-dessus).

## 7.2 Présentation des filiales importantes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA

La liste des filiales importantes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA au 31 mars 2009 sont présentées dans le tableau ci-après :

FILIALES	Capital	Capitaux	Quote	Valeur	Valeur	Chiffre	Résultat	Montant	Montant
DONNEES SEMESTRIELLES AU 31-03-2009	Social	propres	part	comptable	comptable	d'affaires	du	des prêts	des
		(autres que le capital)	du capital	brute des titres détenus	nette des titres détenus	H.T.	dernier semestre clos	et avances accordés	cautions et avals donnés
	(en K dev)	(en K dev)	(en %)	(en K €)	(en K €)	(enK dev)	(en K dev)	(en K €)	(en K dev)
UBBINK BV	227	3 528	100,00%	2 973	2 973	16 185	-1 606	2 118	
KARIBU	260	1 589	100,00%	11 288	11 288	13 572	-404	0	
OLIN JARDINAGE	40	-16 290	100,00%	70	0	920	-1 301	16 071	
NORTLAND	75	-3 524	100,00%	100	0	178	-160	3 450	
OPTIMIS	107	-1 400	100,00%	0	0	0	-21	976	
NORTENE LTD (£)	1 000	-2 784	99,25%	1 467	0	0	-250	1 403	
TRENT	37	-1 146	100,00%	37	0	0	-65	1 110	
TOUT JARDIN DIRECT	37	-2 263	100,00%	37	0	0	-78	2 161	
NORTENE TUNISIE (TND)	400	-1 585	92,48%	282	0	0	-68	653	1 090
OLIN PRO	75	-416	100,00%	73	0	0	25	404	
SCI BOIS DE LA PIE	1	959	99,00%	0	0	0	20	-350	
<b>Taux de clôture 31-03-09</b>									
EUR/TDN	1,855013								
EUR/GBP	0,9308								
<b>Taux moyen 31-03-09</b>									
EUR/TDN	1,806157								
EUR/GBP	0,875376								

L'activité des principales filiales de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA est plus amplement décrite au chapitre 6 du présent Document de référence.

En suite des différentes restructurations intervenues depuis 2007 et relatives tant à la simplification de l'organigramme opérationnel du Groupe qu'à la réorientation des activités stratégiques des filiales et des marchés sur lesquels opère le Groupe :

- il n'y a plus de filiales dédiées à un seul secteur d'activité ;
- chaque filiale commercialise désormais les produits d'une ou plusieurs marques du Groupe.



## 8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

### 8.1 Immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente, pour les principales sociétés du Groupe, la nature des biens mobiliers et immobiliers détenus en pleine propriété et ceux qui font l'objet de contrats de crédit-bail ainsi que les montants nets correspondants à la date du présent Document de Référence :

Au 31 mars 2009 (en milliers d'euros)

Libellés	En propriété	En crédit-bail	Total
<b>Constructions</b>	<b>517</b>	<b>0</b>	<b>517</b>
* Karibu	106		106
* Ubbink Garden BV	411		411
<b>Matériels</b>	<b>870</b>	<b>84</b>	<b>954</b>
* Karibu	507		507
* Olin Jardinage	0	84	84
* Ubbink Garden BV	363		363
<b>Agencements</b>	<b>636</b>	<b>0</b>	<b>636</b>
* Karibu	351		351
* Ubbink Garden BV	285		285

KARIBU dispose de deux sites de production (en location simple), le premier à Brême et le second à Bernau :

- à Brême : usine de 13.072 m<sup>2</sup> et surface de stockage en open space de 19.605 m<sup>2</sup>,
- à Bernau : usine de 3.516 m<sup>2</sup> et surface de stockage en open space de 3.700 m<sup>2</sup>.

Les effectifs sont de 92 personnes pour Brême et 52 personnes pour Bernau.

L'ensemble de l'outil de production (hors locaux) appartient en pleine propriété à KARIBU.

KARIBU a une capacité de production annuelle de :

- Abris de jardin /pavillon = 50 000 unités
- Saunas = 8 500 unités
- Abris de voiture / jeux pour enfants = 20 000 unités
- Piscines = 1 200 unités

Les capacités de production sont utilisées à leur maximum au vu de l'organisation actuelle, elle même, conséquence du niveau de la demande « clients » sur les produits de KARIBU.

KARIBU a toutefois la possibilité d'introduire, en cas de croissance de la demande « clients », des lignes de production en temps décalé, par roulement d'équipes de production.

KARIBU dispose par ailleurs des surfaces nécessaires au stockage de ses productions.

### 8.2 Impact environnemental

Compte tenu de leur activité (holding, négoce, ou fabrication dans la filière bois pour KARIBU), l'utilisation de leurs immobilisations corporelles par les sociétés du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES n'est pas particulièrement impactée par les problématiques environnementales et les réglementations qui y sont afférentes.

## **9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT**

### **9.1 Situation financière**

La situation financière du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, son évolution et le résultat des opérations effectuées durant les trois derniers exercices sont décrits :

- dans l'annexe et les notes des comptes consolidés de l'exercice clos les 30 septembre 2006 qui figurent au chapitre 20.1 du Document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 7 septembre 2007 sous le numéro R07-138 ;

- au chapitre 9 du Document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 7 septembre 2007 sous le numéro R07-138 ;

- dans les annexes et notes (i) des comptes consolidés des exercices clos les 30 septembre 2007 et 2008 figurant respectivement aux paragraphes 20.1.3.1 et 20.1.2.1 du présent Document de référence et celles (ii) des comptes semestriels consolidés au 31 mars 2009 figurant au paragraphe 20.1.1.1 du présent Document de référence ;

- dans le rapport du Directoire sur la gestion et l'activité de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et du Groupe au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008 dont des extraits sont ci-après présentés

#### **9.1.1 Présentation de la situation financière et des résultats au 30 septembre 2008**

Lors de l'établissement du compte de résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2008, le compte de résultat du 30 septembre 2007, présenté en comparatif, a été retraité conformément au principe posé par la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » afin de matérialiser, dans les comptes, le classement en « activités abandonnées » de l'activité Jardin Utilitaire France cédée le 3 juillet 2008 au groupe espagnol INTERMAS.

Les activités abandonnées au 30 septembre 2008 n'intègrent pas les filiales anglaises cédées le 4 avril 2009.

Les commentaires sur l'évolution des résultats entre 2007 et 2008, sont donc effectués sur la base du compte de résultat de 2007 retraité pour assurer une comparabilité des chiffres sur le périmètre.

Une réconciliation du compte de résultat publié au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2007 avec le compte de résultat retraité de 2007 est présentée au paragraphe 9.1.2.2 ci-après.

Les principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes au 30 septembre 2008 et au 30 septembre 2007 sont identiques.

##### **9.1.1.1 Commentaires sur les postes significatifs des états financiers au 30 septembre 2008**

Les éléments du compte de résultat présentés ci-dessous concernent les activités poursuivies (par la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, le sous-groupe Ubbink, le sous-groupe Karibu, et la société Nortland).

Les résultats des activités cédées ou arrêtés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008 sont isolés dans la rubrique du compte de résultat « Résultats des activités abandonnées ».

Les postes significatifs du compte de résultat et du bilan sont commentés ci-après.

(en milliers d'euros)

Eléments consolidés	30/09/2008	30/09/2007 (*)	Variation
Produits d'exploitation	76 055	83 372	-7 317
Marge	33 221	35 437	-2 216
	44%	43%	1%
Résultat opérationnel courant	-2 687	-2 561	-126
Charges financières	-3 210	-2 950	-260
Résultat avant impôt	-5 897	-7 490	1 593
Résultat net des activités poursuivies	-6 848	-8 243	1 395
Résultat net des activités abandonnées	-3 389	-12 813	9 424
Stocks nets	15 212	19 664	-4 452
Créances clients nettes	13 892	20 348	-6 456
Dettes fournisseurs	8 225	15 468	-7 243
Dettes financières	51 048	50 418	630
Trésorerie	1 435	2 031	-596

(\*) Les données du compte de résultat au 30 septembre 2007 sont retraitées par rapport aux activités abandonnées en 2008. Une réconciliation du compte de résultat publié au 30 septembre 2007 avec le compte de résultat au 30 septembre 2007 rétréité figurant en comparatif du compte de résultat au 30/09/2008, est présentée au § 9.1.2.2 ci-après.

Les activités abandonnées au 30/09/2008 n'intègrent pas les filiales anglaises cédées le 4 avril 2009.

#### ► Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation baissent de - 8,7% (-7.317 K€) entre 2007 et 2008 à périmètre comparable. L'exercice 2008 a été difficile en termes de chiffre d'affaires sur tous les secteurs d'activité du Groupe et sur toutes les zones géographiques.

Parmi les filiales du Groupe, seule la filiale allemande Karibu (abris de jardin, sauna, cabine infra-rouge...) a connu une progression de son activité (+ 10%).

Les activités « Nortland » en France (piscine hors sol, aménagement de terrasses...) et Ubbink GmbH en Allemagne (bassins décoratifs, pompes à eau...) ont particulièrement souffert ; Nortland à cause d'un marché perturbé par les sur-stocks des distributeurs, et Ubbink GMBH à cause de la perte d'un important référencement.

#### ► Marge

La marge gagne 1 point en 2008 comparé à 2007 sous l'effet de l'évolution à la baisse du cours moyen du dollar (USD) et de celui des matières premières.

Le Groupe s'approvisionne pour environ 27% de ses achats en USD dollar.

#### ► Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant reste comparable à celui de l'exercice clos le 30 septembre 2007 malgré une chute de chiffre d'affaires de 7,3 M€.

Ce résultat est obtenu grâce à l'amélioration de la marge de 1 point et à des économies sur les charges d'exploitation de 2 M€.

Le Groupe n'a pas modifié sa politique de provisionnement des risques (clients, stocks, risques et charges) entre 2007 et 2008.

La contribution des différentes zones géographiques à la formation du résultat opérationnel courant du Groupe au 30/09/2008 s'établit comme suit :

Zones géographiques	France	Allemagne	Belgique Hollande	UK	Total
Total	- 6 447 K€	2 091 K€	1 736 K€	-67 K€	-2 687 K€

Le résultat opérationnel courant négatif de la zone « France » s'explique, d'une part, par l'importance des charges de structure et de restructurations supportées par la société Outside Living Industries SA (notamment les honoraires liés à la restructuration) et, d'autre part, par les résultats de l'activité NORTLAND.

► Charges financières

La croissance des charges financières est corrélative à l'utilisation de financements supplémentaires sur l'exercice 2008 (prêts relais sur la cession du bâtiment de Lille, Tranche B1 et B2 de l'emprunt Karibu, avances de D&P PME IV et EFFI INVEST I).

► Résultat avant impôts / Résultat net des activités poursuivies

Les résultats des activités poursuivies demeurent fortement négatifs sous l'effet des charges de structuration supportées par la Holding OLIN SA, des charges de restructuration de l'activité Nortland (623 K€) et du poids de charges financières.

La plus value de cession de l'activité Jardinage Utilitaire France, cédée le 3 juillet 2008, est présentée dans le résultat des activités abandonnées au 30 septembre 2008.

► Résultat net des activités abandonnées

Le résultat net des activités abandonnées correspond aux résultats des activités « jardinage utilitaire France » ayant fait l'objet d'une cession ou d'un arrêt d'activité au cours de l'exercice 2008.

Il comprend la plus value réalisée sur les cessions d'activités pour un montant de 3 453 K€.

Il est également renvoyé sur ce point à la note 9 de l'annexe aux comptes consolidés au 30 septembre 2008 qui figure au paragraphe 20.1.2.1 du présent Document de référence.

► Stocks nets

La baisse des stocks s'explique principalement par les cessions et les arrêts des activités « Jardinage » en France.

► Créances clients nettes

La baisse du poste clients est liée aux cessions et aux arrêts des activités « Jardinage » en France, principalement aux cessions Nortène Jardinage (- 4.354 K€) et Nortène Fleurs (-1.505 K€).

► Dettes fournisseurs

La baisse du crédit fournisseurs s'explique, d'une part, par le rattrapage de paiement des retards d'échéance qui existaient en 2007, et, d'autre part, par la sortie du groupe de l'Activité Jardinage France au cours d'exercice 2008.

► Dettes financières

La quasi-totalité des dettes financières du Groupe non liées au financement de l'exploitation est localisée au niveau de la société holding OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

La variation des dettes financières s'explique par :

- de nouvelles souscriptions d'emprunt pour 13,9 M€
- des remboursements d'emprunt de 12 M€
- et des diminutions des crédits court terme et intérêts courus de 1,3 M€

► Trésorerie

La trésorerie brute a évolué de - 0,6 M€ entre 2007 et 2008 sous l'influence des flux négatifs générés par l'activité et les investissements (-5,4 M€) et des flux nets financiers positifs (+4,8 M€).

### 9.1.2 Présentation de la situation financière et des résultats au 30/09/2007

Les principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes au 30 septembre 2006 ont été revus lors l'établissement des comptes au 30 septembre 2007 concernant les règles de provisionnement des créances clients.

En effet, la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a mis en place, en complément des dépréciations au cas par cas antérieurement constatées, des provisions statistiques qui déprécient à 50% les retards de paiement de plus de 3 mois et à 100% les retards de paiement de plus de 6 mois (Cf. commentaires sur les créances au § 9.1.2.1 ci-après)

#### 9.1.2.1 Commentaires sur les postes significatifs des états financiers au 30 septembre 2007

Les postes significatifs du compte de résultat et du bilan sont commentés ci-après.

(en milliers d'euros)			
Eléments consolidés	30/09/2007	30/09/2006	Variation
Produits d'exploitation	105 498	119 948	-14 450
Marge	44 697	50 951	-6 254
	42%	42%	0%
Résultat opérationnel courant	-10 419	-4 872	-5 547
Charges financières	-4 143	-2 313	-1 830
Résultat avant impôt	-19 217	-5 548	-13 669
Résultat net	-21 056	-4 856	-16 200
Stocks nets	19 664	25 786	-6 122
Créances clients nettes	20 348	25 282	-4 934
Dettes fournisseurs	15 468	15 863	-395
Dettes financières	50 418	44 529	-8 037
Trésorerie	2 031	1 407	624

#### ► Produits d'exploitation

Le poste « produits d'exploitation » passe de 119,9 M€ au 30 septembre 2006 à 105,5 M€ au 30 septembre 2007.

Le recul d'activité se situe sur la zone « France » et principalement sur l'activité « Jardin ».

Les tensions de trésorerie ont perturbé l'approvisionnement des filiales françaises. Par voie de conséquence, les commandes clients n'ont pu être intégralement honorées.

#### ► Marge

La marge n'a pas connu d'évolution sur la période.

#### ► Résultat opérationnel courant

Les mauvaises performances des filiales françaises au titre des activités « Bois » et « Jardin » ont induit une dégradation de 5,5 M€ du résultat opérationnel courant du groupe par rapport à l'exercice précédent.

Les principales sociétés concernées sont :

- OLIN Jardinage (anciennement Nortène Jardinage), en recul de 3,6 M€, suite aux problèmes financiers qui ont perturbé l'approvisionnement de la saison et entraîné des difficultés avec les clients :

- OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, en recul de 2,4 M€, principalement du fait des coûts supplémentaires supportés conséquemment aux difficultés financières (conseils, mise en place du prêt relais...);
- et Nortland (activité « bois »), en recul de 1,2 M€ en raison des mêmes difficultés que OLIN Jardinage.

Les performances des autres sociétés du Groupe, notamment de Ubbink Garden BV, compensent en partie ces impacts.

#### ► Les charges financières

La hausse des « Autres charges financières » s'explique par :

- le coût de l'emprunt finançant l'acquisition de Karibu pour 460 K€ (318 K€ au 30 septembre 2006),
- le coût du prêt relais consenti par D&P PME IV avant émission des OBSA, pour 1 376 K€,
- les frais de l'affacturage utilisé sur le périmètre France sur tout l'exercice 2007 (4 mois en 2006),
- et le renchérissement des taux d'intérêt de base.

#### ► Résultat avant impôts & Résultat après impôts

Outre les éléments développés ci-dessus, le résultat net 2007 est impacté par :

- une provision pour « contrat onéreux <sup>1</sup> » de 1 880 K€ (v. note 6 de l'annexe aux comptes semestriel consolidés au 31 mars 2009 - § 20.1.1.1 du présent document de référence),
- une dépréciation de goodwill de 2 054 K€ (relative principalement à Karibu),
- et l'annulation des Impôts différés actifs auparavant constatés sur les déficits reportables pour 2 509 K€ (leur récupération, compte tenu des résultats de 2007, étant devenue improbable).

Il convient également de noter que le résultat net en 2006 comprenait une plus-value sur l'ajustement de juste valeur de l'immeuble de Lille (immeuble de placement) pour un montant de 2 100 K€.

Aucune plus value supplémentaire n'a été constatée en 2007, les prix de vente dans le marché concerné étant restés stables.

#### ► Les stocks nets

Les principales variations à la baisse des stocks de marchandises (30 septembre 2007 par rapport au 30 septembre 06) concernent les sociétés Ubbink Garden BV, Nortland, OLIN Jardinage (anciennement Nortène Jardinage) et Nortène Fleurs.

Après deux campagnes difficiles, et considérant l'arrêt éventuel de certaines activités ou de certaines gammes, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a été conduite à comptabiliser une provision sur les stocks d'un montant plus élevé que par le passé (2 719 K€ au 30/09/2007 contre 539 K€ au 30/09/2006).

---

<sup>1</sup> \* Contrat onéreux :

Du fait de ses difficultés financières, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a dû céder dans l'urgence, début 2007, ses actifs immobiliers de Miramas. OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a par ailleurs externalisé sa gestion logistique pour la France auprès d'un prestataire spécialisé, qui a repris à sa charge la location du site et le personnel correspondant. En contrepartie, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'est engagé à recourir aux services de ce prestataire pour une durée de 8 ans, avec des clauses d'activité et de facturation minimales.

Après une analyse détaillée de ces opérations par un cabinet d'experts indépendants, finalisée en novembre 2007, il est apparu que les engagements souscrits par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA dans le cadre de cette externalisation excèdent dans certains cas les prix du marché, notamment pour les charges de sous-location et pour les frais relatifs aux opérations sous-traitées. OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a donc décidé de qualifier les contrats relatifs à l'opération d'externalisation de « contrat onéreux » et de provisionner au 30 septembre 2007 les surcoûts estimés par l'expert au titre des 7 prochaines années, après les avoir actualisés. La provision constatée à ce titre s'élève à 1 880 K€. La justification économique de ces provisions peut s'interpréter comme suit :

- Elles viennent annuler la plus value dégagée sur la cession des actifs immobiliers (soit 736 k€), ce qui est conforme au traitement d'un « sale and lease back » en IFRS.
- Elles matérialisent les frais de restructuration ou de licenciement qui ont été évités en transférant tout le personnel local au prestataire, en contrepartie d'un prix relativement élevé de prestation et d'une garantie de facturation minimale excédant les besoins actuels de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

Des provisions importantes ont été notamment constatées sur les stocks de Nortène Fleurs, OLIN Jardinage et Nortène Ltd. Il s'agit principalement d'inventus des deux dernières campagnes que le Groupe envisage de céder en blocs à un prix inférieur au prix d'achat initial, afin de libérer ses capacités de stockage, et de produits devenus non conformes à la législation en vigueur.

► Créances clients nettes

La baisse du niveau des créances au 30 septembre 2007 par rapport au 30 septembre 2006 est essentiellement consécutive à la baisse de l'activité en 2007 sur le périmètre France (82% de la diminution) et de l'arrêt de l'activité de Nortène Ltd (18% de la diminution).

La provision constituée sur les comptes clients au 30 septembre 2007 (soit 2 186 K€) a également connu une hausse significative par rapport au 30 septembre 2006 (montant de 777 K€).

Nortène Tunisie avait cédé l'ensemble de ses machines à un industriel chinois en 2005 pour un montant de 1,5 million de USD. Le paiement de cette somme devait être effectué selon un échéancier préétabli. Les difficultés rencontrées par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ont provoqué incidemment le dépôt de bilan de ce sous-traitant. La créance résiduelle sur la cession des machines, soit 0,8 M€, a donc été provisionnée en totalité.

La hausse de la provision s'explique aussi, à hauteur de 0,5 M€, par un changement d'estimation comptable. En effet, la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a mis en place – en complément des dépréciations au cas par cas antérieurement constatées - des provisions statistiques qui déprécient à 50% les retards de paiement de plus de 3 mois et à 100% les retards de paiement de plus de 6 mois.

► Dettes financières

Les dettes financières passent de 44,5 M€ en 2006 à 50,4 M€ en 2007.

La variation de l'endettement s'explique par :

- une exposition factor plus faible de 2 M€ sur la France en 2007,
- la sortie du crédit-bail immobilier du site de Miramas qui représentait une dette financière de 2,9 M€ en 2006,
- une utilisation par Ubbink Garden BV, à la date de clôture, de crédits de campagne plus faible de 2,9 M€ par rapport à 2006,
- et l'émission des OBSA en septembre 2008 (13,9 M€ nets des frais d'émission).

► Trésorerie

La trésorerie brute a évolué de + 0,6 M€ entre le 30/09/2006 et le 30/09/2007 sous l'influence des flux négatifs générés par l'activité et les investissements (-3,4 M€) et des flux nets financiers positifs (+4 M€).

**9.1.2.2 Réconciliation du compte de résultat publié pour l'exercice clos au 30/09/2007 et du compte de résultat au 30/09/2007 retraité figurant en comparatif du compte de résultat au 30/09/2008**

Les comptes au 30 septembre 2007 présentés en comparatif des comptes du 30 septembre 2008 ont été retraités conformément au principe posé par la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », afin de matérialiser dans les comptes le classement en « activités abandonnées » des activités cédées ou arrêtées au cours de l'exercice 2008, notamment l'activité Jardin Utilitaire France cédée le 3 juillet 2008 au groupe espagnol INTERMAS.

Une réconciliation, entre les comptes publiés au 30 septembre 2007 et les comptes au 30 septembre 2007 retraités figurant en comparatif des comptes au 30 septembre 2008, est présentée ci-après.

Réconciliation du compte de résultat publié au 30/09/2007 et du compte de résultat au 30/09/2007 retraité figurant en comparatif du compte de résultat au 30/09/2008	30/09/2007 Publié en Comparatif des comptes au 30/09/08	30/09/2007 en comparatif du résultat des act. abandonnées 30/09/08	30/09/2007 Reclassements des autres et charges opérationnels (*)	30/09/2007 total obtenu en sommant les 3 colonnes précédentes	30/09/2007 Comptes publiés
(en milliers d'euros)					
	Septembre-07 (retraité)	Septembre-07 Act. abandonnée		Septembre-07 Total	Septembre-07 Publication
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>83 096</b>	<b>22 111</b>	<b>1</b>	<b>105 208</b>	<b>105 208</b>
Autres produits	276	14		290	290
<b>Total Produits</b>	<b>83 372</b>	<b>22 125</b>	<b>1</b>	<b>105 498</b>	<b>105 498</b>
Variation de stock de produits finis et encours	1 018	18	1	1 037	1 037
Achats consommés	- 48 953	- 11 847	- 1	- 60 801	- 60 801
Charges externes	- 23 112	- 10 070	- 19	- 33 201	- 33 201
Charges de personnel	- 11 474	- 4 286	27	- 15 733	- 15 733
Impôts et taxes	- 253	- 358	22	- 589	- 589
Amortissements	- 1 842	- 339	1	- 2 180	- 2 180
Variation des provisions	- 935	- 3 385	150	- 4 170	- 4 170
Autres produits et charges courants	- 382	- 511	613	- 280	- 280
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>- 2 561</b>	<b>- 8 653</b>	<b>795</b>	<b>- 10 419</b>	<b>- 10 419</b>
Autres charges opérationnelles *	- 1 980	- 1 880	- 795	- 4 655	- 4 655
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>- 4 541</b>	<b>- 10 533</b>	<b>-</b>	<b>- 15 074</b>	<b>- 15 074</b>
Produits de trésorerie et équivalents	1	-	- 1	-	-
Coût financier brut	- 2 950	- 1 195	2	- 4 143	- 4 143
Impôts exigibles et différés	- 753	- 1 085	- 1	- 1 839	- 1 839
<b>Résultat des activités poursuivies</b>	<b>- 8 243</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	<b>- 12 813</b>	<b>- 12 813</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net</b>	<b>- 21 056</b>	<b>- 12 813</b>	<b>-</b>	<b>- 21 056</b>	<b>- 21 056</b>
Intérêts minoritaires	8	-	-	8	8
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>- 21 064</b>	<b>- 12 813</b>	<b>-</b>	<b>- 21 064</b>	<b>- 21 064</b>

\* Retraitement du poste « Autres produits et charges opérationnels » publié au 30/09/2007.

Les « Autres produits et charges opérationnels » correspondent à des événements intervenus au cours de la période ayant un caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent et pour un montant particulièrement significatif.

Les « Autres produits et charges opérationnels » qui ne correspondaient pas à cette définition dans les comptes publiés au 30 septembre 2007, ont été reclassés dans les comptes au 30/09/2007 présentés en comparatif des comptes au 30/09/2008 afin de se conformer aux principes de présentations des Etats Financiers du Groupe.

Il s'agit de montants qualifiés de « charges exceptionnelles » par le Plan Comptable Général Français, mais qui, du point de vu du référentiel IFRS, entrent dans la formation du Résultat courant opérationnel.

### 9.1.3 Présentation de la situation financière et des résultats du semestre clos au 31/03/2009

Lors de l'établissement du compte de résultat de semestre clos au 31 mars 2009, les comptes de résultat du 30 mars 2008 et du 30 septembre 2008, présenté en comparatif, a été retraité conformément au principe posé par la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », afin de matérialiser dans les comptes le classement en « activités abandonnées » :

- de l'activité Jardin Utilitaire France cédé le 3 juillet 2008 au groupe espagnol Intermas ;
- des filiales anglaises cédées le 4 avril 2009.

Les commentaires sur l'évolution des résultats entre mars 2008 et 2009, sont effectués sur la base du compte de résultat au 31 mars 2008 retraité pour assurer une comparabilité des chiffres sur le périmètre.

Une réconciliation du compte de résultat semestriel publié au 31/03/2008 avec le compte de résultat retraité du 31/03/2008 est ensuite présentée.

La réconciliation entre le compte de résultat publié au 30/09/2008 et celui retraité figurant en comparatif du 31/03/2009 est également présentée.

Les principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes au 31/03/2009 et au 31/03/2008 sont identiques.



### 9.1.3.1 Commentaires sur les postes significatifs des états financiers au 31/03/2009

(en milliers d'euros)			
Eléments consolidés	31/03/2009	31/03/2008	Variation
Produits d'exploitation	27 162	28 204	-1 042
Marge	11 681	11 351	330
	43%	40%	3%
Résultat opérationnel courant	-2 981	-3 956	975
Charges financières	-434	-1 676	1 242
Résultat net des activités poursuivies	-2 976	-5 126	2 150
Résultat net des activités abandonnées	-2 081	-3 697	1 616
Stocks nets	16 113	19 362	-3 249
Dettes financières	53 958	65 572	-11 614
Trésorerie	1 033	3 369	-2 336
Capitaux propres	-18 174	-22 534	4 360

#### ► Les produits d'exploitation

L'évolution des secteurs géographiques en termes de chiffre d'affaires est la suivante comparée au 1er semestre de l'exercice précédent :

- France	:	- 23,74 %
- Allemagne	:	+ 8,59 %
- Benelux	:	- 12,47 %

Le chiffre d'affaires cumulé des différentes activités poursuivies présente un recul de 3,69% (1.042 K€) comparé au 1er semestre de l'exercice précédent

En France, le chiffre d'affaires global recule de 23,74%. L'activité « Eau » progresse de plus de 19% tandis que l'activité « Bois » recule de plus de 50%. Le recul de chiffre d'affaires est dû à un retard dans la saison qui a été par la suite rattrapé.

En Allemagne, Karibu progresse de plus de 16% par rapport au 1er semestre de l'exercice 2007-2008 grâce à un nouveau référencement de saunas.

En global, la zone Allemagne ne progresse toutefois que de 8,59 % sous l'effet du recul du chiffre d'affaires de Ubbink Garten GmbH (-19%), conséquence de la perte de référencements auprès de distributeurs.

Le Benelux est en recul de - 12,47%, principalement à cause de la régression de son chiffre d'affaires export (zone ibérique et Europe de l'est) dû à la crise économique.

#### ► Marge

La marge progresse de 3 point au 31/03/2009 comparé au 31/03/2008, sous l'effet conjugué de la baisse du cours du dollar (USD) et de celui des matières premières.

#### ► Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant des sociétés conservées, bien que négatif (-2 981 K€) au 31/03/2009, est en amélioration par rapport au 31 mars 2008 (-3 956 K€) sous l'effet de l'amélioration de la marge et d'une réduction des charges d'exploitation de 0,5 M€.

Le Groupe n'a pas modifié sa politique de provisionnement des risques (clients, stocks, risques et charges) entre mars 2008 et mars 2009.

► Charges financières

Les charges financières diminuent fortement sous l'effet :

- de la diminution de l'endettement financier (- 11,6 M€ au 31/03/2009 par rapport au 31/03/08)
- et de la chute des taux d'intérêt de référence (au 31/03/09 l'Euribor 3 mois était de 1,51% contre 4,727% au 31/03/2008)

► Résultat net des activités poursuivies

Conséquemment à l'amélioration du résultat opérationnel courant et à la réduction des charges financières, les résultats des activités poursuivies s'améliorent en passant de -5.126 K€ au 31/03/2008 à -2.976 K€ au 31/03/2009.

► Résultat net des activités abandonnées

Il inclut les résultats des activités « France » cédées ou arrêtées et le résultat des filiales anglaises cédées le 4 avril 2009. Il se décompose comme suit :

<b>Décomposition du résultat des activités abandonnées au 31 mars 2009</b> (en milliers d'euros)	31/03/2009 Activité jardinage utilitaire France	31/03/2009 Filiales anglaises	31/03/2009 Total
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES</b>	Mars 2009	Mars 2009	Mars 2009
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>905</b>	<b>2 484</b>	<b>3 389</b>
Autres produits	9	-	9
<b>Total Produits</b>	<b>914</b>	<b>2 484</b>	<b>3 398</b>
Variation de stock de produits finis et encours	-	-	-
Achats consommés	- 379	- 1 520	- 1 899
Charges externes	- 1 460	- 604	- 2 064
Charges de personnel	1	- 362	- 361
Impôts et taxes	44	-	44
Amortissements	- 65	- 266	- 331
Variation des provisions	596	-	596
Autres produits et charges courants	- 350	-	- 350
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>- 699</b>	<b>- 268</b>	<b>- 967</b>
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>- 699</b>	<b>- 268</b>	<b>- 967</b>
Coût financier brut	- 795	- 319	- 1 114
Impôts exigibles et différés	-	-	-
<b>Résultat après impôts</b>	<b>- 1 494</b>	<b>- 587</b>	<b>- 2 081</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>- 1 494</b>	<b>- 587</b>	<b>- 2 081</b>

► Stocks nets

Le Groupe mène une politique de réduction des stocks afin d'alléger ses besoins de financement.

Les stocks de marchandises des filiales anglaises sont déclassés au 31 mars 2009 dans la rubrique « actifs destinés à être cédés » du bilan pour 1.296 K€.

Par contre, ils sont inclus dans les chiffres comparatifs du 31 mars 2008 pour 1 557 K€.

Ubbink Garden BV (hors UK) a réduit ses stocks de 547 K€ par rapport au 31 mars 2008 et Karibu de 913 K€.

► Dettes financières

Les dettes financières varient à la baisse, entre le 31/03/2009 et le 31/09/2008, de -11,6 M€.

Cette baisse est relative à :

- la suppression des crédits de campagne des activités cédées (- 2,2 M€ au 31/03/2008)
- au remboursement d'un solde de dette financière moyen terme (- 0,9 M€)
- à une consommation plus faible de crédit de campagne par Karibu et Ubbink Garden BV (- 2 M€)
- et à la variation des intérêts courus et des créances de D&p PME IV et EFFI INVEST I, suite à l'incorporation d'une partie de leurs créances en capital social de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA le 30/06/2008 (- 6,5 M€)

► Trésorerie

La trésorerie brute a évolué de - 0,4 M€ entre le 30/09/2008 et le 31/03/2009 sous l'influence des flux négatifs générés par l'activité et les investissements (- 2 M€) et des flux nets financiers positifs (+1,6 M€).

► Capitaux propres

Les capitaux propres déjà négatifs au 30 septembre 2008 à -13 397 K€, passent à - 18 174 K€ au 31 mars 2009 sous l'effet du résultat du semestre.

Il est rappelé que la société a procédé à une augmentation de capital le 30 juin 2008 (capital : + 4 500 K€ ; prime d'émission : + 6 000 K€)

**9.1.3.2 Réconciliation du compte de résultat publié pour le semestre clos au 31/03/2008 et du compte de résultat au 31/03/2008 retraité figurant en comparatif du compte de résultat au 31/03/2009**

Les comptes au 31/03/2008 présentés en comparatif des comptes du 31/03/2009 ont été retraités conformément au principe posé par la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », afin de matérialiser dans les comptes le classement en « activités abandonnées » des filiales anglaises (Apollo Gardening Ltd, Ubbink Gardening Ltd et Nortène Ltd) cédées le 4 avril 2009.

Une réconciliation, entre les comptes publiés au 31/03/2008 et les comptes au 31/03/2008 retraités figurant en comparatif des comptes au 31/03/2009, est présentée ci-après.

Réconciliation du compte de résultat publié au 31/03/2008 et du compte de résultat au 31/03/2008 retraité figurant en comparatif du compte de résultat au 31/03/2009	31/03/2008 Publié en Comparatif des comptes au 31/03/09	31/03/2008 Résultat des filiales anglaises reclassés en résultat des act. abandonnées au 31/03/09	31/03/2008 total obtenu en sommant les 2 colonnes précédentes	31/03/2008 Comptes publiés
(en milliers d'euros)	Mars -08 (retraité)	Mars-08 filiales anglaises	Mars-08 Total	Mars-08
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>28 137</b>	<b>3 002</b>	<b>31 139</b>	<b>31 139</b>
Autres produits	67	-	67	67
<b>Total Produits</b>	<b>28 204</b>	<b>3 002</b>	<b>31 206</b>	<b>31 206</b>
Variation de stock de produits finis et encours	453	-	453	452
Achats consommés	- 17 306	- 1 850	- 19 156	- 19 156
Charges externes	- 7 854	- 834	- 8 688	- 8 688
Charges de personnel	- 5 234	- 537	- 5 771	- 5 771
Impôts et taxes	- 138	-	- 138	- 138
Amortissements	- 738	- 67	- 805	- 805
Variation des provisions	- 289	-	- 289	- 289
Autres produits et charges courants	- 1 054	-	- 1 054	- 1 054
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>- 3 956</b>	<b>- 286</b>	<b>- 4 242</b>	<b>- 4 243</b>
Autres charges opérationnelles *	-	-	-	-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>- 3 956</b>	<b>- 286</b>	<b>- 4 242</b>	<b>- 4 243</b>
Produits de trésorerie et équivalents	1	-	1	1
Coût financier brut	- 1 676	- 232	- 1 907	- 1 907
Impôts exigibles et différés	505	-	505	505
<b>Résultat des activités poursuivies</b>	<b>- 5 126</b> A	<b>-</b>	<b>- 5 644</b> D	<b>- 5 644</b>
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	<b>- 3 697</b> B	<b>- 518</b> C	<b>- 3 179</b> E	<b>- 3 179</b>
<b>Résultat net</b>	<b>- 8 823</b>	<b>- 518</b>	<b>- 8 823</b>	<b>- 8 823</b>
Intérêts minoritaires	-	-	-	-
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>- 8 823</b>	<b>- 518</b>	<b>- 8 823</b>	<b>- 8 823</b>

Dans les comptes publiés au 31/03/08, les filiales anglaises étaient classifiées en "activités poursuivies". Seuls les résultats de l'activité "Jardinage France" (cédée début juillet 2008) étaient classifiés en "résultat net des activités poursuivies" (Résultats net des activités abandonnées = - 3 179 K€)

Par contre, les comptes au 31/03/08 présentés en comparatif des comptes semestriels au 31/03/2009, intègrent les filiales anglaises dans les "activités abandonnées", ces filiales ayant fait l'objet d'une cession en date du 4 avril 2009 (Résultat net des filiales UK pour 2008 = -518 K€)

#### Résultat au 31/03/2008

Résultat des act. Poursuivies - publication initiale	D	-5 644
Résultat des filiales anglaises	C	-518
Résultat des act. Poursuivies - comparatif 31/03/2009	A	-5 126
Résultat des act. abandonnées - publication initiale	E	-3 179
Résultat des filiales anglaises	C	-518
Résultat des act. abandonnées - comparatif 31/03/2009	B	-3 697

### 9.1.3.3 Réconciliation du compte de résultat publié pour l'exercice clos au 30/09/2008 et du compte de résultat au 30/09/2008 retraité figurant en comparatif du compte de résultat au 31/03/2009

Les comptes au 30/09/2008 présentés en comparatif des comptes du 31/03/2009 ont été retraités conformément au principe posé par la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », afin de matérialiser dans les comptes le classement en « activités abandonnées » des filiales anglaises (Apollo Gardening Ltd, Ubbink Gardening Ltd et Nortène Ltd) cédées le 4 avril 2009.

Une réconciliation, entre les comptes publiés au 30/09/2008 et les comptes au 30/09/2008 retraités figurant en comparatif des comptes au 31/03/2009, est présentée ci-après.

Réconciliation du compte de résultat publié au 30/09/2007 et du compte de résultat au 30/09/2007 retraité figurant en comparatif du compte de résultat au 30/09/2008  (en milliers d'euros)	30/09/2008 Publié en Comparatif des comptes au 31/03/09	30/09/2008 Résultat des filiales anglaises reclassés en résultat des act. abandonnées au 31/03/09	30/09/2008 total obtenu en sommant les 2 colonnes précédentes	30/09/2008 Comptes publiés
	Septembre-08 (retraité)	Septembre-08 filiales anglaises	Septembre-08 Total	Septembre-08
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>70 261</b>	<b>5 536</b>	<b>75 797</b>	<b>75 797</b>
Autres produits	258	-	258	258
<b>Total Produits</b>	<b>70 519</b>	<b>5 536</b>	<b>76 055</b>	<b>76 055</b>
Variation de stock de produits finis et encours	- 27	-	- 27	- 27
Achats consommés	- 39 678	- 3 129	- 42 807	- 42 807
Charges externes	- 19 518	- 1 523	- 21 041	- 21 041
Charges de personnel	- 10 293	- 824	- 11 117	- 11 117
Impôts et taxes	- 194	-	- 194	- 194
Amortissements	- 1 414	- 128	- 1 542	- 1 542
Variation des provisions	- 79	-	- 79	- 79
Autres produits et charges courants	- 1 935	-	- 1 935	- 1 935
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>- 2 619</b>	<b>- 68</b>	<b>- 2 687</b>	<b>- 2 687</b>
Autres charges opérationnelles *	-	-	-	-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>- 2 619</b>	<b>- 68</b>	<b>- 2 687</b>	<b>- 2 687</b>
Produits de trésorerie et équivalents	-	-	-	-
Coût financier brut	- 2 953	- 257	- 3 210	- 3 210
Impôts exigibles et différés	- 951	-	- 951	- 951
<b>Résultat des activités poursuivies</b>	<b>- 6 523</b> A	<b>-</b>	<b>- 6 848</b> D	<b>- 6 848</b>
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	<b>- 3 714</b> B	<b>- 325</b> C	<b>- 3 389</b> E	<b>- 3 389</b>
<b>Résultat net</b>	<b>- 10 237</b>	<b>- 325</b>	<b>- 10 237</b>	<b>- 10 237</b>
Intérêts minoritaires	-	-	-	-
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>- 10 237</b>	<b>- 325</b>	<b>- 10 237</b>	<b>- 10 237</b>

Dans les comptes publiés au 30/09/08, les filiales anglaises étaient classifiées en "activités poursuivies". Seuls les résultats de l'activité "Jardinage France" (cédée début juillet 2008) étaient classifiés en "résultat net des activités poursuivies" (Résultats net des activités abandonnées = - 3 389 K€)

Par contre, les comptes au 30/09/2008 présentés en comparatif des comptes semestriels au 31/03/2009, intègrent les filiales anglaises dans les "activités abandonnées", ces filiales ayant fait l'objet d'une cession en date du 4 avril 2009 (Résultat net des filiales UK pour 2008 = -325 K€)

#### Résultat au 30/09/2008

Résultat des act. Poursuivies - publication initiale	D	-6 848
Résultat des filiales anglaises	C	-325
Résultat des act. Poursuivies - comparatif 31/03/2009	A	-6 523
Résultat des act. abandonnées - publication initiale	E	-3 389
Résultat des filiales anglaises	C	-325
Résultat des act. abandonnées - comparatif 31/03/2009	B	-3 714

## 9.2 Résultat opérationnel

### 9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu opérationnel

Les principaux facteurs influant sur le résultat opérationnel sont les suivants :

- Le climat : niveau d'activité du groupe y est sensible ;
- Le cours du bois et du plastique : La répercussion des hausses de prix sur les tarifs clients n'est jamais immédiate ;
- Le cours du dollar américain : Environ 27 % des approvisionnements du groupe proviennent de pays échangeant en dollar USD.
- La conjoncture macro-économique (santé du secteur immobilier, baisse du pouvoir d'achat...)

La société s'efforce de limiter les impacts de risques listés ci-dessus :

- en menant une politique d'approvisionnement appropriée (Cf. § 4.3.5 ; § 4.3.7),
- en procédant à des couvertures de changes lorsqu'elle le juge nécessaire (Cf. § 4.1.1)
- et en menant une politique de stockage rigoureuse (Cf. § 4.3.6)

### **9.2.2 Causes du changement important du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant**

Les données publiées au 30/09/2008 concernent les activités poursuivies à cette date. Les résultats de l'activité Utilitaire France, cédée au 4 juillet 2008, sont classés en « résultats des activités abandonnées » et par conséquent non intégrés dans les chiffres ci-dessous.

Les données du 30/09/2007 sont également retraitées afin de les rendre comparables en termes de périmètre à ceux du 30/09/2008.

Le chiffre d'affaires passe de 83,4 millions d'€ au 30/09/2007 à 76 millions au 30/09/2008, soit une baisse de - 8,7%.

La contribution des différents marchés du groupe se présente comme suit :

	(en milliers d'euros)				
Segmentation géographique	France	Allemagne	Belgique Hollande	UK	Total
<b>Au 30 septembre 2008 :</b>					
Produits sectoriels	11 302	41 784	17 433	5 536	76 055
Charges sectorielles nettes	- 17 749	- 39 693	- 15 697	- 5 603	- 78 742
Résultat opérationnel courant	- 6 447	2 091	1 736	67	2 687
<b>Au 30 septembre 2007 :</b>					
Produits sectoriels	13 461	43 475	18 694	7 742	83 372
Charges sectorielles nettes	- 17 774	- 42 660	- 17 109	- 8 390	- 85 933
Résultat opérationnel courant	- 4 313	815	1 585	648	2 561

La France recule de -16,04% en termes de chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires de Nortland (piscine hors sol, aménagement de terrasses) a connu une chute importante alors que celui de Ubbink France (bassins décoratifs) s'est maintenu à un niveau équivalent à celui de 2007.

Les coûts de restructuration du Groupe engagés par la société holding OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et l'importance des frais financiers de la dette « haut bilan », impactent très négativement le résultat opérationnel courant de la zone France.

Au 30/09/2008, la société holding OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA contribue pour - 5.344 K€ dans le résultat opérationnel courant de la France. Ce chiffre était - 3.359 K€ au 30/09/2007.

La zone Allemagne recule de - 3,89% en 2008 comparé à 2007.

Karibu (abris de jardin, saunas...) progresse de plus de 10% par rapport à 2007.

Globalement, la zone Allemagne est toutefois en recul à cause de la baisse significative de chiffre d'affaires de Ubbink Garten GmbH suite à la perte d'un référencement auprès d'une importante centrale de distribution.

Le résultat opérationnel courant s'améliore grâce aux bonnes performances de Karibu.

L'activité du Groupe au Benelux régresse de -6,74% en 2008 comparé à 2007. Toutefois, la rentabilité s'est améliorée conséquemment au programme d'économie mis en place chez Ubbink Garden BV.

La zone géographique « UK » a accusé un frein important dès mi-mars 2008 (-28,49% en 2008 par rapport à 2007), la conjoncture économique s'étant totalement renversée.

Le résultat opérationnel courant de la zone « UK » s'est toutefois amélioré, les dépenses structurelles des filiales anglaises ayant été ajustées au cours de l'exercice 2007.

### **9.2.3 Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur**

Il n'existe aucun facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte sur les opérations du Groupe.

Les paramètres économiques et sociaux de certains pays en voie de développement sont des facteurs de risque sur la qualité et la constance des approvisionnements.

Il est également renvoyé aux paragraphes 9.2.1, 4.3.4, 4.3.6 et 4.1.1 du présent Document de référence où sont présentés le facteur monétaire, les risques de change et d'approvisionnements.

La situation de trésorerie et l'endettement net du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES au cours des 3 derniers exercices sont présentés au paragraphe 10.1 ci-après.

## 10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Le détail des passifs financiers est présenté à la note 21 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels au 31 mars 2009 et à la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2008 qui figurent respectivement aux paragraphes 20.1.1.1 et 20.1.2.1 du Document de référence, auxquels il convient de se reporter.

Une synthèse de l'endettement au 31 mars 2009 et au 30 septembre 2008 est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)			
<b>Endettement financier du groupe</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>31/03/2009</b>	<b>30/09/2008</b>
Obligations	11 705	11 491	11 278
Emprunts et dettes financières	23 891	23 922	24 031
Crédits de campagne et intérêts courus non échus	5 471	18 470	15 640
Dettes sur contrats de crédits-bails et autres	14	75	99
<b>Total endettement financier brut</b>	<b>41 081</b>	<b>53 958</b>	<b>51 048</b>
Trésorerie active	1 600	1 033	1 435
<b>Total endettement financier net</b>	<b>39 481</b>	<b>52 925</b>	<b>49 613</b>

De plus amples détails sur la structure de l'endettement figurent également au paragraphe 4.1.2 « Risque de liquidité » du Document de référence.

L'évolution de l'endettement financier du Groupe entre le 30 septembre 2008 et le 31 mars 2009 est liée à celle des crédits de campagne. L'activité saisonnière du Groupe nécessite en effet des financements de campagne plus importants entre les mois de janvier et juillet.

Les obligations sont présentées nets des frais d'émission non encore amortis (soit 427 K€ au 31 mars 2009 et 640 K€ au 30 septembre 2008).

Les remboursements en capital des emprunts ne sont pas significatifs (133 K€) et concernent un crédit moyen terme relatif à la société KARIBU et les dettes relatives aux contrats de crédit-baux.

(en milliers d'euros)					
Echéancier de l'endettement brut au 31/03/2009	Notes	Total	échéance - 1 an	échéance +1 an - 5 ans	échéance + 5 ans
Obligations	(1)	11 491	11 491	0	0
Emprunts et dettes financières	(2)	23 922	23 857	65	0
Crédits de campagne et intérêts courus non échus		18 470	18 470	0	0
Dettes sur contrats de crédits-bails et autres		75	55	20	0
<b>Total</b>		<b>53 958</b>	<b>53 873</b>	<b>85</b>	<b>0</b>

L'appréciation du risque de liquidité est présentée aux paragraphes 4.1.2 et 4.2 du présent Document. Les discussions et négociations en cours entre la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES et ses principaux créanciers sont plus spécifiquement décrites aux paragraphes 4.1.2.3, b) et 4.2 *in fine* du présent Document.

### 10.1 Capitaux de la Société à court et moyen terme

Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution des capitaux propres du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES au cours des 3 derniers exercices et au cours des deux semestres clos les 31 mars 2008 et 31 mars 2009 :



Données consolidées en IFRS (en milliers d'euros)	31/03/2009	31/03/2008	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2006
<b>Total des dettes à court terme</b>	<b>53 873</b>	<b>26 113</b>	<b>18 911</b>	<b>15 564</b>	<b>34 152</b>
Garanties	39 902	26 113	18 911	15 564	34 152
Privilégiées					
Non garanties/non privilégiées	13 971				
<b>Total des dettes à moyen et long terme</b>	<b>85</b>	<b>39 459</b>	<b>32 137</b>	<b>34 854</b>	<b>10 377</b>
Garanties	85	20 280	18 379	20 928	10 377
Privilégiées					
Non garanties/non privilégiées		19 179	13 758	13 926	
<b>Capitaux propres consolidés <sup>1</sup></b>	<b>-18 174</b>	<b>-22 534</b>	<b>-13 397</b>	<b>-13 936</b>	<b>7 061</b>
Capital social	7 814	3 314	7 814	3 314	3 314
Primes liées au capital	10 436	4 436	10 436	4 436	4 436
Autres réserves (groupe+hors groupe)	-31 367	-21 461	-21 410	-630	4 146
Résultat de l'exercice (groupe+hors groupe)	-5 057	-8 823	-10 237	-21 056	-4 835

Le montant des capitaux propres indiqué ci-dessus, et présenté conformément aux recommandations du CESR de février 2005 (§ 127), ne fait pas ressortir le compte de report à nouveau.

(1) (2) Les garanties des dettes court terme (1), moyen et long terme (2) sont présentées sous le tableau du paragraphe 10.4.3 du Document de référence.

## 10.2 Source et montant des flux de trésorerie

La situation de trésorerie active consolidée au 31 mars 2009 s'établit à un montant de 1 033 K€. Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution des sources et montant des flux de trésorerie du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES :

Données consolidées en IFRS (en milliers d'euros)	31/03/2009	31/03/2008	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2006
Capitaux Propres	-18 174	-22 534	-13 397	-13 936	7 061
Endettement financier (*)	53 958	65 572	51 048	50 418	44 529
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	1 033	3 369	1 435	2 031	1 407
Flux net de trésorerie d'exploitation (1)	-4 901	-12 698	-6 968	-2 770	2 203
Flux net de trésorerie d'investissements (2)	2 945	-193	1 558	390	-11 794
Flux net de trésorerie de financement (3)	1 518	14 734	5 419	3 252	10 176
Variation de trésorerie	-439	1 916	10	876	580

(*) dont exposition factor	6 729	4 635	7 431	7 350	9 472
----------------------------	-------	-------	-------	-------	-------

(1) Le flux de trésorerie d'exploitation est largement négatif à fin mars en raison de la saisonnalité de l'activité. En effet, à cette date, le chiffre d'affaires n'inclut pas encore les mois forts (avril, mai, juin), au cours desquels les sociétés du Groupe réalisent traditionnellement une part significative de leur chiffre d'affaires. Les résultats sont donc habituellement négatifs. Par ailleurs, il convient de préciser que les stocks sont constitués en début de saison et que les créances clients sur les ventes de janvier (démarrage de la saison) à mars ne sont pas encore encaissées. En conséquence, la variation du BFR (besoin de financement) est à un pic.

(2) Il s'agit des acquisitions nettes des cessions d'immobilisations. Au 31 mars 2009, la ligne inclut notamment l'encaissement du prix de vente de l'immeuble de Lille (3,1 M). La variation du flux net d'investissements constaté en 2006 s'explique principalement par l'incidence de l'entrée de KARIBU dans le périmètre de consolidation.

(3) Au 31 mars 2009, le flux net de financement correspond au solde de la croissance des crédits court terme (+ 4.282 k€) diminué des remboursements d'emprunt (- 2.734 k€ ; dont remboursement du prêt relais Thémis pour 2.627 k€).

Au 31 mars 2008, il s'agit du financement de l'acquisition des titres détenus par les minoritaires de KARIBU (1.872 K€) et des prêts accordés par D&P PME IV (3.333 K€) et EFFI INVEST I (1.667 K€) et de l'accroissement des crédits de campagne de UBBINK GARDEN BV et de KARIBU.

Au 30 septembre 2006, les fonds supplémentaires correspondent principalement au financement de l'acquisition de KARIBU.

### 10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de la Société

L'endettement financier net s'établit à 52 925 K€ au 31 mars 2009.

➤ L'information sur l'endettement du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES est reprise dans le tableau ci-dessous (chiffres audités) :

Données consolidées en IFRS (chiffres audités) (en milliers d'euros)	31/03/2009	31/03/2008	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2006
<b>Liquidités</b> A	<b>1 033</b>	<b>3 369</b>	<b>1 435</b>	<b>2 031</b>	<b>1 407</b>
Trésorerie	984	3 249	1 435	1 977	1 385
Instruments équivalents	0	0		0	0
Titres de placement	49	120		54	22
<b>Créances financières à CT</b> B	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes financières à CT</b> C	<b>53 873</b>	<b>26 113</b>	<b>18 911</b>	<b>16 564</b>	<b>34 152</b>
Dettes bancaires à CT	18 470	24 709	15 640	15 581	31 424
Part à moins d'un an des dettes à MT et LT	20 377	1 359	3 216	927	2 360
Obligations émises	11 491				
Autres dettes financières à CT	3 535	45	55	56	368
<b>Endettement financier net à court terme</b> D=C-A-B	<b>52 840</b>	<b>22 744</b>	<b>17 476</b>	<b>14 533</b>	<b>32 745</b>
<b>Endettement financier à MT et LT</b> E	<b>85</b>	<b>39 459</b>	<b>32 137</b>	<b>33 854</b>	<b>10 377</b>
Emprunt bancaire à plus d'un an	65	20 176	19 815	19 806	7 651
Obligations émises	0	14 105	11 278	13 926	0
Autres emprunts à plus d'un an	20	5 178	1 044	122	2 726
<b>Endettement financier net</b> D+E	<b>52 925</b>	<b>62 203</b>	<b>49 613</b>	<b>48 387</b>	<b>43 122</b>

Il est également renvoyé sur ce point aux précédents développements figurant aux paragraphes 4.1.2.1 et 4.1.2.2 du Document de référence.

➤ Evolution des dettes financières entre le 30 septembre 2008 et le 31 mars 2009

La variation des dettes financières nette de la trésorerie (+ 3.312 K€) entre le 30 septembre 2008 et le 31 mars 2009 s'explique ainsi :

Eléments	Notes	Variation
Incidence de l'amortissement des frais d'émission des OBSA	(a)	213
Remboursement du prêt relais Thémis	(b)	-2 627
Augmentation des crédits de campagne de Ubbink Garden BV	(c)	3 386
Augmentation des crédits de campagne de Karibu	(d)	1 299
Augmentation des intérêts courus	(e)	897
Crédits de campagne UK au 30/09/08	(f)	210
Reclassement des crédits de campagne UK au 31/03/09 – IFRS5	(f)	-462
Autres		-6
Variation des dettes financières (augmentation de la dette)		2 910
Variation de la trésorerie positive (diminution de la trésorerie)		- 402
Variation des dettes financières nettes de la trésorerie positive		3 312

(a) Les obligations sont présentées nettes des frais d'émission. L'amortissement des frais d'émission a pour conséquence une augmentation du poste « obligations ».

(b) Remboursement de l'emprunt du prêt relais THEMIS en décembre 2008.

(c) Augmentation des crédits de campagne de UBBINK GARDEN BV du fait de la saisonnalité de l'activité.

(d) Augmentation des crédits de campagne de KARIBU du fait de la saisonnalité de l'activité.

(e) Incrémentation des intérêts courus sur la dette financière dans la mesure où ils n'ont pas été réglés.

(f) Les filiales anglaises du groupe ont été cédées le 4 avril 2009. Leurs dettes financières sont en conséquence reclassées en « Passifs destinés à être cédés » dans les comptes au 31 mars 2009.

## 10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

### 10.4.1 Échéances des lignes de crédit

Dettes financières (en milliers d'euros)	Solde au 31/03/09	Échéances	Notes
Obligations	11 491	21/09/10	(1)
Emprunt de conversion du CT	9 673	21/12/13	(2)
Emprunt acquisition Karibu	10 035	10/10/13	(2)
Emprunt D&P PME IV &EFFI INVEST I	2 480	31/12/09	(1)
Emprunt Nortène Tunisie	607	20/04/10	(3)
Emprunt S&B KARIBU	1 000	31/03/10	
Emprunt Moyen terme de KARIBU	127	30/03/11	
Crédit-bail & autres (France)	72	31/03/10	
Swap taux	3	20/04/10	
Crédits de campagne Karibu	5 503	01/01/10 (*)	
Crédits de campagne Ubbink	11 434	01/11/09 (*)	
Autres France (y compris les intérêts courus)	1 533	-	
<b>Total Endettement financier brut</b>	<b>53 958</b>		

(1) Le protocole de conciliation du 16 avril 2009 prévoit l'incorporation des obligations et de l'emprunt D&P PME IV &EFFI INVEST I en capital social de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA (v. paragraphe 4.1.2.3, a) du présent document)

(2) L'échéance indiquée est celle du contrat de prêt d'origine. Le protocole de conciliation du 16 avril 2009 a gelé les échéances de remboursement de l'emprunt de conversion du court terme et des emprunts d'acquisition de Karibu jusqu'au 31/01/2010 (v. paragraphe 4.1.2.3, a) du présent document).

Les négociations en cours doivent porter la période de gel jusqu'au 31/01/2011 (v. paragraphe 4.1.2.3, b) du présent document). Aucun nouvel échéancier n'a été négocié pour le moment.

(3) L'échéance indiquée est celle du contrat de prêt d'origine. Les échéances de remboursement du capital sont gelées depuis le 21 décembre 2006. Aucun nouvel échéancier n'a été négocié pour le moment.

(\*) Les lignes des crédits de campagne des sociétés KARIBU et UBBINK GARDEN BV pour 2010 ont été renégociées dans les conditions décrites au paragraphe 4.1.2.2 du présent Document. La ligne de financement de la campagne 2010 de KARIBU viendra à expiration en janvier 2011 et celle de UBBINK GARDEN BV viendra à expiration en novembre 2010.

#### 10.4.2 Information sur la part du capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES faisant l'objet de nantissements au 31 mars 2009

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement (1)	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties	% de capital nanti au 31/03/2009
Domophi	BNP Paribas	11/05/2004	24/05/2009	Remboursement du prêt	85.000	3,26%
Domophi	BNP Paribas	13/11/2007	24/05/2009	Remboursement du prêt	98.024	3,76%
<b>TOTAL</b>					183.024	7,02%

(1) Les nantissements n'ont pas été levés au 25 mai 2009, l'emprunt souscrit par Domophi SAS auprès de BNP Paribas n'ayant pas été remboursé à cette date.

#### 10.4.3 Information sur les actifs de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA faisant l'objet de nantissements au 31 mars 2009

Type de nantissements / hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actifs nanti (a)	Total du poste de bilan (b)	% correspondant (a) / (b)
S/immo incorporelles	20/03/2008 (1)	21/12/13 (5)	N/A	N/A	N/A
S/immo. corporelles	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
S/immo. financières	20/03/2008 (2)	21/12/13 (5)	2 972 755 €	2 972 755 €	100%
	22/02/2007 (3)	10/10/13 (5)	11 288 177 €	11 288 177 €	100%
	01/02/2006 (4)	10/10/13 (5)	75 000 €	75 000 €	100%
<b>Total</b>			<b>14 335 932 €</b>	<b>14 335 932 €</b>	<b>100,00%</b>

(1) Nantissement de la marque AKANUA au profit des banques françaises du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, en garantie du prêt de conversion du court terme et du prêt d'acquisition de KARIBU.

(2) Nantissement par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de 100% des titres de UBBINK GARDEN BV, au profit des banques françaises du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, en garantie du prêt de conversion du court terme.

(3) Nantissement par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de 100% du capital de KARIBU au profit des banques ayant financé l'acquisition de cette société.

(4) Nantissement par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de 100% du capital de NORTLAND au profit des banques ayant financé l'acquisition de la société KARIBU.

(5) Les emprunts concernés sont remboursables sur 5 ans à partir de 2009. Toutefois, le protocole de conciliation signé le 16-04-2009 avec les banques prévoit un gel des échéances de remboursement jusqu'au 31-01-2010 (v. paragraphe 4.1.2.3, a) du présent document). La date d'échéance du nantissement indiquée correspond à la date de versement de la dernière échéance de l'emprunt faisant l'objet de la garantie sur la base de l'échéancier établi avant le gel. Aucun nouvel échéancier n'a été négocié par le moment.

Le tableau ci-dessus n'omet aucun engagement significatif, selon les normes comptables en vigueur.

#### 10.4.4 Engagements hors bilan

Les tableaux présentés ci-après reprennent de manière exhaustive les engagements hors bilan significatifs supportés par la Société au 31 mars 2009 :

(en milliers d'euros)			
Engagements	31/03/2009	31/03/2008	30/09/2008
<b>Cautions de contre garanties sur marchés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Nantissement, hypothèques et sûretés réelles (1)</b>	<b>12 472</b>	<b>14 972</b>	<b>15 099</b>
Nantissement des Titres Karibu (2)	9 425	9 425	9 425
Nantissement des Titres Nortland	75	75	75
Nantissement des Titres Ubbink Garden BV	2 972	2 972	2 972
Nantissement de la Marque Nortène (3) (4)	N/A	OUI	N/A
Nantissement de la Marque Akanua (3)	OUI	OUI	OUI
Hypothèque Bâtiment de Lille	N/A	2 500	2 627
<b>Avals, cautions et garanties données</b>	<b>0</b>	<b>5 337</b>	<b>195</b>
Caution loyer Logiland (bail 8ans à/c 01/02/07) (5)	0	5 337	195
<b>Autres engagement donnés</b>	<b>1 000</b>	<b>5 000</b>	<b>1 000</b>
Gage du stock	N/A	4 000	N/A
Engagement de remboursement du prêt S&B	1 000	1 000	1 000
<b>Total</b>	<b>13 472</b>	<b>25 309</b>	<b>16 294</b>

(1) Il s'agit des valeurs comptables

(2) Diminué de la dépréciation du goodwill (1980 K€)

(3) Actif non valorisé en comptabilité

(4) Actif cédé le 3 juillet 2008 à Intermas

(5) Outside Living Industries a obtenu la mainlevée pour cet engagement à compter du 31 décembre 2008

Il est également renvoyé sur ce point à la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés au 31 mars 2009 qui figure au paragraphe 20.1.1.1 du présent Document de référence.

Obligations contractuelles Au 31 mars 2009 (chiffres audités)	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme	35 413	35 348	65	0
Obligations en matière de location-financement	72	52	20	0
Contrats de location simple	5 787	1 392	3 506	889
Obligations d'achat irrévocables	0	0	0	0
Autres obligations à long terme	3	3	0	0
<b>Total</b>	<b>41 275</b>	<b>36 795</b>	<b>3 591</b>	<b>889</b>

Autres engagements donnés Au 31 mars 2009 (chiffres audités)	Total	Montant des engagements par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Lignes de crédit	16 937	16 937	0	0
Lettres de crédit	0	0	0	0
Garanties	0	0	0	0
Obligations de rachat	0	0	0	0
Autres engagements (factor + intérêts courus)	1 533	1 533	0	0
<b>Total</b>	<b>18 470</b>	<b>18 470</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**10.5 Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les principaux investissements futurs et les immobilisations corporelles importantes planifiées**

Nous vous précisons (i) qu'aucun investissement futur important n'est actuellement à l'ordre du jour et (ii) qu'aucune immobilisation corporelle importante planifiée n'est actuellement en cours.

## **11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES**

Compte tenu des particularités du marché, il est essentiel pour le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES de se différencier de ses concurrents (et notamment des importateurs chinois) en lançant chaque année de nouvelles innovations / références de produits qui viennent à remplacer les anciennes.

Nonobstant la cession de l'activité « Jardinage France » à INTERMAS NETS en juillet 2008 (qui représentait environ 800 références), le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES compte actuellement plus de 2 300 références de produits et renouvèle tous les ans environ 250 références de produits.

Les sommes ainsi investies par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sont comptabilisées en charges, à l'exception des moules qui font l'objet d'un amortissement.

La conception des nouveaux produits est effectuée en interne par les équipes commerciales et le département achat selon leur appréhension du marché futur.

La grande distribution ne référence ensuite qu'une partie des innovations proposées par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA selon ses propres critères d'accueil par les clients finaux. Cette phase se situe en général une année après le développement des nouveaux produits.

Ainsi jusqu'au référencement effectif des produits du Groupe par la grande distribution, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA n'est pas en mesure d'identifier parmi les nouveaux articles proposés, ceux susceptibles de générer des avantages économiques futurs probables.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES estime que les dépenses liées au développement des nouveaux produits représentent environ 1% du chiffre d'affaires du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.

## 12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

### 12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente entre le 30 septembre 2008 et la date d'enregistrement du présent document de référence

#### ➤ Principales tendances 2008-2009

Globalement, le marché du jardinage a connu, en 2008, une évolution moyenne négative de -2,1% comparé à 2007.

Le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES fait face à différentes situations selon les zones géographiques où il opère :

- une stabilité sur les marchés français et belge (respectivement +0,4% et +0,9%)
- et des reculs sur les marchés allemands, hollandais et anglais (respectivement -2,1%, -2,9% et -5,2%).

Cette évolution du marché en 2008 est le reflet d'une situation météorologique chaotique au coeur de la saison du jardin.

Du point de vue des circuits de distribution, tirent uniquement leur épingle du jeu, les LISA (Libre Service Agricole), jardineries et, dans une certaine mesure, les GSB (Grandes Surfaces de Bricolage) tandis que les GSA (Hyper, Super etc.) régressent.

Les premières tendances du marché du jardinage en 2009 s'inscrivent dans la crise économique qui n'incite pas les consommateurs à acheter des produits de confort. A titre d'exemple, le marché allemand enregistre pour les abris de jardin et les carports un recul de -2,1% en volume et -6,7% en valeur.

Par ailleurs, les clients du Groupe sont rentrés dans une phase de réduction drastique des stocks, de recherche du prix le plus bas tout en intensifiant les importations d'Asie pour le développement de leurs marques propres.

Dans ce contexte difficile, le recul des chiffre d'affaires cumulés des différentes activités poursuivies par le Groupe s'est toutefois limité, hors filiales anglaises, à -3,23% sur l'exercice clos au 30 septembre 2009.

Les produits UBBINK en Allemagne enregistrent néanmoins un recul de -27% comparée à l'exercice précédent, conséquence de la perte d'un référencement important.

Face à ces incertitudes, le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES mène une politique de réduction des stocks afin d'alléger ses besoins de financement. A périmètre comparable, le stock du Groupe est en réduction de -40,8% au 30 septembre 2009 comparé au 30 septembre 2008.

#### ➤ Evolution du chiffre d'affaires du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES au 30 juin 2009

<b>Chiffres d'affaires des activités poursuivies au 30/06/09</b>	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Benelux</b>	<b>Total</b>
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	676	6 561	1 194	8 431
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)	3 801	9 615	5 315	18 731
Troisième trimestre (avril, mai, juin)	4 200	13 940	7 657	25 797
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)				
<b>TOTAL</b>	<b>8 677</b>	<b>30 116</b>	<b>14 166</b>	<b>52 959</b>



<b>Chiffres d'affaires des activités poursuivies au 30/06/08</b>	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Benelux</b>	<b>Total</b>
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	919	5 586	1 360	7 865
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)	4 952	9 311	6 076	20 339
Troisième trimestre (avril, mai, juin)	3 791	15 798	7 461	27 050
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)				
<b>TOTAL</b>	<b>9 662</b>	<b>30 695</b>	<b>14 897</b>	<b>55 254</b>
<b>Evolution période N % N-1 et par pays</b>	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Benelux</b>	<b>Total</b>
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	-26,44%	+17,45%	-12,21%	+7,20%
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)	-23,24%	+3,26%	-12,52%	-7,91%
Troisième trimestre (avril, mai, juin)	+10,79%	-11,76%	+2,63%	-4,63%
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)				
<b>TOTAL</b>	<b>-10,19%</b>	<b>-1,89%</b>	<b>-4,91%</b>	<b>-4,15%</b>

➤ Evolution du chiffre d'affaires du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES au 30 septembre 2009

### Chiffre d'affaires des activités poursuivies

(Chiffres non audités)

<b>Chiffres d'affaires des activités poursuivies au 30/09/09</b>	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Benelux</b>	<b>Total</b>
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	676	6 561	1 194	8 431
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)	3 801	9 615	5 315	18 731
Troisième trimestre (avril, mai, juin)	4 200	13 940	7 657	25 797
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)	2 341	10 215	2 728	15 284
<b>TOTAL</b>	<b>11 018</b>	<b>40 331</b>	<b>16 894</b>	<b>68 243</b>
<b>Chiffres d'affaires des activités poursuivies au 30/09/08</b>	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Benelux</b>	<b>Total</b>
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	919	5 586	1 360	7 865
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)	4 952	9 311	6 076	20 339
Troisième trimestre (avril, mai, juin)	3 791	15 798	7 461	27 050
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)	1 640	11 089	2 536	15 265
<b>TOTAL</b>	<b>11 302</b>	<b>41 784</b>	<b>17 433</b>	<b>70 519</b>
<b>Evolution période N % N-1 et par pays</b>	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Benelux</b>	<b>Total</b>
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	-26,44%	17,45%	-12,21%	7,20%
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)	-23,24%	3,26%	-12,52%	-7,91%
Troisième trimestre (avril, mai, juin)	10,79%	-11,76%	2,63%	-4,63%
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)	42,74%	-7,88%	7,57%	0,12%
<b>TOTAL</b>	<b>-2,51%</b>	<b>-3,48%</b>	<b>-3,09%</b>	<b>-3,23%</b>

Les données au 30/09/2008 ci-dessus présentées ont été retraitées par rapport à celles qui ont été diffusées antérieurement par la Société le 06 janvier 2009 afin de tenir compte du changement de périmètre du groupe lié aux restructurations réalisées.

Le chiffre d'affaires publié était alors de 76 025 K€ au 30/09/2008. Le différentiel par rapport au total ci-dessus de 70.519 K€, soit 5.506 K€ correspond au chiffre d'affaires des filiales anglaises cédées le 4 avril 2009.

### ➤ Perspectives

Le Groupe OLIN a été restructuré en profondeur au cours des exercices 2008 et 2009 et les filiales structurellement déficitaires ont toutes été soit cédées, soit arrêtées.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a réduit (et continue de réduire) de façon importantes ses coûts de fonctionnement. L'objectif est d'atteindre prochainement un niveau de coût incompressible. La société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, holding du Groupe, présente toutefois des comptes structurellement déficitaires sous influence des intérêts financiers de l'endettement « haut bilan » (v. paragraphe 4.2 du Document de référence).

Malgré la sévère crise économique subie au cours de l'exercice 2009, les activités des sous-groupes opérationnels se sont bien maintenues. Le chiffre d'affaires annuel pour 2009 est présenté au paragraphe 20.6.2 du présent Document de référence. La baisse du chiffre d'affaires enregistré en 2009 par rapport à celui de l'exercice précédent s'est limitée à -3,23%.

A la date du présent Document de référence, les comptes de l'exercice 2008-2009 n'ont pas encore été arrêtés.

Il convient de préciser que, du fait de la saisonnalité de l'activité du Groupe OLIN, les filiales présentent traditionnellement des résultats nets négatifs en clôture semestrielle. Ceux-ci s'inversent ensuite en clôture annuelle pour redevenir positifs.

Les premiers chiffres de l'exercice clos au 30 septembre 2009 permettent d'escompter un résultat net pour la zone géographique « Allemagne » en progression par rapport à l'exercice précédent.

Les résultats nets de la zone « France » s'orientent vers une perte tandis que ceux de la zone « Belgique/Hollande » devraient demeurer positifs.

Il n'existe pas, à la connaissance de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, de changements importants dans la structure des marchés (ie. entrée de nouveaux concurrents sur le marché ; fusion/rapprochement de concurrents ; consolidation verticale de distributeurs et de fournisseurs ; etc.) des sous-groupes opérationnels KARIBU et UBBINK qui laisseraient envisager un impact négatif sur ceux-ci dans un futur proche.

Par ailleurs, le financement de la campagne 2010 des sous-groupes opérationnels est assuré.

Toutefois, dans le contexte économique actuel, il est extrêmement difficile de prédire un niveau d'activité pour l'exercice 2010.

Enfin, le problème particulièrement important de la dette financière « haut bilan » de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA reste entier, même si la Société a, jusque là, toujours trouvé avec ses créanciers des accords qui préservent les intérêts de chacune des parties.

## **12.2 Tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société**

### **Actifs et passifs éventuels**

Il convient de se reporter sur ce point à la note 28 de l'annexe aux comptes semestriels consolidés de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES au 31 mars 2009 figurant au paragraphe 20.1.1.1 du présent Document de référence.

**Recapitalisation de la Société**

Reprenant les précédents développements qui figurent notamment au paragraphe 4.1.2.3 du document de référence, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » ont signé un protocole de conciliation le 16 avril 2009 aux termes duquel il était prévu que D&P PME IV et EFFI INVEST I incorporent au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA l'ensemble des créances qu'ils détiennent sur la Société, et notamment de leurs créances obligataires et leurs avances en compte courant d'associés.

L'opération d'augmentation de capital susvisée n'ayant pu être réalisée dans les conditions initialement prévues par le protocole de conciliation, des discussions sont actuellement menées entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » pour réexaminer les termes et conditions dans lesquels D&P PME IV et EFFI INVEST I pourraient capitaliser un maximum de leurs créances et, corrélativement, renoncer à se prévaloir de l'exigibilité anticipée desdites créances ou à demander le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une créance qui n'aurait pu être intégrée, et ce tant que les Banques « haut de bilan » n'auront pas été intégralement remboursées de leurs créances (cf. paragraphes 4.1.2.3 et 21.1.6 du présent Document de référence).

**13 PRÉVISION OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE**

La Société n'entend pas communiquer de prévision ou estimation de bénéfice.

## 14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

### 14.1 Directoire

#### 14.1.1 Composition du Directoire

La composition du Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA à la date du présent Document de référence est la suivante :

Nom et prénom	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat en cours	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société (hors mandat social)	Fonction principale exercée en dehors du Groupe OLIN	Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés	Adresse professionnelle
JL. HEYMANS Président du Directoire	02/04/2001	23/04/2009	23/04/2011	Directeur Général Marketing, Sales, Logistics	Néant	<b>Groupe OLIN</b> - Gérant de Outside Living Industries France SARL (anc. Ubbink France SARL) - Gérant de Outside Living Industries Nederland BV (anciennement dénommée AWPS BV) - Gérant de Ubbink Jardin BV - Administrateur et Directeur de Ubbink Garden BV - Geschäftsführer de Ubbink Garten GmbH - Geschäftsführer de Karibu Holztechnik GmbH et Woodfeeling GmbH - Gérant de OLIN Pro - Gérant de OLIN Jardinage - Gérant de Trent - Gérant de la SCI du Bois de la Pie - Gérant de Optimis - Gérant de Nortland	OLIN
G. TOURNIER Membre du Directoire et Directeur Général (art. L225-66 C.Com)	30/09/2008	28/06/2009	28/06/2011	Directeur Administratif et Financier	Néant	Néant	OLIN

Compte tenu des modifications successives apportées à la composition du Directoire, le tableau suivant présente l'historique des mandats venus à expiration (non renouvellement, démission, révocation) depuis septembre 2006 :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Fonctions exercées	Date de première nomination	Date d'échéance des fonctions	Motifs
Ph. WALLON	Président du Directoire	02/04/01	27/09/07	Révocation des fonctions de Président du Directoire
	Membre du Directoire		8/10/07	Démission
JL. VAILLANT	Membre du Directoire	02/04/01	25/04/07	Mandat venu à expiration et non renouvelé
N. TANT	Membre du Directoire	13/12/04	2/10/06	Démission

C. LIAGRE	Président et Membre du Directoire	28/06/07	29/09/08	Démission
JF. LE BOS	Membre du Directoire	28/06/07	12/10/07	Démission
JP. DARNAULT	Membre du Directoire	28/11/07	20/10/08	Démission

Aucun des membres du Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES n'a fait l'objet :

- d'une quelconque condamnation pour fraude prononcée au cours de cinq dernières années au moins ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ou n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation agissant en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, d'associé commandité, de fondateur d'une société fondée il y a moins de 5 ans, de directeur général ;
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre lui, ou contre une société dont il est ou a été associé, par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ni n'a déjà été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.

#### 14.1.2 Renseignements personnels relatifs aux membres du Directoire

- **Jean-Luc HEYMANS**

Né le 26 juillet 1963, nationalité belge, marié, 3 enfants

Cursus universitaire (1982/1988) : Université Libre de Bruxelles - Psychologie option Marketing et Commercial (mémoire non présenté).

1985-1986 : Colgate Palmolive Belgium - Sales Representative

1987-1988 : Hypermarché Carrefour (ex GB) réassortisseur, chef de rayon, chef de département food boisson/alimentaire

1989-1994 : DIY Brico Belgique - Directeur de magasin (4 magasins dans le Top 10 C.A.)

1995-1998 : Product Manager (catégorie Produits manufacturés jardinage) à la centrale Brico International (4 pays Belgique, France, Ibérique)

1999-2001 : Marketing Manager (département Bricolage) à la centrale Brico International (4 pays Belgique, France, Ibérique)

Depuis 2001 : Nortene - International General Manager et Membre du Directoire

Dirigeant des filiales : UBBINK GARDEN BV (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, UK), Trent, Optimis, Olin Pro, Olin Jardinage, SCI du Bois de la Pie.

- **Georges TOURNIER**

Né le 16 mai 1967, de nationalité française

Diplôme d'expertise comptable (DEC session novembre 1997)

Parcours professionnel :

- depuis juillet 2006 : Directeur Administratif et Financier du Groupe NORTENE

- de juin 2003 à juin 2006 : Directeur Comptabilité et Consolidation du Groupe NORTENE

- de juillet 2001 à mai 2003 : Expert-Comptable indépendant – Mérignac (33)

- de mai 2000 à juin 2001 : Manager – Accounting & Finance department chez Stryker Spine SA – Cestas (33)
- de Août 1992 à avril 2000 : Chef de mission en Cabinet Sussan – Cestas (33)

#### 14.1.3 Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années

Mandataire	Année	Mandat exercé au sein de OLIN	Autres mandats	Autres fonctions
<b>JL.Heymans</b>	2004	Membre du Directoire	<b>Groupe OLIN</b> - Administrateur de Nortène Jardin (mandat expiré) - Administrateur de Ubbink BV (mandat expiré) - Administrateur de Ubbink Ltd (mandat expiré) - Administrateur de Apollo Gardening (mandat expiré)	Néant
	De 2005 à 2008		<b>Groupe OLIN</b> - Administrateur de Nortène Ltd (mandat expiré en oct.2007) - Administrateur de Ubbink BV - Gérant de AWPS BV - Gérant de Outside Living Industries France SARL (anc. Ubbink France SARL) - Directeur de Outside Living Industries Nederland BV - Directeur de Ubbink Garden BV - Geschäftsführer de Ubbink Garten GmbH - Geschäftsführer de Karibu Holztechnik GmbH - Gérant de OLIN Pro - Gérant de OLIN Jardinage - Gérant de Trent - Gérant de la SCI du Bois de la Pie - Gérant de Optimis - Gérant de Nortland	Néant
	2009		<b>Groupe OLIN</b> - Gérant de Outside Living Industries France SARL (anc. Ubbink France SARL) - Directeur de Outside Living Industries Nederland BV (anciennement dénommée AWPS BV) - Administrateur et Directeur de Ubbink Garden BV - Geschäftsführer de Ubbink Garten GmbH - Geschäftsführer de Karibu Holztechnik GmbH et Woodfeeling GmbH - Gérant de OLIN Pro - Gérant de OLIN Jardinage - Gérant de Trent - Gérant de la SCI du Bois de la Pie - Gérant de Optimis - Gérant de Nortland	Néant
<b>G. Tournier</b>	De 2004 à 2009	Membre du Directoire	Néant	Néant

## 14.2 Conseil de Surveillance

### 14.2.1 Composition du Conseil de Surveillance

La composition du Conseil de surveillance de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES à la date du présent Document de référence est la suivante :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat en cours	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors du Groupe OLIN	Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés	Adresse professionnelle
<b>B. ROQUES (1)</b>	Cooptation le 21/11/2008 Ratification AG du 15/05/2009	N/A	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Président du Conseil de Surveillance depuis le 21/11/2008	Président du Conseil d'administration de ARBEL SA		28 avenue de Messine - 75008 Paris
<b>J.SURCHAMP (2)</b>	Cooptation le 16/06/2008 Ratification AG du 15/05/2009	N/A	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Vice-Président du Conseil de Surveillance depuis le 21/11/2008	Directeur Associé dans un fonds d'investissement	- Représentant permanent de D&P PME IV au conseil d'administration de Raphaël Young SA, - Représentant permanent de D&P PME IV au conseil de surveillance de surveillance de Panol SA	152, avenue Malakoff – 75116 Paris
<b>N. URBAIN (3)</b>	18/09/2007	N/A	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Membre du Conseil de Surveillance	Dirigeant de société	- Président de la SA Sicomax - Président de la SA SGCE - Président de la SAS Immobilier Développement - Président de la SAS Marais Participations - Président de la SAS Eurocréances - Président de la SAS Effic Re - Gérant de la SARL CDB Finances	6 rue de Téhéran – 75008 Paris
<b>D. VITOU</b>	15/01/2001	27/03/2007	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Membre du Conseil de Surveillance	Retraité	- Président de Domophi SAS - Gérant de l'EUURL Vitou Savanne	N/A
<b>P. LEPERS</b>	15/01/2001	27/03/2007	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Membre du Conseil de Surveillance	Retraité	Néant	N/A

(1) M. Bernard ROQUES a été coopté en qualité de membre du Conseil par décision du 21 novembre 2008 en remplacement de M. Hervé DESCOTTES (démissionnaire). Lors de cette réunion, il a également été désigné en qualité de Président du Conseil en remplacement de M. Nicolas URBAIN, démissionnaire de ces fonctions.

(2) M. Jérémie SURCHAMP, coopté en qualité de membre du Conseil par décision en date du 16 juin 2008 sur proposition de D&P PME IV, a été désigné en qualité de Vice-Président du Conseil par décision du 21 novembre 2008 en remplacement de M. Hervé DESCOTTES, démissionnaire de ces fonctions.

(3) M. Nicolas URBAIN a été désigné en qualité de membre du Conseil par décision de l'assemblée générale du 18 septembre 2008 sur proposition de D&P PME IV.



Compte tenu des modifications successives apportées à la composition du Conseil de Surveillance au cours des 2 derniers exercices, le tableau suivant présente l'historique des mandats venus à expiration (non renouvellement, démission, révocation) depuis septembre 2006 :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Fonctions exercées	Date de première nomination	Date d'expiration des fonctions	Motifs
J.GOURLET	Membre du Conseil	15/01/01	18/09/07	Messieurs Joseph GOURLET et Jean-Christophe RAUD ont présenté leur démission du Conseil de Surveillance, sous réserve de la souscription par D&P PME IV et EFFI INVEST I de la totalité des 1.500.000 OBSA émises sur décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OLIN SA du 18 septembre 2007. Lors de cette même assemblée générale, Messieurs Nicolas URBAIN, Hervé DESCOTTES et Jean-François MICHAUD ont été nommés en qualité de nouveaux membres du Conseil de Surveillance de OLIN SA, sur proposition de D&P PME IV.
JC. RAUD	Membre du Conseil	15/01/01	18/09/07	
JF. MICHAUD	Membre du Conseil	18/09/07	16/06/08	Démission
H. DESCOTTES	Vice-Président et Membre du Conseil	18/09/07	19/11/08	Démission

Aucun des membres du Conseil de Surveillance de OLN SA n'a fait l'objet :

- d'une quelconque condamnation pour fraude prononcée au cours de cinq dernières années au moins ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ou n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation agissant en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, d'associé commandité, de fondateur d'une société fondée il y a moins de 5 ans, de directeur général ;
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre lui, ou contre une société dont il est ou a été associé, par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ni n'a déjà été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance de NORTENE.

#### 14.2.2 Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil de Surveillance

- **Bernard ROQUES**

Né le 15 novembre 1947, de nationalité française.

Diplômé de l'Ecole de Commerce et d'Administration.

Bernard ROQUES a d'abord été en charge des prises de participations à la SDR SODECCO avant d'occuper des responsabilités de direction dans différentes PME puis au sein des Groupes Pinault et ensuite IFI. Il est actuellement Président Directeur Général du Groupe ARBEL

- **Nicolas URBAIN**

DESS droit des affaires et de fiscalité (Paris II) / Diplôme d'Expert Comptable

20 ans d'expérience dans le capital investissement :

- 1988 à 1995 CLINVEST Paris et New-York
- De 1996 à 2000 : direction de sociétés de l'industrie pharmaceutique
- Depuis 2000 : direction de sociétés de services et d'investissements immobiliers
- Conseil en ingénierie financière

- **Dominique VITOU**

1956 : HEC Paris

1957-1958 : Service militaire - Officier de Marine - Légion d'Honneur à titre militaire

Participe à la reconversion d'une filature de jute fondée par son grand-père avant de prendre la direction d'une petite filiale plastique dénommée NORTENE

A 40 ans : PDG de la société

1995 : Introduction en Bourse de la société « NORTENE »

2001-2008 : Présidence du Conseil de Surveillance.

- **Philippe LEPERS**

1972 : Maîtrise de Droit et Science Eco à Lille

1975 : Diplôme Sciences Po Paris

de 1975 à 1978 : SOCIETE GENERALE (Service Inspection Générale)

de 1978 à 2008 : CEGOS (Directeur)

- **Jérémy SURCHAMP**

Né le 10 mars 1977

Nationalité française

2004 : Ecole de Management de Lyon

Stockholm School of Economics (Suède)

2004 : Consultant pour ORONOVA Inc (Chicago – USA) – Société de Conseil en Technologie

2004 : Chargé d'affaires – DEVELOPPEMENT ET PARTENARIAT

2009 : Directeur Associé – DEVELOPPEMENT ET PARTENARIAT

### 14.2.3 Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années

Mandataire	Année	Mandat exercé au sein de OLIN	Autres mandats	Autres fonctions
B. Roques	2004 à 2008	Président du Conseil de Surveillance	<p><b>Groupe ARBEL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arbel SA : Administrateur depuis avril 2000 et Directeur Général depuis juin 2004</li> <li>- 2F Participations : Administrateur depuis juin 2002</li> <li>- 2F Industries : Administrateur depuis avril 2003 (mandat expiré – société dissoute par transmission de patrimoine en décembre 2007)</li> <li>- Lormafer : Administrateur de juillet 2002 à décembre 2006 et Président Directeur Général de mars à décembre 2006 (mandats et fonctions ayant expiré)</li> <li>- Arbel Fauvet Rail : Représentant de la société Arbel de mars 1999 à décembre 2005 et Président du Conseil d'administration depuis mars 2006</li> <li>- Arbel Investissements EURL : Gérant depuis novembre 2000 (mandat expiré – société dissoute par transmission de patrimoine en décembre 2007)</li> <li>- AFBS EURL : Gérant depuis février 2006</li> </ul> <p><b>Groupe SELCODIS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Selcodis SA : Administrateur de juin 1999 à septembre 2005 (mandat expiré) – Membre du Directoire de décembre 2006 à avril 2007 (mandat expiré) – Membre du Conseil de surveillance depuis avril 2007</li> <li>- Euro Distribution Alimentaire SA : Administrateur depuis décembre 2001</li> <li>- Omnium Européen de Distribution : Administrateur de juin 2000 à décembre 2005 (mandat expiré)</li> </ul> <p><b>Autres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FL Vuitton Gestion et Conseil SA : Administrateur</li> <li>- Inès de la Fressange SA : Membre du Conseil de surveillance de 2001 à 2005 (mandat expiré) – Administrateur depuis juin 2005</li> <li>- SPP : Président depuis février 2004</li> <li>- IGF / Arbel Fauvet Rail : Président du Directoire de janvier 2007 octobre 2008 (mandat expiré)</li> </ul>	Néant
	2009		<p><b>Groupe ARBEL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arbel SA : Président Directeur Général depuis juin 2008</li> <li>- 2F Participations : Administrateur depuis juin 2002</li> <li>- ARFA : Représentant de la société Arbel de mars 1999 à décembre 2005 et Président du Conseil d'administration depuis mars 2006</li> <li>- AFBS EURL : Gérant depuis février 2006</li> </ul> <p>Administrateur des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fermoba Industries</li> <li>Fermoba Centre Industries</li> <li>Fermoba Nord Industries</li> <li>Fermoba Est Industries</li> </ul> <p><b>Groupe SELCODIS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Selcodis SA : Membre du Conseil de surveillance depuis avril 2007</li> <li>- Euro Distribution Alimentaire SA : Administrateur depuis décembre 2001 (société en liquidation judiciaire)</li> </ul> <p><b>Autres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FL Vuitton Gestion et Conseil SA : Administrateur</li> <li>- Inès de la Fressange SA : Administrateur depuis juin 2005</li> </ul>	

<b>J. Surchamp</b>	2004 à 2007	Vice-Président du Conseil de Surveillance	Néant	Chargé d'affaires
	2008		Administrateur de AZiA Développement SA (mandat expiré)	
	2009		- Représentant permanent de D&P PME IV au conseil d'administration de Raphaël Young SA, - Représentant permanent de D&P PME IV au conseil de surveillance de Panol SA	Directeur Associé
<b>N. Urbain</b>	2004 à 2009	Membre du Conseil de Surveillance	- Financière Sicomax : Président du conseil d'administration depuis 2003 - Eurocréances SAS : Président depuis 2005 - « ID » Immobilier Développement : Président depuis 2005 - Effi Re : Président depuis 2007 - Société Générale Commerciale de l'Est SGCE : Président du conseil d'administration depuis 2003 - Marais Participations : Président depuis 2005 - CDB Finances : Gérant depuis 2002	Direction de sociétés de services et d'investissements immobiliers
<b>D. Vitou</b>	2004	Membre du Conseil de Surveillance	- Président-Directeur Général de Domophi - Administrateur de Nortène Jardin (mandat expiré)	Néant
	2005		- Président de Domophi - Gérant de Joker (mandat expiré)	
	2006		- Président de Domophi - Gérant de Joker (mandat expiré)	
	2007 à 2008		- Président de Domophi - Gérant de l'EURL Vitou Savanne	
	2009		- Président de Domophi	
<b>P. Lepers</b>	2004	Membre du Conseil de Surveillance	- Représentant permanent de Nortène SA au Conseil de Les Jardins de Bastien (mandat expiré) - Administrateur de Domophi (mandat expiré) - Membre du Conseil de surveillance de Cegos S.A. (mandat expiré)	Cadre dirigeant de Cegos SA
	2005		- Président de FCP Racines (mandat expiré) - Membre du Conseil de surveillance de Cegos S.A. (mandat expiré) - Président de FCP Racines (mandat expiré)	Néant
	2006 à 2009		- Néant	

### 14.3 Conflits d'intérêts au niveau des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire

Il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, de l'une quelconque de ces personnes et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées ci-dessus a été désignée en tant que membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

Il n'existe aucune restriction qui aurait été acceptée par l'une quelconque des personnes visées ci-dessus concernant la cession, pendant une durée déterminée, de leur participation dans le capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

## 15 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

Les tableaux et informations figurant au présent chapitre 15 ont été établis conformément à la recommandation AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux.

Il est précisé que les tableaux 4 à 7 de la recommandation AMF précitée n'ont pas été reproduits dans la mesure où :

- aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée ou levée au cours des deux derniers exercices à l'un quelconque des dirigeants mandataires sociaux de la Société ;
- aucune action de performance ou action gratuite ne correspondant pas à des actions de performance n'a été attribuée à l'un quelconque des mandataires sociaux de la Société au cours des deux derniers exercices.

Enfin, le tableau 9 de la recommandation AMF précitée n'a pas non plus été reproduit dans la mesure où aucune option de souscription ou d'achat d'actions et, plus généralement, aucun instrument financier donnant accès au capital, ni aucun autre instrument optionnel, n'a été attribué, levé ou exercé au cours des deux derniers exercices à l'occasion d'opérations réservées aux mandataires sociaux et aux dix principaux attributaires salariés.

### 15.1 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

#### 15.1.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque membre du Directoire au cours des deux derniers exercices

	Exercice 2008-2009	Exercice 2007-2008
<b>Jean-Luc HEYMANS</b> <b>Président du Directoire (1)</b>	Montants dus	Montants dus
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.2, a)	<b>249 927 €</b>	<b>359 058 €</b>
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
<b>Total</b>	<b>249 927 €</b>	<b>359 058 €</b>

(1) Président du Directoire à compter du 30/09/2008

	Exercice 2008-2009	Exercice 2007-2008
<b>Georges TOURNIER</b> <b>Membre du Directoire et Directeur Général (1)</b>	Montants dus	Montants dus
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.2, a)	<b>150 000 €</b>	<b>108 940 €</b>
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
<b>Total</b>	<b>150 000 €</b>	<b>108 940 €</b>

(1) Début de mandat le 30/09/2008

	<b>Exercice 2008-2009</b>	<b>Exercice 2007-2008</b>
<b>Jean-Philippe DARNAULT</b> <b>Ancien membre du Directoire (1)</b>	Montants dus	Montants dus
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.2, b)	135 565 €	277 954 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
<b>Total</b>	<b>135 565 €</b>	<b>277 954 €</b>

(1) fin de mandat le 20/10/2008

	<b>Exercice 2008-2009</b>	<b>Exercice 2007-2008</b>
<b>Philippe WALLON</b> <b>Ancien Président et membre du Directoire</b> (1)	Montants dus	Montants dus
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.2, b)	N/A	376 897 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
<b>Total</b>	<b>N/A</b>	<b>376 897 €</b>

(1) Fin de mandat le 20/10/2007

	<b>Exercice 2008-2009</b>	<b>Exercice 2007-2008</b>
<b>Christian LIAGRE</b> <b>Ancien Président et membre du Directoire</b> (1)	Montants dus	Montants dus
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.2, b)	60 000 €	240 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
<b>Total</b>	<b>60 000 €</b>	<b>240 000 €</b>

(1) Début de mandat le 28/06/2007 ; fin de mandat le 29/09/2008

	<b>Exercice 2008-2009</b>	<b>Exercice 2007-2008</b>
<b>Jean-François LEBOS</b> <b>Ancien membre du Directoire (1)</b>	Montants dus	Montants dus
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 15.1.2, b)	N/A	16 690 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
<b>Total</b>	<b>N/A</b>	<b>16 690 €</b>

(1) Début de mandat le 28/06/2007 ; fin de mandat le 12/10/2007

15.1.2 Tableaux récapitulatifs des rémunérations versées aux membres du Directoire au cours des 2 derniers exercices

(a) Rémunérations des membres du Directoire actuellement en exercice

<b>Jean-Luc HEYMANS / Président du Directoire (1)</b>				
<b>(montants en €)</b>	Exercice 2008-2009		Exercice 2007-2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	240 000	240 000	240 000	240 000
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle (2)	<i>Principe de rémunération non encore arrêté</i>	109 131	109 131	108 361
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantage en nature (véhicule)	9 927	9 927	9 927	9 927
<b>Total</b>	<b>249 927</b>	<b>359 058</b>	<b>359 058</b>	<b>358 288</b>

(1) Président du Directoire à compter du 30/09/2008

(2) Prime versée par Outside Living Industries France SARL sur décision du Conseil de surveillance de la société Outside Living Industries SA en contrepartie des efforts et de l'implication personnelle forte consacrés par Monsieur Heymans aux restructurations majeures effectuées au cours des exercices concernés

<b>Georges TOURNIER / Membre du Directoire (1)</b>				
<b>(montants en €)</b>	Exercice 2008-2009		Exercice 2007-2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	150 000	150 000	90 000	90 000
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle (2)	<i>Principe de rémunération non encore arrêté</i>	18 940	18 940	55 000
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantage en nature (véhicule)	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>150 000</b>	<b>168 940</b>	<b>108 940</b>	<b>145 000</b>

(1) Début de mandat le 30/09/2008

(2) Prime versée par Outside Living Industries SA sur décision du Conseil de surveillance de la société Outside Living Industries SA en contrepartie des efforts et de l'implication personnelle forte consacrés par Monsieur Tournier aux restructurations majeures effectuées au cours des exercices concernés

(b) Rémunérations des membres du Directoire dont le mandat a expiré au cours de l'exercice 2008-2009

<b>Jean-Philippe DARNAULT / Membre du Directoire (1)</b>				
<b>(montants en €)</b>	Exercice 2008-2009		Exercice 2007-2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	15 565	15 565	191 666	191 666
Rémunération variable (2)	0	0	80 000	80 000
Rémunération exceptionnelle (3)	120 000	120 000	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantage en nature (véhicule)	0	0	6 288	6 288
<b>Total</b>	<b>135 565</b>	<b>135 565</b>	<b>277 954</b>	<b>277 954</b>

(1) Fin de mandat (démission) le 20/10/2008

(2) Rémunération variable stipulée dans le contrat de travail conclu le 22 octobre 2007 entre Monsieur Darnault et la société Outside Living Industries et dont le montant était contractuellement plafonné à 40% du salaire annuel brut en cas d'atteinte des objectifs marketing fixés en début d'exercice par le Directoire

(3) Indemnités de départ versées à l'occasion de la rupture du contrat de travail de Monsieur Darnault. Le montant de ces indemnités de départ a été fixé par transaction. Il est rappelé, pour autant que de besoin, que le contrat de travail conclu entre Monsieur Darnault et la société Outside Living Industries prévoyait des indemnités de départ d'un montant égal à 12 mois de salaire (rémunération fixe) en cas de licenciement (hors faute grave) dans les 18 mois suivant le 22 octobre 2007, date de conclusion du contrat de travail.

## (c) Rémunérations des membres du Directoire dont le mandat a expiré au cours de l'exercice 2007-2008

<b>Philippe WALLON</b> <b>Président du Directoire (1)</b>				
<b>(montants en €)</b>	Exercice 2008-2009		Exercice 2007-2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe (honoraires)	N/A	N/A	167 444	167 444
Rémunération variable	N/A	N/A	0	0
Rémunération exceptionnelle (2)	N/A	N/A	209 453	209 453
Jetons de présence	N/A	N/A	0	0
Avantage en nature - véhicule	N/A	N/A	0	0
Avantage en nature - retraite	N/A	N/A	0	0
<b>Total</b>	N/A	N/A	<b>376 897</b>	<b>376 897</b>

(1) Révocation des fonctions de Président du Directoire le 27/09/2007

Fin de mandat (démission) le 8/10/2007

(2) Indemnités de départ fixées par transaction.

<b>Christian LIAGRE</b> <b>Président du Directoire (1)</b>				
<b>(montants en €)</b>	Exercice 2008-2009		Exercice 2007-2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe (honoraires)	60 000	60 000	240 000	240 000
Rémunération variable	N/A	N/A	0	0
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	0	0
Jetons de présence	N/A	N/A	0	0
Avantage en nature - véhicule	N/A	N/A	0	0
Avantage en nature - retraite	N/A	N/A	0	0
<b>Total</b>	<b>60 000</b>	<b>60 000</b>	<b>240 000</b>	<b>240 000</b>

(1) Début de mandat le 28/06/2007 ; fin de mandat le 29/09/2008

<b>Jean-François LEBOS</b> <b>Membre du Directoire (1)</b>				
<b>(montants en €)</b>	Exercice 2008-2009		Exercice 2007-2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe (honoraires)	N/A	N/A	16 690	16 690
Rémunération variable	N/A	N/A	0	0
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	0	0
Jetons de présence	N/A	N/A	0	0
Avantage en nature - véhicule	N/A	N/A	0	0
Avantage en nature - retraite	N/A	N/A	0	0
<b>Total</b>	N/A	N/A	<b>16 690</b>	<b>16 690</b>

(1) Début de mandat le 28/06/2007 ; fin de mandat le 12/10/2007



**15.1.3 Tableaux récapitulatifs des rémunérations versées aux membres du Conseil de surveillance au cours des 2 derniers exercices**

(a) Rémunérations des membres du Conseil actuellement en exercice

Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2008-2009 Montants versés en €	Exercice 2007-2008 Montants versés en €
<b>Bernard ROQUES</b> <b>Président du Conseil</b>		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations (1)	44 000	0
<b>Jérémy SURCHAMP</b> <b>Vice-Président du Conseil</b>		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
<b>Nicolas URBAIN</b>		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
<b>Dominique VITOU</b>		
Jetons de présence	0	18 294
Autres rémunérations	0	0
<b>Philippe LEPERS</b>		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0

(1) Rémunération versée à qualité de Président du Conseil de surveillance conformément à l'article L.225-81 du code de commerce avec effet à compter du 21/11/2008, date de désignation de Monsieur Bernard ROQUES à ces fonctions.

(b) Rémunérations des membres du Conseil dont le mandat a expiré au cours de l'exercice 2008-2009

Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2008-2009 Montants versés en €	Exercice 2007-2008 Montants versés en €
<b>Jean-François MICHAUD</b> <i>(fin de mandat le 16/06/2008)</i>		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
<b>Hervé DESCOTTES</b> <i>(fin de mandat le 19/11/2008)</i>		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0

**15.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et exercées par les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire**

<b>Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions</b>	
Date d'assemblée	30/03/2006
Date du directoire	14/04/2006
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	53 628
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par	
- Jean-Luc HEYMANS	53 628
- Autres	0
Point de départ d'exercice des options	12/04/2008

Date d'expiration	12/04/2011
Prix de souscription ou d'achat	28.79
Modalités d'exercice	N/A
Nombre d'actions souscrites au 30/09/2009	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achats d'actions annulées ou caduques	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	53 628

A la date du présent Document de référence, aucune option n'a été levée ou annulée. Par ailleurs, il est également rappelé qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions et, plus généralement, aucun instrument financier donnant accès au capital, ni aucun autre instrument optionnel, n'a été attribué, levé ou exercé au cours des deux derniers exercices à l'occasion d'opérations réservées aux mandataires sociaux et/ou aux dix principaux attributaires salariés.

### 15.3 Informations relatives à l'existence au bénéfice des mandataires sociaux dirigeants de **OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA** : d'un contrat de travail, de régimes supplémentaires de retraite, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou de changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, d'indemnités de non-concurrence

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Jean-Luc HEYMANS</b> Président du Directoire Début mandat : 02/04/01 Fin mandat : 23/04/11	X(1)			X	X(2)		X(3)	
<b>Georges TOURNIER</b> Membre du Directoire - DG Début mandat : 30/09/08 Fin mandat : 28/06/11	N/A			X		X		X

(1) Au titre de la direction opérationnelle du sous-groupe Ubbink Garden BV

Comme indiqué au paragraphe 16.5 du Document de référence, la Société n'applique pas les recommandations AFEP MEDEF s'agissant du non cumul mandat social-contrat de travail. Monsieur Jean-Luc HEYMANS est membre du Directoire de la Société depuis avril 2001 et salarié du Groupe depuis octobre 2000. La Société est attachée à la fidélisation de ses cadres et au « management durable ». Elle estime donc que le non cumul mandat social-contrat de travail peut être écarté dans cette situation particulière.

Pour les mandats à venir, la Société appréciera au cas par cas, et en fonction de ses contraintes et caractéristiques propres, s'il y a lieu ou non d'appliquer la recommandation relative à la cessation du contrat de travail lorsqu'un dirigeant devient mandataire social.

(2) Indemnités de départ d'un montant égal à 12 mois de salaire + prime, sauf en cas de révocation ou de licenciement pour faute grave (il est précisé que le versement de cette indemnité n'est, à ce jour, subordonné à aucune condition de performance). Cette indemnité n'a pas été soumise à la procédure de contrôle des conventions réglementées prévue à l'article L.225-90-1 du Code de commerce. Si cette indemnité est maintenue à l'avenir, elle devra être régularisée au cours d'une prochaine assemblée et faire l'objet d'une délibération spécifique. Il convient par ailleurs de noter qu'une réflexion est actuellement menée pour mettre cette indemnité en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur.

(3) En contrepartie de la non-concurrence et pendant la durée de celle-ci, la société versera mensuellement une indemnité égale à 1/8ème de mois de salaire, avec un maximum de trois mois, calculée sur la moyenne des salaires perçus durant les 12 derniers mois à l'exclusion de toute prime d'intéressement à caractère aléatoire ainsi que de toute prime ou indemnité de départ

**15.4 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux ou dirigeants**

La Société et/ou l'une quelconque des sociétés du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES n'a provisionné ni constaté aucune somme aux fins de versements de pensions, retraites et autres avantages au profit de ses mandataires sociaux dirigeants et/ou non dirigeants.

## **16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

### **16.1 Fonctionnement du Directoire**

#### **16.1.1 Composition**

La Société est dirigée par un Directoire ou un Directeur unique nommé et placé sous le contrôle du Conseil de Surveillance institué par l'article 15 des statuts de la Société. Le nombre de membres du Directoire est fixé par le Conseil de Surveillance.

#### **16.1.2 Durée des fonctions – Limite d'âge**

Le Directoire est nommé pour une durée de deux (2) ans, à l'issue de laquelle il est entièrement renouvelé.

Les membres du Directoire sont toujours rééligibles.

Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 65 ans.

#### **16.1.3 Présidence du Directoire**

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président.

Si le Directoire comprend deux membres, les décisions sont prises à l'unanimité. S'il comprend plus de deux membres, les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents, le vote par procuration étant interdit.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

#### **16.1.4 Pouvoirs et obligations du Directoire – Direction Générale**

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la Loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Lorsqu'une opération exige l'autorisation du Conseil de Surveillance et que celui-ci la refuse, le Directoire peut soumettre le différend à l'Assemblée Générale des actionnaires qui décide de la suite à donner au projet.

Le Directoire convoque toutes Assemblées Générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés.

#### **16.1.5 Rémunération des membres du Directoire**

Le mode et le montant de la rémunération des membres du Directoire sont fixés par le Conseil de surveillance.

#### **16.1.6 Responsabilité des membres du Directoire**

Les actes engageant la Société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature du Président du Directoire ou de l'un des Directeurs Généraux ou de tout fondé de pouvoirs dûment habilité à cet effet.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire, du Président du Directoire ou de tout membre ayant reçu du Conseil de Surveillance le titre de Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

### **16.1.7 Règlement intérieur du Directoire**

Néant.

## **16.2 Fonctionnement du Conseil de Surveillance**

### **16.2.1 Composition**

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion.

Les membres du Conseil sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires, par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. Si un membre du Conseil de Surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil prend fin dès son entrée en fonction.

### **16.2.2 Actions des membres du Conseil de Surveillance**

Depuis le 15 mai 2009, date de l'assemblée générale ayant modifié et refondu les statuts de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, il n'est plus exigé des membres du Conseil de Surveillance qu'ils soient propriétaires d'une action au moins de la Société.

### **16.2.3 Durée des fonctions – Limite d'âge**

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour six années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

Aucune personne physique ayant passé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil de Surveillance si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé cet âge.

### **16.2.4 Vacances – Cooptation – Ratifications**

En cas de vacance, par décès ou par démission, d'un ou plusieurs sièges, le Conseil de surveillance peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil de surveillance sont soumises à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Si le nombre des membres du Conseil de surveillance devient inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif.

### **16.2.5 Organisation du Conseil**

Le Conseil élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président, nécessairement personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au Conseil de surveillance et sont toujours rééligibles.

### **16.2.6 Délibération du Conseil**

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué par le Président ou le Vice-Président. La convocation des membres du Conseil est faite par tout moyen.

Les réunions se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation.

Le Président du Conseil préside les séances. En son absence, les séances sont présidées par le Vice-Président. En cas d'absence, le Président de séance est désigné par les membres présents.

Tout membre du Conseil peut donner, par lettre ou par télégramme, mandat à un autre membre de le représenter à une séance du Conseil.

La présence effective des trois quarts au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil participant à la séance.

Le Conseil peut nommer à chaque séance, un Secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Si le Conseil est composé de moins de cinq membres et que deux membres seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

#### **16.2.7 Mission et pouvoirs du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère des vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il nomme les membres du Directoire et fixe leur rémunération ; il peut également les révoquer.

Il désigne le Président du Directoire et, éventuellement, les Directeurs Généraux.

Il convoque l'Assemblée Générale des actionnaires, à défaut de convocation par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance peut, dans les limites qu'il fixe, autoriser le Directoire, avec faculté de délégation, à céder des immeubles par nature, céder totalement ou partiellement des participations, constituer des sûretés ainsi que des cautions, avals ou garanties au nom de la Société.

L'absence d'autorisation est inopposable aux tiers, à moins que la Société ne prouve que ceux-ci en aient eu connaissance ou ne pouvaient l'ignorer.

Par dérogation aux dispositions ci-dessus, le Directoire peut être autorisé à donner, à l'égard des administrations fiscales et douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, sans limite de montant.

Il autorise les conventions et engagements visés à l'article L.225-86 du Code de Commerce.

Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Il décide le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il peut décider la création en son sein de commissions dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à une commission les pouvoirs qui sont attribués au Conseil de surveillance lui-même par la loi ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Directoire.

#### **16.2.8 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil de Surveillance répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées.

La rémunération du Président et du Vice-Président est déterminée par le Conseil.

Il peut être alloué par le Conseil des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce Conseil. Ces rémunérations exceptionnelles sont soumises aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de Commerce.

Les membres du Conseil de surveillance peuvent cumuler leurs fonctions avec un contrat de travail à la condition que celui-ci corresponde à un emploi effectif. Le nombre des membres du Conseil de surveillance liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

#### **16.2.9 Responsabilité des membres du Conseil de Surveillance**

Les membres du Conseil de Surveillance sont responsables des fautes personnelles commises dans l'exécution de leur mandat. Ils n'encourent aucune responsabilité en raison des actes de la gestion et de leur résultat.

Ils peuvent être déclarés civilement responsables des délits commis par les membres du Directoire si, en ayant eu connaissance, ils ne les ont pas révélés à l'Assemblée Générale.

#### **16.2.10 Règlement intérieur du Conseil de Surveillance**

Aux termes d'une réunion en date du 18 septembre 2007, le Conseil de Surveillance de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a adopté un règlement intérieur autorisant les membres du Conseil de Surveillance à participer au Conseil par des moyens de télécommunication dont le contenu est le suivant :

« *Article Unique*

*Conformément à la loi et à la réglementation en vigueur, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de télécommunication permettant une parfaite identification des membres. Cela est valable pour toutes les décisions du Conseil, à l'exception de l'arrêté des comptes et, le cas échéant, des comptes consolidés de chaque exercice social. »*

#### **16.3 Contrats de services liant les mandataires sociaux à la Société ou à l'une de ses filiales**

Les contrats de services qui liaient OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA à Monsieur Christian LIAGRE et Monsieur Jean-François LE BOS (tels que décrits au paragraphe 19.3 du présent Document de référence) ont pris fin à la date de démission respective de Monsieur Christian LIAGRE et Monsieur Jean-François LE BOS de leurs fonctions de membres du Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

A la date du présent Document de référence, il n'existe pas de contrats de services liant l'un quelconque des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages particuliers spécifiques.

## 16.4 Comités

Aucun comité, de quelque nature que ce soit, n'a été mis en place au sein de la Société.

## 16.5 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

A la date du présent Document de référence, la Société n'a adhéré à aucun code de gouvernement d'entreprise et considère que le code élaboré conjointement AFEP MEDEF n'est pas adapté à ses spécificités (taille, mode de fonctionnement, organisation opérationnelle...).

Compte tenu de sa taille et de sa structure à Directoire et Conseil de Surveillance, la Société n'a pas mis en œuvre de mesures de gouvernement d'entreprise autres que celles décrites dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-68 du Code de Commerce présenté à l'assemblée générale ordinaire annuelle de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA du 15 mai 2009 et figurant au paragraphe 16.6.1 ci-après.

Il est rappelé qu'aucun comité, de quelque nature que ce soit, n'a été mis en place au sein de la Société. Par ailleurs, seul le Conseil de Surveillance s'est doté d'un règlement intérieur pour permettre à ses membres de participer aux réunions du Conseil par des moyens de télécommunication.

Il est également rappelé que la durée des mandats de membres du Directoire est limitée statutairement à deux ans (article 10.2 des statuts).

Comme indiqué au paragraphe 15.3 ci-dessus, le contrat de travail dont bénéficie Monsieur Jean-Luc HEYMANS (Président du Directoire) n'est pas suspendu pendant l'exécution de ces fonctions.

Pour l'établissement du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de Commerce, le Président du Conseil de surveillance s'est également appuyé sur le « Cadre de référence du contrôle interne » de l'AMF.

La Société rappelle toutefois qu'elle s'attache à assurer les principes clés du gouvernement d'entreprise liés à :

- la responsabilité et l'intégrité des dirigeants, membres du Directoire et du Conseil de Surveillance,
- l'indépendance du Conseil de Surveillance,
- la transparence et la diffusion de l'information,
- le respect des droits des actionnaires.

A cet égard, la Société précise que Monsieur Bernard ROQUES, désigné au Conseil de surveillance et à la Présidence du conseil en novembre 2008, peut, au vu des différents critères retenus pour caractériser l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance (notamment absence de lien familial proche avec un mandataire social, indépendance à l'égard des actionnaires significatifs de la Société), être qualifié de membre du Conseil de Surveillance indépendant.

Dès que d'autres codes plus adaptés à sa situation seront disponibles, la direction de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA mènera une réflexion sur les principes et recommandations susceptibles d'être mis en œuvre et appliqués au sein de la Société et du Groupe afin d'adhérer à un code de gouvernement d'entreprise conformément à la réglementation en vigueur.

## 16.6 Gouvernement d'entreprise et contrôle interne

### 16.6.1. Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société (exercice clos le 30 septembre 2008)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,



En application des dispositions de l'article L.225-68, al.7 du code de commerce, il vous est rendu compte, aux termes du présent rapport, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance de NORTENE (Titre 1) ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par et au sein de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008 (Titre 2).

Ce rapport vous présente également les informations et renseignements énumérés aux alinéas 8, 9 et 10 de l'article L.225-68 du code de commerce (Titre 3).

Il est précisé que ce rapport a été élaboré avec l'appui de la Direction générale préalablement à sa présentation au Conseil de surveillance lors de la réunion du 23 avril 2009, au cours de laquelle il a été approuvé.

Enfin nous vous rappelons que, au cours de l'exercice écoulé, la composition du Conseil de surveillance a été modifiée à plusieurs reprises et la présidence du Conseil a été successivement assurée par :

- Monsieur Dominique VITOU (jusqu'au 20 mai 2008),
- Monsieur Hervé DESCOTTES (du 20 mai au 16 juin 2008),
- Monsieur Nicolas URBAIN (du 16 juin au 21 novembre 2008).

Depuis le 21 novembre 2008, Monsieur Bernard ROQUES assure les fonctions de Président du Conseil de surveillance de NORTENE.

En conséquence, le présent rapport a été préparé par un Président du Conseil qui n'était pas en fonction, ni même membre du Conseil de surveillance de NORTENE, au cours de l'exercice social au titre duquel il est établi.

## **TITRE 1 – COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

### **I- COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Les principales qualités attendues d'un membre du Conseil de Surveillance sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

La composition du Conseil de Surveillance à la date du présent rapport est la suivante :

<b>Nom et prénom ou dénomination sociale du membre</b>	<b>Date de première nomination</b>	<b>Date de renouvellement du mandat en cours</b>	<b>Date d'échéance du mandat</b>	<b>Fonction principale exercée dans la société</b>	<b>Fonction principale exercée en dehors du Groupe NORTENE</b>	<b>Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés</b>	<b>Adresse professionnelle</b>
<b>B. ROQUES (1)</b>	21/11/2008 (Cooptation)	N/A	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Président du Conseil de Surveillance depuis le 21/11/2008	Président du Conseil d'administration de ARBEL SA		28 avenue de Messine - 75008 Paris
<b>J.SURCHAMP (2)</b>	16/06/2008	N/A	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Vice-Président du Conseil de Surveillance depuis le 21/11/2008	Directeur de Participations	Néant	152, avenue Malakoff – 75116 Paris

<b>N. URBAIN</b>	18/09/2007	N/A	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Membre du Conseil de Surveillance	Dirigeant de société	- Président de la SA Sicomax - Président de la SA SGCE - Président de la SAS Immobilier Développement - Président de la SAS Marais Participations - Président de la SAS Eurocréances - Président de la SAS Effi Re - Gérant de la SARL CDB Finances	6 rue de Téhéran – 75008 Paris
<b>D. VITOU</b>	15/01/2001	27/03/2007	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Membre du Conseil de Surveillance	Retraité	- Président de Domophi - Gérant de l'EURL Vitou Savanne	N/A
<b>P. LEPERS</b>	15/01/2001	27/03/2007	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Membre du Conseil de Surveillance	Retraité	Néant	N/A

(1) M. Bernard ROQUES a été coopté en qualité de membre du Conseil par décision du 21 novembre 2008 en remplacement de M. Hervé DESCOTTES (démissionnaire). Lors de cette réunion, il a également été désigné en qualité de Président du Conseil en remplacement de M. Nicolas URBAIN, démissionnaire de ces fonctions.

(2) M. Jérémie SURCHAMP, coopté en qualité de membre du Conseil par décision en date du 16 juin 2008, a été désigné en qualité de Vice-Président du Conseil par décision du 21 novembre 2008 en remplacement de M. Hervé DESCOTTES, démissionnaire de ces fonctions.

Compte tenu des modifications successives apportées à la composition du Conseil de Surveillance au cours des 2 derniers exercices, le tableau suivant présente l'historique des mandats venus à expiration (non renouvellement, démission, révocation) depuis septembre 2006 :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Fonctions exercées	Date de première nomination	Date d'expiration des fonctions	Motifs
J.GOURLET	Membre du Conseil	15/01/01	18/09/07	Messieurs Joseph GOURLET et Jean-Christophe RAUD ont présenté leur démission du Conseil de Surveillance, sous réserve de la souscription par D&P PME IV et EFFI INVEST I de la totalité des 1.500.000 OBSA émises sur décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NORTENE du 18 septembre 2007. Lors de cette même assemblée générale, Messieurs Nicolas URBAIN, Hervé DESCOTTES et Jean-François MICHAUD ont été nommés en qualité de nouveaux membres du Conseil de Surveillance de NORTENE, sur proposition de D&P PME IV.
JC. RAUD	Membre du Conseil	15/01/01	18/09/07	
JF. MICHAUD	Membre du Conseil	18/09/07	16/06/08	Démission
H. DESCOTTES	Vice-Président et Membre du Conseil	18/09/07	19/11/08	Démission

Les autres mandats et fonctions exercés par les membres du conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé sont présentés à la section 9 du rapport de gestion du Directoire sur la situation et l'activité de la Société et du groupe NORTENE au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Voir chapitre 14 du présent document de référence.

Au regard des différents critères retenus pour caractériser l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance (notamment absence de lien familial proche avec un mandataire social, indépendance à l'égard des actionnaires significatifs de la Société), seul Monsieur Bernard ROQUES peut être qualifié de membre du Conseil de Surveillance indépendant.

## **II- CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

### ➤Missions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Aucune stipulation des statuts de NORTENE ne soumet à l'examen et/ou l'accord préalable du Conseil de Surveillance, préalablement à leur mise en œuvre, quelques décisions ou opérations que ce soit concernant la Société et/ou l'une des filiales du Groupe.

Il est précisé que, au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance n'a accordé au Directoire aucune dispense d'autorisation, qu'elle soit générale ou spéciale, en application des dispositions des articles L.225-68, R.225-53 et R.225-54 du code de commerce.

### ➤Information du Conseil de Surveillance

Les travaux du Conseil de Surveillance sont préparés sur la base des éléments communiqués par le Directoire qui adresse à chacun des membres du Conseil de Surveillance les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent, à cette occasion, demander que leur soient communiqués toutes informations ou documents complémentaires préalablement ou lors des réunions du Conseil de Surveillance au cours desquelles le Président du Directoire et le Directeur Administratif et Financier sont en outre invités à commenter ces documents ou informations.

Conformément aux dispositions légales, le Directoire présente au Conseil de Surveillance un rapport trimestriel d'activité abordant les points suivants :

- état de la trésorerie en cours et prévisionnelle ;
- stratégie et développement des activités, performances commerciales et opérationnelles de la Société et du Groupe ;
- chiffres clés et prévisionnels de résultats de la Société et des filiales ;
- faits marquants survenus depuis la dernière réunion ;
- opérations et actions en cours ou envisagées, le cas échéant ;
- communication et relations investisseurs.

En outre, le Conseil de Surveillance est informé de manière permanente et par tous moyens, par le Directoire ou son Président, de tout événement et/ou opération significatif relatif à la Société ou l'une quelconque de ses filiales.

### ➤Comité(s) mis en place au sein du Conseil de Surveillance

Aucun comité, de quelque nature que ce soit, n'a été mis en place au sein du Conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé ou depuis le début de cet exercice.

### ➤ Conditions d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Le Président du Conseil organise les travaux du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance est un organe collégial : ses délibérations engagent l'ensemble de ses membres.

Compte tenu de la taille de la Société, de la nature et des spécificités de son activité, le Conseil de Surveillance n'a pas jugé utile de formaliser dans un règlement intérieur les règles générales de son fonctionnement autres que celles arrêtées lors de la réunion du 18 septembre 2007 pour permettre la participation des membres du Conseil aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes aux contraintes légales et réglementaires.

Aux réunions trimestrielles du Conseil s'ajoutent des séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires de la Société et du Groupe.

### ➤ Confidentialité des informations

Les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que toute personne assistant aux réunions du Conseil de Surveillance, sont tenus à une stricte obligation de confidentialité et de réserve s'agissant des informations qui leur sont communiquées par la Société, qu'ils reçoivent dans le cadre des délibérations du Conseil, et des informations présentant un caractère confidentiel ou présentées comme telles par le Président du Conseil de Surveillance ou du Directoire.

Si le Conseil de Surveillance a connaissance d'une information confidentielle, précise et susceptible d'avoir, au moment de sa publication, une incidence sensible sur le cours du titre de la Société, ses membres doivent s'abstenir de communiquer cette information à un tiers tant qu'elle n'a pas été rendue publique et s'interdire de réaliser toute opération sur les titres de la Société.

### ➤ Convocation du Conseil de Surveillance

Le Conseil se réunit sur convocation de son Président ou de son Vice-Président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans la convocation.

### ➤ Réunions du Conseil et participation aux séances

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur établi par le Conseil de Surveillance, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence conformes à la réglementation en vigueur.

Le recours à ce procédé est cependant exclu lorsque la réunion du Conseil de Surveillance a pour objet la vérification et le contrôle des comptes annuels et, le cas échéant, consolidés de chaque exercice.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance s'est réuni en séance plénière à onze reprises avec un taux de participation moyen de 90,9%.

## ✓Réunion du 4 octobre 2007

Approbation de la dernière réunion du conseil

Autorisation de la signature d'un avenant à la convention de prêt pour l'acquisition des titres KARIBU et d'un avenant au protocole de conciliation du 21 décembre 2006

Questions diverses

## ✓Réunion du 8 octobre 2007

Approbation de la dernière réunion du conseil

Autorisation de convention réglementée

Questions diverses

## ✓Réunion du 28 novembre 2007

Désignation d'un nouveau membre du Directoire en remplacement de Monsieur Jean-François LE BOS démissionnaire

Autorisation de cession de la participation dans la société NORTENE FLEURS, à la société LANOTRE

Autorisation de cession d'un immeuble situé à LILLE (59 000), 149 avenue de Bretagne

Questions diverses

Pouvoirs

## ✓Réunion du 14 janvier 2008

Lecture et commentaires de la lettre du Président du Conseil de surveillance à M. Christian LIAGRE, Président du Directoire, en date du 14 décembre 2007 ;

Présentation des comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2007 et commentaires ;

Présentation des actions clés menées en 2007 et celles prévues en 2008 ;

Marchés des affaires et budget 2008 ;

Commentaires sur le rapport Ernst & Young, en date du 23 novembre 2007, relatif à la trésorerie ;

Demande d'autorisation d'un prêt complémentaire de 5 millions d'euros ;

Présentation d'un plan de moyen terme et de financement à trois ans ;

Copie des contrats d'intéressement des membres du Directoire ;

Questions diverses.

## ✓Réunion du 12 mars 2008

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion ;

Examen des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2007 ;

Examen des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2007 ;

Examen du rapport du Directoire sur la gestion de la Société et sur l'activité du Groupe au cours de l'exercice écoulé ;

Présentation par le Président du Conseil de Surveillance de son rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société au cours de l'exercice écoulé ;

Etablissement du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007 ;

Marché des affaires : réalisation du prévisionnel budgétaire – situation de trésorerie actuelle ou prévisionnelle ;

Autorisation au Directoire de conclure un prêt à moyen terme et de consentir des sûretés aux établissements prêteurs ;

Autorisation au Directoire de consentir des garanties dans le cadre d'un crédit de campagne de 3 000 000 euros accordé par la banque THEMIS ;

Questions diverses.

## ✓Réunion du 20 mai 2008 (à 19h00)

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion ;  
 Autorisation de la cession par la Société NORTENE SA du fonds de commerce « NORTENE JARDIN » ;  
 Autorisation de la cession par la société NORTENE JARDINAGE du fonds de commerce « LES JARDINS DE BASTIEN » ;  
 Autorisation de la cession par NORTENE SA des parts sociales de la société NORTENE PRO ;  
 Autorisation de la cession par la société TOUT JARDIN DIRECT de son fonds de commerce ;  
 Questions diverses.

## ✓Réunion du 20 mai 2008 (à 21h00)

Proposition de révocation de Monsieur Dominique VITOU, de ses fonctions de président du Conseil de Surveillance,  
 Questions diverses.

## ✓Réunion du 16 juin 2008

Approbation des procès-verbaux des deux dernières réunions du Conseil de Surveillance ;  
 Information sur la préemption de l'immeuble de LILLE par la communauté urbaine de LILLE et ses conséquences pour la Société ;  
 Information sur les modalités de remboursement de l'acompte sur le prix de cession de l'immeuble de LILLE réglé par le GROUPE HOCHÉ ESPAIS, acquéreur initial ;  
 Autorisation de subrogation au profit d'EFFI INVEST I ou de la Banque THEMIS, cessionnaire de la créance sur la société au titre de la restitution de l'acompte sur le prix de cession de l'immeuble de LILLE, dans le bénéfice de l'hypothèque (« acte de quittance subrogative ») consentie au Groupe HOCHÉ ESPAIS ;  
 Changement du président du Conseil de Surveillance ;  
 Changement du vice-président du Conseil de Surveillance ;  
 Constatation de la démission de Monsieur Jean-François MICHAUD ;  
 Désignation provisoire par cooptation de Monsieur Jérémie SURCHAMP en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Jean-François MICHAUD ;  
 Questions diverses.

## ✓Réunion du 26 juin 2008

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil de Surveillance ;  
 Autorisation d'une avance à la Société d'un montant de 800 000 € par la société EFFI-INVEST I en vue de l'obtention des mainlevées des nantissements des marques « NORTENE », « NORTENE + N », « C'est du NORTENE et ça se voit », « NORTENE Nature », « NORTENE + bonhomme couleur » et « NORTENE Jardin » ;  
 Autorisation du nantissement de la marque AKANUA au profit de BNP Paribas, Société Générale, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France, HSBC France Banque Populaire du Nord, Société Générale, et Oséo Financement ;  
 Questions diverses.

## ✓Réunion du 17 juillet 2008

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil de Surveillance ;  
 Information sur la réalisation de la cession de l'Activité Jardinage au profit de la société INTERMAS NETS ;  
 Questions diverses.

✓Réunion du 30 septembre 2008

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil de Surveillance ;  
Point sur la situation commerciale et financière de la Société ;  
Mesures à prendre ;  
Questions diverses.

Le procès-verbal de chaque réunion est soumis par le Président du Conseil à l'approbation des membres du Conseil de Surveillance lors de la réunion suivante. Le procès-verbal est ensuite retranscrit dans le registre des procès-verbaux du Conseil après signature du Président et d'un membre du Conseil de Surveillance.

➤ Evaluation des travaux du Conseil et des Comités spécialisés

Compte tenu de la taille de la Société, le mode de fonctionnement du Conseil est jugé satisfaisant de sorte qu'il n'est pas nécessaire de prévoir un système d'évaluation de ses travaux ou des travaux du comité des rémunérations, son unique comité spécialisé<sup>3</sup>.

**TITRE 2 – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES  
MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE**

**I. CADRE CONCEPTUEL**

Pour la rédaction du présent rapport, la Société s'est appuyée sur le guide de mise en œuvre du contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites (Annexe II de la position de l'Autorité des Marchés Financier du 9 janvier 2008 sur le rapport du groupe de travail sur les aménagements de la réglementation financière pour les valeurs moyennes et petites). Ce guide est disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Les procédures actuellement en vigueur au sein de la Société ont principalement pour objectif :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels respectent les politiques définies par les organes sociaux , par les lois et règlements applicables ainsi que les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

**II. PERIMETRE DU CONTROLE INTERNE**

Le dispositif de contrôle interne couvre l'ensemble des activités de NORTENE et ses filiales. NORTENE applique son dispositif de contrôle interne aux sociétés entrant dans le périmètre de consolidation de ses comptes.

---

<sup>3</sup> La référence à un comité des rémunérations est erronée : il n'existe aucun comité spécialisé au sein de la Société.

### **III. ACTEURS DU CONTROLE INTERNE**

Le contrôle interne du Groupe NORTENE est fondé sur la dualité. La Direction Générale initie les procédures et les rend obligatoires, tandis que les Directions fonctionnelles et opérationnelles jouent un rôle d'exécution, de contrôle, de conseil et d'expertise.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne au sien de la Société sont :

- le Conseil de Surveillance,
- le Directoire et les Managers des différentes entités du Groupe,
- la Direction Financière de NORTENE et les départements comptables des différentes entités du Groupe,

Ensemble, ils ont en charge la mise en place du système de contrôle interne. Ils organisent et coordonnent les opérations de contrôle adaptées et nécessaires aux objectifs ci-dessus décrits.

#### 3.1-Le Conseil de Surveillance

Il est renvoyé sur ce point à l'ensemble des informations et renseignements figurant au Titre 1 ci-dessus.

#### 3.2-Le Directoire et les Managers des différentes entités du Groupe

La Direction générale du Groupe et les Managers des différentes filiales de NORTENE définissent et surveillent le dispositif du contrôle interne : dans ce cadre, ils se tiennent régulièrement informés de ses dysfonctionnements, insuffisances ou difficultés d'application pour pouvoir y apporter les améliorations et correctifs nécessaires.

Des réunions d'analyses et d'évaluation sont régulièrement organisées entre les membres du Directoire et les responsables opérationnels des sous-groupes « Ubbink » et « Karibu ».

#### 3.3-La Direction Financière de NORTENE et les départements comptables des différentes entités du Groupe

Les données comptables et budgétaires mensuelles sont examinées et analysées en commun par le Président du Directoire et le Directeur Général, qui est également Directeur Administratif et Financier.

Les départements comptables des différentes entités du Groupe communiquent de façon hebdomadaire à la Direction générale de NORTENE les informations financières, comptables et budgétaires concernant chacune des filiales opérationnelles du Groupe.

### **IV. LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

#### 4.1-Organisation et structuration

Le Directoire de NORTENE est actuellement composé de 2 membres :

- Monsieur Jean-Luc Heymans, Président du Directoire,
- Monsieur Georges Tournier, Directeur Général et Directeur Administratif et Financier.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008, le Directoire de NORTENE était composé de 3 membres :



- Monsieur Christian Liagre, Président du Directoire, chargé de superviser la stratégie globale du Groupe et valide les prévisions,
- Monsieur Jean-Luc Heymans, en charge de la direction des filiales du Nord (Hollande, Allemagne, Belgique),
- Monsieur Jean-Philippe Darnault, responsable du marketing et de l'image du groupe NORTENE, également en charge de diriger les filiales françaises et anglaises de NORTENE.

Au sein de chaque filiale, une structure fonctionnelle et hiérarchique complète assiste le dirigeant local dans l'accomplissement des objectifs stratégiques assignés à la filiale.

Les différents organes concourent au contrôle interne.

Un second niveau de contrôle est constitué par l'activité de la Direction Financière du Groupe. Elle est notamment en charge de :

- La gestion de la trésorerie de la société mère,
- L'animation des processus de planification (plan, budget, trésorerie...)
- L'analyse des coûts et des écarts,
- Le contrôle de la cohérence des restitutions des systèmes d'information financière.

Un recoupement des données permet une analyse critique des performances et des risques liés à chacune des activités.

#### 4.2-Processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière

Concernant plus particulièrement l'élaboration de l'information comptable et financière destinée aux actionnaires, notion qui recouvre d'une part la conformité aux principes comptables généralement admis et d'autre part la traduction comptable et financière de l'activité du groupe, la Direction Générale et la Direction Financière sont les principaux acteurs du contrôle interne.

- la Direction Générale encadre les processus d'arrêté des comptes et fixe le calendrier et les principaux points spécifiques (engagements, provisions...),
- la Direction Administrative et Financière (comptabilité, trésorerie et contrôle de gestion), sous l'autorité directe du Président du Directoire, est responsable de la sincérité et de la fiabilité des comptes des sociétés du groupe et de leur conformité à la réglementation, notamment en matière fiscale. Cette Direction, qui assure également les relations avec les Commissaires aux Comptes, est actuellement composée de 15 personnes réparties dans 4 pays.
- définit la doctrine comptable et l'élaboration des états financiers consolidés,
- contrôle les services comptables des différentes entités du Groupe,
- gère la fiscalité des filiales françaises et le social de certaines d'entre elles,
- gère le processus de consolidation des comptes,
- gère la coordination avec les Commissaires aux Comptes et la mise à leur disposition des informations utiles à l'exécution de leurs diligences.

Les informations comptables et financières sont saisies régulièrement par le service comptable de la Société et font l'objet d'une revue mensuelle par le Président du Directoire et le Directeur Administratif et Financier.

Le Directeur Administratif et Financier s'assure régulièrement de la bonne tenue la comptabilité de la Société et de ses filiales par le service comptable.

Pour l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable, le Groupe NORTENE a mis en place :

- une procédure de collecte et de traitement des données de base de l'information financière,
- une procédure de remontée d'information et de vérification des ventes des différentes entités du Groupe,
- une procédure de reporting hebdomadaire et mensuel des performances commerciales et financières de chacune des entités,
- une procédure visant à garantir que les états financiers sociaux et consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et du principe de permanence des méthodes comptables, et donne une vision sincère de l'activité et de la situation de la société,
- une procédure visant à assurer la disponibilité des informations financières, leur sauvegarde et leur archivage.

Les comptes sociaux et consolidés font l'objet de la part des Commissaires aux Comptes d'une revue limitée à la fin du premier semestre de chaque exercice et d'un audit à la clôture de chaque exercice. La coordination avec les travaux des Commissaires aux Comptes est assurée par le Directeur Administratif et Financier.

D'une manière générale, toute l'information financière du Groupe, le suivi des éventuels engagements hors bilan et des actifs, sont élaborés par les services comptables, sous le contrôle du Directeur Administratif et Financier et du Directoire, la validation finale étant du ressort du Conseil de Surveillance.

#### 4.3-Limitation des pouvoirs du Directoire

Les pouvoirs du Directoire sont encadrés dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur, et en particulier les articles L.225-68, R.225-53 et R.225-54 du code de commerce.

Il est rappelé que :

- aucune stipulations des statuts de NORTENE ne soumet à l'examen et/ou l'accord préalable du Conseil de Surveillance, préalablement à leur mise en œuvre, quelques décisions ou opérations que ce soit concernant la Société et/ou l'une des filiales du Groupe ;
- au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance n'a accordé au Directoire aucune dispense d'autorisation, qu'elle soit générale ou spéciale, en application des dispositions des articles L.225-68, R.225-53 et R.225-54 du code de commerce.

## **V. ANALYSE ET MAITRISE DES RISQUES**

La Société met en œuvre des processus de dispositifs de surveillance et de maîtrise de ses risques, adaptés à ses activités, ses moyens et son organisation. Les risques majeurs auxquels la Société est confrontée sont détaillés au chapitre 6 « Description des principaux risques » du Rapport de gestion du Directoire sur la situation et l'activité de la Société et du groupe NORTENE au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008<sup>4</sup>.

Par ailleurs, le reporting régulier des responsables opérationnels des filiales du Groupe permet à la Direction Générale de suivre les risques propres à chaque filiale.

---

<sup>4</sup> Voir chapitre 4 du document de référence.

### **TITRE 3 – AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTROLE INTERNE**

#### **➤Rémunération des mandataires sociaux**

Les rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé sont présentés à la section 9.2 du rapport de gestion du Directoire sur la situation et l'activité de la Société et du groupe NORTENE au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008<sup>5</sup>.

Il est rappelé que seul Monsieur Dominique Vitou, membre du Conseil de surveillance, aperçu au cours de l'exercice écoulé des jetons de présence d'un montant de 18 294 euros.

Il n'existe aucun comité des rémunérations au sein du Conseil de Surveillance.

Il est également rappelé qu'aucun programme d'attributions gratuites d'actions n'a été mis en place au sein de la Société, le Directoire ne disposant pas des autorisations et délégations nécessaires à cet effet.

S'agissant des plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions, il est précisé que seul Monsieur Jean-Luc HEYMANS, Président du Directoire depuis le 30 septembre 2008, bénéficie d'options de souscription d'actions dans les conditions décrites à la section 7.4.2 du rapport de gestion du Directoire sur la situation et l'activité de la Société et du groupe NORTENE au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008<sup>6</sup>.

#### **➤Participation des actionnaires aux assemblées générales**

Les conditions et modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont présentées aux articles 25 à 28 des statuts.

La participation des actionnaires aux assemblées générale est également régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

#### **➤Publication des informations prévues à l'article L.225-100-3 du code de commerce**

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ayant pour cible NORTENE sont présentés, conformément à l'article L.225-100-3 du code de commerce, au paragraphe 7.7 du rapport de gestion Directoire sur la situation et l'activité de la Société et du groupe NORTENE au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008<sup>7</sup>.

Le Président du Conseil de Surveillance  
Bernard ROQUES

### **16.6.2. Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil de Surveillance de la société Nortène SA, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière – Exercice clos le 30 septembre 2008**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société NORTENE S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le

<sup>5</sup> Voir chapitre 15 du document de référence.

<sup>6</sup> Voir paragraphe 17.2 du document de référence.

<sup>7</sup> Voir paragraphe 15.3 du document de référence.

rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

#### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris, le 30 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**  
Laurent Bouby  
Associé

**KPMG Audit**  
**Département de KPMG S.A.**  
Jean-Marc Discours  
Associé

## 17 SALARIÉS

### 17.1 Effectifs

Au 30 septembre 2009, le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES employait 236 salariés répartis comme suit entre les différentes sociétés du groupe :

Septembre 2009	France	Belux	Hollande	Allemagne	UK	Total
UBBINK BV	28	8	37	14	0	87
KARIBU Holztechnik GmbH				144		144
OLIN SA	5					5
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>8</b>	<b>37</b>	<b>158</b>	<b>0</b>	<b>236</b>

Le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES employait par ailleurs 21 travailleurs temporaires (6 en Hollande ; 12 en Allemagne et 3 en France) au 30 septembre 2009.

Le tableau suivant présente les variations/diminution d'effectifs entre le 30 septembre 2007 et le 30 septembre 2008 :

Effectif	France	Belux	Hollande	Allemagne	UK	s/Total
au 30/09/2007	94	10	45	177	26	352
au 30/09/2008	41	10	44	167	24	286
<b>VARIATION</b>	<b>-53</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>-10</b>	<b>-2</b>	<b>-66</b>
Baisse suite à cessions d'entités	-31					-31
Baisse suite à départs personnels	-22		-1	-10	-2	-35
<b>Total</b>	<b>-53</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>-10</b>	<b>-2</b>	<b>-66</b>

L'effectif du Groupe a diminué de 66 personnes entre le 30 septembre 2007 et le 30 septembre 2008, principalement :

- en France : Suite à la cession de l'activité jardinage utilitaire France à Interma en juillet 2008 et à la cession de Nortène Fleurs en décembre 2007, 31 personnes sont sorties de l'effectif du groupe. Par ailleurs, le Groupe a entrepris de rationaliser ses effectifs en France avec le départ de 22 personnes.
- et en Allemagne : les effectifs de Ubbink Garten GmbH ont été revus à la baisse suite à la perte d'un important référencement.

Le tableau suivant présente les variations/diminution d'effectifs entre le 30 septembre 2008 et le 30 septembre 2009 :

Effectif	France	Belux	Hollande	Allemagne	UK	Total
au 30/09/2008	41	10	44	167	24	286
au 30/09/2009	33	8	37	158	0	236
<b>VARIATION</b>	<b>-8</b>	<b>-2</b>	<b>-7</b>	<b>-9</b>	<b>-24</b>	<b>-50</b>
Baisse suite à cessions d'entités					-24	-24
Baisse suite à départs personnels	-8	-2	-7	-9		-26
<b>Total</b>	<b>-8</b>	<b>-2</b>	<b>-7</b>	<b>-9</b>	<b>-24</b>	<b>-50</b>

L'effectif du Groupe a diminué de 50 personnes entre le 30 septembre 2008 et le 30 septembre 2009, principalement :

- en Angleterre, suite à la cession des filiales anglaises le 4 avril 2009 (-24 personnes) ;
- en Allemagne où la réduction du personnel, initiée au cours de l'exercice 2008, s'est poursuivie sur l'exercice 2009 (-8 personnes) ;
- et en France et en Hollande, où le Groupe a poursuivi l'ajustement de ses effectifs.

## **17.2 Participation et stocks options**

### a) Participation en capital :

Aucun des membres du Directoire ne détient, directement ou indirectement, de participation dans le capital de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

A la date du présent Document de référence, les seuls membres du Conseil de surveillance ayant la qualité d'actionnaires de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sont :

- Monsieur Dominique VITOU, qui détient directement 191 935 actions et, indirectement par l'intermédiaire de la société DOMOPHI SAS qu'il contrôle (v. paragraphe 18.1 ci-après), 383 094 actions de la société ;
- Monsieur Philippe LEPERS, qui détient directement 103 actions de la société.

### b) Options de souscription/d'achat d'actions :

Comme indiqué au paragraphe 15 « Rémunération et avantages » du présent Document de référence, seul Monsieur Jean-Luc HEYMANS, Président du Directoire, bénéficie d'options de souscription d'actions. Il est renvoyé sur ce point aux informations présentées au paragraphe 15.2 du présent Document de référence.

Reprenant les termes du rapport spécial établi par le Directoire en application de l'article L.225-184 du code de commerce au titre de l'exercice 2007-2008, il n'a été consenti aux mandataires sociaux de la Société, et ceux-ci n'ont levé, durant cet exercice, aucune option de souscription ou d'achat d'actions, qui leur aurait été consentie :

- (i) par la Société ou les sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L 225-180 du Code de commerce, à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société,
- (ii) par les sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce, à raison des fonctions et mandats qu'ils exercent dans ces sociétés,

## **17.3 Participation des salariés dans le capital de la Société**

### **17.3.1 Contrats d'intéressement et de participation**

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a procédé à aucune acquisition d'action destinée aux salariés.

Au 31 mars 2009, la Société n'avait mis en place aucun plan d'épargne entreprise permettant aux salariés d'acquérir directement ou indirectement des actions de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES ou des sociétés qui lui sont liées.

Enfin, les salariés ne détiennent directement ou indirectement aucune action de la Société qui serait soumise à une clause d'incessibilité prévue par la réglementation en vigueur.

### **17.3.2 Options consenties aux salariés**

Néant.

## 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1 Répartition du capital et des droits de vote au 30 septembre 2009

A la connaissance de la Société, la répartition du capital social au 30 septembre 2009 est la suivante :

Actionnaires	Nbre de titres	Nbre de droits de vote	% capital	% des droits de vote	Nbre de droits de vote corrigé (2)	% des droits de vote corrigé (2)
D&P PME IV	1 000 001	1 000 001	38,39%	31,04%	1 000 001	40,38%
EFFI INVEST I	500 000	500 000	19,20%	15,52%	500 000	20,19%
<b>Sous total Concert</b>	<b>1 500 001</b>	<b>1 500 001</b>	<b>57,59%</b>	<b>46,57%</b>	<b>1 500 001</b>	<b>60,58%</b>
DOMOPHI (1)	383 094	624 427	14,71%	19,38%	146 030	5,90%
Dominique VITOU	191 935	381 052	7,37%	11,83%	114 434	4,62%
Philippe WALLON	94 925	189 850	3,64%	5,89%	189 850	7,67%
Joseph GOURLET	57 763	115 526	2,22%	3,59%	115 526	4,67%
Autres actionnaires nominatifs détenant moins de 2,5% du capital	33 431	66 862	1,28%	2,08%	66 862	2,70%
Actionnaires titulaires d'actions au porteur	343 496	343 496	13,19%	10,66%	343 496	13,87%
<b>Total des présents</b>	<b>2 604 645</b>	<b>3 221 214</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 476 199</b>	<b>100,00%</b>

(1) La société DOMOPHI est une société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est situé 46 rue Antoine Fratacci – 92170 VANVES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 402 741 235. La société DOMOPHI, créée en 1995, a pour activité l'acquisition, la détention, la cession de titres et/ou valeurs mobilières de toutes sociétés civiles ou commerciales, par tout moyen. Le capital de la société DOMOPHI est détenu à hauteur de 80,48%, en capital et en droits de vote, par la famille de Monsieur Dominique VITOU ; à hauteur de 14,64%, en capital et en droits de vote, par Monsieur Philippe WALLON et enfin à hauteur de 4,88%, en capital et en droits de vote, par Monsieur Philippe LEPERS.

(2) Saisi d'une demande présentée par D&P PME IV et EFFI INVEST I, le Bureau de l'assemblée générale des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA du 15 mai 2009, après avoir constaté que Monsieur VITOU et la société DOMOPHI (dont Monsieur VITOU est le Président) n'avaient pas déclaré de franchissements de seuil ou d'intention au titre de leur concert présumé en application des dispositions de l'article L. 233-10 II du Code de commerce, a décidé d'appliquer à leur encontre la sanction prévue à l'article L.233-14 du Code de commerce, savoir la privation automatique des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée au titre du concert présumé, soit 5%. La décision du Bureau est actuellement contestée par Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS dans les conditions décrites au paragraphe 20.4, d) ci-après du Document de référence.

#### Développement & Partenariat :

Spécialiste depuis 1994 de l'accompagnement en capital des PME françaises, Développement & Partenariat intervient en tant qu'actionnaire minoritaire à toutes les étapes clefs du cycle de vie des sociétés réalisant entre 10 à 150 M€ de chiffre d'affaires.

Elle a réalisé plus d'une vingtaine d'opérations qui lui permettent aujourd'hui d'être reconnue comme un spécialiste incontournable du retournement, des situations spéciales et des structurations complexes.

D&P au travers de ses différents fonds a réalisé, entre autres, les opérations suivantes :

Le Tanneur & Cie (maroquinerie), Scandale (lingerie), TCP (distribution spécialisée), Réponse (Agencement), Europlex (distribution de pièces détachées), Moonscoop (production de séries d'animation), Everset (importateur et distributeur de matériels de loisirs nautiques), Synstar (infogérance et intégration informatique), A2iA (reconnaissance automatique d'écriture).

Les fonds gérés par D&P présentent l'originalité d'être majoritairement détenus par des entrepreneurs d'origines très variées, impliqués dans le processus d'investissement. Cette particularité lui confère un positionnement tout à fait singulier qui la distingue des investisseurs financiers classiques en lui permettant :

- De s'intéresser à tous les secteurs d'activité en s'appuyant sur des expertises avérées et en bénéficiant de visions stratégiques abouties, non seulement dans la phase de sélection des opportunités d'investissement mais aussi dans le cadre de l'accompagnement des participations ;
- De disposer, si nécessaire, d'une capacité d'investissement élargie, en constituant des tours de table dotés d'une « valeur ajoutée industrielle » ;
- D'offrir à ses participations et à leurs dirigeants un levier d'opportunités incomparable grâce aux échanges avec le réseau des actionnaires.

D&P PME IV, le dernier fonds levé par D&P, regroupe plus d'une cinquantaine actionnaires entrepreneurs pour la plupart des références incontestables dans leurs secteurs respectifs.

D&P PME IV compte également parmi ses actionnaires des investisseurs institutionnels de premier plan : la Caisse des Dépôts et Consignations, la CNP, le Groupe des Caisses d'Épargne et Generali France.

### EFFI-INVEST I

EFFI INVEST I est une société en commandite par actions au capital de 186 157 800 euros, créée le 8/12/2005, dont les associés commanditaires sont des investisseurs institutionnels, et l'associé commandité la société EFFICAP SAS.

EFFI INVEST I a pour particularité de réunir, au sein de ses participations, des actifs de classes différentes, à savoir :

- des sociétés foncières,
- des actifs financiers en situations spéciales (portefeuille de créances hypothécaires, portefeuilles de créances de crédit-bail, ...)
- des opérations de private equity (portefeuilles de participations minoritaires, co-investissement avec des partenaires reconnus, ...)

afin de proposer à ses investisseurs une optimisation de la performance à travers des couples rendement risque non corrélés.

EFFI INVEST I a investi dans D&P PME IV en octobre 2006, société gérée par Développement & Partenariat, afin que celle-ci lui propose de participer aux opérations dont la taille pourrait nécessiter éventuellement des co-investisseurs.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Les tableaux d'évolution du capital social, des droits de vote et de l'actionnariat au cours des 3 dernières années figurent respectivement aux paragraphes 21.1.8 et 21.1.9 du présent Document de référence.

## **18.2 Déclarations de franchissement de seuils**

Au cours des 3 derniers exercices (période du 01/10/2006 au 30/09/2009), les déclarations de franchissements de seuils suivantes ont été effectuées :

1. En décembre 2006, la société KELLY SAS (Chemin Noël Robion - 13821 La Penne sur Huveaune), elle-même contrôlée par la société GST Investissements SA, a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 décembre 2006, par suite de cessions d'actions OUTSIDE LIVING INDUSTRIES sur le marché, le seuil de 5% du capital, puis, le 13 décembre 2006, le seuil de 5% des droits de vote existant et ne plus détenir aucun titre de la société OUTSIDE LIVING



INDUSTRIES SA. Ce franchissement de seuil a été déclaré à l'Autorité des Marchés Financiers (Avis n° 206C2283 15 décembre 2006)

2. Par courrier du 1er juillet 2008, les sociétés D&P PME IV (société par actions simplifiée contrôlée par D&P PME IV Gestion SAS, elle-même contrôlée par M. Didier Calmels) et Effi-Invest I (société en commandite par actions contrôlée par Efficap SAS) ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 30 juin 2008, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25% et 1/3 du capital et des droits de vote et 50 % du capital de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et détenir de concert 1 500 001 actions représentant autant de droits de vote, soit 57,59 % du capital et 49,60 % des droits de vote de cette société (sur la base d'un capital composé de 2 604 645 actions représentant 3 024 127 droits de vote), répartis de la manière suivante :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
D&P PME IV	1 000 001	38,39	1 000 001	33,07
Effi-Invest I	500 000	19,20	500 000	16,53
<b>Total concert</b>	<b>1 500 001</b>	<b>57,59</b>	<b>1 500 001</b>	<b>49,60</b>

Ce franchissement de seuils résulte de l'exercice de 1 500 000 bons de souscription d'actions (BSA), émis dans le cadre de l'émission d'obligations à bons de souscription d'actions (OBSA) (Cf. prospectus ayant reçu le visa n°07-316 en date du 7 septembre 2007), et de la mise en concert des déclarants.

Par le même courrier, la société D&P PME IV a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 30 juin 2008, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 % et 25 % du capital et des droits de vote et 1/3 du capital de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et détenir individuellement, 1 000 001 actions OUTSIDE LIVING INDUSTRIES représentant autant de droits de vote, soit 38,39 % du capital et 33,07 % des droits de vote de cette société (sur la base d'un capital composé de 2 604 645 actions représentant 3 024 127 droits de vote).

Par le même courrier, la société Effi-Invest I a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 30 juin 2008, les seuils de 5 %, 10 % et 15 % du capital et des droits de vote de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et détenir individuellement, 500 000 actions OUTSIDE LIVING INDUSTRIES représentant autant de droits de vote, soit 19,20% du capital et 16,53 % des droits de vote de cette société (sur la base d'un capital composé de 2 604 645 actions représentant 3 024 127 droits de vote).

Par le même courrier, complété par un courrier du 2 juillet 2008, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« *D&P PME IV et Effi-Invest I déclarent :*

- *agir de concert ;*
- *envisager de poursuivre leurs acquisitions, sans exclure la possibilité de procéder à des cessions en fonction des opportunités de marché et de l'évolution du cours de bourse ;*
- *détenir, de concert, le contrôle de la société ;*
- *envisager de demander, lors de la prochaine assemblée générale, la nomination d'un ou plusieurs nouveaux membres les représentant au sein du Conseil de Surveillance ».*

Par les mêmes courriers, les sociétés D&P PME IV et Effi-Invest I ont effectué individuellement une déclaration d'intention reprenant les termes de la déclaration visée au point précédent.

Les franchissements en hausse, d'une part, des seuils du tiers du capital et des droits de vote de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA par le concert précité et d'autre part, du seuil du tiers du capital par D&P PME IV à titre individuel, ont fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique reproduite sur le site Internet de

l'AMF (Décisions et Information 208C0963 en date du 21 mai 2008) et publiée au Bulletin officiel (BALO) du 23 mai 2008.

### **18.3 Droits de vote des principaux actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA**

Il est rappelé que, par décision de l'assemblée générale du 6 septembre 1995, un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit. Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou de transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi (article 9.4 des statuts de la Société).

Les principaux actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA figurant dans le tableau présenté au paragraphe 18.1 ci-dessus ne détiennent pas de droits de vote différents, hors les droits de vote double attachés à une partie des actions nominatives leur appartenant.

Comme indiqué au paragraphe 21.2.3 du présent Document de référence, l'action de préférence (l'« Action I ») qui avait été émise en septembre 2007 au profit de D&P PME IV a été convertie en action ordinaire le 30 juin 2008, date à laquelle D&P PME IV et EFFI INVEST I ont exercé la totalité de leurs BSA (v. également § 21.1.5 ci-après).

Il est rappelé que, lors de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009, en début de séance, et préalablement au vote des résolutions, le Bureau de l'assemblée générale, saisi d'une demande présentée par D&P PME IV et EFFI INVEST I, a constaté, après avoir entendu les personnes concernées, que Monsieur VITOU et la société DOMOPHI (dont Monsieur VITOU est le Président) n'avaient pas déclaré de franchissements de seuil ou d'intention au titre de leur concert présumé en application des dispositions de l'article L. 233-10 II du Code de commerce, et décidé en conséquence d'appliquer à leur encontre, conformément aux recommandations présentées par l'AFEP et l'ANSA dans le vade-mecum à l'attention des membres du bureau des assemblées générales, la sanction prévue à l'article L. 233-14 du Code de commerce, savoir la privation automatique des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée au titre du concert présumé, soit 5%.

La décision du Bureau et les délibérations adoptées par l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009 sont actuellement contestées en justice par Monsieur dominique VITOU et la société DOMOPHI SAS dans les conditions décrites au paragraphe 20.4, d) du présent Document de référence auquel il convient de se reporter.

### **18.4 Contrôle de la Société**

A la date du présent Document de référence, et suite à l'exercice le 30 juin 2008 de la totalité des BSA qui leur ont été attribués, les sociétés D&P PME IV et EFFI INVEST I, agissant de concert, détiennent ensemble le contrôle de la Société à hauteur de 57,59% du capital et 49,60% des droits de vote.

Il est également renvoyé au point (2) du paragraphe 18.2 « Déclarations de franchissement de seuil » ci-dessus.

Le 30 juin 2008, D&P PME IV et EFFI-INVEST ont conclu un accord dans lequel lesdits actionnaires déclarent agir de concert vis-à-vis de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA. Ils se sont par ailleurs engagés à (i) s'informer mutuellement de tout projet d'acquisition, de souscription ou de cession de titres préalablement à la réalisation de toute opération portant sur au moins 25 000 actions OUTSIDE LIVING INDUSTRIES et (ii) à se consulter préalablement à la tenue de toute assemblée générale en vue d'adopter une position commune.

Le concert continuera de lier les sociétés D&P PME IV et EFFI-INVEST tant que leurs participations cumulées représenteront au moins 5% du capital ou des droits de vote de OUTSIDE LIVING

INDUSTRIES SA. Toutefois il est prévu qu'en cas de désaccord sur la position commune à adopter lors de toute assemblée générale de la Société, chacune des parties précitées pourra se retirer du concert, moyennant un préavis écrit de 30 jours adressé à l'autre partie.

Bien qu'aucune mesure particulière n'ait été prise en vue d'assurer que le contrôle des actionnaires concertistes ne soit pas exercé de manière abusive, la Société estime que le contrôle de concert par D&P PME IV et EFFI-INVEST I n'a pas donné lieu à de comportements abusifs.

#### **18.5 Actionnaires significatifs non représentés au Directoire ou au Conseil de Surveillance**

Néant.

#### **18.6 Description d'accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA à une date ultérieure**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, avoir une incidence sur le contrôle de la Société.

## **19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS**

Les opérations entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et des apparentés sont décrites dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les trois derniers exercices clos reproduits à la présente section 19.

Il est précisé que le montant du loyer perçu par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA au titre de la location du fonds « NORTENE JARDIN » consentie à NORTENE JARDINAGE, tel que décrit dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant au paragraphe 19.3 ci-dessous, s'élève à 308.233€ HT au 30 septembre 2007.

Il est également renvoyé sur ce point à la note 28 de l'annexe aux comptes consolidés au 30 septembre 2008 et à la note 29 de l'annexe aux comptes semestriels consolidés au 31 mars 2009.

### **19.1 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2005-2006**

Cette information figure au chapitre 19.3 du Document de référence de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 septembre 2007 sous le n° R. 07-138.

### **19.2 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés - Exercice clos le 30 septembre 2007**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

#### **1- CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE**

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### ***Avec la société LB Conseil & Finances***

Personne concernée :

Monsieur Jean François Le Bos, en tant que membre du Directoire de Nortène S.A. du 28 juin au 12 octobre 2007 et gérant de la société LB Conseil & Finances.

Nature et objet :

Convention de prestation de services.

Modalités :

La société LB Conseil et Finances a facturé des honoraires à Nortène S.A. pour un montant de 108 milliers d'euros au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007. Ces honoraires correspondent à différentes prestations d'aide et de conseil en matière de gestion et de management.

***Avec la société Liagre Participation***

Personne concernée :

Monsieur Christian Liagre en tant que membre du directoire de Nortène S.A. à compter du 28 juin 2007 puis Président du Directoire à compter du 27 septembre 2007 et parallèlement gérant de la Société Liagre Participation.

Nature et objet :

Convention cadre de développement et de stratégie.

Modalités :

La Société Liagre Participation a facturé des honoraires à Nortène S.A. pour un montant de 100 milliers d'euros au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007. Ces honoraires correspondent à différentes prestations d'assistance globale et permanente dans les domaines de la stratégie de la société, sa restructuration et l'apport d'affaires.

**2- CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

***Avec la société Nortène Jardinage***

Nature et objet :

Convention de location gérance.

Modalités :

Nortène SA a accordé à Nortène Jardinage, pour une période de 3 ans renouvelables, l'exploitation du fonds « Nortène Jardin », moyennant un loyer annuel de 2,5% du chiffre d'affaires.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2007, la société Nortène S.A. a perçu un loyer de 308 milliers d'euros en application de cette convention.

***Avec la société Nortène Tunisie***

Nature et objet :

Cautionnement par Nortène S.A. d'un prêt souscrit par Nortène Tunisie.

Modalités :

Nortène S.A. s'est portée caution pour un montant de 1 000 milliers d'euros en principal augmenté des intérêts en garantie d'un prêt du même montant obtenu par sa filiale Nortène Tunisie auprès de BNP Paribas.

Cette caution n'a pas donné lieu à rémunération. L'encours de la dette couverte au 30 septembre 2007 s'élevait à 595 milliers d'euros.

***Avec les différentes sociétés du groupe***

Nature et objet :

Conventions de trésorerie entre les sociétés du groupe.

Modalités :

Il existe différentes conventions de trésorerie liant Nortène S.A. et ses filiales. Ces conventions, d'une durée d'un an renouvelable, ont pour but de réaliser une gestion centralisée de la trésorerie au niveau de Nortène S.A.

Elles prévoient une commission de 0,5% calculée sur le montant brut des avances de chaque mois, ainsi que des intérêts au taux du marché, à verser par la société emprunteuse à la société prêteuse.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2007, Nortène a facturé à ses filiales un montant de 860 milliers d'euros de produits financiers et a versé des charges financières de 25 milliers d'euros.

Paris La Défense, le 15 mars 2008

	Les commissaires aux comptes
KPMG Audit	Bernard Lelarge
<i>Département de KPMG S.A.</i>	<i>Associé</i>
Didier de Ménonville	
<i>Associé</i>	

### **19.3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés - Exercice clos le 30 septembre 2008**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

#### **Absence d'avis de convention et d'engagement**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article du Code de Commerce.

#### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### ***Avec la société LB Conseil & Finances***

Nature et objet

Convention de prestation de services

**Modalités**

La société LB Conseil & Finances a facturé des honoraires à Nortène S.A. pour un montant de 17 milliers d'euros au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008. Ces honoraires correspondent à différentes prestations d'aides et de conseil en matière de gestion et de management.

***Avec la Société Liagre Participation*****Nature et objet**

Convention cadre de développement et de stratégie

**Modalités**

La Société Liagre Participation a facturé des honoraires à Nortène S.A. pour un montant de 300 milliers d'euros au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008. Ces honoraires correspondent à différentes prestations d'assistance globale et permanente dans les domaines de la stratégie de la société, sa restructuration et l'apport d'affaires.

Cette convention a pris fin le 30 septembre 2008.

***Avec la société Nortène Jardinage*****Nature et objet**

Convention de location gérance

**Modalités**

Le contrat de location-gérance, conclu avec Nortène Jardinage à compter du 1er juin 2006, s'est poursuivi sur les 9 premiers mois de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Ce contrat, dont la durée initiale était de 3 ans à compter du 1er juin 2006, moyennant un loyer annuel de 2,5% du chiffre d'affaires, a été résilié fin juin 2008 d'un commun accord afin de permettre la cession du fonds de commerce « Nortène » à Intermas Nets S.A.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008, la société Nortène S.A. a perçu un loyer de 195 milliers d'euros en application de cette convention.

***Avec la société Nortène Tunisie*****Nature et objet**

Cautionnement par Nortène S.A. d'un prêt souscrit par Nortène Tunisie

**Modalités**

Nortène S.A. s'est portée caution pour un montant de 1.000 milliers d'euros en principal augmenté des intérêts en garantie d'un prêt du même montant obtenu par sa filiale Nortène Tunisie auprès de BNP Paribas.

Cette caution ne donnait pas lieu à une rémunération. L'encours de la dette couverte au 30 septembre 2008 s'élevait à 607 milliers d'euros.

***Avec les différentes sociétés du Groupe*****Nature et objet**

Conventions de trésorerie entre les sociétés du Groupe

**Modalités**

Il existe différentes conventions de trésorerie liant Nortène S.A. et ses filiales. Ces conventions, d'une durée de un an renouvelable, ont pour but de réaliser une gestion centralisée de la trésorerie au niveau de Nortène S.A.

Elles prévoient une commission de 0,5% calculée sur le montant brut des avances de chaque mois, ainsi que des intérêts au taux du marché, à verser par la société emprunteuse à la société prêteuse.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008, Nortène S.A. a facturé à ses filiales un montant de 1 358 milliers d'euros de produits financiers et a versé des charges financières de 42 milliers d'euros.

**Nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-90 du Code de commerce.**

En application de l'article L. 823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

***Avec la société Effi Invest I***

Personne concernée

La société Effi Invest I, en tant qu'actionnaire et obligataire de la société Nortène S.A.

Nature et objet

Convention d'avance en compte courant

Modalités

La société Effi Invest I a avancé la somme de 1 100 milliers d'euros à la société Nortène S.A. à compter du 1er août 2008, à laquelle s'est ajoutée une somme de 500 milliers d'euros à compter du 1er septembre 2008. Ces avances sont remboursables à tout moment choisi par Nortène S.A. et en tout état de cause avant le 31 décembre 2009. Le taux d'intérêt annuel de ces dettes s'établit à 5,95%.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008, Nortène S.A. a versé des charges financières de 13 milliers d'euros.

***Avec la société D&P PME IV***

Personne concernée

La société D&P PME IV, en tant qu'actionnaire et obligataire de la société Nortène S.A.

Nature et objet

Convention d'avance en compte courant

Modalités

La société D&P PME IV a avancé la somme de 880 milliers d'euros à la société Nortène S.A. à compter du 1er août 2008. Ces avances sont remboursables à tout moment choisi par Nortène S.A. et en tout état de cause avant le 31 décembre 2009. Le taux d'intérêt annuel de cette dette s'établit à 5,95%.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008, Nortène S.A. a versé des charges financières de 8 milliers d'euros.

***Avec la société Tirelire***

Personne concernée

Monsieur Wallon, en tant que membre du Directoire jusqu'au 8 octobre 2007 de la société Nortène S.A., et gérant de la société Tirelire.



Nature et objet  
Contrat de conseil en stratégie

Modalités

La société Nortène S.A. a versé des honoraires sur l'exercice 2008 à la société Tirelire au titre de conseil en stratégie. Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008, Nortène S.A. a versé des honoraires de 167 milliers d'euros.

Votre conseil de surveillance a estimé que les conventions ci-dessus relevaient de l'article L. 225-87 du Code de commerce et, en conséquence, que la procédure d'autorisation préalable prévue à l'article L. 225-86 ne lui était pas applicable.

Paris La Défense, le 30 avril 2009

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*  
Jean-Marc Discours (*Associé*)

Paris, le 30 avril 2009

Grant Thornton  
*Membre français de Grant Thornton International*  
Laurent Bouby (*Associé*)

## 20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

### 20.1 Informations financières historiques

#### 20.1.1 Comptes consolidés semestriels condensés au 31 mars 2009

##### 20.1.1.1 *Comptes consolidés semestriels condensés au 31 mars 2009*

#### BILAN AU 31 MARS 2009

(en milliers d'euros)

ACTIF	Notes	Mars-09	Mars-08	Septembre-08
Goodwill	(11)	9 964	9 964	9 964
Immobilisations incorporelles	(11)	69	430	119
Immobilisations corporelles	(12)	2 107	2 897	2 326
Autres actifs financiers	(13)	53	182	229
Actifs d'impôts différés	(14)	188	1 052	66
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>12 381</b>	<b>14 525</b>	<b>12 704</b>
Stocks et en-cours	(15)	16 113	19 362	15 212
Clients et comptes rattachés	(16)	15 904	25 705	13 892
Actifs d'impôt exigible		627	340	376
Autres actifs courants	(17)	5 467	4 306	9 868
Trésorerie et équivalents	(a)	1 033	3 369	1 435
Actifs destinés à être cédés		3 481	6 760	-
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>42 625</b>	<b>59 842</b>	<b>40 783</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>55 006</b>	<b>74 367</b>	<b>53 487</b>

(en milliers d'euros)

PASSIF	Notes	Mars-09	Mars-08	Septembre-08
Capital	(18)	7 814	3 314	7 814
Primes		10 436	4 436	10 436
Réserves consolidées		- 31 984	- 21 824	- 21 837
Réserves de conversion		608	354	321
Résultat de l'exercice - part du groupe		- 5 057	- 8 823	- 10 237
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>- 18 183</b>	<b>- 22 543</b>	<b>- 13 503</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>9</b>	<b>9</b>	<b>106</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>- 18 174</b>	<b>- 22 534</b>	<b>- 13 397</b>
Provisions		-	738	-
Engagements de retraite et autres avantages assimilés	(27)	1 227	1 244	1 225
Passifs financiers	(10) (21)	85	39 459	32 137
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>1 312</b>	<b>41 441</b>	<b>33 362</b>
Provisions	(19)	887	3 044	2 224
Passifs financiers à court terme	(21)	53 873	26 113	18 911
Passifs d'impôt exigible		30	-	353
Autres passifs	(22)	15 095	26 303	12 034
Passifs destinés à être cédés		1 983	-	-
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>71 868</b>	<b>55 460</b>	<b>33 522</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>55 006</b>	<b>74 367</b>	<b>53 487</b>

(a) La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois.

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 MARS 2009

Postes	Notes	(en milliers d'euros)		
		Mars-09	Mars-08 (retraité)	Septembre-08 (retraité)
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>27 063</b>	<b>28 137</b>	<b>70 261</b>
Autres produits		99	67	258
<b>Total Produits</b>	<b>(9)&amp;(23)</b>	<b>27 162</b>	<b>28 204</b>	<b>70 519</b>
Variation de stock de produits finis et encours		1 358	453	- 27
Achats consommés		- 16 839	- 17 306	- 39 678
Charges externes		- 8 706	- 7 854	- 19 518
Charges de personnel		- 5 213	- 5 234	- 10 293
Impôts et taxes		- 77	- 138	- 194
Amortissements		- 348	- 738	- 1 414
Variation des provisions		33	- 289	- 79
Autres produits et charges courants		- 351	- 1 054	- 1 935
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(24)</b>	<b>- 2 981</b>	<b>- 3 956</b>	<b>- 2 619</b>
Autres charges opérationnelles	(24)	-	-	-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(24)</b>	<b>- 2 981</b>	<b>- 3 956</b>	<b>- 2 619</b>
Produits de trésorerie et équivalents		2	1	-
Coût financier brut	(25)	- 434	- 1 676	- 2 953
Impôts exigibles et différés	(26)	437	505	- 951
<b>Résultat des activités poursuivies *</b>		<b>- 2 976</b>	<b>- 5 126</b>	<b>- 6 523</b>
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	<b>(10)</b>	<b>- 2 081</b>	<b>- 3 697</b>	<b>- 3 714</b>
<b>Résultat net</b>		<b>- 5 057</b>	<b>- 8 823</b>	<b>- 10 237</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>- 5 057</b>	<b>- 8 823</b>	<b>- 10 237</b>
Nbre d'actions	(18)	2 604 645	1 104 645	2 604 645
Stock-options		53 628	53 628	53 628
OBSA	(18)	-	1 500 000	-
Résultat par action (en €)		- 1,94	- 7,99	- 3,93
Résultat dilué par action (en €) **		- 1,94	- 7,99	- 3,93
Résultat par action des activités poursuivies (en €)		- 1,14	- 4,64	- 2,50
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en €)**		- 1,14	- 4,64	- 2,50

### \* Résultat des activités poursuivies

Du fait de la saisonnalité de son activité, le groupe présente traditionnellement des résultats négatifs à sa clôture semestrielle.

La société mère, OLIN SA, affiche au 31 mars 2009 un contributif au consolidé de – 1.010 K€.

### \*\* Résultat dilué par action et Résultat dilué par action des activités poursuivies

Le calcul du résultat dilué ne tient pas compte des hypothèses d'exercice des BSA et de levée d'option qui présentent un caractère antidilutif sur le résultat par action (perte).

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Libellés	Mars 09	Mars 08 (retraité)	Sept 08 (retraité)
Résultat net des activités poursuivies	-2 976	-5 126	-6 523
Résultat net total des activités abandonnées	-2 081	-3 697	-3 714
Elimination des amortissements et provisions	-649	-99	-1 247
Elimination des plus ou moins-values de cessions	116	1 966	-1 255
<b>Capacité autofinancement après coût financier net et impôt</b>	<b>-5 590</b>	<b>-6 956</b>	<b>-12 739</b>
Elimination des impôts	-437	-472	994
Elimination coût endettement financier	1 546	2 391	4 444
Incidence juste valeur swap de taux	51	0	-59
Incidence frais d'émission des emprunts (amortissement)	213	179	434
<b>Capacité autofinancement avant coût financier net et impôt</b>	<b>-4 217</b>	<b>-4 858</b>	<b>-6 926</b>
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité	-426	-7 305	897
Impôts payés	-258	-535	-939
<i>Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation des activités poursuivies</i>	<i>-5 547</i>	<i>-11 979</i>	<i>-5 042</i>
<i>Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation des activités abandonnées</i>	<i>646</i>	<i>-719</i>	<i>-1 926</i>
<b>Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation (A)</b>	<b>-4 901</b>	<b>-12 698</b>	<b>-6 968</b>
Acquisitions d'immobilisations	-417	-974	-1 131
Cessions d'immobilisations (a)	3 351	142	3 012
Autres variations d'actifs	11	32	55
Incidence des variations de périmètre	0	607	-378
<i>Flux nets provenant des (affectés aux) investissements des activités poursuivies</i>	<i>-264</i>	<i>-443</i>	<i>359</i>
<i>Flux nets provenant des (affectés aux) investissements des activités abandonnées</i>	<i>3 209</i>	<i>250</i>	<i>1 199</i>
<b>Flux net provenant des (affectés aux) investissements (B)</b>	<b>2 945</b>	<b>-193</b>	<b>1 558</b>
Emission d'emprunt	0	6 872	13 979
Remboursements d'emprunts (b)	-2 764	-1 003	-4 014
Intérêts versés	-614	-1 730	-3 423
Variation du financement CT (crédits de campagne) (c)	4 896	10 595	-1 123
<i>Flux nets provenant du (affectés au) financement des activités poursuivies</i>	<i>5 605</i>	<i>11 377</i>	<i>4 255</i>
<i>Flux nets provenant du (affectés au) financement des activités abandonnées</i>	<i>-4 087</i>	<i>3 357</i>	<i>1 164</i>
<b>Flux net provenant du (affecté au) financement (C)</b>	<b>1 518</b>	<b>14 734</b>	<b>5 419</b>
<b>Incidence de la variation des taux de change (D)</b>	<b>-1</b>	<b>73</b>	<b>1</b>
<i>Variation de trésorerie des activités poursuivies</i>	<i>-207</i>	<i>-973</i>	<i>-427</i>
<i>Variation de trésorerie des activités abandonnées</i>	<i>-232</i>	<i>2 889</i>	<i>437</i>
<b>Variation de trésorerie (A)+ (B) + (C)+ (D)</b>	<b>-439</b>	<b>1 916</b>	<b>10</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie d'ouverture	1 425	1 415	1 415
Trésorerie et équivalent de trésorerie de clôture	986	3 331	1 425
Trésorerie positive	1 033	3 369	1 435
Actifs financiers destinés à être cédés	57	0	0
Trésorerie négative et autres valeurs	-104	-38	-10
Trésorerie clôture	986	3 331	1 425

Mars 2009 :

(a) encaissement de la créance sur cession d'immeuble (3.100 K€) et d'une partie de la créance sur cession d'actifs de l'activité Jardinage France (251 K€)

(b) Principalement, le remboursement du prêt relais Themis pour 2.627 K€.

(c) hausse du court terme pour couvrir les besoins de la période de campagne. Au 31/03/09, la variation concerne principalement Ubbink Garden BV (+3.386 K€) et Karibu (+1.299 K€)

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 31 MARS 2009

(en milliers d'euros)

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	Nbre d'actions (1)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat	Total part du groupe	Minoritaires	Total
<b>Au 30 septembre 2007</b>	<b>1 104 645</b>	<b>3 314</b>	<b>4 436</b>	<b>- 757</b>	<b>126</b>	<b>- 21 064</b>	<b>- 13 945</b>	<b>9</b>	<b>- 13 936</b>
Résultat de l'exercice						- 8 823	- 8 823	-	- 8 823
Ecarts de conversion par capitaux propres					228		228	6	234
<b>Total des pertes et profits du semestre</b>		-	-		<b>228</b>	<b>- 8 823</b>	<b>- 8 595</b>	<b>6</b>	<b>- 8 589</b>
Affectation du résultat de N-1				- 21 064		21 064	-	-	-
Variation de périmètre				- 3			- 3	- 6	- 9
Autres variations							-	-	-
<b>Au 31 mars 2008</b>	<b>1 104 645</b>	<b>3 314</b>	<b>4 436</b>	<b>- 21 824</b>	<b>354</b>	<b>- 8 823</b>	<b>- 22 543</b>	<b>9</b>	<b>- 22 534</b>

(en milliers d'euros)

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	Nbre d'actions (1)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat	Total part du groupe	Minoritaires	Total
<b>Au 30 septembre 2007</b>	<b>1 104 645</b>	<b>3 314</b>	<b>4 436</b>	<b>- 757</b>	<b>126</b>	<b>- 21 064</b>	<b>- 13 945</b>	<b>9</b>	<b>- 13 936</b>
Résultat de l'exercice						- 10 237	- 10 237	-	- 10 237
Ecarts de conversion par capitaux propres					195		195	6	201
<b>Total des pertes et profits de l'exercice 07-08</b>		-	-		<b>195</b>	<b>- 10 237</b>	<b>- 10 042</b>	<b>6</b>	<b>- 10 036</b>
Affectation du résultat de N-1				- 21 064		21 064	-	-	-
Augmentation de capital (2)	1 500 000	4 500	6 000				10 500		10 500
Variation de périmètre							-		-
Autres variations				- 16			- 16	91	75
<b>Au 30 septembre 2008</b>	<b>2 604 645</b>	<b>7 814</b>	<b>10 436</b>	<b>- 21 837</b>	<b>321</b>	<b>- 10 237</b>	<b>- 13 503</b>	<b>106</b>	<b>- 13 397</b>
Résultat de l'exercice						- 5 057	- 5 057	-	- 5 057
Ecarts de conversion par capitaux propres					287		287		287
<b>Total des pertes et profits du semestre</b>		-	-		<b>287</b>	<b>- 5 057</b>	<b>- 4 770</b>	<b>-</b>	<b>- 4 770</b>
Affectation du résultat de N-1				- 10 237		10 237	-	-	-
Variation de périmètre							-		-
Autres variations				90			90	- 97	- 7
<b>Au 31 mars 2009</b>	<b>2 604 645</b>	<b>7 814</b>	<b>10 436</b>	<b>- 31 984</b>	<b>608</b>	<b>- 5 057</b>	<b>- 18 183</b>	<b>9</b>	<b>- 18 174</b>

(1) Le nombre d'actions était de 1 104 644 au 30-09-2006. Il passe à 1 104 645 actions au 30-09-2007 suite à l'émission d'une action de préférence en septembre 2007.

Le nombre des actions passe à 2 604 645 au 30-09-2008 consécutivement à l'émission de 1 500 000 actions le 30 juin 2008. Il est inchangé au 31 mars 2009 (voir point 18)

(2) Dans le cadre d'un projet de recapitalisation de la Société, et suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), lors de sa séance du 20 mai 2008, d'accorder au fonds D&P PME IV ainsi qu'à la Société EFFI-INVEST I agissant de concert, une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur les actions de la Société NORTENE SA, D&P PME IV et EFFI-INVEST I ont exercé le 30 juin 2008 leurs 1 500 000 bons de souscription d'actions attribués lors de l'émission d'OBSAs (cf Prospectus Visa AMF n°07-316 du 7 septembre 2007), par compensation avec une partie des créances qu'ils détenaient sur NORTENE SA.

En conséquence NORTENE SA a augmenté son capital de 4 500 000 € par création de 1 500 000 actions émises au prix unitaire de 7 € avec une prime d'émission de 4 € par action (soit 6 000 000 €), intégralement libérées par compensation avec les créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I au titre des prêts et avances consentis à la Société et de leur créance obligataire.

## **ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES**

### **1- Informations générales**

OLIN S.A. - la société mère du Groupe NORTENE - est une holding financière cotée sur le Compartiment C de NYSE EURONEXT Paris sous le code ISIN FR 0006626032 et le mnémonique NORT.

OLIN S.A. est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance enregistrée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris. Son siège social est situé au 75 avenue Parmentier – 75011 Paris.

OLIN S.A. anime un ensemble de filiales spécialisées dans la distribution d'articles de jardin. Le Groupe a une implantation européenne (France, Pays-Bas, Allemagne, Belgique et Angleterre).

Les comptes semestriels couvrant la période du 01.10.2008 au 31.03.2009 sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils sont disponibles sur demande au siège social de la société.

Ils comprennent, à titre comparatif, le compte de résultat et le bilan au 30 septembre 2008 et au 31 mars 2009. Les états financiers ont été arrêtés par le Directoire le 27 juillet 2009.

Du fait de la très forte saisonnalité de l'activité du Groupe, les résultats semestriels ne sont pas représentatifs de l'activité qui sera constatée en fin d'exercice. Ces résultats ne peuvent donc pas faire l'objet d'une extrapolation.

### **2- Rappel des principales options de transition aux IFRS**

Dans le cadre de la transition aux normes IFRS, le groupe a principalement opté pour les traitements suivants :

- Regroupements d'entreprises : il a été procédé à aucun retraitement rétroactif des regroupements d'entreprises qui se sont déroulés avant le 1er octobre 2004.
- Avantages au personnel : les impacts liés au retraitement ont été imputés sur les capitaux propres.
- Réévaluation des immobilisations corporelles ou incorporelles à la juste valeur : il a été décidé de ne pas réévaluer les actifs corporels ou incorporels autres que les immeubles de placement.

### **3- Principes comptables**

Les méthodes comptables appliquées pour l'arrêté des comptes intermédiaires au 31 mars 2009 sont identiques à celles appliquées aux états financiers annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2008.

Les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe OLIN, ont été préparés conformément à la norme IAS 34. Ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers de l'exercice clos au 30 septembre 2008.

Le Groupe applique les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et publiées par l'IASB.

Le Groupe n'anticipe pas l'application de normes IFRS non encore obligatoires.

#### **4- Présentation des états financiers**

Compte tenu des opérations intervenues au cours de l'exercice antérieur (cession ou arrêt des activités « Jardin utilitaire ») et celles intervenues après la clôture semestrielle de 31 mars 2009 (cession des filiales anglaises), les états financiers du groupe sont présentés conformément à la norme IFRS 5.

Le résultat des activités abandonnées a été isolé au compte de résultat. Les informations comparatives au 31 mars 2008 et au 30 septembre 2008 ont également été retraitées.

#### **5- Gestion des risques**

De part ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : des risques de liquidité, des risques de marché, des risques de crédit et des risques liés à l'évolution des taux d'intérêt.

##### ***Risques de liquidité***

Pour couvrir l'ensemble de ses besoins financiers, la société a recours :

- à des financements à moyen et long terme pour les investissements
- et à des financements court terme pour les campagnes.

##### **► *Le financement court terme***

Les filiales étrangères (Allemagne, Hollande et UK) ont des financements spécifiques auprès de banques des pays concernés.

Des financements par factor existent sur :

- la France
- l'Allemagne
- la Hollande
- et l'Angleterre.

Les financements de UBBINK GARDEN BV et de KARIBU sont conditionnés au respect des covenants suivants :

Pour UBBINK GARDEN BV :

Ratio de solvabilité = 25 % au minimum

Rentabilité = 2% au minimum

Pour KARIBU :

Ratio de solvabilité = 25 % au minimum

Par ailleurs, les relations intercompagnies doivent être basées sur les conditions du marché et être couvertes par des assurances crédit (le montant non couvert par les assurances crédits ne doit pas excéder 1000 K€).

Le ratio de solvabilité correspond aux capitaux propres retraités exprimés en pourcentage du total du bilan lui-même retraité.

A la date des présents états financiers, Ubbink Garden BV et Karibu respectent leurs covenants bancaires.

Le périmètre « France » a fait face à ses besoins en trésorerie grâce au soutien financier des fonds D&P PME IV et EFFI INVEST I, qui ont apporté en trésorerie 5 millions d'€ entre décembre 2007 et janvier 2008, puis 2,48 millions d'€ entre août et septembre 2008.

► *Le financement moyen terme*

L'ensemble des financements bancaires à moyen terme se situe en France.

La société OLIN SA (Société mère) est engagée envers son pool bancaire à hauteur de 19,7 M€ (soit 10,03 M€ au titre de l'emprunt d'acquisition de KARIBU et 9,67 M€ au titre du crédit de consolidation).

Le service des principales échéances de ces deux emprunts, auparavant gelé, devait reprendre à compter :

- du 10 janvier 2009 pour l'emprunt d'acquisition de KARIBU,
- et du 21 mars 2009 pour le crédit de conversion du CT (court terme).

Compte tenu du contexte économique actuel et de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation, OLIN SA a entamé en novembre 2008 de nouvelles discussions avec les membres de son « pool » bancaire pour renégocier les conditions de la dette de « haut de bilan » et ainsi lui permettre d'achever la restructuration du Groupe dans les meilleures conditions.

Au terme de la négociation, OLIN SA et ses banques « haut bilan » ont signé, le 16 avril 2009, un accord :

- 1) gelant, jusqu'au 31 janvier 2010 (tel que décrit dans la note 21 – Passifs financiers), les échéances en capital de l'emprunt de conversion du CT et des emprunts d'acquisition de Karibu,
- 2) et prévoyant des opérations financières de haut de bilan

Cet accord a été homologué par le Tribunal de Commerce de Paris le 27 mai 2009.  
(voir note 8 – Continuité d'exploitation)

***Risques de marché***

*Risque lié à la conjoncture économique*

La crise économique (vie chère, ralentissement des acquisitions immobilières, moral des ménages...) n'incite pas les consommateurs à acheter des produits de confort.

Toutefois, d'un point de vue consolidé, les activités poursuivies du groupe ont bien résistées aux effets de la crise.

Le recul du chiffre d'affaires cumulé des différentes activités poursuivies s'est limité à - 3,69 % comparé au 1er semestre de l'exercice précédent.



*Risque de change*

Le Groupe exerce ses activités à l'international : il est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises, principalement l'USD et la livre sterling.

Le Groupe a mis en place une politique de gestion des risques de change pour les achats en devises.

*Risque climatique*

L'activité « Jardin » du Groupe est fortement conditionnée par les conditions climatiques. Un mauvais temps persistant au printemps ou au début de l'été peut avoir un effet significatif sur le niveau des ventes et, par ricochet, sur celui des marges, des stocks et de la trésorerie.

Pour limiter ces risques, le Groupe introduit depuis plusieurs années une politique de diversification de ses activités (développement des activités « Bois », « Bien-être » ...).

*Risque de variation de prix*

Le Groupe négocie avec ses fournisseurs des prix d'achat « à la saison » afin de se prémunir contre des hausses de prix en cours d'année.

*Risque de crédit*

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit important, ses clients étant principalement des grands noms de la distribution spécialisée.

*Risque sur taux d'intérêt*

Le Groupe est exposé à une évolution défavorable des taux d'intérêts sur l'ensemble de ses passifs financiers à l'exception de quelques emprunts couverts par des contrats de swaps (voir paragraphe 21)

**6- Principales opérations survenues au cours du semestre*****Résiliation du contrat « onéreux » de logistique***

OLIN SA avait signé, début 2007, un contrat portant sur l'externalisation de sa logistique du site de Miramas, pour l'activité « Jardinage » qui a fait l'objet d'une cession à Intermas Nets SA en 2008. L'engagement de OLIN portait sur une période ferme de 8 années.

Ce contrat s'est avéré extrêmement onéreux pour le groupe.

A la clôture du 30 septembre 2007, une provision de 1 880 K€ avait été ainsi constatée dans les comptes pour couvrir les surcoûts de ce contrat pour les 7 prochaines années.

En 2008, suite à la cession de l'activité « Jardinage » à Intermas Nets SA, OLIN a négocié un accord avec le prestataire logistique prévoyant la rupture du contrat de logistique à compter du 31 décembre 2008.

Conséquemment, la provision portant sur ce contrat à été ajustée dans les comptes du 30 septembre 2008 en fonction des coûts réels supportés par OLIN jusqu'à la rupture du contrat, soit 936 K€.

Au 31 mars 2009, la provision ne subsiste plus que pour 150 K€. Ce solde a été effectivement décaissé le 20 mai 2009.

### ***Résiliation du bail du site de Boulogne***

Dans le cadre de sa réorganisation et dans l'objectif de réduire à minima les coûts de fonctionnement du Groupe, le bail du site de Boulogne a été résilié à compter du 1er novembre 2008 moyennant une indemnité transactionnelle de 193 K€ (et des honoraires d'agence immobilière de 50 K€).

Ce bail 3-6-9 débutait au 1er décembre 2007 et comportait une première période ferme de 5 années. Le loyer annuel HT était de 274 K€ et hors charges.

### ***Remboursement du prêt relais Thémis***

Lors de la signature de la promesse de vente du bâtiment de Lille (20 janvier 2008), OLIN SA avait reçu de l'acquéreur un acompte de 2.500 K€ sur le prix de vente.

Suite à la préemption de la vente par la CU-Lille, OLIN SA s'est trouvé obligé de rembourser, dans les plus brefs délais, l'acompte qu'elle avait reçu de l'acheteur augmenté des intérêts.

Pour ce faire, OLIN a souscrit auprès de la Banque Thémis un prêt relais de 2.627 K€ au taux d'Euribor 4 mois +3%.

Le prêt relais a été remboursé le 23 décembre 2008, à la suite de la perception du prix de la préemption.

### ***Gel du remboursement des échéances de l'emprunt de conversion du CT et des emprunts Karibu***

Voir paragraphe 5 « Gestion des risques », sous le titre « Le financement moyen terme ».

## ***Gouvernance***

### ***Directoire***

Aux termes des Conseils de Surveillance du 30 septembre 2008 et du 21 novembre 2008, le Directoire de Nortène est désormais composé de :

- Jean-Luc HEYMANS – Président
- Georges TOURNIER – Membre, Directeur Général

### ***Conseil de Surveillance***

Aux termes de la réunion du 21 novembre 2008, le Conseil de Surveillance est désormais composé ainsi :

- Monsieur Bernard ROQUES : Président
- Monsieur Jérémie SURCHAMP : Vice-Président
- Monsieur Nicolas URBAIN : Membre
- Monsieur Dominique VITOU : Membre
- Monsieur Philippe LEPERS : Membre

## 7- Principales opérations survenues depuis la clôture semestrielle

### *Cessions et réorganisations*

Au cours du semestre clos le 31 mars 2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES s'est engagée à céder aux Managers des filiales anglaises du Groupe, savoir les sociétés Nortene Ltd, Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd, la totalité de sa participation dans le capital desdites filiales.

Un accord de cession, sous conditions suspensives, a été signé le 4 avril 2009.

Les dernières conditions suspensives ayant été levées le 27 avril 2009, les cessions de participation sont devenues effectives à cette date.

Aux termes de cet accord, le Groupe OLIN a accepté d'abandonner les créances en compte courant qu'il détenait sur les filiales anglaises cédées et les sociétés Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd se sont engagées à régler au Groupe OLIN, au plus tard le 31 décembre 2009, les achats réalisés auprès de Ubbink Garden BV depuis le 1er octobre 2008.

Enfin, sous réserve des résultats réalisés par les filiales cédées au titre de l'exercice social en cours, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES pourrait recevoir un complément de prix plafonné.

La cession de ces participations ayant été effectuée au profit des Managers des filiales cédées, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES n'a consenti aux cessionnaires aucune garantie de passif.

Le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES a par ailleurs conclu avec Apollo Gardening Ltd, pour le territoire « UK et Irlande » :

- un contrat de licence portant sur la marque « Ubbink » (marque du groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES) en vue de la commercialisation des articles de la gamme « garden sundries » ;
- des contrats de distributions des produits « Bois » de la société Karibu Holztechnik GmbH et « Eau » de la société Ubbink Garden BV, toutes deux sociétés du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.

Il est enfin rappelé que les filiales cédées ont réalisé, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008, un chiffre d'affaires net global hors-groupe de 5.535 K€ et une perte nette de – 319 K€. Les résultats cumulés au bilan (y compris le résultat constaté au 30 septembre 2008) sont de – 3.927 KGBP, soit environ - 4.971 K€ (avec un taux de change EUR/GBP de 0,79).

Au 31 mars 2009, les chiffres d'affaires et résultats des filiales anglaises sont les suivants :

(en milliers d'euros)

Au 31 mars 2009	Apollo Ltd	Ubbink Ltd	Nortene Ltd	Total
Chiffre d'affaires	2 484	0	0	2 484
Résultat	-302	0	-285	-587

La cession des filiales anglaises générera une perte de 1,5 million d'euros dans les comptes consolidés du 30 septembre 2009 (effet de la réserve de conversion incluse), compte tenu du prix de vente symbolique de 1 GBP.

Toutefois, elle permet au Groupe OLIN de se défaire de filiales dont l'activité est actuellement déficitaire pour se recentrer, à partir de véritables outils industriels européens, sur la fabrication et la commercialisation de tous les produits permettant l'agencement et l'aménagement des espaces extérieurs sous l'angle de la nature et du bien-être (châlets, abris, piscines, terrasses, spas, saunas, fontaines...)

### ***Changement de dénomination sociale***

Dans le cadre des différents accords conclus avec la société espagnole INTERMAS NETS depuis le 24 mai 2008 à l'occasion de la cession de l'activité Jardinage France, la Société a cédé à INTERMAS NETS la marque « NORTENE » et décidé de développer et promouvoir ses différents métiers sous l'enseigne commerciale « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » (OLIN).

A compter du 15 mai 2009, date de l'assemblée générale ayant décidé le changement de dénomination sociale, la Société est désormais dénommée OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.

### ***Réduction de capital motivée par des pertes***

L'Assemblée Générale extraordinaire du 15 mai 2009 a décidé une réduction de capital d'un montant de 7 553 470,50 euros pour le ramener de 7 813 935 euros à 260 464,50 euros afin d'apurer, à due concurrence, une partie de la perte apparaissant dans les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Cette réduction de capital est réalisée par voie de minoration de 2,90 euros la valeur nominale de chacune des 2 604 645 actions composant actuellement le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 3 euros à 0,10 euro par action.

### ***Délégation de compétence et autorisations financières consenties au Directoire***

Aux termes des 14ème et 15ème résolutions adoptées lors de l'assemblée générale du 15 mai dernier, les actionnaires de la Société ont délégué au Directoire, pour une durée de 26 mois et dans la limite d'un montant nominal maximum de 19,5 M€, la compétence de décider des augmentations de capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Le montant nominal maximum de ces délégations de compétence, qui s'élevait précédemment à 4,8 M€ (cf. décisions de l'assemblée générale mixte du 27 mars 2007), est désormais fixé à 19,5 M€ et tient compte des termes de l'accord conclu le 16 avril dernier entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses banques « haut bilan » qui prévoit notamment, sous réserve de l'accord des autorités boursières, une incorporation au capital des créances de D&P PME IV et EFFI INVEST I à hauteur d'un montant de 14,3 M€, qui correspond à la part garantie par D&P PME IV et EFFI INVEST I (soit 75%) d'une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 19 500 000 €.

### ***Encaissement du solde du prix de cession de l'activité « Jardinage France »***

Le contrat de cession de l'activité « Jardinage France », signé avec la société espagnole Intermas, prévoyait le règlement du solde du prix de la vente pour le 3 juillet 2009.

Les parties ont jugé qu'il était de leur intérêt commun de solder au plus tôt ce dossier et ont avancé au 20 mai 2009 le paiement du solde.

## **8- Continuité d'exploitation**

La société OLIN SA, ses actionnaires de référence et ses banques « haut bilan » ont signé, le 16 avril 2009, un accord gelant jusqu'au 31 janvier 2010 les échéances en capital de l'emprunt de conversion du court terme et les échéances en capital des emprunts d'acquisition de Karibu.

Ce protocole prévoit également des opérations financières de haut de bilan dont la réalisation devrait intervenir avant la fin de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Le plan de trésorerie prévisionnel 2009 de la société OLIN, établi en avril 2009, à la suite de la signature de ce protocole, laissait apparaître un niveau de financement suffisant jusqu'à la fin de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Une incertitude existe toutefois au-delà de cette date et notamment au 31 janvier 2010, date à laquelle doivent reprendre les remboursements d'emprunts de conversion du court terme (solde au 31 mars 2009 de 9 673 K€) et des emprunts d'acquisition Karibu (solde au 31 mars 2009 de 10 035 K€).

La Direction demeure toutefois confiante dans sa capacité à trouver avec ses principaux créanciers des solutions permettant la préservation des intérêts des toutes les parties.

Un échec remettrait en cause la continuité d'exploitation de la société.

Par conséquent, nonobstant le niveau élevé des pertes cumulées jusqu'au 31 mars 2009, les capitaux propres consolidés négatifs et les risques de ne pas honorer les remboursements d'emprunts à compter du 31 janvier 2010, les comptes ont été arrêtés par le Directoire dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

## **9- Information sectorielle**

La répartition du résultat opérationnel par zone géographique (secteur primaire) est la suivante :

(en milliers d'euros)

Segmentation géographique	France	Allemagne	Belgique Hollande	UK	Autres	Total
<b>Au 31 mars 2009 :</b>						
Produits sectoriels	4 477	16 176	6 509	-	-	27 162
Charges sectorielles nettes	- 6 478	- 16 889	- 6 776	-	-	- 30 143
Résultat opérationnel courant	- 2 001	- 713	- 267	-	-	- 2 981
Total des actifs (1)	12 137	24 652	14 548	-	-	51 337
Total des investissements	30	227	103	-	-	360
Total des dépréciations	96	132	157	-	-	385
Total des passifs opérationnels (2)	7 773	7 509	1 907	-	50	17 239
Total des dettes financières (3)	37 604	8 640	7 089	-	625	53 958

(en milliers d'euros)

Segmentation géographique	France	Allemagne	Belgique Hollande	UK	Autres	Total
<b>Au 31 mars 2008 :</b>						
Produits sectoriels	5 871	14 897	7 436	-	-	28 204
Charges sectorielles nettes	- 8 728	- 15 963	- 7 469	-	-	- 32 160
Résultat opérationnel courant	- 2 857	- 1 066	- 33	-	-	- 3 956
Total des actifs (1)	19 076	24 426	18 653	4 395	5	66 555
Total des investissements	381	63	384	146	-	974
Total des dépréciations	99	528	108	70	-	805
Total des passifs opérationnels (2)	18 970	3 648	7 003	1 657	51	31 329
Total des dettes financières (3)	46 021	10 643	7 917	331	660	65 572

(en milliers d'euros)

Segmentation géographique	France	Allemagne	Belgique Hollande	UK	Autres	Total
<b>Au 30 septembre 2008 :</b>						
Produits sectoriels	11 302	41 784	17 433	-	-	70 519
Charges sectorielles nettes	- 17 749	- 39 692	- 15 697	-	-	- 73 138
Résultat opérationnel courant	- 6 447	2 092	1 736	-	-	- 2 619
Total des actifs (1)	18 573	21 234	10 305	3 304	5	53 421
Total des investissements	737	113	295	99	-	1 244
Total des dépréciations	511	309	834	127	-	1 781
Total des passifs opérationnels (2)	8 714	3 419	2 877	775	51	15 836
Total des dettes financières (3)	38 830	6 356	4 942	252	668	51 048

La répartition du résultat opérationnel par activité (secteur secondaire) est la suivante :

(en milliers d'euros)

Segmentation par activité	Holding	Jardin	Eau	Bois	Total
<b>Au 31 mars 2009 :</b>					
Produits sectoriels	8	-	12 054	15 100	27 162
Charges sectorielles nettes	- 1 058	-	- 13 108	- 15 977	- 30 143
Résultat opérationnel courant	- 1 050	-	- 1 054	- 877	- 2 981
Total des actifs (1)	261	8 106	16 560	26 410	51 337
Total des investissements	-	-	122	238	360
Total des dépréciations	-	65	185	135	385
Total des passifs opérationnels (2)	1 608	2 452	7 278	5 901	17 239
Total des dettes financières (3)	6 848	23 477	12 712	10 921	53 958

(en milliers d'euros)

Segmentation par activité	Holding	Jardin	Eau	Bois	Total
<b>Au 31 mars 2008 :</b>					
Produits sectoriels	217	-	13 158	14 829	28 204
Charges sectorielles nettes	- 2 092	-	- 13 874	- 16 194	- 32 160
Résultat opérationnel courant	- 1 875	-	- 716	- 1 365	- 3 956
Total des actifs (1)	427	11 741	33 860	20 527	66 555
Total des investissements	-	279	653	42	974
Total des dépréciations	-	139	464	202	805
Total des passifs opérationnels (2)	7 039	8 368	11 891	4 031	31 329
Total des dettes financières (3)	13 833	24 752	16 533	10 454	65 572

(en milliers d'euros)

Segmentation par activité	Holding	Jardin	Eau	Bois	Total
<b>Au 30 septembre 2008 :</b>					
Produits sectoriels	412	-	32 081	38 026	70 519
Charges sectorielles nettes	- 5 756	-	- 30 188	- 37 194	- 73 138
Résultat opérationnel courant	- 5 344	-	- 1 893	- 832	- 2 619
Total des actifs (1)	4 106	13 510	15 449	20 356	53 421
Total des investissements	-	294	309	641	1 244
Total des dépréciations	-	445	439	897	1 781
Total des passifs opérationnels (2)	2 267	6 119	4 510	2 940	15 836
Total des dettes financières (3)	8 994	23 540	8 915	9 599	51 048

(1) Total des actifs hors impôts différés et après réaffectation des goodwill

(2) Les passifs opérationnels incluent les provisions

(3) Les financements mis à disposition des filiales par la société mère sont réaffectés aux secteurs concernés et réduisent conséquemment la rubrique « Total des dettes financières » de la Holding.

La dette financière « France » comprend le financement de l'acquisition de la filiale allemande Karibu (au 31-03-2009 : 10.035 K€ ; au 31-03-2008 : 10.269K€ et au 30-09-2008 : 10.114 K€)

(4) Voir le compte de résultat des activités abandonnées pour les données d'exploitation. Les données de bilan au 31 mars 2009 exclues les montants relatifs aux filiales anglaises destinées à être cédés.

La répartition sectorielle est effectuée sur la base suivante :

Sociétés	Localisation	Holding	Jardin	Eau	Bois
Karibu Gmbh	Allemagne				x
Nortland	France				x
Olin SA	France	x			
Ubbink France	France			x	x
Ubbink Garden BV	NL/Belgique			x	
Ubbink Garten Gmbh	Allemagne			x	

Les filiales sont, pour l'essentiel de leurs opérations, dédiées à un secteur d'activité donné même si elles commercialisent aussi les autres gammes sectorielles.

Le sous groupe Ubbink Garden BV a une activité « Jardin » importante. Cependant, les seules données sectorielles disponibles sont le chiffre d'affaires et la marge.

Olin France (ex Ubbink France), historiquement comptabilisé en secteur « Eau », a réalisé 50% de son chiffre d'affaires 2008 dans le secteur du Bois suite à la prise en location gérance du fonds de commerce de Nortland au 1er janvier 2008. Sur le semestre clos au 31 mars 2009, le chiffre d'affaires net de Olin France est réalisé pour 36% dans le secteur du Bois et pour 64% dans le secteur de l'Eau.

### **10- Activités abandonnées**

La restructuration du groupe a conduit à prendre les mesures suivantes :

► Au cours de l'exercice précédent

Sociétés	Mesures
Olin Jardinage	: Activité cédée le 3 juillet 2008 à Intermas
Olin Pro	: Activité cédée le 3 juillet 2008 à Intermas
Trent	: Activité arrêtée au cours de l'exercice 2008
Tout Jardin Direct	: Activité cédée le 10 juin 2008 à TJD
Optimis	: Activité arrêtée au cours de l'exercice 2008
Nortène Fleurs	: Société cédée le 14 décembre 2007
SCI du Bois de la Pie	: Activité arrêtée en 2007 à la suite de la cession de crédit bail concernant le site logistique de Miramas qu'elle portait

► Post clôture semestrielle du 31 mars 2009 (voir paragraphe 7)

Apollo Gardening Ltd	: Société cédée le 4 avril 2009
Ubbink Gardening Ltd	: Société cédée le 4 avril 2009
Nortène Ltd	: Société cédée le 4 avril 2009



Le compte de résultat des activités abandonnées est présenté ci-après :

	(en milliers d'euros)		
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES</b>	Mars 2009	Mars 2008 (retraité)	Septembre 2008 (retraité)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3 389</b>	<b>11 218</b>	<b>22 199</b>
Autres produits	9	12	27
<b>Total Produits</b>	<b>3 398</b>	<b>11 230</b>	<b>22 226</b>
Variation de stock de produits finis et encours	-	- 74	- 74
Achats consommés	- 1 899	- 6 162	- 13 718
Charges externes	- 2 064	- 4 121	- 9 724
Charges de personnel	- 361	- 2 527	- 3 812
Impôts et taxes	44	- 91	- 198
Amortissements	- 331	- 205	- 340
Variation des provisions	596	- 634	223
Autres produits et charges courants	- 350	- 364	- 216
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>- 967</b>	<b>- 2 948</b>	<b>- 5 633</b>
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>- 967</b>	<b>- 2 948</b>	<b>- 5 633</b>
Coût financier brut	- 1 114	- 716	- 1 491
Impôts exigibles et différés	-	- 33	- 43
<b>Résultat après impôts</b>	<b>- 2 081</b>	<b>- 3 697</b>	<b>- 7 167</b>
<b>Résultat net part du groupe</b> (1)	<b>- 2 081</b>	<b>- 3 697</b>	<b>- 7 167</b>
<b>CESSIONS D'ACTIFS</b>			
	Mars 2009	Mars 2008 (retraité)	Septembre 2008 (retraité)
Résultat des cessions de fonds avant impôts	-	-	3 453
Charges d'impôts	-	-	-
<b>Résultat des cessions de fonds avant impôts</b> (2)	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 453</b>
<b>Résultat net des activités abandonnées</b> (1) + (2)	<b>- 2 081</b>	<b>- 3 697</b>	<b>- 3 714</b>

Les actifs et passifs destinés à être cédés au 31 mars 2009 sont présentés ci-après :

	(en milliers d'euros)		
<b>ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES</b>	Mars 2009	Mars 2008	Septembre 2008
Immobilisations incorporelles	-	36	-
Immobilisations corporelles	-	662	-
Immeuble de placement	-	3 035	-
Actifs financiers non courants	-	7	-
<b>Actif non courant</b>	<b>-</b>	<b>3 740</b>	<b>-</b>
Stocks et encours	1 296	3 020	-
Créances Clients et autres débiteurs	2 128	-	-
Actifs financiers courants	57	-	-
<b>Actif courant</b>	<b>3 481</b>	<b>3 020</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 481</b>	<b>6 760</b>	<b>-</b>

(en milliers d'euros)

<b>PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES</b>	Mars 2009	Mars 2008	Septembre 2008
Passifs financiers à court terme	462		-
Autres passifs - Fournisseurs et autres créditeurs	1 521		-
<b>Passif courant</b>	<b>1 983</b>	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 983</b>	-	-

NB : Les flux d'exploitation, d'investissement et de financement des activités abandonnées sont présentés avec ceux des activités poursuivies

### **11- Immobilisations incorporelles**

Le détail des goodwill est le suivant :

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	Karibu	Nortène Fleurs	Nortène Pro	Ubbink BV	Nortland	Total
30/09/2007	10 404	74	6	1 540		12 024
Variation de taux d'intérêts					114	114
Entrée de périmètre						0
Sortie de périmètre						0
30/09/2008	10 404	74	6	1 540	114	12 138
Variation de taux d'intérêts						0
Entrée de périmètre						0
Sortie de périmètre						0
31/03/2009	10 404	74	6	1 540	114	12 138

(en milliers d'euros)

DEPRECIATIONS	Karibu	Nortène Fleurs	Nortène Pro	Ubbink BV	Nortland	Total
30/09/2007	-1 980	-74	0	0		-2 054
Variations de périmètre						0
Impairment Test			-6		-114	-120
30/09/2008	-1 980	-74	-6	0	-114	-2 174
Variations de périmètre						0
Impairment Test						0
31/03/2009	-1 980	-74	-6	0	-114	-2 174

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	Karibu	Nortène Fleurs	Nortène Pro	Ubbink BV	Nortland	Total
30/09/2007	8 424	0	6	1 540	0	9 970
30/09/2008	8 424	0	0	1 540	0	9 964
31/03/2009	8 424	0	0	1 540	0	9 964

► Karibu :

Fin 2005, Olin SA a pris le contrôle de Karibu, société de droit allemand, leader du marché du chalet en bois.

Un montant représentant 67 % du prix initial de Karibu a été payé au vendeur, soit 9 128 K€. De ce fait, un goodwill de 8 799 K€ a été dégagé à la clôture du 30 septembre 2006. Pour plus de détails, le lecteur se reportera à l'annexe des comptes consolidés à cette date.

A la suite de difficultés rencontrées par Olin SA pour payer le solde du prix dû au vendeur, une nouvelle négociation a été engagée. Finalement, un nouvel accord, signé le 24 mai 2007, fixe un nouveau prix de 11 millions d'€ pour 100% des titres Karibu. Le «purchase accounting» a été revu au 30 septembre 2007 en fonction des derniers développements.

Compte tenu des perspectives dégradées de Karibu et de la dilution subie en cours d'exercice, un « impairment » de 1980 K€ avait été retenu au 31 mars 2007 sur le Goodwill Karibu.

Cette dépréciation, non réversible selon la norme IAS 36 a donc été maintenue au 30 septembre 2007, bien que selon les nouveaux calculs en fonction des paramètres au 30 septembre 2007, aucune dépréciation n'était nécessaire.

Les tests de dépréciation réalisés au 30 septembre 2008 n'ont pas révélé de dépréciation du goodwill.

Au 31 mars 2009, il n'existe pas d'indice de perte de valeur.

► Nortland :

OLIN SA détenait, jusqu'en avril 2008, 95% du capital de Nortland. Sa détention est désormais de 100% suite à l'acquisition de titres opérée en avril 2008.

Conséquemment, un goodwill de 114 K€ est constaté et immédiatement déprécié à 100% compte tenu de la situation économique de cette filiale (dépréciation comptabilisée sur la ligne «Amortissement» du compte de résultat au 30 septembre 2008).

► Tests d'impairment :

Les goodwills sont soumis à un test annuel de dépréciation. En absence d'indices de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'est réalisé en cours d'exercice.

Les tests d'impairment effectués au 30 septembre 2008 n'ont révélé aucune perte de valeur des Goodwills de Karibu et de Ubbink Garden BV.

Ces calculs ont nécessité de recourir à des estimations, notamment des séquences de cash-flows prévisionnels avant impôts, actualisées au taux de 10 %.

Ce taux d'actualisation a été retenu au regard, d'une part, du contexte économique incertain et, d'autre part, du taux de marché pour ce type d'actifs.

Compte tenu de l'homogénéité des activités, le même taux est appliqué aux différentes UGT.

La variation de +/- 1 point du taux d'actualisation et du taux de croissance n'ont pas remis en cause les résultats obtenus.

Au 31 mars 2009, sur la base d'informations de sources externes et internes qu'il a pu rassembler, le groupe n'a pas relevé d'indices de perte de valeur, ni pour Karibu, ni pour Ubbink Garden BV.

La nature des immobilisations incorporelles hors goodwill est la suivante :

(en milliers d'euros)				
VALEURS BRUTES	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
30/09/2007	134	925	1 431	2 490
Augmentation	0	73	181	254
Diminution	-134	-998	-70	-1 202
Sortie de périmètre	0	0	-36	-36
30/09/2008	0	0	1 506	1 506
Augmentation	0	0	102	102
Diminution	0	0	-1	-1
Sortie de périmètre	0	0	0	0
31/03/2009	0	0	1 607	1 607

(en milliers d'euros)				
DEPRECIATIONS	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
30/09/2007	-132	-660	-888	-1 680
Dotation	-1	-54	-571	-626
Diminution	133	714	47	894
Sortie de périmètre	0	0	25	25
30/09/2008	0	0	-1 387	-1 387
Dotation	0	0	-152	-152
Diminution	0	0	1	1
Sortie de périmètre	0	0	0	0
31/03/2009	0	0	-1 538	-1 538

(en milliers d'euros)				
VALEURS NETTES	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
30/09/2007	2	265	543	810
31/03/2008	1	201	228	430
30/09/2008	0	0	119	119
31/03/2009	0	0	69	69

## **12 – Immobilisations corporelles**

La nature des immobilisations corporelles est la suivante :

(en milliers d'euros)					
VALEURS BRUTES	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immo corporelles	Total	Immeuble de placement
30/09/2007	2 948	7 950	5 968	16 866	3 200
Augmentation	190	414	272	876	0
Diminution	-1 874	-2 388	-1 806	-6 068	-3 200
Sortie de périmètre	-311	-131	-233	-675	0
30/09/2008	953	5 845	4 201	10 999	0

30/09/2008	953	5 845	4 201	10 999	0
Différence de conversion	0	0	0	0	0
Augmentation	24	16	275	315	0
Diminution	-12	-160	-92	-264	0
Sortie de périmètre	0	0	0	0	0
Reclassement IFRS 5	0	-1 031	0	-1 031	0
31/03/2009	965	4 670	4 384	10 019	0

(en milliers d'euros)

DEPRECIATIONS	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immo corporelles	Total	Immeuble de placement
30/09/2007	-2 470	-6 119	-4 643	-13 232	0
Dotation	-75	-677	-283	-1 035	0
Diminution	1 868	2 126	1 060	5 054	0
Sortie de périmètre	256	123	161	540	0
30/09/2008	-421	-4 547	-3 705	-8 673	0
Dotation	-36	-144	-103	-283	0
Diminution	9	160	60	229	0
Sortie de périmètre	0	0	0	0	0
Reclassement IFRS 5	0	815	0	815	0
31/03/2009	-448	-3 716	-3 748	-7 912	0

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immo corporelles	Total	Immeuble de placement
30/09/2007	478	1 831	1 325	3 634	3 200
31/03/2008	510	1 660	727	2 897	0
30/09/2008	532	1 298	496	2 326	0
31/03/2009	517	954	636	2 107	0

### **13- Autres actifs financiers**

La nature des autres actifs financiers est la suivante :

(en milliers d'euros)

Immobilisations financières	31/03/09	31/03/08	30/09/08
Dépôts, cautionnements, prêts	159	182	170
Juste valeur Swap	11	0	59
Provision dépôts, cautionnements	-117	0	0
Total	53	182	229

(Cf. point 21 pour les swaps de taux)

### **14- Impôts différés actifs**

La position nette des impôts différés représente, au 31 mars 2009, un actif de 188 K€.

Impôts Différés	Différences temporelles	Reports déficitaires	Total
Actif	66	122	188
Passif	0	0	0

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

A la dernière clôture annuelle (30 septembre 2008), le groupe avait accumulé plus de 30 millions de déficits et différences temporelles non activés.

L'utilisation des déficits n'est pas soumise à une date d'expiration.

Une convention d'intégration fiscale lie OLIN SA, OLIN JARDINAGE, NORTLAND, OLIN PRO et OPTIMIS.

### **15 – Stocks et en-cours**

Le détail des stocks est le suivant :

	(en milliers d'euros)		
Stocks	31/03/09	31/03/08	30/09/08
Matières premières et fournitures	1 569	2 418	1 758
En-cours de production	622	691	513
Produits finis et intermédiaires	2 736	2 629	1 487
Marchandises	12 080	15 210	13 112
Dépréciation	-894	-1 586	-1 658
<b>Total</b>	<b>16 113</b>	<b>19 362</b>	<b>15 212</b>

Le groupe mène une politique de réduction des stocks afin d'alléger ses besoins de financement.

Par ailleurs, les stocks de marchandises des filiales anglaises sont déclassés au 31 mars 2009 dans la rubrique « actifs destinés à être cédés » du bilan pour 1.296 K€ (voir note 10).

### **16– Clients**

Le détail des comptes clients est le suivant :

	(en milliers d'euros)		
Clients	31/03/09	31/03/08	30/09/08
Créances clients	18 269	27 568	15 856
Provisions	-2 365	-1 863	-1 964
<b>Créances clients nettes</b>	<b>15 904</b>	<b>25 705</b>	<b>13 892</b>

Le niveau des créances clients diminue compte tenu :

- des cessions d'activités opérées au cours de l'exercice 2008, notamment celle de Olin Jardinage (3 juillet 2008) ;

- et du reclassement des postes « clients » des filiales anglaises dans la rubrique « actifs destinés à être cédés » du bilan pour 2.039 K€ (voir paragraphe 10)

La provision sur clients au 31 mars 2009 concerne pour 0,8 million d'€ la créance chinoise de Nortène Tunisie (comme au 31 mars 2008 et au 30 septembre 2008).

Nortène Tunisie avait cédé l'ensemble de ses machines à un industriel chinois en 2005 pour un montant de 1,5 million de USD. Le paiement de cette somme devait être effectué selon un échéancier préétabli.

Les difficultés de Nortène ont provoqué incidemment le dépôt de bilan de l'acquéreur chinois des machines de Nortène. La créance résiduelle sur la cession des machines, soit 0,8 m€, a donc été provisionnée en totalité. Des mesures ont été prises pour récupérer tout ou partie de cette créance, mais leur chance de succès reste incertaine.

<b>Mars 2009</b>		(en milliers d'euros)			
<b>Clients échus</b>	<b>Total 31-03-09</b>	<b>- 3 mois</b>	<b>+ 3 à - 6 mois</b>	<b>+ 6 à - 12 mois</b>	<b>+ 12 mois</b>
Clients échus	3 752	1 059	387	905	1 401
Dépréciations	-2 365	-119	-197	-745	-1 304
Clients échus nets	1 387	940	190	160	97

<b>Septembre 2008</b>		(en milliers d'euros)			
<b>Clients échus</b>	<b>Total 30-09-08</b>	<b>- 3 mois</b>	<b>+ 3 à - 6 mois</b>	<b>+ 6 à - 12 mois</b>	<b>+ 12 mois</b>
Clients échus	3 113	716	539	677	1 181
Dépréciations	-1 964	-56	-226	-563	-1 119
Clients échus nets	1 149	660	313	114	62

Les clients échus depuis plus de 12 mois comprennent la créance chinoise explicitée dessus pour 778 K€ au 31 mars 2009 et 803 K€ au 30 septembre 2008.

Les créances échues depuis plus de 6 mois sont provisionnées à 100% de leurs valeurs hors taxes ; les montants figurant alors sur la ligne « Clients échus nets » correspondent à la TVA.

## **17- Autres actifs courants**

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	(en milliers d'euros)		
Autres créances	31/03/09	31/03/08	30/09/08
Créances sur organismes sociaux	40	36	19
Créances fiscales	1 863	1 650	1 696
Autres créances	3 078	2 573	8 313
Delivery Rights	819	0	0
Charges constatées d'avance	195	401	212
Provision sur autres créances	-528	-354	-372
Total	5 467	4 306	9 868

Le poste « Delivery Rights » correspond au coût d'un nouveau référencement en l'Allemagne.

Ce coût est rapporté au résultat (en moins des ventes) en proportion du chiffre d'affaires réalisé par rapport au chiffre d'affaires prévu au contrat de référencement, celui-ci prévoyant un engagement de volume.

Le poste « Autres créances » enregistre au 31 mars 2009 :

- le solde du prix de cession des fonds de commerce cédés à Intermas en juillet 2008, soit 1 250 K€
- le solde du prix de cession des titres de Nortène Fleurs, soit 150 K€

Au 30 septembre 2008, il enregistre :

- le solde du prix de cession des fonds de commerce cédés à Intermas en juillet 2008, soit 1 250 K€
- le prix de vente de l'immeuble de placement de Lille, soit 3 100 k€
- le solde du contrat de factorisation des créances clients de Nortène Jardinage correspondant aux retenues opérées par le factor, soit 1 864 k€
- le solde du prix de cession des titres de Nortène Fleurs, soit 150 K€

La provision sur les « Autres créances » concerne, pour l'essentiel, le solde du prix des titres Nortène Technologies cédés au Groupe Plymouth courant 2000 et le solde du prix de cession des titres Nortène Fleurs au Groupe Parmeo en décembre 2007.

## **18- Capital**

<b>Historique</b>	<b>Nombre d'actions</b>
<b>Au 01/10/2005</b>	<b>893 800</b>
Distribution gratuite d'actions - incorp. réserves (28-04-06)	29 794
Nouvelles actions - Fusion NJ-NSA (28-04-2006)	181 050
<b>Au 30/09/2006</b>	<b>1 104 644</b>
Action de préférence (18-09-2007) ; devenue action ordinaire au 30-06-2008	1
<b>Au 30/09/2007</b>	<b>1 104 645</b>
Exercice BSA au 30-06-2008	1 500 000
<b>Au 30/09/2008</b>	<b>2 604 645</b>
<b>Au 31/03/2009</b>	<b>2 604 645</b>

La valeur nominale de l'action est de 3 €, fixant le capital social à 7.813.935 € au 31 mars 2009.

Post clôture semestrielle, le 15 mai 2009, l'Assemblée Générale extraordinaire a décidé une réduction de capital d'un montant de 7 553 470,50 euros pour le ramener de 7 813 935 euros à 260 464,50 euros afin d'apurer, à due concurrence, une partie de la perte apparaissant dans les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Cette réduction de capital est réalisée par voie de minoration de 2,90 euros la valeur nominale de chacune des 2 604 645 actions composant actuellement le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 3 euros à 0,10 euro par action.

## **19- Provisions**

Le détail des provisions à plus et moins de un an est le suivant :



(en milliers d'euros)

Provisions	Contrat onéreux	Garanties	Risques sociaux	Risques commerciaux	Autres risques	Total
<b>Ouverture 01-10-2008</b>	<b>936</b>	<b>56</b>	<b>593</b>	<b>462</b>	<b>177</b>	<b>2 224</b>
Dotation	0	24	57	26	30	137
Reprises utilisées	-786	0	-402	-86	-200	-1 474
Reprises inutilisées	0	0	0	0	0	0
<b>Clôture 31-03-2009</b>	<b>150</b>	<b>80</b>	<b>248</b>	<b>402</b>	<b>7</b>	<b>887</b>
Part à moins d'un an	150	80	248	402	7	887
Part à plus d'un an	0	0	0	0	0	0

La provision pour contrat onéreux concerne le contrat logistique signé pour 8 années fermes à compter du 2 février 2007. Elle a été dotée au 30 septembre 2007 pour un montant 1880 K€. Au 30 septembre 2008, compte tenu des accords pris post clôture avec le prestataire pour la résiliation du contrat logistique, la provision est ramenée à 936 K€. Au 31 mars 2009, la provision pour contrat onéreux ne subsiste plus que pour 150 K€. Ce solde a été effectivement décaissé le 20 mai 2009.

Les autres provisions concernent divers litiges, risques et charges identifiés.

Pour les provisions de retraites, se reporter à la note 27.

## **20- Obligations**

L'assemblée générale du 18 septembre 2007 a émis 1.500.000 OBSA de 10 €.

1.000.000 d'OBSA ont été souscrite par D&P PME IV et 500.000 par EFFI INVEST I.

*(Pour la description des caractéristiques des OBSA, il convient de se reporter aux annexes des comptes consolidés au 30 septembre 2007)*

La totalité des 1 500 000 BSA attachés aux obligations a été exercée pour l'augmentation de capital réalisée le 30 juin 2008.

Les obligations restantes sont inscrites en passifs financiers (note 21) pour le montant net des frais d'émission, soit pour 11 491 K€ au 31 mars 2009.

## **21- Passifs Financiers**

### *Affectation des passifs financiers au bilan :*

(en milliers d'euros)

Non courants	31/03/09	31/03/08	30/09/08
OBSA - Obligations	0	14 105	11 278
Emprunts bancaires	65	24 235	19 815
Emprunts S&B	0	1 015	1 000
Crédits-bails	20	81	44
Dépôts et cautionnements	0	23	0
<b>Total Non Courants (+ 1 an) (a)</b>	<b>85</b>	<b>39 459</b>	<b>32 137</b>

<b>Courants</b>	<b>31/03/09</b>	<b>31/03/08</b>	<b>30/09/07</b>
Emprunts bancaires	22 857	1 359	3 216
Obligations	11 491	0	0
Emprunts S&B	1 000	0	0
Crédits-bails	52	45	55
Juste valeur Swap	3		
<b>Passifs fin. à LT - part à -1 an</b>	<b>35 403</b>	<b>1 404</b>	<b>3 271</b>
Crédits de campagne et autres facilités	18 470	24 709	15 640
Crédits à CT et banques	18 470	24 709	15 640
<b>Total courants (- 1an) (b)</b>	<b>53 873</b>	<b>26 113</b>	<b>18 911</b>
<b>Total général des passifs financiers (a)+(b)</b>	<b>53 958</b>	<b>65 572</b>	<b>51 048</b>

***Echéancier du passif financier :***

Dettes financières	Total	(en milliers d'euros)		
		échéance -1 an	échéance +1 an - 5 ans	échéance + 5 ans
Obligations (2)	11 491	11 491	0	0
Emprunt conversion du court terme (1)	9 673	9 673	0	0
Emprunts acquisition Karibu (1)	10 035	10 035	0	0
Emprunt D&P PME IV - EFFI INVEST I	2 480	2 480	0	0
Emprunt Nortène Tunisie	607	607	0	0
Emprunt Mt Karibu	127	62	65	0
Emprunt S&B Karibu	1 000	1 000	0	0
Crédit-bails	72	52	20	0
Juste valeur Swap	3	3	0	0
Crédits de campagne et autres court terme	18 470	18 470	0	0
<b>Total</b>	<b>53 958</b>	<b>53 873</b>	<b>85</b>	<b>0</b>

(1) L'emprunt de conversion du court terme et les emprunts d'acquisition de Karibu sont classés en « passifs courants » au 31 mars 2009, dans la mesure où l'accord des banques a été obtenu après la clôture semestrielle, le 16 avril 2009.

Cet accord prévoit, d'une part, le gel, jusqu'au 31 janvier 2010, des échéances en capital de l'emprunt de conversion CT et des emprunts d'acquisition de Karibu et, d'autre part, le paiement des intérêts de la période limité à 700 K€ selon l'échéancier suivant : 100 K€ à la signature de l'accord, 200 K€ en octobre 2009 et 400 K€ en novembre 2009.

Entre la date limite de gel des échéances (31/01/2010) et le 31 mars 2010, date marquant la fin d'une période de 12 mois après la clôture semestrielle, l'échéancier initial des emprunts prévoyait un remboursement en capital de 524 K€ au 21 mars 2010.

(2) L'accord négocié avec les banques (voir ci-dessus) prévoit, par ailleurs, l'incorporation des créances de DP PME IV et EFFI INVEST I au capital de OLIN SA au plus tard le 31 juillet 2009, sauf contrainte d'ordre règlementaire imposée par l'Autorité des Marchés Financiers. Conséquemment, les obligations, dont l'échéance initiale était fixée au 21 septembre 2010, sont reclassées, au 31 mars 2009, dans les échéances à moins d'un an.

**Swaps de taux sur les financements :**

CREDIT AGRICOLE (Swap de taux)							
Date	Objet	Date de	Notionnel	Notionnel	Intérêts	CA	Nortène
conclusion		échéance	€	résiduel €	(flux)	Paye	paye
23/01/2006	Emprunt acq. Karibu	10/07/2009	3 000 000	1 927 500	Trimestriel	Euribor 3 M	3,22%

BNP PARIBAS (Swap de taux)							
Date	Objet	Date de	Nominal	Nominal	Intérêts	BNP Paribas	Nortène
conclusion		échéance	€	résiduel €	(flux)	Paye	paye
20/04/2004	Emprunt N.Tunisie	20/04/2010	1 000 000	223 637	Trimestriel	Euribor 3 M le 18	3,50%

Les justes valeurs des swaps de taux au 31 mars 2009 sont les suivantes :

- Contrat Crédit Agricole (23/01/2006) = 11 K€ (inscrit en actif financier)
- Contrat BNP Paribas (20/04/2004) = - 3 K€ (inscrit en passif financier)

**Sensibilité à la variation des taux d'intérêts :**

L'endettement financier à taux variable est de 39.788 K€ au 31 mars 2009. L'exposition au nette aux variations de taux est de 36.604 K€ (net des swapde taux pour 2.151 K€ et de la trésorerie pour 1.033 K€). Une variation de 1% des taux de référence aurait un impact de 183 K€ en résultat financier du semestre, soit 11,82 % du résultat financier net total (activités poursuivies et activités abandonnées)

**Contrats à terme de couverture EUR/USD et GBP/USD**

Les contrats à terme ont tous été soldés en décembre 2008.

**22- Autres passifs**

Le détail des autres passifs est le suivant :

	(en milliers d'euros)		
Autres passifs	31/03/2009	31/03/2008	30/09/2008
Dettes fournisseurs	11 555	15 936	8 225
Dettes sociales	420	916	659
Dettes fiscales	1 166	1 635	0
Autres dettes	1 954	7 816	3 150
<b>Total</b>	<b>15 095</b>	<b>26 303</b>	<b>12 034</b>

La baisse des dettes fournisseurs concerne principalement le périmètre « France ».

Il est consécutif à la cession de l'activité « Jardinage » en juillet 2008 et au rattrapage des retards de règlement des fournisseurs.

Les principales variations à la baisse sont réalisées par Olin Jardinage (- 2.645 K€) et Olin SA (-1.578 K€)

La baisse des autres postes (dettes sociales, dettes fiscales et autres dettes) s'explique par la réduction du scope de groupe, conséquence des cessions d'activité.

Le poste « Autres dettes » enregistre entre autres, les provisions de Remises de Fin d'Année (RFA). Suite à la cession des fonds de commerce de l'activité « Jardinage » début juillet 2008, aucune provision de RFA n'est incrémentée dans les comptes pour cette activité depuis cette date.

Par ailleurs, il est précisé qu'au 31 mars 2008, le poste « Autres dettes » enregistre l'acompte de 2 500 K€ perçu par Olin SA suite à la signature de la promesse de vente du bâtiment de Lille.

### **23- Chiffre d'affaires**

Globalement, le chiffre d'affaires cumulé des différentes activités poursuivies présente un recul de 3,69 % comparé au 1er semestre de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires du semestre clos au 31 mars 2009, comparé au 1er semestre de l'exercice précédent :

- à reculer de -8,39 % pour le secteur « Eau »
- et à progresser de +1,83 % pour l'activité « Bois »

L'activité « Eau » est en recul sur l'ensemble des pays à l'exception de la France. Le recul est particulièrement significatif en Allemagne, causé par la perte de référencements auprès de certains distributeurs.

Dans le secteur « Bois », la croissance du chiffre d'affaires de la filiale allemande Karibu (+ 16%) est absorbée par la chute de chiffre d'affaires « Bois » en France (activité exploitée par Olin France)

### **24- Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel**

#### → Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant des sociétés conservées, bien que négatif (-2 981 K€), est en amélioration par rapport au 31 mars 2008 (-3 956 K€).

Ce résultat est obtenu grâce à une amélioration de la marge de 3 points et à une réduction des charges d'exploitation de 0,5 million d'€.

#### → Résultat opérationnel

Dans la mesure où aucun évènement intervenu au cours du semestre n'a un caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent et un montant particulièrement significatif, le Résultat opérationnel du 31 mars 2009 est identique au Résultat opérationnel courant.

### **25- couts financiers bruts**

Le détail des charges financières est donné ci-dessous :

	(en milliers d'euros)		
INTERETS	31/03/2009	31/03/2008	30/09/2008
Autres charges financières	-508	-1 516	-2 918
Contrats à terme *	74	-160	-35
Total activités poursuivies	-434	-1 676	-2 953
Activités abandonnées	-1114	-716	-1491
Total général	-1 548	-2 392	-4 444

\* Les contrats à terme avaient été mis en place pour couvrir une évolution défavorable des cours des devises dans lesquels est effectuée une partie des achats du groupe. Ils ont été tous soldés en décembre 2008 suite à la cession de l'activité « Jardin »

OLIN SA gère la trésorerie de ses filiales Françaises. Elle avance les sommes nécessaires aux filiales à travers les comptes courants et leur facture les intérêts correspondants.

Certaines de ses filiales sont classées en « activité abandonnée ».

La variation des coûts financiers bruts pour -844 K€ par rapport au 1er semestre 2008 s'explique ainsi :

Postes d'intérêts		K€
Obligations & Prêts DP PME IV et EFFI INVET I	(1)	126
Provision contrats à terme - Effet d'augmentation sur les charges de 03-08	(2)	240
Provision contrats à terme - Effet de diminution sur les charges de 03-09	(2)	74
Olin Jardinage - Frais financiers de financement propre en 03-08	(3)	100
Effet de la baisse des taux de base (Euribor)	(4)	210
Intérêts de l'avance sur la cession du bâtiment de Lille	(5)	51
Divers		43
<b>Total</b>		<b>844</b>

(1) Les obligations et comptes courants de DP PME IV et EFFI INVEST I ont généré moins d'intérêts sur le 1er semestre 2009, comparé à ceux du 1er semestre de l'exercice précédent, cela du fait des bases plus faibles.

(2) Le provisionnement de la liquidation des contrats à terme a eu pour incidence une augmentation des charges financières du semestre clos au 31 mars 2008 pour un montant de 240 K€ (provision faite sur la base des cours des contrats)

Au 30 septembre 2008, la provision a été réajustée à 135 K€.

Les contrats ont été soldés en décembre 2008, les cours de bourse s'étant rapprochés des cours contractuels.

Le coût final de la rupture des contrats à terme a été de 61 K€. La reprise de la provision existante à l'ouverture a ainsi généré une réduction des charges financières au 31 mars 2009 de 74 K€.

(3) Frais financiers du financement propre de Olin Jardinage au 31 mars 2008 (factor...). Le fonds de commerce de cette filiale a été cédé début juillet 2008.

(4) Le taux de base moyen (Euribor) du 1er semestre 2009 a baissé d'environ 1,50% par rapport à celui de l'exercice précédent, générant une économie de l'ordre de 210 K€.

(5) OLIN avait perçu, mi-janvier 2008, un acompte de 2 500 K€ sur la promesse de vente du bâtiment de Lille. Cet acompte était porteur d'intérêt au taux de 10%.

## **26- Impôts sur les bénéfices**

La charge d'impôts de la période se décompose comme suit :

	(en milliers d'euros)		
IMPOTS	31/03/2009	31/03/2008	30/09/2008
Impôts exigibles	0	-2	-924
Impôts différés	437	507	-27
<b>Total</b>	<b>437</b>	<b>505</b>	<b>-951</b>

La preuve d'impôts retranscrit les options retenues, notamment la non activation des pertes dont l'imputation sur des bases d'impôts est peu probable dans un futur proche.

<b>Preuve d'impôt 31 mars 2009</b>		( en milliers d'euros)
Résultat consolidé avant IS des activités poursuivies		-3 413
Dépréciation Goodwill		0
Solde		-3 413
Charge théorique d'impôt à 33,33%		-1 138
Charge réelle d'impôt à 12,80%		-437
Ecart à expliquer		-701
<u>Explications</u>		
Incidence des déficits non activés		-697
Incidence différence de taux UBBINK BV		10
Incidence différence de taux Karibu		-14
Total		-701
<b>Preuve d'impôt 31 mars 2008</b>		( en milliers d'euros)
Résultat consolidé avant IS des activités poursuivies		-5 631
Dépréciation Goodwill		0
Solde		-5 631
Charge théorique d'impôt à 33,33%		-1 877
Charge réelle d'impôt à 8,97%		-505
Ecart à expliquer		-1 372
<u>Explications</u>		
Incidence des déficits non activés		-1 386
Incidence différence de taux UBBINK BV		45
Incidence différence de taux Karibu		-23
Autres		-8
Total		-1 372
<b>Preuve d'impôt 30 septembre 2008</b>		( en milliers d'euros)
Résultat consolidé avant IS des activités poursuivies		-5 572
Plus value sté mère sur cession des activités abandonnées		2 470
Dépréciation Goodwill		114
Solde		-2 988
Charge théorique d'impôt à 33,33%		-996
Charge réelle d'impôt à -17,06%		951
Ecart à expliquer		-1 947
<u>Explications</u>		
Incidence des déficits non activés		-1 942
Incidence différence de taux UBBINK BV		73
Incidence différence de taux Karibu		-51
Annulation IDA et IDP sur différences temporaires		-27
Total		-1 947

A la dernière clôture fiscale du 30 septembre 2008, le Groupe OLIN disposait de déficits fiscaux cumulés de 30.497 K€ sur la France, dont 26.894 K€ au niveau de l'intégration fiscale de OLIN SA.

Les filiales anglaises (Nortène Ltd, Ubbink Gardening Ltd et Apollo Gardening Ltd) qui ont également cumulé d'importants déficits, ont été cédées post clôture semestrielle (le 4 avril 2009).

## **27- Personnel et avantages sociaux**

### *Effectifs*

Le groupe OLIN employait 268 personnes au 31 mars 2009 :

Semestre	Cadres	Non cadres	Total
mars-09	41	227	<b>268</b>
mars-08	44	266	<b>310</b>

La réduction des effectifs est localisée, pour l'essentiel, en France. Elle est consécutive au désengagement du groupe de l'activité « Jardinage »

### *Engagements de retraite et avantages sociaux*

Le détail des avantages sociaux et des provisions de retraites afférentes est le suivant :

(en milliers d'euros)			
Eléments au 31 mars 2009	30/09/2008	Variation	31/03/2009
Engagement de retraite	4 499	2	4 501
Juste valeur des actifs	-3 274		-3 274
Passif inscrit au bilan	1 225	2	1 227
Sortie de périmètre		0	
Montant en charges de personnel		2	

Au 31 mars 2009, les provisions de retraite ont été ajustées sur la base de simples prévisions. Les calculs actuariels détaillés seront mis à jour en fin d'année.

(en milliers d'euros)			
Eléments au 31 mars 2008	30/09/07	Variation	31/03/08
Engagement de retraite	4 402	-172	4 230
Juste valeur des actifs	-2 986		-2 986
Passif inscrit au bilan	1 416	-172	1 244
Sortie de périmètre		-51	
Montant en charges de personnel		-121	

(en milliers d'euros)			
Eléments au 30 septembre 2008	30/09/2007	Variation	30/09/2008
Engagement de retraite	4 402	97	4 499
Juste valeur des actifs	-2 986	-288	-3 274
Passif inscrit au bilan	1 416	-191	1 225

Coût périodique net en résultat

Coût des services rendus sur l'exercice	219
Primes payées	-214
Coût financier	183
Rendement attendu des actifs	-101
Reprise de provision - sortie de personnel	-237
Autres et coût des services passés	1
<b>Montant en charges de personnel</b>	<b>-149</b>
<b>Sortie de périmètre</b>	<b>-42</b>
<b>Total</b>	<b>-191</b>

<b>Hypothèses actuarielles</b>	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Hollande</b>
Taux d'actualisation retenus	6%	6%	4%
Taux d'augmentation des salaires	3%	0 à 2,50% **	0 à 2,50% **
Taux de rendement des actifs	nc *	4,5%	4%

\* non concerné

\*\* selon l'âge

**Rémunération du Directoire**➤ 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2008-2009

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Engagements et primes de départ
C. LIAGRE (Fin de mandat le 29/09/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	60 000 €
JL. HEYMANS	120 000 €	Néant	109 131 €	4 963 €	Néant	12 mois (salaire + prime) (1)

JP. DARNAULT (fin de mandat le 20/10/08)	15 565 €	Néant	Néant	Néant	Néant	120 000 €
G. TOURNIER (début de mandat le 30/09/08)	75 000 €	Néant	18 940 €	Néant	Néant	Néant

➤ 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2007-2008

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Engagements et primes de départ
P. WALLON (Fin de mandat le 08/10/07)	Honoraires : 167 444 €	Néant	Néant	Néant	Néant	209 453 €
C. LIAGRE (Fin de mandat le 29/09/08)	Honoraires : 120 000 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Préavis 3 mois (1)



JF. LE BOS (Fin de mandat le 12/10/07)	Honoraires : 16 690 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
JL. HEYMANS	120 000 €	Néant	108 361 €	4 963 €	Néant	12 mois (salaire + prime) (1)
JP. DARNAULT (fin de mandat le 20/10/08)	91 668 €	Néant	Néant	2 928 €	Néant	12 mois de salaire en cas de licenciement dans les 18 mois de l'embauche (1)

(1) en cas de révocation ou de licenciement hors faute grave

### *Rémunération du Conseil de Surveillance*

➤ 1<sup>er</sup> semestre 2008-2009

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Autres éléments de rémunération	Jetons de présence
B. ROQUES	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	20 000 €	Néant
D. VITOU	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
P. LEPERS	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
N. URBAIN	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
H. DESCOTTES (fin de mandat le 19/11/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
J. SURCHAMP (Début de mandat le 16/06/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

➤ 1<sup>er</sup> semestre 2007-2008

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Autres éléments de rémunération	Jetons de présence
D. VITOU	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	13 720 €	Néant
P. LEPERS	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
N. URBAIN	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
H. DESCOTTES (fin de mandat le 19/11/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
JF. MICHAUD (fin de mandat le 16/06/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

## **28- Actifs et passifs éventuels**

### *Actifs éventuels*

Au 31 mars 2009, il existe en substance deux actifs éventuels. Ces actifs n'ont pas été reconnus :

- La créance sur garantie de passif Ubbink (442 K€- confère la note de transition IFRS) : Nortène a toujours des difficultés pour la recouvrer. Plusieurs actions judiciaires ou pénales restent ouvertes dans cet objectif. La probabilité d'encaisser cette créance est difficilement prévisible à ce jour.

- Certaines filiales ont accumulé des déficits reportables importants qui ne sont pas activés. L'imputation de ces déficits sur de futures bases d'impôts n'est pas démontrée à ce jour.

### *Passifs éventuels*

a- Clause de Earn Out pour l'acquisition de Karibu :

Un accord a été signé devant notaire le 24 mai 2007 aux termes duquel le prix pour 100% du capital de Karibu est fixé à 11 M€ complété par un Earn out déterminé selon une formule contractuelle.

L'éventuel Earn out devra être payé avant le 31 mars 2010 selon la formule suivante :

$$\frac{[(\text{EBITDA réel moyen EX2008 et EX2009} - \text{EBITDA moyen BP2008 et BP2009 tel que prévu au BP}) \times 8]}{(\text{Dette Moyenne 2009} - \text{Dette Moyenne 2006} \times 1,2)}$$

2

étant précisé que (i) le complément de prix ne sera pas dû si la formule retenue donne un résultat négatif et (ii) la Dette Moyenne 2006 x 1,2 ne peut dépasser EUR 8,400,000 et (iii) le montant total du complément de prix ne pourra être supérieur à EUR 4,000,000.

Ce complément de prix n'a fait l'objet d'aucune comptabilisation au 31 mars 2009.

b- Litige Plymouth

Nortène Technologies, ancienne filiale de OLIN SA , a été cédé au groupe Plymouth en 2000.

Un contrat d'approvisionnement était adossé à la cession de titres. Il prévoyait :

- d'une part des quantités minimales de commandes annuelles à Nortène Technologies (pendant 2 ans à compter du 01/10/2000) par les sociétés du groupe OLIN (équivalentes à celles réalisées au cours de l'exercice précédant la cession).
- d'autre part des clauses d'exclusivité pour l'approvisionnement de certains articles (pendant 2 ans à compter du 01/10/2000)
- et enfin des clauses de non-concurrence industrielle (pour 5 ans à compter du 01/10/2000)

Plymouth a introduit des actions judiciaires pour non respect du contrat d'approvisionnement et a demandé en justice une compensation de 3.011 K€ dont 1.499 K€ au titre des «quantités minimales » et 1.512 K€ au titre de la « non-concurrence ».

Le litige concernant les «quantités minimales » a fait l'objet d'une expertise judiciaire. Les pénalités calculées sur les « manques » constatés par l'expert, évaluées conformément à l'article 11 du contrat

d'approvisionnement (20% de la valeur des quantités manquantes), seraient de 191 K€ (provisionnées par OLIN SA dans ces comptes).

Ce litige n'a pas évolué sur le semestre.

### **29- Parties liées**

Afin de permettre à OLIN SA de faire face à ses besoins de trésorerie, une ligne de crédit de 2.480 K€ a été mise à disposition de OLIN SA par D&P PME IV (880 K€) et EFFI INVEST I (1.600 K€) entre décembre 2007 et janvier 2008.

Le contrat de prêt court jusqu'au 31 décembre 2009. Le remboursement du prêt peut s'effectuer à tout moment sur l'initiative de OLIN.

Le taux d'intérêt annuel est de 5,95%.

### **30- Stock-options et paiements fondés en actions**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 mars 2006 a autorisé le Directoire à consentir des options de souscription d'actions dans une limite de 6 % du nombre d'actions composant le capital social.

Le Directoire a attribué l'ensemble de ces options (53.628) à Monsieur Jean-Luc Heymans.

Le bénéficiaire pourra lever ses options au plus tôt 2 ans et au plus tard 5 ans à compter de la date d'attribution qui est le 13.04.2006. Les options donneraient droit à souscrire à 53.628 actions.

Conformément aux dispositions légales, le prix d'exercice de ces options est fixé à 28,79 €, soit la moyenne des cours cotés de l'action OLIN aux vingt séances de Bourse précédant la date d'attribution des options.

### **31- Liste des filiales et détention au 31-03-2009**

Toutes les filiales de OLIN SA, dont la liste est donnée ci-dessous, ont été consolidées au 31 mars 2009. Le périmètre n'a pas évolué par rapport au 30 septembre 2008.

Entreprise	Siège	SIRET	Activité	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
OLIN S.A.	Paris	461 500 233	Holding	Société mère	Société mère	I.G.
NORTENE Limited	Sheffield Grande-Bretagne		Négoce d'articles de Jardinage	99,25 %	99,25 %	I.G.
OLIN JARDINAGE (ex NORTENE JARDINAGE)	Boulogne	401 463 369	Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.

OPTIMIS	Boulogne	389 382 060	Fabrication et négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
NORTENE TUNISIE	Tunis Tunisie		Fabrication par extrusion	92,48 %	92,48 %	I.G.
OLIN PRO (ex NORTENE PRO)	Boulogne	423 767 193	Professionnel Négoce	100 %	100 %	I.G.
NORTLAND	Boulogne	432 398 840	produits en Bois	100 %	100 %	I.G.
UBBINK GARDEN BV	Alkmaar Hollande		Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
OLIN France (ex UBBINK France) Détenue à 100% par UBBINK BV	Boulogne	434 963 880	Négoce d'articles de jardinage	100 %	100 %	I.G.
SCI BOIS DE LA PIE	Boulogne	424 383 610	Gestion d'immeuble	99 %	99 %	I.G.
UBBINK UK Détenue à 100% par UBBINK BV	Sheffield Grande-Bretagne		Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
APOLLO GARDENING Détenue à 100% par UBBINK BV	Sheffield Grande-Bretagne		Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
TRENT	Boulogne	478 127 541	Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
KARIBU	Brême		Produits en bois	100 %	100%	IG
TOUT JARDIN DIRECT	Marseille	483 450 524	Négoce d'article de Jardinage sur Internet	100 %	100 %	IG

### **32- Engagements**

#### ***Nantissements & hypothèques***

- Les titres NORTLAND et KARIBU détenus par OLIN SA sont nantis au profit du pool bancaire finançant l'acquisition de KARIBU.
- Les titres UBBINK GARDEN BV sont nantis au profit des banques, conformément au protocole de conciliation du 21 décembre 2006, en garantie de l'emprunt moyen terme mis en place le 20 mars 2008 qui convertit les Court termes impayés.
- La marque AKANUA est nantie au profit des banques dans le cadre de la conversion du Court terme (voir point ci-dessus), ce nantissement devant également bénéficier aux banques ayant financé l'acquisition du solde des titres de Karibu.

#### ***Autres engagements***

Engagement de OLIN SA vis à vis du vendeur de Karibu, de rembourser ou faire rembourser par Karibu, au plus tard le 31 mars 2010, le prêt de 1 million d'€ qu'il a consenti à cette dernière.

Les engagements peuvent être synthétisés ainsi :

(en milliers d'euros)

<b>Engagements</b>	<b>31/03/2009</b>	<b>31/03/2008</b>	<b>30/09/2008</b>
<b>Cautions de contre-garanties sur marchés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Nantissement, hypothèques et sûretés réelles (1)</b>	<b>12 472</b>	<b>14 972</b>	<b>15 099</b>
Nantissement des Titres Karibu (2)	9 425	9 425	9 425
Nantissement des Titres Nortland	75	75	75
Nantissement des Titres Ubbink Garden BV	2 972	2 972	2 972
Nantissement de la Marque Nortène (3) (4)	N/A	OUI	N/A
Nantissement de la Marque Akanua (3)	OUI	OUI	OUI
Hypothèque Bâtiment de Lille	N/A	2 500	2 627
<b>Avals, cautions et garanties données</b>	<b>0</b>	<b>5 337</b>	<b>195</b>
Caution loyer Logiland (bail 8ans à/c 01/02/07) 5)	0	5 337	195
<b>Autres engagement donnés</b>	<b>1 000</b>	<b>5 000</b>	<b>1 000</b>
Gage du stock	N/A	4 000	N/A
Engagement de remboursement du prêt S&B	1 000	1 000	1 000
<b>Total</b>	<b>13 472</b>	<b>25 309</b>	<b>16 294</b>

(1) Il s'agit des valeurs comptables

(2) Diminué de la dépréciation du goodwill (1980 K€)

(3) Actif non valorisé en comptabilité

(4) Actif cédé le 3 juillet 2008 à Intermas

(5) Olin a obtenu la mainlevée pour cet engagement à compter du 31 décembre 2008

### **33 – Liste des principaux baux**

Les principaux baux dans lesquels le Groupe est impliqué ont tous une nature immobilière.

SOCIETE	PAYS	OBJET CONTRAT	DATE DEBUT	DATE FIN	LOYER HT ANNUEL K€	RENOUVELLEMENT
Nortland	France	Bureaux & entrepôt	01/09/2006	01/08/2012	408	Bail 3-6-9 / 6 ans ferme
		Bureaux & entrepôt	01/09/2006	01/08/2012	98	Bail 3-6-9 / 6 ans ferme
Ubbink BV	Pays-bas	Entrepôt & Bureaux	05/11/1993	31/12/2010	225	Optionnel
Ubbink GmbH	Allemagne	Bureaux	01/06/2006	31/05/2009	40	Optionnel
Ubbink Bel	Belgique	Bureaux	15/10/1999	14/10/2011	25	Optionnel
Apollo Ltd (1)	UK	Bureaux & entrepôt	01/01/1998	31/12/2012	272	Optionnel
Karibu	Allemagne	Bureaux & entrepôt	01/01/2001	31/12/2015	508	Optionnel
		Bureaux & entrepôt	01/01/2001	31/12/2010	115	Optionnel

(1) Le bail est sorti du groupe suite à la cession des filiales anglaises le 4 avril 2009

#### *20.1.1.2 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle – Période du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 31 mars 2009*

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Outside Living Industries, relatifs à la période du 1er octobre 2008 au 31 mars 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Directoire, dans un contexte caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice clos au 30 septembre 2008. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### **1-Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 8 « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés condensés qui expose la situation de la société au regard de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

### **2-Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

A l'exception de l'incidence éventuelle du fait exposé ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris et Paris La Défense, le 7 août 2009

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton International  
Laurent Bouby  
Associé

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A  
Jean-Marc Discours  
Associé

*20.1.1.3 Notes complémentaires sur les comptes consolidés semestriels – Période du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 31 mars 2009*

Les notes complémentaires ci-après :

- ne sont pas couvertes par le rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle – Période du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 31 mars 2009 (v. § 20.1.1.2 ci-dessus) ;
- ont été rajoutées à la demande de l'Autorité des Marchés Financiers.

*20.1.1.3.1 Réconciliation du compte de résultat publié pour le semestre clos au 31/03/2008 et du compte de résultat au 31/03/2008 retraité figurant en comparatif du compte de résultat au 31/03/2009*

Les comptes au 31/03/2008 présentés en comparatif des comptes du 31/03/2009 ont été retraités conformément au principe posé par la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », afin de matérialiser dans les comptes le classement en « activités abandonnées » des filiales anglaises (Apollo Gardening Ltd, Ubbink Gardening Ltd et Nortène Ltd) cédées le 4 avril 2009.

Une réconciliation, entre les comptes publiés au 31/03/2008 et les comptes au 31/03/2008 retraités figurant en comparatif des comptes au 31/03/2009, est présentée ci-après.

Réconciliation du compte de résultat publié au 31/03/2008 et du compte de résultat au 31/03/2008 retraité figurant en comparatif du compte de résultat au 31/03/2009	31/03/2008 Publié en Comparatif des comptes au 31/03/09	31/03/2008 Résultat des filiales anglaises reclassés en résultat des act. abandonnées au 31/03/09	31/03/2008 total obtenu en sommant les 2 colonnes précédentes	31/03/2008 Comptes publiés
(en milliers d'euros)	Mars -08 (retraité)	Mars-08 filiales anglaises	Mars-08 Total	Mars-08
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>28 137</b>	<b>3 002</b>	<b>31 139</b>	<b>31 139</b>
Autres produits	67	-	67	67
<b>Total Produits</b>	<b>28 204</b>	<b>3 002</b>	<b>31 206</b>	<b>31 206</b>
Variation de stock de produits finis et encours	453	-	453	452
Achats consommés	- 17 306	- 1 850	- 19 156	- 19 156
Charges externes	- 7 854	- 834	- 8 688	- 8 688
Charges de personnel	- 5 234	- 537	- 5 771	- 5 771
Impôts et taxes	- 138	-	- 138	- 138
Amortissements	- 738	- 67	- 805	- 805
Variation des provisions	- 289	-	- 289	- 289
Autres produits et charges courants	- 1 054	-	- 1 054	- 1 054
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>- 3 956</b>	<b>- 286</b>	<b>- 4 242</b>	<b>- 4 243</b>
Autres charges opérationnelles *	-	-	-	-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>- 3 956</b>	<b>- 286</b>	<b>- 4 242</b>	<b>- 4 243</b>
Produits de trésorerie et équivalents	1	-	1	1
Coût financier brut	- 1 676	- 232	- 1 908	- 1 907
Impôts exigibles et différés	505	-	505	505
<b>Résultat des activités poursuivies</b>	<b>- 5 126</b> <b>A</b>	<b>-</b>	<b>- 5 644</b> <b>D</b>	<b>- 5 644</b>
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	<b>- 3 697</b> <b>B</b>	<b>- 518</b> <b>C</b>	<b>- 3 179</b> <b>E</b>	<b>- 3 179</b>
<b>Résultat net</b>	<b>- 8 823</b>	<b>- 518</b>	<b>- 8 823</b>	<b>- 8 823</b>
Intérêts minoritaires	-	-	-	-
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>- 8 823</b>	<b>- 518</b>	<b>- 8 823</b>	<b>- 8 823</b>

Dans les comptes publiés au 31/03/08, les filiales anglaises étaient classifiées en "activités poursuivies". Seuls les résultats de l'activité "Jardinage France" (cédée début juillet 2008) étaient classifiés en "résultat net des activités poursuivies" (Résultats net des activités abandonnées = - 3 179 K€)

Par contre, les comptes au 31/03/08 présentés en comparatif des comptes semestriels au 31/03/2009, intègrent les filiales anglaises dans les "activités abandonnées", ces filiales ayant fait l'objet d'une cession en date du 4 avril 2009 (Résultat net des filiales UK pour 2008 = -518 K€)

**Résultat au 31/03/2008**

Résultat des act. Poursuivies - publication initiale	D	- 5 644
Résultat des filiales anglaises	C	- 518
Résultat des act. Poursuivies - comparatif 31/03/2009	A	- 5 126

Résultat des act. abandonnées - publication initiale	E	- 3 179
Résultat des filiales anglaises	C	- 518
Résultat des act. abandonnées - comparatif 31/03/2009	B	- 3 697

20.1.1.3.2 Réconciliation du compte de résultat publié pour l'exercice clos au 30/09/2008 et du compte de résultat au 30/09/2008 retraité figurant en comparatif du compte de résultat au 31/03/2009

Les comptes au 30/09/2008 présentés en comparatif des comptes du 31/03/2009 ont été retraités conformément au principe posé par la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », afin de matérialiser dans les comptes le classement en « activités abandonnées » des filiales anglaises (Apollo Gardening Ltd, Ubbink Gardening Ltd et Nortène Ltd) cédées le 4 avril 2009.

Une réconciliation, entre les comptes publiés au 30/09/2008 et les comptes au 30/09/2008 retraités figurant en comparatif des comptes au 31/03/2009, est présentée ci-après.

Réconciliation du compte de résultat publié au 30/09/2007 et du compte de résultat au 30/09/2007 retraité figurant en comparatif du compte de résultat au 30/09/2008	30/09/2008 Publié en Comparatif des comptes au 31/03/09	30/09/2008 Résultat des filiales anglaises reclassés en résultat des act. abandonnées au 31/03/09	30/09/2008 total obtenu en sommant les 2 colonnes précédentes	30/09/2008 Comptes publiés
(en milliers d'euros)	Septembre-08 (retraité)	Septembre-08 filiales anglaises	Septembre-08 Total	Septembre-08
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>70 261</b>	<b>5 536</b>	<b>75 797</b>	<b>75 797</b>
Autres produits	258	-	258	258
<b>Total Produits</b>	<b>70 519</b>	<b>5 536</b>	<b>76 055</b>	<b>76 055</b>
Variation de stock de produits finis et encours	- 27	-	- 27	- 27
Achats consommés	- 39 678	- 3 129	- 42 807	- 42 807
Charges externes	- 19 518	- 1 523	- 21 041	- 21 041
Charges de personnel	- 10 293	- 824	- 11 117	- 11 117
Impôts et taxes	- 194	-	- 194	- 194
Amortissements	- 1 414	- 128	- 1 542	- 1 542
Variation des provisions	- 79	-	- 79	- 79
Autres produits et charges courants	- 1 935	-	- 1 935	- 1 935
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>- 2 619</b>	<b>- 68</b>	<b>- 2 687</b>	<b>- 2 687</b>
Autres charges opérationnelles *	-	-	-	-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>- 2 619</b>	<b>- 68</b>	<b>- 2 687</b>	<b>- 2 687</b>
Produits de trésorerie et équivalents	-	-	-	-
Coût financier brut	- 2 953	- 257	- 3 210	- 3 210
Impôts exigibles et différés	- 951	-	- 951	- 951
<b>Résultat des activités poursuivies</b>	<b>- 6 523</b> A	<b>-</b>	<b>- 6 848</b> D	<b>- 6 848</b>
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	<b>- 3 714</b> B	<b>- 325</b> C	<b>- 3 389</b> E	<b>- 3 389</b>
<b>Résultat net</b>	<b>- 10 237</b>	<b>- 325</b>	<b>- 10 237</b>	<b>- 10 237</b>
Intérêts minoritaires	-	-	-	-
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>- 10 237</b>	<b>- 325</b>	<b>- 10 237</b>	<b>- 10 237</b>

Dans les comptes publiés au 30/09/08, les filiales anglaises étaient classifiées en "activités poursuivies". Seuls les résultats de l'activité "Jardinage France" (cédée début juillet 2008) étaient classifiés en "résultat net des activités poursuivies" (Résultats net des activités abandonnées = - 3 389 K€)

Par contre, les comptes au 30/09/2008 présentés en comparatif des comptes semestriels au 31/03/2009, intègrent les filiales anglaises dans les "activités abandonnées", ces filiales ayant fait l'objet d'une cession en date du 4 avril 2009 (Résultat net des filiales UK pour 2008 = -325 K€)

**Résultat au 30/09/2008**

Résultat des act. Poursuivies - publication initiale	D	-6 848
Résultat des filiales anglaises	C	-325
Résultat des act. Poursuivies - comparatif 31/03/2009	A	-6 523

Résultat des act. abandonnées - publication initiale	E	-3 389
Résultat des filiales anglaises	C	-325
Résultat des act. abandonnées - comparatif 31/03/2009	B	-3 714

20.1.1.3.3 Résultat net des activités abandonnées au 31/03/2009

Le résultat des activités abandonnées au 31/03/2009 inclut le résultat des activités « France » cédées ou arrêtées en 2008 et le résultat des filiales anglaises cédées le 4 avril 2009. Il se décompose comme suit :



<b>Décomposition du résultat des activités abandonnées au 31 mars 2009</b> (en milliers d'euros)	31/03/2009 Activité jardinage utilitaire France	31/03/2009 Filiales anglaises	31/03/2009 Total
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES</b>	Mars 2009	Mars 2009	Mars 2009
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>905</b>	<b>2 484</b>	<b>3 389</b>
Autres produits	9	-	9
<b>Total Produits</b>	<b>914</b>	<b>2 484</b>	<b>3 398</b>
Variation de stock de produits finis et encours	-	-	-
Achats consommés	- 379	- 1 520	- 1 899
Charges externes	- 1 460	- 604	- 2 064
Charges de personnel	1	- 362	- 361
Impôts et taxes	44	-	44
Amortissements	- 65	- 266	- 331
Variation des provisions	596	-	596
Autres produits et charges courants	- 350	-	- 350
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>- 699</b>	<b>- 268</b>	<b>- 967</b>
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>- 699</b>	<b>- 268</b>	<b>- 967</b>
Coût financier brut	- 795	- 319	- 1 114
Impôts exigibles et différés	-	-	-
<b>Résultat après impôts</b>	<b>- 1 494</b>	<b>- 587</b>	<b>- 2 081</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>- 1 494</b>	<b>- 587</b>	<b>- 2 081</b>

► Activité jardinage utilitaire France

La cession de l'activité Jardinage utilitaire France a consisté en la cession à INTERMAS :

- des fonds de commerces de commerce « Nortène » et « Les Jardins de Bastien »
- des marques « Nortène », « Les Jardins de Bastien » et « Nortène Pro »
- et des stocks

Les structures juridiques, dans lesquels cette activité était exploitée, continuent d'exister, notamment OLIN JARDINAGE (ex NORTENE JARDINAGE), et ont générées des charges et des produits sur le semestre clos au 31/03/2009.

Conformément à IFRS 5.35, ces produits et charges sont classés en « Résultat des activités abandonnées » au 31/03/2009.

Les charges et produits de l'activité jardinage utilitaire France, constatés sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2008/2009, s'expliquent comme suit :

1- Lors de la cession de l'activité Jardinage, les stocks de OLIN JARDINAGE ont été cédés à INTERMAS, à l'exception des stocks de produits « oiseau » (cage, boule de graisse...) non repris par INTERMAS. A la clôture de l'exercice au 30/09/2008, il reste un stock de 343 K€ (provisionné pour 229 k€) qui a fait l'objet d'une liquidation sur l'exercice 2008/2009. OLIN JARDINAGE a, par ailleurs, loué des entrepôts pour ce stock jusqu'à février 2009.

2- Le contrat de cession de l'activité jardinage à INTERMAS prévoyait également que OLIN JARDINAGE assure la logistique de cette activité, pour le compte d'INTERMAS, jusqu'au 31/12/2008. La facturation des prestations logistiques à INTERMAS était fixée forfaitairement par le contrat de cession à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par INTERMAS.

3- Certains contrats dont la résiliation n'a pu être obtenue (leasing informatique, central téléphonique...) ont continué à courir sur l'exercice 2008/2009.

4- Les structures juridiques sans activité supportent encore des charges financières liées à leur endettement vis à vis de la société mère.

#### ► Filiales anglaises

Le lecteur pourra se reporter au paragraphe 7 des états financiers au 31/03/2009 pour la description de la cession des filiales anglaises.

Il est toutefois rappeler ici, que, outre la contribution négative présentée ci-dessus, la cession des filiales anglaises génèrera une perte de 1,5 million d'euros dans les comptes consolidés du 30 septembre 2009, compte tenu du prix de vente symbolique de 1GBP.

### 20.1.2 Comptes consolidés au 30 septembre 2008

#### 20.1.2.1 Comptes consolidés au 30 septembre 2008

#### BILAN CONSOLIDÉ AU 30 SEPTEMBRE 2008

(en milliers d'euros)			
ACTIF	Notes	Septembre 2008	Septembre 2007 (retraité)
Goodwill	10	9 964	9 970
Immobilisations incorporelles	10	119	810
Immobilisations corporelles	11	2 326	3 634
Immeuble de placement	11	-	3 200
Autres actifs financiers	12	229	216
Actifs d'impôts différés	13	66	728
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>12 704</b>	<b>18 558</b>
Stocks et encours	14	15 212	19 664
Clients et comptes rattachés	15	13 892	20 348
Actifs d'impôt exigible		376	344
Autres actifs courants	16	9 868	3 713
Trésorerie et équivalents	a	1 435	2 031
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>40 783</b>	<b>46 100</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>53 487</b>	<b>64 658</b>

(en milliers d'euros)			
<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	Septembre 2008	Septembre 2007 (retraité)
Capital	17	7 814	3 314
Primes	17	10 436	4 436
Réserves consolidées		-21 837	- 757
Réserves de conversion		321	126
Résultat de l'exercice - part du groupe		10 237	- 21 064
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>-13 503</b>	<b>- 13 945</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>106</b>	<b>9</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>-13 397</b>	<b>- 13 936</b>
Provisions		-	1 528
Engagements de retraite et autres avantages assimilés	26	1 225	1 416
Passifs financiers	19,20,b	32 137	34 854
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>33 362</b>	<b>37 798</b>
Provisions	18	2 224	1 909
Passifs financiers à court terme	20	18 911	15 564
Passif d'impôt exigible		353	538
Autres passifs	21	12 034	22 785
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>33 522</b>	<b>40 796</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>53 487</b>	<b>64 658</b>

(a) Voir principales méthodes comptables

(b) Les OBSA qui, dans les états financiers du 30 septembre 2007, étaient isolés dans une rubrique spécifique, sont reclassés, dans les comptes annuels au 30 septembre 2008 en « Passifs financiers »

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 30 SEPTEMBRE 2008

(en milliers d'euros)			
	<b>Notes</b>	Septembre 2008	Septembre 2007 (retraité)
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>75 797</b>	<b>83 096</b>
Autres produits		258	276
<b>Total Produits</b>	8,22	<b>76 055</b>	<b>83 372</b>
Variation de stock de produits finis et encours		-27	1 018
Achats consommés		-42 807	-48 953
Charges externes		-21 041	-23 112
Charges de personnel		-11 117	-11 474
Impôts et taxes		-194	-253
Amortissements		-1 542	-1 842
Variation des provisions		-79	-935
Autres produits et charges courants		-1 935	-382
<b>Résultat opérationnel courant</b>	23	<b>-2 687</b>	<b>-2 561</b>
Autres charges opérationnelles *	23	-	-1 980
<b>Résultat opérationnel</b>	23	<b>-2 687</b>	<b>-4 541</b>

Produits de trésorerie et équivalents		-	1
Coût financier brut	24	-3 210	-2 950
Impôts exigibles et différés	25	-951	-753
<b>Résultat des activités poursuivies **</b>		<b>-6 848</b>	<b>-8 243</b>
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	<b>9</b>	<b>-3 389</b>	<b>- 12 813</b>
		<b>-10</b>	
<b>Résultat net</b>		<b>237</b>	<b>-21 056</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>-</b>	<b>8</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>-10 237</b>	<b>- 21 064</b>
Nbre d'actions	17	2 604 645	1 104 645
Stock-options		53 628	53 628
OBSA	17	-	1 500 000
Résultat par action (en €)		-3,93	- 19,07
Résultat dilué par action (en €) ***		-3,93	-19,07
Résultat par action des activités poursuivies (en €)		-2,63	-7,76
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en €) ***		-2,63	-7,76

\* Autres produits et charges opérationnels

Les « Autres produits et charges opérationnels » correspondent à des événements intervenus au cours de la période ayant un caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent et pour un montant particulièrement significatif. Les « Autres produits et charges opérationnels » qui ne correspondaient pas à cette définition au 30 septembre 2007 ont été reclassés afin de se conformer aux principes de présentations des Etats Financiers du Groupe.

Au 30 septembre 2007, ce poste enregistre la dépréciation du goodwill de Karibu (1980 K€).

\*\* Résultat des activités poursuivies

Les deux sous-groupes (Ubbink Garden BV et Karibu) qui subsisteront après l'achèvement de la restructuration dégagent des résultats positifs au 30 septembre 2008.

La société mère, Nortène SA, affiche au 30 septembre 2008 un contributif au consolidé de – 6 947 K€ (après reclassement de la plus value de cession du fonds « jardinage » en résultat net des activités abandonnées). Elle supporte des frais importants liés à la restructuration du groupe et à la dette « haut bilan ».

Nortland dégage un contributif de – 1416 K€ au 30 septembre 2008, conséquence de la restructuration de son activité.

\*\*\* Résultat dilué par action et Résultat dilué par action des activités poursuivies

Le calcul du résultat dilué ne tient pas compte des hypothèses d'exercice des BSA et de levée d'option qui présentent un caractère antidilutif sur le résultat par action (perte)

**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 30 SEPTEMBRE 2008**

(en milliers d'euros)

Libellés	Sept 08	Sept 07 (retraité)
Résultat net des activités poursuivies	-6 848	-8 243
Résultat net total des activités abandonnées	-3 389	-12 813
Elimination des amortissements et provisions	-1 247	6 857
Elimination des plus ou moins-values de cessions	-1 255	655
<b>Capacité autofinancement après coût financier net et impôt</b>	<b>-12 739</b>	<b>-13 544</b>
Elimination des impôts	994	1 839
Elimination coût endettement financier	4 444	4 143
Incidence juste valeur swap de taux	-59	0
Incidence frais d'émission des emprunts (constatation et amortissement)	434	-1 074
<b>Capacité autofinancement avant coût financier net et impôt</b>	<b>-6 926</b>	<b>-8 636</b>
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité (a)	897	5 652
Impôts payés	-939	-860
<i>Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation des activités poursuivies</i>	<i>-4 271</i>	<i>-4 013</i>
<i>Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation des activités abandonnées</i>	<i>-2 697</i>	<i>169</i>
<b>Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation (A)</b>	<b>-6 968</b>	<b>-3 844</b>
Acquisitions d'immobilisations	-1 131	-1 528
Cessions d'immobilisations (b)	3 012	3 889
Autres variations d'actifs	55	-9
Incidence des variations de périmètre	-378	-1 962
<i>Flux nets provenant des (affectés aux) investissements des activités poursuivies</i>	<i>260</i>	<i>-2 927</i>
<i>Flux nets provenant des (affectés aux) investissements des activités abandonnées</i>	<i>1 298</i>	<i>3 317</i>
<b>Flux net provenant des (affectés aux) investissements (B)</b>	<b>1 558</b>	<b>390</b>
Emission d'emprunt (c)	13 979	15 000
Remboursements d'emprunts (d)	-4 014	-2 984
Intérêts versés	-3 423	-2 638
Variation du financement CT (crédits de campagne) (e)	-1 123	-5 052
<i>Flux nets provenant du (affectés au) financement des activités poursuivies</i>	<i>3 702</i>	<i>7 641</i>
<i>Flux nets provenant du (affectés au) financement des activités abandonnées</i>	<i>1 717</i>	<i>-3 315</i>
<b>Flux net provenant du (affecté au) financement (C)</b>	<b>5 419</b>	<b>4 326</b>
<b>Incidence de la variation des taux de change (D)</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
<i>Variation de trésorerie des activités poursuivies</i>	<i>-308</i>	<i>705</i>
<i>Variation de trésorerie des activités abandonnées</i>	<i>318</i>	<i>171</i>
<b>Variation de trésorerie (A)+ (B) + (C)+ (D)</b>	<b>10</b>	<b>876</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie d'ouverture	1 415	539
Trésorerie et équivalent de trésorerie de clôture	1 425	1 415
Trésorerie positive	1 435	2 031
Trésorerie négative et autres valeurs	-10	-616
Trésorerie clôture	1 425	1 415

(a) La variation du BFR est impactée dans le sens d'un « besoin supplémentaire » par la croissance des stocks de Ubbink Garden BV.

Ce besoin est en partie compensé par les « dégagements » constatés sur les postes d'actifs circulants des activités abandonnées.

b) Valeur nette des créances sur cession d'actifs

c) Détail ci-après :

Emission d'emprunt	Mt K€
Thémis Financement stock	2 000
Emprunt Karibu TB1	1 404
Emprunt Karibu TB2	468
Apport en CC D&P PME IV (*)	3 333

Apport en cc EFFI INVEST I (*)	1 667
Apport en CC D&P PME IV	880
Apport en cc EFFI INVEST I	1 600
Prêts relais Thémis- Cession immeuble	2 627
<b>Total</b>	<b>13 979</b>

(\*) Incorporés en capital le 30-06-2008. Voir point 15

d) Détail ci-après :

<b>Remboursements d'emprunts</b>	<b>Mt K€</b>
Emprunt Moyen terme 2002	870
Thémis Financement stock	2 000
Emprunt Karibu TB1	175
Emprunt Karibu TB2	59
Emprunt Conversion CT	800
Prêt Mt Karibu	57
CB Rack	27
CB LXE	26
<b>Total</b>	<b>4 014</b>

e) Variation du financement CT (crédit de campagne)

Augmentation des crédits de campagne sur Ubbink Garden BV en parallèle à l'augmentation des stocks et à la réduction des dettes d'exploitation

Cette augmentation est en partie compensée par la baisse des crédits de campagne des activités abandonnées, principalement sur Nortène Jardinage en parallèle du dénouement des opérations sur les créances cédées au factor.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	Nb d'actions (2)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat	Total part du groupe	Minoritaires	Total
<b>Au 30 septembre 2006</b>	<b>1 104 644</b>	<b>3 314</b>	<b>4 436</b>	<b>3 679</b>	<b>57</b>	<b>- 4 764</b>	<b>6 722</b>	<b>339</b>	<b>7 061</b>
Résultat de l'exercice						- 21 064	- 21 064	8	- 21 056
Ecart de conversion des capitaux propres					69		69		69
Total des pertes et profits de l'exercice 06-07		-	-	-	69	-21 064	-20 995	8	-20 987
Affectation du résultat de N-1				- 4 764		4 764	-		-
Variation de périmètre (1)				338			338	- 338	-
Autres variations				- 10			- 10		- 10
<b>Au 30 septembre 2007</b>	<b>1 104 645</b>	<b>3 314</b>	<b>4 436</b>	<b>- 757</b>	<b>126</b>	<b>- 21 064</b>	<b>- 13 945</b>	<b>9</b>	<b>- 13 936</b>
Résultat de l'exercice						-10 237	-10 237	-	-10 237
Ecart de conversion des capitaux propres					195		195	6	201
Total des pertes et profits de l'exercice 07-08		-	-	-	195	-10 237	-10 042	6	-10 036
Affectation du résultat de N-1				-21 064		21 064	-		-
Augmentation de capital (3)l		4 500	6 000				10 500		10 500
Variation de périmètre (1)				-16			-16	91	75
<b>Au 30 septembre 2008</b>	<b>6 104 645</b>	<b>7 814</b>	<b>10 436</b>	<b>-21 837</b>	<b>321</b>	<b>-10 237</b>	<b>-13 503</b>	<b>106</b>	<b>-13 397</b>

(1) L'impact des variations de périmètre résulte du rachat des minoritaires de la société KARIBU.

(2) Le nombre d'actions était de 1 104 644 au 30-09-2006. Il passe à 1 104 645 actions au 30-09-2007 suite à l'émission d'une action de préférence en septembre 2007.

Le nombre des actions passe à 2 604 645 au 30-09-2008 consécutivement à l'émission de 1 500 000 actions le 30 juin 2008 (voir point 17)

(3) Voir point 17

## **ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES**

### **1- Informations sur l'entité présentant les états financiers**

NORTENE S.A. - la société mère du Groupe NORTENE - est une holding financière cotée sur Euronext au compartiment C.

NORTENE S.A. est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance enregistrée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris. Son siège social est situé au 174 quai de Jemmapes – 75010 Paris.

NORTENE S.A. anime un ensemble de filiales spécialisées dans la distribution d'articles de jardin. Le Groupe a une implantation européenne (France, Pays-Bas, Allemagne, Belgique et Angleterre).

Les comptes annuels couvrant la période du 01.10.2007 au 30.09.2008 sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils sont disponibles sur demande au siège social de la société.

### **2- Déclaration de conformité**

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice du 1er octobre 2007 – 30 septembre 2008 sont établis selon les normes IFRS.

Ils comprennent, à titre comparatif, le compte de résultat et le bilan au 30 septembre 2007.

Les états financiers ont été arrêtés par le Directoire le 21 avril 2009.

Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine assemblée qui peut théoriquement les modifier.

### **3- Principales méthodes comptables**

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

#### ***Base de préparation des états financiers***

Les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et publiées par l'IASB sont appliquées par le Groupe.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables obligatoirement en 2007-2008 sont les suivantes :

- Amendement à IAS 1, informations complémentaires sur les objectifs, la politique et les procédures de gestion du capital du Groupe
- IFRS 7, information à fournir sur les instruments financiers
- IFRIC 8, champ d'application d'IFRS 2, relative aux paiements fondés sur des actions

- IFRIC 9, réévaluation des dérivés incorporés
- IFRIC 10, information financière intermédiaire et perte de valeur
- IFRIC 11, actions propres et transactions intra-groupes

Les nouvelles normes internationales appliquées pour la première fois dans les états financiers au 30 septembre 2008 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés annuels et n'ont pas entraîné de changement de méthode pour le Groupe.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application ultérieure sont les suivantes :

- Amendement à IAS 23, coût d'emprunts (adopté UE, obligatoire en 2009)
- Amendement IAS 32 et IAS 1, instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- Amendement IAS 39, éléments éligibles à une opération de couverture (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- Révision IFRS 1, (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRS 2, paiement fondé sur des actions – conditions d'acquisition et annulation (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRS 3 révisé, regroupements d'entreprises (phase 2) couverture (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- IFRS 8, segments opérationnels (adoptée UE, obligatoire en 2009-2010)
- IFRIC 13, programme de fidélisation des clients (adoptée UE, obligatoire en 2009)
- IFRIC 14, IAS 19- limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction (adoptée UE, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRIC 15, contrats pour la construction de biens immobiliers (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRIC 16, couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRIC 17, distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires -dividendes en nature-, (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)

Le Groupe n'anticipe pas l'application de normes IFRS non encore obligatoires.

L'application de ces textes ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de l'immeuble de placement et de certains instruments financiers évalués à leur juste valeur.

### ***Rappel des principales options de transition aux IFRS***

Dans le cadre de la transition aux normes IFRS, le groupe a principalement opté pour les traitements suivants :

- Regroupements d'entreprises : il a été procédé à aucun retraitement rétroactif des regroupements d'entreprises qui se sont déroulés avant le 1er octobre 2004.
- Avantages au personnel : les impacts liés au retraitement ont été imputés sur les capitaux propres.
- Réévaluation des immobilisations corporelles ou incorporelles à la juste valeur : il a été décidé de ne pas réévaluer les actifs corporels ou incorporels autres que les immeubles de placement.



### ***Présentation des états financiers***

Compte tenu des opérations intervenues au cours de l'exercice (cession ou arrêt des activités « Jardin utilitaire »), les états financiers du groupe sont présentés conformément à la norme IFRS 5.

Le résultat des activités abandonnées a été isolé au compte de résultat. L'information comparative au 30 septembre 2007 a également été retraitée.

Les « Autres produits et charges opérationnels » correspondent à des événements intervenus au cours de la période ayant un caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent et pour un montant particulièrement significatif. Les « Autres produits et charges opérationnels » qui ne correspondaient pas à cette définition au 30 septembre 2007 (795 K€) ont été reclassés afin de se conformer aux principes de présentation des Etats Financiers du Groupe.

### ***Méthodes de consolidation***

#### **● Filiales**

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date de perte de contrôle.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant que goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs net de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intra-Groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Le périmètre de consolidation est communiqué en note 30.

#### **● Transactions avec les intérêts minoritaires**

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et profits que le Groupe comptabilise au compte de résultat. Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent un goodwill qui représente la différence entre le prix payé et la quote-part acquise correspondant à la valeur comptable des actifs nets.

#### **● Co-entreprises**

Il n'y a pas de co-entreprises dans le Groupe.

### ***Informations sectorielles***

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Le Groupe Nortène couvre principalement trois secteurs : Jardin, Bois et Eau.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

Le Groupe Nortène opère principalement dans quatre zones : France, Hollande et Belgique, Allemagne et Angleterre.

Nortène a choisi comme secteur d'information primaire la segmentation géographique et comme secteur secondaire le secteur d'activité. Ce choix est justifié par l'organisation actuelle du management, qui reste d'avantage centrée sur la notion de pays que sur la notion de secteur d'activité.

### ***Conversion des comptes en devises des filiales***

Les comptes de toutes les entités du Groupe (aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper-inflationniste), dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation, sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actifs et passifs sont convertis au cours de clôture à la date de chaque bilan
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au taux de change moyen (valeur approchée du cours à la date de transaction en absence de fluctuations significatives) et
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et d'autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

### ***Immobilisations corporelles***

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Il peut également englober les transferts en provenance des capitaux propres, des pertes/profits sur des couvertures de flux de trésorerie liées à des achats d'immobilisations corporelles en devises.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle constante d'amortissement, le coût de chaque actif (ou son montant réévalué) à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée comme suit :

- Constructions	20 à 25 ans
- Agencements	8 à 10 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels de transport	4 à 5 ans
- Mobilier et matériels de bureau	4 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La valeur recouvrable de l'actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Cette valeur recouvrable estimée est, le cas échéant, donnée par référence à des expertises externes.

Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu se déprécier, il est considéré des sources d'informations externes (diminution de valeur sur le marché de l'actif plus importante que le seul effet du temps ou de l'utilisation normale de l'actif ; changements technologiques, juridiques, économiques...) et des sources d'informations internes (dégradation physique de l'actif ; la mise hors service ; réestimation de la durée d'utilité...)

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

### ***Immeubles de placement***

Le Groupe a évalué, lors de la transition, ses immeubles de placement, notamment le bâtiment de Lille, à leur juste valeur. Ce bâtiment n'était pas utilisé par le Groupe. Il était loué à une tierce partie, qui l'utilise à des fins industrielles. Les justes valeurs ont été déterminées par référence à des sources (ou expertises) externes à la société ou par l'utilisation de méthode d'évaluation ; La dernière réévaluation a été réalisée lors de la clôture des comptes au 30.09.2006.

L'immeuble de placement était ainsi inscrit dans les comptes consolidés pour 3.200 K€ à l'ouverture de l'exercice 2008.

Il a été cédé au cours de l'exercice 2008 pour un prix de 3.100 K€.

### ***Immobilisations incorporelles***

#### *Goodwill*

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date d'acquisition.

Le goodwill est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Le test est effectué par société, sachant que chaque société correspond à une activité et à une zone d'intervention ; la société est considérée comme une Unité Génératrice de trésorerie (UGT).

Le test de dépréciation est réalisé par référence aux cash-flows futurs actualisés de la filiale ou l'activité concernée.

Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché :

- de la valeur temps de l'argent
- et les risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

La valeur recouvrable de l'actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Les pertes de valeur sont imputées par priorité sur le goodwill puis, le cas échéant, sur les actifs corporels.

Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du goodwill de l'entité cédée.

Si Nortène relève en cours d'année des « indices de perte de valeur », un test de dépréciation sera le cas échéant réalisé en cours d'exercice, sans attendre le test annuel qui est réalisé de façon systématique.

#### *Logiciels*

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (entre 1 et 5 ans).

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus (sauf application d'IAS 38)

Les coûts directement associés à la production de logiciels identifiables ayant un caractère unique, qui sont contrôlés par le Groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année, sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles.

#### *Delivery rights*

Les sommes versées pour obtenir certains référencements ou contrats pluriannuels sont, le cas échéant, activées en droits incorporels et amorties sur la durée du contrat.

Lorsque le référencement inclut la reprise de matériels publicitaires ou de stocks du fournisseur précédent, ces derniers sont valorisés à leur juste valeur et le cas échéant reclassés en stocks.

### *Frais de développement*

Les sommes engagées dans la mise au point de nouveaux produits ou modèles sont activées, dès lors que les produits ou modèles concernés ont de sérieuses chances de mise sur le marché et notamment dans la mesure où le Groupe attend de ces produits une rentabilité suffisante.

### *Actifs financiers*

La classification des actifs financiers dans l'une des catégories suivantes se fait lors de la comptabilisation initiale. Elle ne peut être reconsidérée par la suite sauf exceptions prévues par l'amendement de IAS 39.

#### *Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat*

Il s'agit des actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat lors de leur comptabilisation initiale.

Les instruments dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couverture.

Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transactions ou que leur réalisation est anticipée dans les douze mois suivant la clôture.

#### *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition.

#### *Stocks*

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du CUMP. Le coût des produits finis et des travaux en cours englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production (sur la base d'une capacité d'exploitation normale). Il ne comprend pas les coûts d'emprunt.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé, déduction faite des frais de vente. Le coût des stocks comprend le transfert des pertes ou des profits, inscrits en capitaux propres, sur les couvertures de flux de trésorerie satisfaisant aux critères requis se rapportant à l'achat de matières premières.

#### *Clients et autres débiteurs*

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégrité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur, le risque d'une défaillance ou d'un défaut de paiement

ainsi que l'existence d'un contentieux incertain constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisé au taux d'intérêt effectif initial.

Par ailleurs, depuis l'exercice 2007, Nortène a effectué un changement d'estimation comptable. En sus des provisions au cas par cas constatée sur les clients en difficulté avérée ou en cessation de paiements, la direction a mis en place des provisions statistiques qui déprécient à 50% les retards de paiement de plus de 3 mois et à 100% les retards de paiement de plus de 6 mois.

Les créances cédées sous forme d'affacturage n'ont pas été décomptabilisées. Elles figurent donc à l'actif en tant que « créances » et au passif en tant que « concours bancaires courants ». L'absence de décomptabilisation s'explique par le fait que, en substance, Nortène continue d'assumer le risque de crédit.

### ***Trésorerie et équivalents de trésorerie***

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts.

### ***Emprunts***

Les emprunts sont comptabilisés à leur coût amorti.

Ils sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

### ***Impôts différés***

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan consolidé, sauf exceptions prévues par les normes.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Le groupe considère les critères suivants pour évaluer la probabilité avec laquelle elle pourra imputer les pertes fiscales :

- l'entreprise dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable ;
- il est probable que l'entreprise dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes n'expirent ;
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- les opportunités liées à la gestion fiscale permettront l'imputation des déficits sur une base taxable.

### ***Avantages du personnel***

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite.

Dans la majorité des pays (France, Royaume-uni, Allemagne), les régimes de retraite sont financés par des cotisations versées aux régimes généraux obligatoires ou à d'autres fonds administrés et

correspondent à des régimes à cotisations définies. Les cotisations, versées en contrepartie des services rendus par les salariés, sont constatées en charges quand elles sont encourues.

Il existe néanmoins, aux Pays-Bas et dans l'une des filiales allemandes, des régimes de retraite à prestations définies. Le Groupe est par ailleurs soumis en France au régime des indemnités de fin de carrière.

Les engagements existants relatifs aux régimes de retraites étrangers ou aux indemnités de fin de carrière sont provisionnés en fonction de la valeur actualisée de l'obligation à la clôture, déduction faite de la valeur des actifs spécifiques de ces régimes.

La détermination du montant de la provision relative aux régimes à prestations définies implique pour l'entreprise :

- l'utilisation de techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par les membres du personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents.

Les hypothèses actuarielles retenues sur des variables démographiques (mortalité et rotation du personnel) et financières (augmentations futures des salaires et des coûts médicaux) influent sur le coût des prestations comptabilisées.

- l'actualisation des prestations par la méthode des unités de crédit projetées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et le coût des services rendus au cours de l'exercice.

- la détermination de la juste valeur des actifs du régime

- la détermination du montant des écarts actuariels et la partie de ces écarts qu'elle doit enregistrer.

La société applique le régime de corridor. En absence de variation actuarielle supérieure à 10 % depuis la transition, le corridor n'a pas eu d'impact à ce stade.

### ***Provisions***

Une provision est comptabilisée lorsque :

- l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiables.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Dans le cas de contrats déficitaires, la provision porte sur la totalité des sommes restant dues.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire au règlement de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout.

A l'exception des provisions de retraite, il n'existe pas de provision à long terme nécessitant une actualisation.

### ***Reconnaissance des produits***

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Les produits des activités ordinaires figurent au compte de résultat pour leur montant hors taxe et nets des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intra-Groupe.

Les participations publicitaires versées à certains clients ne sont généralement pas déduites du chiffre d'affaires, dans la mesure où elles correspondent à des prestations de services bien identifiées telles que la mise à disposition de moyens ou d'emplacements.

### *Contrats de location*

Les contrats de location, en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur, sont classés en contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les autres contrats de location font l'objet des retraitements adaptés au bilan et au compte de résultat, en l'occurrence : la comptabilisation à l'actif de la juste valeur du bien ou si elle est inférieure à la valeur actualisée des paiements minimaux, et la comptabilisation au passif de la juste valeur de la dette.

### *Distribution de dividendes*

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dettes dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

### *Contrats de change à terme*

La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée à l'aide des taux de change à terme à la date de clôture. Elle est comptabilisée en application des règles de la norme IAS 32/39, avec la variation de la juste valeur imputée sur le résultat.

## **4- Estimations et jugements comptables déterminants**

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les stocks, les créances clients et des passifs.

En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels (goodwill), il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base des perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux de trésorerie.



### ***Dépréciation estimée des goodwills***

Le Groupe soumet les goodwills à un test annuel de dépréciation. Des tests ponctuels peuvent être réalisés au 31 mars pour les unités présentant un indice d'impairment.

Les sociétés du Groupe sont considérées comme autant d'unités génératrices de trésorerie (UGT).

Les montants recouvrables des UGT (entités ou activités poursuivies) ont été déterminés à partir de calculs de leur valeur d'utilité au 30 septembre 2008. Ces calculs ont nécessité de recourir à des estimations, notamment des séquences de cash-flows prévisionnels avant impôts, actualisées au taux de 10 %.

Ce taux d'actualisation a été retenu au regard, d'une part, du contexte économique incertain et, d'autre part, du taux de marché pour ce type d'actifs.

Compte tenu de l'homogénéité des activités, le même taux est appliqué aux différentes UGT. L'application de taux différenciés n'aurait de toute façon pas d'impact concret sur les calculs.

Les cash-flows prévisionnels sont issus des plans stratégiques de ses filiales que la société ne souhaite pas rendre public. La somme des cash-flow actualisés – y compris la valeur terminale – a été comparée aux montants des actifs à long terme de chaque UGT.

### ***Recouvrabilité des impôts différés***

Le caractère recouvrable ou non des pertes reportables dégagées par certaines filiales est affaire de jugement, compte tenu notamment de l'exposition de la société au risque climatique ou à des phénomènes de mode.

Afin de limiter la part de jugement dans l'appréciation de la recouvrabilité des pertes, le Groupe a adopté une règle spécifique exposée dans le paragraphe « Principales des méthodes comptables ».

En application de ces règles, au 30 septembre 2007, Nortène a été contraint de passer en pertes l'essentiel des impôts différés actifs antérieurs et de ne pas activer les pertes de la période, du fait :

- du montant répétitif et très élevé des pertes fiscales sur le pallier français,
- des perspectives de « rebond » révisées sensiblement à la baisse et reculées dans le temps
- In fine, de doutes sur l'utilisation probable, dans un délai raisonnable, des différents reports déficitaires.

Ainsi, la société a décomptabilisé des impôts différés pour un montant de 2 509 K€, et n'a pas constaté d'impôt différé actif sur les déficits au 30 Septembre 2007 pour un montant de 5 959 K€ (activités poursuivies et abandonnées).

Dans cette même logique, les pertes de l'exercice 2008 n'ont pas été activées (l'impôt correspondant aurait été de 2.050 K€ pour les sociétés poursuivies)

### ***Dépréciation estimée des stocks***

Le groupe a dans le cadre de son activité ordinaire l'obligation de constituer d'importants stocks de marchandises, dont la rotation s'avère plus ou moins rapide selon les gammes ou les familles de produit, et la nécessité de fournir les clients rapidement.

Compte tenu de la nature des produits, les éventuelles rotations lentes ne sont en principe pas porteuses de pertes potentielles, puisque les marchandises ne se détériorent pas ou ne se démodent pas (grillages en plastique, accessoires, fleurs artificielles...). Compte tenu de la marge brute élevée

dégagée sur la revente de ces stocks (50 à 60%), il existe généralement une possibilité de revendre les stocks à rotation lente à des soldeurs ou à des grossistes sans dégager de pertes comptables.

Dans ce cadre, aucune dépréciation systématique ou majeure n'était réalisée sur les stocks à l'occasion des clôtures successives des comptes.

Au terme de l'exercice 2006/2007, une provision d'un montant inhabituellement élevée a néanmoins du être constatée, du fait de la succession de deux exercices difficiles successifs, de l'importance de certains invendus, de changements apportés dans les gammes et de la volonté du Groupe de dégager de la place dans ses zones de stockage.

Les stocks ainsi provisionnés avait vocation à être cédés rapidement ou détruits, afin de libérer les zones de stockage du Groupe.

Finalement, ces stocks ont, pour l'essentiel, été cédés au cours de l'exercice 2008 (dans le cadre de la cession de l'activité jardinage) à des valeurs proches des valeurs nettes comptables telles que déterminées à la clôture de l'exercice 2007.

Conséquemment, la provision sur stocks est revenue à un niveau plus habituel à la clôture du 30 septembre 2008

### ***Contrats onéreux***

Un contrat onéreux d'un montant significatif a été identifié à la clôture du 30 septembre 2007. Il porte sur le contrat souscrit par Nortène à l'occasion de l'externalisation des fonctions logistiques de Miramas début 2007.

Une provision de 1 880 K€ a été ainsi constatée au 30 septembre 2007, pour couvrir les surcoûts de ce contrat pour les 7 prochaines années.

En 2008, suite à la cession de l'activité Jardinage, Nortène a négocié un accord avec le prestataire logistique prévoyant la rupture du contrat de logistique à compter du 31 décembre 2008.

Conséquemment, la provision portant sur ce contrat a été ajustée dans les comptes du 30 septembre 2008 en fonction des coûts réels supportés et restant à supporter par Nortène, soit 936 K€.

Ce contrat de logistique sert uniquement l'activité jardinage et sa rupture est intrinsèquement liée à l'arrêt de l'activité Jardinage en France. En conséquence, la rupture de ce contrat faisant partie du plan global de cession de l'activité Jardinage et aucun impact significatif en résultat n'étant attendu sur l'exercice 2008-9 au titre de la poursuite de ce contrat jusqu'au 31 décembre 2008, il a été jugé approprié de reclasser au 30 septembre 2008 la totalité des impacts liés à ce contrat au sein du résultat des activités abandonnées (et ce y compris pour le compte de résultat comparatif au 30 septembre 2007).

## **5- Gestion des risques**

De part ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : des risques de liquidité, des risques de marché, des risques de crédit et des risques liés à l'évolution des taux d'intérêt.

### ***Risques de liquidité***

Pour couvrir l'ensemble de ses besoins financiers, la société a recours :

- à des financements à moyen et long terme pour les investissements
- et à des financements court terme pour les campagnes.

L'ensemble des financements MT se situe en France.

Les filiales étrangères (Allemagne, Hollande et UK) ont un financement spécifiques auprès de banques des pays concernés.

Des financements par factor existent sur :

- La France
- L'Allemagne
- Et l'Angleterre.

Les financements de UBBINK GARDEN BV et de KARIBU sont conditionnés au respect des covenants suivants :

Pour UBBINK GARDEN BV :

Ratio de solvabilité = 25 % au minimum

Rentabilité = 2% au minimum

Pour KARIBU :

Ratio de solvabilité = 25 % au minimum

Par ailleurs, les relations intercompagnies doivent être basées sur les conditions du marché et être couvertes par des assurances crédit (le montant non couvert par les assurances crédits ne doit pas excéder 1000 K€).

Le ratio de solvabilité correspond aux capitaux propres retraités exprimés en pourcentage du total du bilan lui-même retraité.

Ubbink Garden BV et Karibu ont toujours respecté leurs covenants.

Le périmètre « France » a fait face à ses besoins en trésorerie grâce au soutien financier des fonds D&P PME IV et EFFI INVEST I, qui ont apporté en trésorerie 5 millions d'€ entre décembre 2007 et janvier 2008, puis 2,48 millions d'€ entre août et septembre 2008.

### ***Risques de marché***

#### *Risque de change*

Le Groupe exerce ses activités à l'international : il est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises, principalement l'USD et la livre sterling.

Le Groupe a mis en place une politique de gestion des risques de change à travers des contrats à terme conclu en externe sur la majeure partie de ses achats.

#### *Risque climatique*

L'activité « Jardin » du Groupe est fortement conditionnée par les conditions climatiques. Un mauvais temps persistant au printemps ou au début de l'été peut avoir un effet significatif sur le niveau des ventes et, par ricochet, sur celui des marges, des stocks et de la trésorerie.

Pour limiter ces risques, le Groupe applique depuis plusieurs années une politique de diversification géographique (développement de l'activité « Jardin » dans toute l'Europe) ainsi qu'une diversification d'activités (développement des activités « Bois », « Bien-être » ...).

#### *Risque de variation de prix*

Le Groupe négocie avec ses fournisseurs des prix d'achat « à la saison » afin de se prémunir contre des hausses de prix en cours d'année.

*Risque de crédit*

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit important, ses clients étant principalement des grands noms de la distribution spécialisée.

*Risque sur taux d'intérêt*

Le Groupe est exposé à une évolution défavorable des taux d'intérêts sur l'ensemble de ses passifs financiers à l'exception de quelques emprunts couverts par des contrats de swaps.

**6- Principales opérations survenues au cours de l'exercice***Réorganisations et cessions*

Le groupe NORTENE a procédé fin 2007 et début 2008 à la restructuration de son périmètre en procédant aux opérations suivantes :

*Cession des titres Nortène Fleurs*

Par acte en date du 14 décembre 2007, Nortène fleurs – filiale non stratégique du groupe – a été cédée au Groupe Lanotre.

*Cession des titres Apollo Gardening Ltd*

Les titres Apollo Gardenind Ltd ont été cédés à Ubbink Garden BV (filiale à 100% de Nortène SA) le 1er octobre 2007.

L'objectif est de fusionner à terme la société Apollo Gardening Ltd avec une autre filiale anglaise d'Ubbink Garden BV, la société Ubbink Ltd.

*Cession de l'activité jardinage, repositionnement commercial*

NORTENE SA a conclu le 24 mai 2008 un accord avec la société espagnole INTERMAS NETS SA en vue de la cession à celle-ci de son activité de distribution de produits de jardinage utilitaire exploitée en France hors produits éclairage, treillage-déco en bois naturel et gamme oiseaux (gamme ACREWOOD) qu'elle conserve.

Les activités objet de cette cession étaient exploitées au sein de deux sociétés du groupe NORTENE, NORTENE JARDINAGE et NORTENE PRO dont les fonds de commerce ont été apportés à une société ad hoc créée préalablement à l'opération et dont les actions ont été cédées à INTERMAS NETS SA.

Les marques « NORTENE » et « JARDINS DE BASTIEN » sont également cédées dans le cadre de cette transaction.

Le prix de cession du fonds de commerce et des stocks convenu s'est composé d'une partie fixe de 4 250 K€ et d'un complément de prix de 2 576 K€.

La cession à Intermas a été finalisée le 3 juillet 2008.

Le fonds et les stocks de Tout Jardin Direct, quant à eux, ont été cédés au 10 juin 2008 à une société tierce. Le prix de cession est non significatif.

Ces opérations permettent au Groupe NORTENE de se libérer d'activités structurellement déficitaires et de se recentrer, à partir de véritables outils industriels européens, sur la fabrication et la commercialisation de tous les produits permettant l'agencement et l'aménagement des espaces extérieurs sous l'angle de la nature et du bien-être (chalets, abris, piscines, terrasses, spas, saunas, fontaines...)

NORTENE SA va développer ses activités sous l'enseigne OUTSIDE LIVING INDUSTRIES (OLIN) qui deviendra prochainement sa dénomination sociale. Elle commercialisera ses produits sous les marques KARIBU, UBBINK, NORTLAND et AKANUA.

Dans le cadre de cette cession, INTERMAS consent gratuitement à NORTENE SA une licence de la marque « NORTENE » pendant une période expirant au 31 décembre 2008 en ce qui concerne l'usage de celle-ci en tant que dénomination sociale par NORTENE SA et dans les 2 ans de la réalisation de la cession pour la commercialisation par la Société des produits non compris dans la cession.

#### *Perspective d'arrêt de certaines filiales*

La SCI Bois de la Pie, la SARL Optimis, la SARL Trent et Nortène Tunisie, actuellement en sommeil, seront définitivement arrêtées au cours du 1er semestre de l'exercice 2009.

#### *Cession du bâtiment de Lille*

Nortène SA possédait un bâtiment situé à Lille qu'elle donnait en location à un tiers. Une promesse de Vente du bâtiment a été signée devant Notaire le 21 janvier 2008 pour un prix de 3,1 millions d'euros. Par arrêté du 19 mai 2008, la Communauté Urbaine de Lille a préempté la cession du bâtiment à des conditions financières identiques. Le prix de la vente a été consigné au CDC le 10 septembre 2008. Les actes de régularisation du transfert de propriété ont été signés les 18 et 19 novembre 2008. Le prix de la vente a été versé à Nortène le 23 décembre 2008.

#### *Refinancement de l'acquisition du solde des titres Karibu*

Par avenant du 24 mai 2007 au contrat d'acquisition de Karibu, Nortène SA a acquis le solde des titres Karibu détenus par les minoritaires au prix de 1 872 K€.

Le 4 octobre 2007, il est conclu avec les banques du pool ayant financé la 1er tranche de l'acquisition des titres Karibu en décembre 2005, un avenant finançant la somme payée de 1 872 K€.

Le remboursement de ce prêt s'étale sur 5 ans à compter du 10 janvier 2008.

Les échéances sont trimestrielles. Le taux d'intérêts est de : Euribor 3 mois + 1,50%.

#### *Conversion du Court Terme impayé en un prêt unique à moyen terme*

Le protocole de conciliation signé le 21-12-2006 et homologué le 27-12-2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre prévoyait la conversion des crédits court terme impayés sous forme d'un crédit unique à moyen terme.

Cette conversion a été réalisée le 20 mars 2008 par la signature d'une convention de prêt à moyen terme.

Le montant du prêt est de 10.473 K€. Il est remboursable trimestriellement sur 5 ans à partir du 21 mars 2009. Le taux d'intérêts est de : Euribor 3 mois + 1,35%.

Le prêt est garanti par le nantissement des titres Ubbink Garden BV et des marques NORTENE.

Le 30 juin 2008, en contrepartie d'un remboursement anticipé de 800 K€, les banques ont donné main levée du nantissement des marques NORTENE afin de permettre leur cession à Intermas.

En plus du paiement susvisé, Nortène s'est engagé irrévocablement à consentir aux banques un nantissement de 1er rang sur sa nouvelle marque AKANUA.

### ***Renforcement des fonds propres***

Dans le cadre d'un projet de recapitalisation de la Société, et suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), lors de sa séance du 20 mai 2008, d'accorder au fonds D&P PME IV ainsi qu'à la Société EFFI-INVEST I agissant de concert, une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur les actions de la Société NORTENE SA, D&P PME IV et EFFI-INVEST I ont exercé le 30 juin 2008 leurs 1 500 000 bons de souscription d'actions attribués lors de l'émission d'OBSAs (cf Prospectus Visa AMF n°07-316 du 7 septembre 2007), par compensation avec une partie des créances qu'ils détenaient sur la NORTENE SA.

En conséquence NORTENE SA a augmenté son capital de 4 500 000 € par création de 1 500 000 actions émises au prix unitaire de 7 € soit avec une prime d'émission de 4 € par action, intégralement libérées par compensation avec les créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I au titre des prêts et avances consentis à la Société et de leur créance obligataire.

A l'issue de cette compensation, les seules créances des investisseurs restant dues au 30 juin 2008 par NORTENE correspondent au solde de la créance obligataire en principal de D & P PME IV et EFFI INVEST I, soit respectivement 8 005 170 euros et 3 912 710 euros.  
(voir point « Trésorerie » ci-après pour les prêts obtenus de D&P PME IV et EFFI INVEST I entre août et septembre 2008)

A la suite de l'exercice de ces BSA, D&P PME IV et EFFI-INVEST I contrôlent de concert la Société, à hauteur de 57,59 % du capital et 49,60% des droits de vote.

### ***Conversion de l'action de préférence en action ordinaire***

Conformément à l'article 9.6 des statuts de Nortène SA, suite à l'augmentation de capital par exercice des BSA décrite au point précédent, l'action de préférence détenue par D&P PME IV est convertie de plein droit en action ordinaire depuis le 30 juin 2008.

### ***Trésorerie***

Pour faire face à ses besoins de trésorerie sur le périmètre « France », le groupe a bénéficié du soutien financier des fonds D&P PME IV et EFFI INVEST I, qui ont apporté en trésorerie 5 millions d'€ entre décembre 2007 et janvier 2008 (incorporés dans les capitaux propres le 30 juin 2008 ; Cf point 175 et 28) .

Un apport supplémentaire de 2,48 millions d'€ a été réalisé entre août et septembre 2008.

Par ailleurs, le groupe :

- s'applique à réduire ses coûts,
- se désengage des activités non stratégiques
- et cède des actifs non nécessaires à l'exploitation.

## **7- Principales opérations survenues depuis la clôture annuelle**

### ***Résiliation du contrat « onéreux » de logistique***

Nortène avait signé, début 2007, un contrat portant sur l'externalisation de sa logistique du site de Miramas, pour l'activité « Jardinage » qui a fait l'objet d'une cession à Interamas Nets SA en 2008. L'engagement de Nortène portait sur une période ferme de 8 années.

Ce contrat s'est avéré extrêmement onéreux pour le groupe.

A la clôture du 30 septembre 2007, une provision de 1 880 K€ avait été ainsi constatée dans les comptes pour couvrir les surcoûts de ce contrat pour les 7 prochaines années.

En 2008, suite à la cession de l'activité « Jardinage » à Intermas Nets SA, Nortène a négocié un accord avec le prestataire logistique prévoyant la rupture du contrat de logistique à compter du 31 décembre 2008.

Conséquemment, la provision portant sur ce contrat à été ajustée dans les comptes du 30 septembre 2008 en fonction des coûts réels supportés par Nortène jusqu'à la rupture du contrat, soit 936 K€.

### ***Résiliation du bail du site de Boulogne***

Dans le cadre de sa réorganisation et dans l'objectif de réduire à minima les coûts de fonctionnement du Groupe, le bail du site de Boulogne a été résilié à compter du 1er novembre 2008 moyennant une indemnité transactionnelle de 193 K€ (et des honoraires d'agence immobilière de 50 K€).

Ce bail 3-6-9 débutait au 1er décembre 2007 et comportait une première période ferme de 5 années. Le loyer annuel HT était de 274 K€ et hors charges.

### ***Remboursement du prêt relais Thémis***

Lors de la signature de la promesse de vente du bâtiment de Lille, Nortène SA avait perçu un acompte de 2.500 K€ (voir ci-dessus « Cession du bâtiment de Lille »)

Suite à la préemption de la vente par la CU-Lille, Nortène SA s'est trouvé obligé de rembourser, dans les plus brefs délais, l'acompte qu'elle avait perçu de l'acheteur augmenté des intérêts.

Pour ce faire, Nortène a souscrit auprès de la Banque Thémis un prêt relais de 2.627 K€ au taux d'Euribor 4 mois +3%.

Le prêt relais a été remboursé le 23 décembre 2008, à la suite de la perception du prix de la préemption.

### ***Cession des filiales UK***

Le groupe NORTENE étudiait la possibilité de céder les filiales anglaises, génératrices de pertes depuis plusieurs années.

Il s'agit de :

- Apollo Gardening Ltd, filiale à 100% de Ubbink Garden BV
- Ubbink Gardening Ltd, filiale à 100% de Ubbink Garden BV
- Nortène Ltd, filiale à 99,25% de Nortène SA

Le groupe Nortène a accepté une offre de reprise de ces filiales par leur dirigeant le 4 avril 2009. A la date des présentes des conditions résolutoires restent à lever afin d'entériner la cession.

### ***Gouvernance***

#### ***Directoire***

Aux termes des Conseils de Surveillance du 30 septembre 2008 et du 21 novembre 2008, le Directoire de Nortène est désormais composé de :

- Jean-Luc HEYMANS – Président
- Georges TOURNIER – Membre, Directeur Général

#### ***Conseil de Surveillance***

Aux termes de la réunion du 21 novembre 2008, le Conseil de Surveillance est désormais composé ainsi :

- Monsieur Bernard ROQUES : Président
- Monsieur Jérémie SURCHAMP : Vice-Président
- Monsieur Nicolas URBAIN : Membre
- Monsieur Dominique VITOU : Membre
- Monsieur Philippe LEPERS : Membre

### ***Continuité d'exploitation***

La société NORTENE SA (Société mère) est engagée envers ses banques au 30 septembre 2008 à hauteur de 19,78 M€ (soit 10,11 M€ au titre de l'emprunt d'acquisition de KARIBU et 9,67 M€ au titre du crédit de consolidation).

Le service des principales échéances de ces deux emprunts, qui était gelé jusque là, doit reprendre à compter :

- du 10 janvier 2009 pour l'emprunt d'acquisition de KARIBU,
- et du 21 mars 2009 pour le crédit de consolidation.

Compte tenu du contexte économique actuel et de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation, NORTENE SA a entamé en novembre 2008 de nouvelles discussions avec les membres de son « pool » bancaire pour renégocier les conditions de la dette de « haut de bilan » et ainsi lui permettre d'achever la restructuration du Groupe dans les meilleures conditions.

Au terme de la négociation, NORTENE SA et ses banques « haut bilan » ont signé, le 16 avril 2009, un accord :

- 1) gelant, jusqu'au 31 janvier 2010 (tel que décrit dans la note 20 – Passifs financiers), les échéances en capital de l'emprunt de conversion du CT et des emprunts d'acquisition de Karibu,
- 2) et prévoyant des opérations financières de haut de bilan

Le plan de trésorerie prévisionnel pour l'exercice 2008/2009, intégrant les dernières négociations bancaires de la dette « haut bilan », montre que le groupe Nortène dispose de financements suffisants pour les 12 prochains mois.

Par conséquent, nonobstant le niveau élevé de la perte dégagée au 30 septembre 2008 et les capitaux propres consolidés négatifs, les comptes ont été arrêtés par le Directoire dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

### **8- Information sectorielle**

La répartition du résultat opérationnel par zone géographique (secteur primaire) est la suivante :

	(en milliers d'euros)					
Segmentation géographique	France	Allemagne	Belgique Hollande	UK	Autres	Total
<b>Au 30 septembre 2008 :</b>						
Produits sectoriels	11 302	41 784	17 433	5 536	-	76 055
Charges sectorielles nettes	- 17 749	- 39 693	- 15 697	- 5 603	-	- 78 742
Résultat opérationnel courant	- 6 447	2 091	1 736	67	-	2 687
Total des actifs (1)	18 573	21 234	10 305	3 304	5	53 421
Total des investissements	737	113	295	99	-	1 244
Total des dépréciations	511	309	834	127	-	1 781
Total des passifs opérationnels						
(2)	8 714	3 419	2 877	775	51	15 836
Total des dettes financières (3)	38 830	6 356	4 942	252	668	51 048



**Au 30 septembre 2007 :**

Produits sectoriels	13 461	43 475	18 694	7 742	-	83 372
Charges sectorielles nettes	- 17 774 -	42 660 -	17 109 -	8 390	- -	85 933
Résultat opérationnel courant	- 4 313	815	1 585 -	648	- -	2 561
Total des actifs (1)	28 102	22 105	10 124	3 593	6	63 930
Total des investissements	743	242	431	112	-	1 528
Total des dépréciations	317	673	601	251	-	1 842
Total des passifs opérationnels						
(2)	18 422	3 458	4 982	1 262	52	28 176
Total des dettes financières (3)	40 533	7 560	1 431	206	688	50 418

La répartition du résultat opérationnel par activité (secteur secondaire) est la suivante :

(en milliers d'euros)

Segmentation par activité	Holding	Jardin	Eau	Bois	Total
<b>Au 30 septembre 2008 :</b>					
Produits sectoriels	412	4 166	33 451	38 026	76 055
Charges sectorielles nettes	- 5 756 -	4 108 -	31 684 -	37 194	- 78 742
Résultat opérationnel courant	- 5 344	58	1 767	832	- 2 687
Total des actifs (1)	4 106	13 510	15 449	20 356	53 421
Total des investissements	-	294	309	641	1 244
Total des dépréciations	-	445	439	897	1 781
Total des passifs opérationnels					
(2)	2 267	6 119	4 510	2 940	15 836
Total des dettes financières (3)	8 994	23 540	8 915	9 599	51 048
<b>Au 30 septembre 2007 :</b>					
Produits sectoriels	437	5 787	38 606	38 542	83 372
Charges sectorielles nettes	- 3 796 -	6 424	- 36 802	- 38 911 -	85 933
Résultat opérationnel courant	- 3 359 -	637	1 804	- 369 -	2 561
Total des actifs (1)	3 732	20 250	16 051	23 897	63 930
Total des investissements	-	718	483	327	1 528
Total des dépréciations	-	438	957	447	1 842
Total des passifs opérationnels					
(2)	5 588	11 502	6 329	4 757	28 176
Total des dettes financières (3)	13 231	23 366	3 098	10 723	50 418

(1) Total des actifs hors impôts différés et après réaffectation des goodwill

(2) Les passifs opérationnels incluent les provisions

(3) Les financements mis à disposition des filiales par la société mère sont réaffectés aux secteurs concernés et réduisent conséquemment la rubrique « Total des dettes financières » de la Holding.

La dette financière « France » comprend le financement de l'acquisition de la filiale allemande Karibu (au 30-09-2008 : 10,114 millions d'€ et au 30 septembre 2007 : 8,5 millions d'€)

La répartition sectorielle est effectuée sur la base suivante :

Sociétés	Localisation	Holding	Jardin	Eau	Bois
Apollo Gardening Ltd	UK		X		
Karibu GmbH	Allemagne				X
Nortène Ltd	UK		X		
Nortland	France				X
Nortène SA	France	X			
Ubbink France	France			X	X
Ubbink Garden BV	NL/Belgique			X	
Ubbink Gardening Ltd	UK			X	
Ubbink Garten GmbH	Allemagne			X	

Les filiales sont, pour l'essentiel de leurs opérations, dédiées à un secteur d'activité donné même si elles commercialisent aussi les autres gammes sectorielles. Toutefois, Ubbink France (historiquement en secteur « Eau ») a réalisé 50% de son chiffre d'affaires 2008 dans le secteur du Bois suite à la prise en location gérance du fonds de commerce de Nortland au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### Lecture des informations sectorielles

L'ensemble des pays connaît un recul d'activité par rapport à 2007 :

- France	:	- 16,04%
- Allemagne	:	- 3,89%
- Benelux	:	- 6,74%
- UK	:	- 28,49%

En Allemagne, Karibu progresse de plus de 10% par rapport à 2007. La zone Allemagne est toutefois en recul à cause de la baisse significative de chiffre d'affaires de Ubbink Garten GmbH suite à la perte d'un référencement auprès d'une importante centrale de distribution.

Les secteurs d'activité sont également, dans leur ensemble, en retrait par rapport à 2007 :

- Jardin :	- 28,01%	Conséquence de l'effondrement du marché anglais à compter de mi-mars 2008 (crise économique)
- Eau :	- 13,35%	Principalement dû à la baisse de CA de Ubbink Garten GmbH en Allemagne
- Bois :	- 1,33%	La croissance du CA de Karibu (Allemagne) est absorbée par la chute de CA de Nortland (France)

### 9- Activités abandonnées

La restructuration du groupe a conduit à prendre les mesures suivantes au cours de l'exercice :

Sociétés	Mesures
Nortène Jardinage	: Activité cédée le 3 juillet 2008 à Intermas
Nortène Pro	: Activité cédée le 3 juillet 2008 à Intermas
Trent	: Activité arrêtée au cours de l'exercice 2008
Tout Jardin Direct	: Activité cédée le 10 juin 2008 à TJD
Optimis	: Activité arrêtée au cours de l'exercice 2008
SCI du Bois de la Pie	: Activité arrêtée en 2007 à la suite de la cession de crédit bail concernant le site logistique de Miramas qu'elle portait

Le compte de résultat des activités cédées ou arrêtées (le secteur du « Jardin » utilitaire en France) est présenté ci-après :

**RESULTAT NET DU "JARDIN UTILITAIRE" – ACTIVITE ABANDONNEE**

	(en milliers d'euros)	
<b>EXPLOITATION "JARDIN UTILITAIRE"</b>	Septembre 2008	Septembre 2007
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>16 556</b>	<b>22 111</b>
Autres produits	26	14
<b>Total Produits</b>	<b>16 582</b>	<b>22 125</b>
Variation de stock de produits finis et encours	- 74	18
Achats consommés	- 10 481	- 11 847
Charges externes	- 8 200	- 10 070
Charges de personnel	- 2 988	- 4 286
Impôts et taxes	- 198	- 358
Amortissements	- 213	- 339
Variation des provisions	223	- 3 385
Autres produits et charges courants	- 216	- 511
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>- 5 565</b>	<b>- 8 653</b>
Autres produits et charges opérationnels	-	- 1 880
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>- 5 565</b>	<b>- 10 533</b>
Coût financier brut	- 1 234	- 1 195
Impôts exigibles et différés	- 43	- 1 085
<b>Résultat après impôts</b>	<b>- 6 842</b>	<b>- 12 813</b>
<b>Résultat net part du groupe</b> (1)	<b>- 6 842</b>	<b>- 12 813</b>

<b>CESSIONS D'ACTIFS "JARDIN UTILITAIRE"</b>	Septembre 2008	Septembre 2007
Résultat des cessions de fonds avant impôts	3 453	-
Charges d'impôts	-	-
<b>Résultat des cessions de fonds avant impôts</b> (2)	<b>3 453</b>	<b>-</b>

<b>Résultat net des activités abandonnées</b> (1) + (2)	<b>- 3 389</b>	<b>- 12 813</b>
---	----------------	-----------------

Nortène est parvenu à un accord avec son prestataire logistique pour rompre le contrat logistique du site de Miramas, dédié à l'activité Jardinage, au 31 décembre 2008.

En conséquence, tous les impacts « résultat » liés au contrat onéreux sont présentés en résultat des activités abandonnées.

L'intégralité des surcoûts étant provisionnés dans le cadre du contrat onéreux, aucun impact « résultat » majeur n'est attendu sur la période octobre à décembre 2008 au titre de ce contrat.

NB : Les flux d'exploitation, d'investissement et de financement des activités abandonnées sont présentés avec ceux des activités poursuivies

**10- Immobilisations Incorporelles**

Le détail des goodwills est le suivant :

(en milliers d'euros)

Valeurs brutes	Karibu	N Fleurs	N Pro	Ubb BV	Nortland	Total
<b>01/10/2006</b>	<b>8 799</b>	<b>74</b>	<b>6</b>	<b>1 540</b>	<b>0</b>	<b>10 419</b>
Variation de taux d'intérêts	1 605					1 605
Entrée de périmètre						0
Sortie de périmètre						0
<b>30/09/2007</b>	<b>10 404</b>	<b>74</b>	<b>6</b>	<b>1 540</b>	<b>0</b>	<b>12 024</b>
Variation de taux d'intérêts					114	114
Entrée de périmètre						0
Sortie de périmètre						0
<b>30/09/2008</b>	<b>10 404</b>	<b>74</b>	<b>6</b>	<b>1 540</b>	<b>114</b>	<b>12 138</b>

(en milliers d'euros)

Dépréciation	Karibu	N Fleurs	N Pro	Ubb BV	Nortland	Total
<b>01/10/2006</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variation de taux d'intérêts						0
Impairment test	-1 980	-74				-2 054
<b>30/09/2007</b>	<b>-1 980</b>	<b>-74</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2 054</b>
Variation de taux d'intérêts						0
Impairment test			-6		-114	-120
<b>30/09/2008</b>	<b>-1 980</b>	<b>-74</b>	<b>-6</b>	<b>0</b>	<b>-114</b>	<b>-2 174</b>

(en milliers d'euros)

Valeurs nettes	Karibu	N Fleurs	N Pro	Ubb BV	Total
<b>01/10/2006</b>	<b>8 799</b>	<b>74</b>	<b>6</b>	<b>1 540</b>	<b>10 419</b>
<b>30/09/2007</b>	<b>8 424</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>1 540</b>	<b>9 970</b>
<b>30/09/2008</b>	<b>8 424</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 540</b>	<b>9 964</b>

Fin 2005, Nortène a pris le contrôle de Karibu, société de droit allemand, leader du marché du chalet en bois. Un montant représentant 67 % du prix initial de Karibu a été payé au vendeur, soit 9 128 K€ De ce fait, un goodwill de 8 799 K€ a été dégagé à la clôture du 30 septembre 2006. Pour plus de détails, le lecteur se reportera à l'annexe des comptes consolidés à cette date.

A la suite de difficultés rencontrées par Nortène SA pour payer le solde du prix dû au vendeur, une nouvelle négociation a été engagée. Finalement, un nouvel accord, signé le 24 mai 2007, fixe un nouveau prix de 11 millions d'€ pour 100% des titres Karibu. Le «purchase accounting» a été revu au 30 septembre 2007 en fonction des derniers développements.

Compte tenu des perspectives dégradées de Karibu et de la dilution subie en cours d'exercice, un « impairment » de 1980 K€ avait été retenu au 31 mars 2007 sur le Goodwill Karibu. Cette dépréciation, non réversible selon la norme IAS 36 a donc été maintenue au 30 septembre 2007 (dépréciation comptabilisée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat au 30 septembre 2007). En effet, à cette date, en considération des business plans les plus récents, il n'a pas été jugé nécessaire de constater une provision supplémentaire.

Nortène SA détenait, jusqu'en avril 2008, 95% du capital de Nortland. Sa détention est désormais de 100% suite à l'acquisition de titres opérée en avril 2008.

Conséquemment, un goodwill de 114 K€ est constaté et immédiatement déprécié à 100% compte tenu de la situation économique de cette filiale (dépréciation comptabilisée sur la ligne «Amortissement» du compte de résultat au 30 septembre 2008).

Les tests d'impairment effectués au 30 septembre 2008, n'ont révélé aucune perte de valeur des Goodwills de Karibu et de Ubbink Garden BV.

La variation de +/- 1 point du taux d'actualisation et du taux de croissance ne remettent pas en cause ces valeurs.

(pour les hypothèses clés, voir « Estimations et jugements comptables déterminants » au paragraphe « dépréciation estimée des goodwills »)

La nature des immobilisations incorporelles hors goodwill est la suivante :

(en milliers d'euros)				
Valeurs brutes	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelle	Total
<b>01/10/2006</b>	<b>879</b>	<b>814</b>	<b>1 207</b>	<b>2 900</b>
Différence de conversion	0	-8	0	-8
Augmentation	0	149	252	401
Diminution	-745	-30	-28	-803
Sortie de périmètre	0	0	0	0
<b>30/09/2007</b>	<b>134</b>	<b>925</b>	<b>1 431</b>	<b>2 490</b>
Différence de conversion	0	0	0	0
Augmentation	0	73	181	254
Diminution	-134	-998	-70	-1 202
Sortie de périmètre	0	0	-36	-36
<b>30/09/2008</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 506</b>	<b>1 506</b>

(en milliers d'euros)				
Amortissement	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelle	Total
<b>01/10/2006</b>	<b>-580</b>	<b>-497</b>	<b>-514</b>	<b>-1 591</b>
Différence de conversion	0	1	0	1
Dotation	-297	-186	-396	-879
Diminution	745	22	22	789
Sortie de périmètre	0	0	0	0
<b>30/09/2007</b>	<b>-132</b>	<b>-660</b>	<b>-888</b>	<b>-1 680</b>
Différence de conversion	0	0	0	0
Dotation	-1	-54	-571	-626
Diminution	133	714	47	894
Sortie de périmètre	0	0	25	25
<b>30/09/2008</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 387</b>	<b>-1 387</b>

(en milliers d'euros)

Valeurs nettes	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
<b>01/10/2006</b>	<b>299</b>	<b>317</b>	<b>693</b>	<b>1 309</b>
<b>30/09/2007</b>	<b>2</b>	<b>265</b>	<b>543</b>	<b>810</b>
<b>30/09/2008</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>119</b>	<b>119</b>

Certains actifs incorporels ont été cédés avec l'activité Jardinage. D'autres actifs incorporels devenus obsolètes sont mis au rebut.

### 11- Immobilisations corporelles

La nature des immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement) est la suivante :

(en milliers d'euros)					
Valeurs brutes	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immos	Total immos corp	Immeuble de placement
<b>01/10/2006</b>	<b>6 957</b>	<b>7 671</b>	<b>5 655</b>	<b>20 283</b>	<b>3 200</b>
Différence de conversion	0	-32	0	-32	0
Augmentation	100	378	649	1 127	0
Diminution	-4 109	-67	-336	-4 512	0
Sortie de périmètre	0	0	0	0	0
<b>30/09/2007</b>	<b>2 948</b>	<b>7 950</b>	<b>5 968</b>	<b>16 866</b>	<b>3 200</b>
Différence de conversion	0	0	0	0	0
Augmentation	190	414	272	876	0
Diminution	-1 874	-2 388	-1 806	-6 068	-3 200
Sortie de périmètre	-311	-131	-233	-675	0
<b>30/09/2008</b>	<b>953</b>	<b>5 845</b>	<b>4 201</b>	<b>10 999</b>	<b>0</b>

(en milliers d'euros)					
Amortissements	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immos	Total	Autres immos
<b>01/10/2006</b>	<b>-3 311</b>	<b>-5 359</b>	<b>-4 315</b>	<b>-12 985</b>	<b>0</b>
Différence de conversion	0	26	0	26	0
Dotation	-112	-799	-390	-1 301	0
Diminution	953	13	62	1 028	0
Sortie de périmètre	0	0	0	0	0
<b>30/09/2007</b>	<b>-2 470</b>	<b>-6 119</b>	<b>-4 643</b>	<b>-13 232</b>	<b>0</b>
Différence de conversion	0	0	0	0	0
Dotation	-75	-677	-283	-1 035	0
Diminution	1 868	2 126	1 060	5 054	0
Sortie de périmètre	256	123	161	540	0
<b>30/09/2008</b>	<b>-421</b>	<b>-4 547</b>	<b>-3 705</b>	<b>-8 673</b>	<b>0</b>

(en milliers d'euros)

Valeurs nettes	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immos	Total	Autres immos
<b>01/10/2006</b>	<b>3 646</b>	<b>2 312</b>	<b>1 340</b>	<b>7 298</b>	<b>3 200</b>
<b>30/09/2007</b>	<b>478</b>	<b>1 831</b>	<b>1 325</b>	<b>3 634</b>	<b>3 200</b>
<b>30/09/2008</b>	<b>532</b>	<b>1 298</b>	<b>496</b>	<b>2 326</b>	<b>0</b>

(1) Nortène SA possédait un immeuble de placement situé à Lille.

Une promesse de Vente du bâtiment a été signée devant Notaire le 21 janvier 2008 pour un prix de 3,1 millions d'euros.

Par arrêté du 19 mai 2008, la Communauté Urbaine de Lille a préempté la cession du bâtiment à des conditions financières identiques.

L'acte de régularisation du transfert de propriété a été signé le 19 novembre 2008 et le prix de la transaction a été déconsigné le 23 décembre 2008.

L'usine le Chine a été cédée à Intermas le 3 juillet 2008 dans le cadre de la cession de l'activité « Jardinage »

Les agencements concernant les immeubles de bureaux situés en région parisienne, dont les baux sont terminés ou résiliés, ont été mis au rebut.

## **12- Autres actifs financiers**

La nature des autres actifs financiers est la suivante :

(en milliers d'euros)

<b>Immobilisations financières</b>	<b>30/09/08</b>	<b>30/09/07</b>
Dépôts, cautionnements, prêts	170	216
Juste valeur Swap	59	0
<b>Total</b>	<b>229</b>	<b>216</b>

(Cf. point 20 pour les swaps de taux)

## **13- Impôts différés actifs**

La position nette des impôts différés représente, au 30 septembre 2008, un actif de 66 K€.

Impôts Différés	Différences temporelles	Reports déficitaires	Total
Actif	66	0	66
Passif	0	0	0

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

(Voir Principales méthode comptables)

Le groupe a accumulé au 30 septembre 2008 plus de 30 millions de déficits et différences temporelles non activés.

L'utilisation des déficits n'est pas soumise à une date d'expiration.

Une convention d'intégration fiscale lie NORTENE SA, NORTENE JARDINAGE, NORTLAND, NORTENE PRO et OPTIMIS.

NORTENE FLEURS est sortie du groupe fiscal le 1<sup>er</sup> octobre 2007 (ouverture d'exercice), suite à sa cession au groupe Lanotre le 14 décembre 2007.

#### **14- Stocks et en-cours**

Le détail des stocks est le suivant :

	(en milliers d'euros)	
<b>Stocks</b>	<b>30/09/08</b>	<b>30/09/07</b>
Matières premières et fournitures	1 758	2 009
En-cours de production	513	763
Produits finis et intermédiaires	1 487	2 178
Marchandises (**)	13 112	17 433
Dépréciation	-1 658	-2 719
<b>Total</b>	<b>15 212</b>	<b>19 664</b>

(\*\*) La diminution du stock de marchandise est liée à la cession de l'activité Jardinage en juillet 2008.

#### **15- Clients**

Le détail des comptes clients est le suivant :

	(en milliers d'euros)	
<b>Clients</b>	<b>30/09/08</b>	<b>30/09/07</b>
Créances clients	15 856	22 534
Dépréciations	-1 964	-2 186
<b>Créances clients nettes</b>	<b>13 892</b>	<b>20 348</b>

Le niveau des créances clients diminue compte tenu des cessions d'activités opérées au cours de l'exercice 2008, notamment celle de Nortène Jardinage (3 juillet 2008) et de Nortène Fleurs (14 décembre 2007).

La provision sur clients au 30 septembre 2008 concerne pour 0,8 million d'€ la créance chinoise de Nortène Tunisie (comme au 30 septembre 2007).

Nortène Tunisie avait cédé l'ensemble de ses machines à un industriel chinois en 2005 pour un montant de 1,5 million de USD. Le paiement de cette somme devait être effectué selon un échéancier préétabli.

Les difficultés de Nortène ont provoqué incidemment le dépôt de bilan de l'acquéreur chinois des machines de Nortène. La créance résiduelle sur la cession des machines, soit 0,8 m€, a donc été provisionnée en totalité. Des mesures ont été prises pour récupérer tout ou partie de cette créance, mais leur chance de succès reste incertaine.

	<b>Total 30-09-08</b>	<b>- 3 mois</b>	<b>+ 3 à - 6 mois</b>	<b>+ 6 à - 12 mois</b>	<b>+ 12 mois</b>
<b>Clients échus</b>	<b>3 113</b>	<b>716</b>	<b>539</b>	<b>677</b>	<b>1 181</b>
Dépréciations	-1 964	-56	-226	-563	-1 119
<b>Clients échus nets</b>	<b>1 149</b>	<b>660</b>	<b>313</b>	<b>114</b>	<b>62</b>



Les clients échus depuis plus de 12 mois comprennent la créance chinoise explicitée dessus pour 803 k€.

## **16- Autres actifs courants**

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	(en milliers d'euros)	
<b>Autres créances</b>	<b>30/09/08</b>	<b>30/09/07</b>
Créances sur organismes sociaux	19	60
Créances fiscales	1 696	1 462
Autres créances	8 313	2 125
Charges constatées d'avance	212	420
Provision sur autres créances	-372	-354
<b>Total</b>	<b>9 868</b>	<b>3 713</b>

Le poste « Autres créances » enregistre au 30 septembre 2008 :

- le solde du prix de cession des fonds de commerce cédés à Intermas en juillet 2008, soit 1 250 k€
- le prix de vente de l'immeuble de placement de Lille, soit 3 100 k€
- le solde du contrat de factorisation des créances clients de Nortène Jardinage correspondant aux retenues opérées par le factor, soit 1 864 k€

La provision sur les « Autres créances » concerne, pour l'essentiel, le solde du prix des titres Nortène Technologies cédés au Groupe Plymouth courant 2000, toujours non encaissé.

## **17- Capital**

Dans le cadre d'un projet de recapitalisation de la Société, et suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), lors de sa séance du 20 mai 2008, d'accorder au fonds D&P PME IV ainsi qu'à la Société EFFI-INVEST I agissant de concert, une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur les actions de la Société NORTENE SA, D&P PME IV et EFFI-INVEST I ont exercé le 30 juin 2008 leurs 1 500 000 bons de souscription d'actions attribués lors de l'émission d'OBSAs (cf Prospectus Visa AMF n°07-316 du 7 septembre 2007), par compensation avec une partie des créances qu'ils détenaient sur la NORTENE SA.

En conséquence NORTENE SA a augmenté son capital de 4 500 000 € par création de 1 500 000 actions émises au prix unitaire de 7 € soit avec une prime d'émission de 4 € par action (soit 6 000 000 €), intégralement libérées par compensation avec les créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I au titre des prêts et avances consentis à la Société et de leur créance obligataire.

<b>Ordre d'imputation des créances D&amp;P PMEIV et EFFI INVEST I</b>	<b>Mt €</b>
1- Intérêts du contrat de prêt new money du 19/01/2007	1 352 232
2- Intérêts des OBSA	816 986
3- Intérêts de la convention de prêt du 14/01/2008	174 773
4- Avance octroyée	73 897
5- Prêt 2008 en compte courant	5 000 000
6- Imputation partielle des OBSA	3 082 112
<b>Total augmentation de capital</b>	<b>10 500 000</b>

A la suite de l'exercice de ces BSA, D&P PME IV et EFFI-INVEST I contrôlent de concert la Société, à hauteur de 57,59 % du capital et 49,60% des droits de vote.

**18- Provisions**

Le détail des provisions à plus et moins de un an est le suivant :

(en milliers d'euros)				
Provisions	Provision loyer et entretien	Provision garanties	Autres provisions *	Total
Ouverture 01-10-2007	217	115	3 105	3 437
Dotation			869 **	869
Reprises utilisées	-67	-59	-1 573 **	-1 699
Reprises inutilisées	-150		-114 **	-264
Sortie de périmètre			-119	-119
<b>Clôture 30-09-2008</b>	<b>0</b>	<b>56</b>	<b>2 168</b>	<b>2 224</b>
<hr/>				
Part à moins d'un an	0	56	2 168	2 224
Part à plus d'un an	0	0	0	0
<hr/>				
Détail des autres provisions :				
Provisions litiges sociaux			593	
Provisions litiges fiscaux			42	
Provisions litiges commerciaux			462	
Provisions pour risques financiers			135	
Provision contrat onéreux			936 **	
<b>Total</b>			<b>2 168</b>	

\*\* La provision pour contrat onéreux concerne le contrat logistique signé pour 8 années fermes à compter du 2 février 2007.

Elle a été dotée au 30 septembre 2007 pour un montant 1880 K€. Au 30 septembre 2008, compte tenu des accords pris post clôture avec le prestataire pour la résiliation du contrat logistique, la provision est ramenée à 936 K€.

Les autres provisions concernent divers litiges ou risques et charges identifiés.

Pour les provisions de retraites, se reporter à la note 26.

**19- OBSA - Obligations**

L'assemblée générale du 18 septembre 2007 a émis 1.500.000 OBSA de 10 €.

1.000.000 d'OBSA ont été souscrite par D&P PME IV et 500.000 par EFFI INVEST I.

(Pour la description des caractéristiques des OBSA, il convient de se reporter aux annexes des comptes consolidés au 30 septembre 2007)

La totalité des 1 500 000 BSA attachés aux obligations a été exercée pour l'augmentation de capital réalisée le 30 juin 2008 (cf. point 17 ci-dessus).

Les obligations restantes sont inscrites en passifs financiers (note 17) pour le montant net des frais d'émission, soit pour 11 278 K€ au 30 septembre 2008.

## 20- Passifs Financiers

- Affectation des passifs financiers au bilan :

(en milliers d'euros)

<b>Non courants</b>	<b>30/09/08</b>	<b>30/09/07</b>
OBSA - Obligations	11 278	13 926
Emprunts bancaires	19 815	19 806
Emprunts S&B	1 000	1 000
Crédits-bails	44	100
Dépôts et cautionnements	0	22
<b>Total Non Courants (+ 1 an) (a)</b>	<b>32 137</b>	<b>34 854</b>
<b>Courants</b>	<b>30/09/08</b>	<b>30/09/07</b>
Emprunts bancaires	3 216	927
Crédits-bails	55	56
<b>Dettes fin. à LT - part à -1 an</b>	<b>3 271</b>	<b>983</b>
Crédits de campagne et autres facilités	15 640	14 581
<i>Crédits à CT et banques</i>	<i>15 640</i>	<i>14 581</i>
<b>Total courants (- 1an) (b)</b>	<b>18 911</b>	<b>15 564</b>
<b>Total général des dettes financières (a)+(b)</b>	<b>51 048</b>	<b>50 418</b>

- Caractéristiques des financements :

Nature	Elément	Société	Pays	Mont K€	Taux	Échéance	Garantie
OBSA-Obligations	OBSA-Obligations	Nortène SA	France	11 278	7,00%	09/2010	Néant
Endettement	Emprunt conversion CT	Nortène SA	France	9 673	Euribor 3 mois +1,35%	12/2013	Titres Ubbink Garden BV
	Emprunt acquisition Karibu	Nortène SA	France	10 114	Euribor 3 mois +1,35%*	10/2013	Titres Karibu & Nortland
	Emprunt D& PME IV & EFFI INVEST I	Nortène SA	France	2 480	5,95%	12/2009	Néant
	Emprunt Nortène Tunisie	Nortène Tun	Tunisie	607	Euribor 3 mois +1%	12/2013	Caution Nortène SA
	Emprunt MT Karibu	Karibu	Allemagne	157	6,05%	03/2011	Néant
	Emprunt S&B Karibu	Karibu	Allemagne	1 000	Euribor 3 mois +1,50%	03/2010	Engagement de Nortène SA
	Crédit-bail & autres (France)	Nortène Jardinage	France	99	3,83%	11/2010	Néant
Crédit de campagne et prêt relais	Pôle Karibu	Karibu	Allemagne	4 204	Voir détail **	01/2009	Créances clients et/ou stock
	Pôle Ubbink	Ubbink	Bel/Al/PB/Fr	8 049	Euribor 1 mois +1%	12/2008	Créances clients et/ou stock
	Pôle UK (en €)	Apollo	UK	252	7,50%	12/2008	Caution Nortène SA
	Pôle France – Prêt relais Thémis	Nortène SA	France	2 627	Euribor 4 mois +3%	12/2008	Hyptothèque Immeuble Lille
	Pôle France (y compris les intérêts courus)	Nortène SA	France	508	-	-	-
TOTAL				51 048			

\* dont 1 638 K€ à Euribor 3 mois + 1,50 %

\*\* dont 1 382 K€ à EONIA +2,10% (crédit permanent), 849 K€ à EONIA + 1,50% (échéance 02/2009) et 1 973 K€ à Euribor 3 mois +1,50% (échéance 01/2009)

NB : Le prêt relais Thémis a été remboursé le 23 décembre 2008.

- Echancier du passif financier (IFRS 7) :

Eléments	Total	(en milliers d'euros)		
		échéance - 1 an	échéance +1 an - 5 ans	échéance + 5 ans
Obligations	11 278	0	11 278	0
Emprunt conversion CT (1)	9 673	1 571	8 102	0
Emprunts acquisition Karibu (1)	10 114	1 584	8 028	502
Emprunt D&P PME IV - EFFI INVEST I	2 480	0	2 480	0
Emprunt Nortène Tunisie	607	0	607	0
Emprunt MT Karibu	157	61	96	0
Emprunt S&B Karibu	1 000	0	1 000	0
Crédit-bails	99	55	44	0
Crédits de campagne et autres CT	15 640	15 640	0	0
<b>Totaux</b>	<b>51 048</b>	<b>18 911</b>	<b>31 635</b>	<b>502</b>

(1) Au terme d'une négociation avec son pool bancaire, NORTENE SA a obtenu, le 17 avril 2009, la signature d'un accord gelant jusqu'au 31 janvier 2010, les échéances en capital de l'emprunt de conversion du CT et des emprunts d'acquisition de Karibu.

Conformément à IAS 1, les échéances à moins d'un an au 30/09/2008 des emprunts ci-dessus ne sont pas reclassées en dettes non courantes.

Par ailleurs, selon le même accord, le paiement des intérêts de la période sera limité à 700 K€ selon l'échancier suivant : 100 K€ à la signature de l'accord ; 200 K€ en octobre 2009 ; 400 K€ en Novembre 2009.

- Swaps de taux sur les financements :

#### CREDIT AGRICOLE (Swap de taux)

Date conclusion	Objet	Date de échéance	Notionnel €	Notionnel résiduel €	Intérêts (flux)	CA Paye	Nortène paye
23/01/2006	Emprunt acq. Karibu	10/07/2009	3 000 000	2 142 000	Trimestriel	Euribor 3 M	3,22%

#### BNP PARIBAS (Swap de taux)

Date conclusion	Objet	Date de échéance	Nominal €	Nominal résiduel €	Intérêts (flux)	BNP Paribas Paye	Nortène paye
20/04/2004	Emprunt N.Tunisie	20/04/2010	1 000 000	310 738	Trimestriel	Euribor 3 M le 18	3,50%
19/01/2006	Emprunt acq. Karibu	12/01/2009	4 564 000	2 932 370	Trimestriel	Euribor 3M le 10	Euribor 12M le 10

Les justes valeurs des swaps de taux au 30 septembre 2008 sont les suivantes :

- Contrat Crédit Agricole (23/01/2006) = 34 K€
- Contrat BNP Paribas (20/04/2004) = 3 K€
- Contrat BNP Paribas (19/06/2006) = 22 K€

- Sensibilité à la variation des taux d'intérêts :

L'endettement financier à taux variable est de 36.782 K€ au 30 septembre 2008. L'exposition au nettes aux variations de taux est de 29.962 K€ (net des swap de taux pour 5.385 K€ et de la trésorerie pour 1.435 K€).

Une variation de 1% des taux de référence aurait un impact de 300 K€ en résultat financier, soit 9% du résultat financier net.

- Couvertures de changes

#### Termes acheteurs USD

Date de maturité	Nominal	Devise nominale	Spot €/€	Forward €/€ actualisé	Forward €/€ comptabilisé	Perte €
09/10/2008	442 424	USD	1,25090	1,24740	1,43220	-45 766
09/10/2008	12 623	USD	1,20580	1,20230	1,43220	-1 685
09/10/2008	45 358	USD	1,20830	1,20480	1,43220	-5 978
09/10/2008	23 043	USD	1,23800	1,23450	1,43220	-2 577
09/10/2008	474 179	USD	1,20790	1,20440	1,43220	-62 622
Total	997 627					-118 628

#### Termes acheteurs en USD contre GBP

Date de maturité	Nominal	Devise nominale	Spot £/\$	Forward £/\$ actualisé	Forward €/€ comptabilisé	Perte €
09/10/2008	250 000	USD	1,66310	1,65760	1,81160	-16 217

Les contrats de couverture sont devenus sans objet suite à la cession de l'activité « Jardin » en juillet 2008.

Une perte de 135 K€ a été comptabilisée sur ces contrats au 30 septembre 2008.

Tous les contrats ont été soldés en décembre 2008.

## **21- Autres passifs**

Le détail des autres passifs est le suivant :

	(en milliers d'euros)	
Autres passifs	30/09/2008	30/09/2007
Dettes fournisseurs	8 225	15 468
Dettes sociales	659	1 206
Dettes fiscales	0	655
Autres dettes	3 150	5 456
Total	12 034	22 785

La baisse des dettes fournisseurs concerne pour plus de 84% de sa valeur les sociétés du périmètre « France ».

En effet :

- d'une part, les retards de paiement au 30 septembre 2007, occasionnés par les tensions de trésorerie, ont été rattrapés grâce aux apports des fonds D&P PME IV et EFFI INVEST I.
- et d'autre part, les cessions des activités des sociétés du secteur Jardinage (Principalement Nortène Jardinage, Nortène Fleurs, et Nortène Pro) ont naturellement entraîné la baisse des postes fournisseurs de ces sociétés.

La baisse des autres postes (dettes sociales, dettes fiscales et autres dettes) s'explique par la réduction du scope de groupe, conséquence des cessions d'activité.

## **22- Chiffre d'affaires**

Sur l'exercice entier, les variations d'activité ont été les suivantes :

Secteur Jardin : - 28 %  
Secteur Eau : - 13 %  
Secteur Bois : - 1 %

L'activité « Jardinage » a accusé un frein important en Angleterre dès mi-mars 2008, la conjoncture économique s'étant totalement renversée.

L'activité « Eau » est en recul sur l'ensemble des pays à l'exception de la France. Le recul est particulièrement significatif en Allemagne, causé par la perte de référencements sur certaines lignes de produits auprès d'une importante centrale.

L'activité « Bois » progresse fortement en Allemagne (+10%) mais cette croissance du CA est totalement contrebalancée par le recul de cette activité en France, notamment sur les terrasses en bois.

## **23- Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel**

### → Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant des sociétés conservées est quasi identique en 2008 qu'en 2007 malgré une chute du chiffre d'affaires de 7,3 millions d'€.

Ce résultat est obtenu grâce à une amélioration de la marge de 1 point et à une réduction des charges d'exploitation de 2 millions d'€.

Le résultat opérationnel courant demeure toutefois négatif sous l'effet des coûts de restructuration engagés par Nortène SA.

### → Résultat opérationnel

Au 30 septembre 2007, le poste « Autres produits et charges opérationnels » enregistre la dépréciation du goodwill de Karibu (-1 980 K€).

## **24- Coûts financiers bruts**

Le détail des charges financières est donné ci-dessous :

	(en milliers d'euros)	
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>30/09/08</b>	<b>30/09/07</b>
Autres charges financières	-3 175	-2 869
Contrats à terme *	-35	-81
<b>Total</b>	<b>-3 210</b>	<b>-2 950</b>

\* Les contrats à terme avait été mis en place pour couvrir une évolution défavorable des cours des devises dans lesquels est effectuée une partie des achats du groupe. Ils ont été tous soldés en décembre 2008 suite à la cession de l'activité « Jardin »

Le coût des financements contractés au cours de l'exercice 2008 explique pour l'essentiel la variation du poste « Autres charges financières » par rapport à l'exercice 2007 :

- le coût des prêts relais liés à la cession de l'immeuble de Lille, soit 163 K€
- le coût du financement complémentaire de l'acquisition de KARIBU, soit 87 K€

**25- Impôts sur les bénéfices**

La charge d'impôts de la période se décompose comme suit :

	(en milliers d'euros)	
IMPOTS	30/09/08	30/09/07
Impôts exigibles	-924	-596
Impôts différés	-27	-157
<b>Total</b>	<b>-951</b>	<b>-753</b>

La preuve d'impôts retranscrit les options retenues, notamment la non activation de certaines pertes mentionnées ci-avant.

**Preuve d'impôt 30 septembre 2008** en milliers d'euros

Résultat consolidé avant IS des sociétés conservées	-5 897
Plus value sté mère sur cession des activités abandonnées	2 470
Dépréciation Goodwill	114
Solde	-3 313
Charge théorique d'impôt à 33,33%	-1 104
Charge réelle d'impôt	951
Ecart à expliquer	-2 055

Explications

Incidence des déficits non activés	-2 050
Incidence différence de taux UBBINK BV	73
Incidence différence de taux Karibu	-51
Annulation IDA et IDP sur différences temporaires	-27
<b>Total</b>	<b>-2 055</b>

**Preuve d'impôt 30 septembre 2007** (en milliers d'euros)

Résultat consolidé avant IS	-9 370
Dépréciation Goodwill	-1 980
Solde	-7 390
Charge théorique d'impôt à 33,33%	-2 463
Charge réelle d'impôt à -10,19%	753
Ecart à expliquer	-3 216

Explications

Incidence des déficits non activés	-2 661
Incidence de l'annulation des activations antérieures	-1 206
Incidence de l'annulation des autres IDA	-186
Incidence de l'annulation des IDP	904
Incidence différence de taux UBBINK BV	-14
Incidence différence de taux Karibu	-18
Autres (dont IFA France)	-36
<b>Total</b>	<b>-3 216</b>

Les déficits fiscaux cumulés du Groupe Nortène s'élevèrent à 38.151 K€ au 30/09/2008, dont 30.124 K€ en France (dont groupe fiscal de Nortène SA pour 26.521 k€), 6.882 K€ en Angleterre et 1.145 K€ en Tunisie.

## **26- Personnel et avantages sociaux**

### *Effectifs*

Le groupe NORTENE employait 286 personnes au 30 septembre 2008 :

#### **Effectif présent au 30-09-2008**

Exercice	Cadres	Non cadres	Total
sept-08	30	256	<b>286</b>
sept-07	47	305	<b>352</b>

La réduction des effectifs est localisée, pour l'essentiel, en France. Elle est consécutive au désengagement du groupe de l'activité « Jardinage »

L'effectif moyen du groupe NORTENE se présente comme suit :

#### **Effectif moyen au 30-09-2008**

Exercice	Cadres	Non cadres	Total
sept-08	42	275	<b>317</b>
sept-07	51	325	<b>376</b>

### *Engagements de retraite et avantages sociaux*

Le détail des avantages sociaux et des provisions de retraites afférentes est le suivant :

Exercice 2008	(en milliers d'euros)		
Eléments	30/09/2007	Variation	30/09/2008
Engagement de retraite	4 402	97	4 499
Juste valeur des actifs	-2 986	-288	-3 274
Passif inscrit au bilan	1 416	-191	1 225

#### **Coût périodique net en résultat**

Coût des services rendus sur l'exercice	219
Primes payées	-214
Coût financier	183
Rendement attendu des actifs	-101
Reprise de provision - sortie de personnel	-237
Autres et coût des services passés	1
Montant en charges de personnel	-149
Sortie de périmètre	-42
Total	-191



Hypothèses actuarielles	France	Allemagne	Hollande
Taux d'actualisation retenus	6%	6%	4%
Taux d'augmentation des salaires	3%	0 à 2,50% **	0 à 2,50% **
Taux de rendement des actifs	nc *	4,5%	4%

\* non concerné

\*\* selon l'âge

La baisse de l'engagement au 30 septembre 2008 est liée à la baisse de l'effectif du périmètre « France »

Exercice 2007	(en milliers d'euros)		
Eléments	01/10/2006	Variation	30/09/2007
Engagement de retraite	4 117	285	4 402
Juste valeur des actifs	-2 788	-198	-2 986
Passif inscrit au bilan	1 329	87	1 416

#### Coût périodique net en résultat

Coût des services rendus sur l'exercice	199
Primes payées	-171
Coût financier	118
Rendement attendu des actifs	-52
Autres et coût des services passés	-7
Montant en charges de personnel	87

Hypothèses actuarielles	France	Allemagne	Hollande
Taux d'actualisation retenus	3%	6%	4%
Taux d'augmentation des salaires	3%	2 à 2,50% **	2 à 2,50% **
Taux de rendement des actifs	nc *	4%	4%

\* non concerné

\*\* selon l'âge

#### Rémunération du Directoire

Exercice 2007-2008

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Engagements et primes de départ
<b>P. WALLON</b> (Fin de mandat le 08/10/07)	Honoraires : 167 444 €	Néant	Néant	Néant	Néant	209 453 €
<b>C. LIAGRE</b> (Fin de mandat le 29/09/08)	Honoraires : 240 000 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Préavis 3 mois (1)
<b>JF. LE BOS</b> (Fin de mandat le 12/10/07)	Honoraires : 16 690 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>JL. HEYMANS</b>	240 000 €	Néant	108 361 €	9 927€	Néant	12 mois (saire + prime) (1)

<b>JP. DARNAULT</b> (fin de mandat le 20/10/08)	191 666 €	Néant	80 000 €	6 288 €	Néant	12 mois de salaire en cas de licenciement dans les 18 mois de l'embauche (1)
<b>G. TOURNIER</b> (début de mandat le 30/09/08)	90 000 €	Néant	55 000 €	Néant	Néant	Néant

## Exercice 2006-2007

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Engagements et primes de départ
<b>P. WALLON</b>	240 000 €	Néant	Néant	6 172 €	21 469 €	12 mois (salaire + prime) (1)
<b>C. LIAGRE</b> (début de mandat le 28/06/08)	Honoraires : 100 000 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>JF. LE BOS</b> (début de mandat le 28/06/08)	Honoraires : 107 915 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>JL. HEYMANS</b>	240 000 €	Néant	Néant	9 927 €	Néant	12 mois (salaire + prime) (1)
<b>JL. VAILLANT</b> (fin de mandat le 23/04/07)	113 093 €	Néant	Néant	Néant	Néant	12 mois (salaire + prime) (1)
<b>N.TANT</b> (Démission effective le 2 octobre 2006)	295 452 € *	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

\*-Dont 103 969 € de rémunération directement versée par NORTLAND, en ce compris 12 119 € au titre du remboursement des frais de voyages et de déplacements,  
-Et 191 483 € versés par NORTLAND à la société FORESTIA dont Monsieur N. TANT est le gérant.

(1) en cas de révocation ou de licenciement hors faute grave

Les contrats de travail des dirigeants sous en cours d'actualisation afin de se conformer à la loi TEPA.

*Rémunération du Conseil de Surveillance*

## Exercice 2007-2008

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Autres éléments de rémunération	Jetons de présence
<b>D. VITOU</b>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	18 294 € *	Néant
<b>P. LEPERS</b>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>N. URBAIN</b>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>H. DESCOTTES</b> (fin de mandat le 19/11/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>JF. MICHAUD</b> (fin de mandat le 16/06/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>J. SURCHAMP</b> (Début de mandat le 16/06/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

\* Arrêt du versement des jetons à compter de juin 2008, suite au remplacement de M. Vitou au poste de Président du Conseil de Surveillance.

## Exercice 2006-2007

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Autres éléments de rémunération	Jetons de présence
<b>D. VITOU</b>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	27 441 €	Néant
<b>J. GOURLET</b> (Fin de mandat le 18/09/07)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>P. LEPERS</b>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>JC. RAUD</b> (Fin de mandat le 18/09/07)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>N. URBAIN</b> (Début de mandat le 18/09/07)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>H. DESCOTTES</b> (Début de mandat le 18/09/07)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>JF. MICHAUD</b> (Début de mandat le 18/09/07)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

**27- Actifs et passifs éventuels*****Actifs éventuels***

Au 30 septembre 2008, il existe en substance deux actifs éventuels. Ces actifs n'ont pas été reconnus :

La créance sur garantie de passif Ubbink (442 K€ - confère la note de transition IFRS) : Nortène a toujours des difficultés pour la recouvrer. Plusieurs actions judiciaires ou pénales restent ouvertes dans cet objectif. La probabilité d'encaisser cette créance est difficilement prévisible à ce jour.

Certaines filiales ont accumulé des déficits reportables importants qui ne sont pas activés. La récupération de ces déficits reste possible si les filiales se redressent, mais cette éventualité n'est pas démontrée (Cf. point 4).

***Passifs éventuels***

a- Clause de Earn Out pour l'acquisition de Karibu :

Un accord a été signé devant notaire le 24 mai 2007 aux termes duquel le prix pour 100% du capital de Karibu est fixé à 11 M€ complété par un Earn out déterminé selon une formule contractuelle.

L'éventuel Earn out devra être payé avant le 31 mars 2010 selon la formule suivante :

$$\frac{[(\text{EBITDA réel moyen EX2008 et EX2009} - \text{EBITDA moyen BP2008 et BP2009 tel que prévu au BP}) \times 8]}{2}$$

$$- \frac{(\text{Dette Moyenne 2009} - \text{Dette Moyenne 2006} \times 1,2)}{2}$$

2

étant précisé que (i) le complément de prix ne sera pas dû si la formule retenue donne un résultat négatif et (ii) la Dette Moyenne 2006 x 1,2 ne peut dépasser EUR 8,400,000 et (iii) le montant total du complément de prix ne pourra être supérieur à EUR 4,000,000.

Ce complément de prix n'a fait l'objet d'aucune comptabilisation au 30 septembre 2008.

## b- Litige Plymouth

Nortène Technologies, ancienne filiale de Nortène SA , a été cédé au groupe Plymouth en 2000. Un contrat d'approvisionnement était adossé à la cession de titres. Il prévoyait :

- d'une part des quantités minimales de commandes annuelles à Nortène Technologies (pendant 2 ans à compter du 01/10/2000) par les sociétés du groupe Nortène (équivalentes à celles réalisées au cours de l'exercice précédant la cession).
- d'autre part des clauses d'exclusivité pour l'approvisionnement de certains articles (pendant 2 ans à compter du 01/10/2000)
- et enfin des clauses de non-concurrence industrielle (pour 5 ans à compter du 01/10/2000)

Plymouth a introduit des actions judiciaires pour non respect du contrat d'approvisionnement et a demandé en justice une compensation de 3.011 K€ dont 1.499 K€ au titre des «quantités minimales » et 1.512 K€ au titre de la « non-concurrence ».

Le litige concernant les «quantités minimales » a fait l'objet d'une expertise judiciaire. Les pénalités calculées sur les « manques » constatés par l'expert, évaluées conformément à l'article 11 du contrat d'approvisionnement (20% de la valeur des quantités manquantes), seraient de 191 K€ (provisionnées par Nortène SA dans ces comptes).

Ce litige n'a pas évolué sur l'exercice.

## **28- Parties liées**

Afin de permettre à NORTENE SA de faire face à ses besoins de trésorerie, une ligne de crédit de 5.000 K€ a été mise à disposition de NORTENE SA par D&P PME IV ( 3.333 K€) et EFFI INVEST I (1.667 K€) entre décembre 2007 et janvier 2008.

Le contrat de prêt prévoyait le remboursement de cette avance et des intérêts correspondants pour le 14 janvier 2010. Le taux d'intérêt annuel est Euribor 3 M + 200 bps.

La ligne de crédit et les intérêts correspondants ont été incorporés au capital de Nortène SA le 30 juin 2008 (Cf. point 17)

Une nouvelle avance de 2.480 K€ a été reçue de D&PPME IV (880 K€) et d'EFFI INVEST I (1.600 K€) entre août et septembre 2008.

Le contrat de prêt cours jusqu'au 31 décembre 2009. Le remboursement du prêt peut s'effectuer à tout moment sur l'initiative de Nortène.

Le taux d'intérêt annuel est de 5,95%.

## **29- Stock-options et paiements fondés en actions**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 mars 2006 a autorisé le Directoire à consentir des options de souscription d'actions dans une limite de 6 % du nombre d'actions composant le capital social.

Le Directoire a attribué l'ensemble de ces options (53.628) à Monsieur Jean-Luc Heymans.

Le bénéficiaire pourra lever ses options au plus tôt 2 ans et au plus tard 5 ans à compter de la date d'attribution qui est le 13.04.2006. Les options donneraient droit à souscrire à 53.628 actions.

Conformément aux dispositions légales, le prix d'exercice de ces options est fixé à 28,79 €, soit la moyenne des cours cotés de l'action NORTENE aux vingt séances de Bourse précédant la date d'attribution des options.

Compte tenu des cours de l'action lors de l'attribution des options, les options attribuées n'avaient pas de juste valeur et aucune charge n'a été comptabilisée en vertu de la norme IFRS 2.

### **30- Liste des filiales et détention au 30-09-2008**

Toutes les filiales de Nortène S.A., dont la liste est donnée ci-dessous, ont été consolidées au 30 septembre 2008.

Entreprise	Siège	SIRET	Activité	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
NORTENE S.A.	Paris	461 500 233	Holding	Société mère	Société mère	I.G.
NORTENE Limited	Sheffield Grande-Bretagne		Négoce d'articles de Jardinage	99,25 %	99, 25 %	I.G.
NORTENE JARDINAGE	Boulogne	401 463 369	Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
OPTIMIS	Boulogne	389 382 060	Fabrication et négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
NORTENE TUNISIE	Tunis Tunisie		Fabrication par extrusion	92,48 %	92,48 %	I.G.
NORTENE PRO	Boulogne	423 767 193	Professionnel Négoce	99 %	99 %	I.G.
NORTLAND	Boulogne	432 398 840	produits en Bois	100 %	100 %	I.G.
UBBINK GARDEN	Alkmaar Hollande		Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
UBBINK France Détenue à 100% par UBBINK BV	Boulogne	434 963 880	Négoce d'articles de jardinage	100 %	100 %	I.G.
SCI BOIS DE LA PIE	Boulogne	424 383 610	Gestion d'immeuble	99 %	99 %	I.G.
UBBINK UK Détenue à 100% par UBBINK BV	Sheffield Grande-Bretagne		Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
APOLLO GARDENING Détenue à 100% par UBBINK BV	Sheffield Grande-Bretagne		Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
TRENT	Boulogne	478 127 541	Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
KARIBU	Brême		Produits en bois	100 %	100%	IG
TOUT JARDIN DIRECT	Marseille	483 450 524	Négoce d'article de Jardinage sur Internet	100 %	100 %	IG

### 31-Engagements

#### *Nantissements & hypothèques*

- Les titres NORTLAND et KARIBU détenus par Nortène SA sont nantis au profit du pool bancaire finançant l'acquisition de KARIBU.

- Les titres UBBINK GARDEN BV sont nantis au profit des banques, conformément au protocole de conciliation du 21 décembre 2006, en garantie de l'emprunt moyen terme mis en place le 20 mars 2008 qui convertit les CT impayés.

- La marque AKANUA est nantie au profit des banques dans le cadre de la conversion du CT (voir point ci-dessus), ce nantissement devant également bénéficier aux banques ayant financé l'acquisition du solde des titres de Karibu.

- Hypothèque du bâtiment de Lille au profit de la Banque Thémis, en garantie du prêt relais de 2.627 K€. Ce prêt relais a été remboursé le 23 décembre 2008, suite à la cession dudit bâtiment.

#### Autres engagements

Engagement de Nortène SA vis à vis du vendeur de Karibu, de rembourser ou faire rembourser par Karibu, au plus tard le 31 mars 2010, le prêt de 1 million d'€ qu'il a consenti à cette dernière.

Les engagements peuvent être synthétisés ainsi :

	(en milliers d'euros)	
<b>Engagements</b>	<b>30/09/2008</b>	<b>30/09/2007</b>
<b>Cautions de contre-garanties sur marchés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Nantissement, hypothèques et sûretés réelles (1)</b>	<b>15 099</b>	<b>9 500</b>
Nantissement des Titres Karibu (2)	9 425	9 425
Nantissement des Titres Nortland	75	75
Nantissement des Titres Ubbink Garden BV	2 972	0
Nantissement Fonds de commerce Nortène (3) (4)	N/A	OUI
Nantissement de la Marque Nortène (3) (4)	N/A	OUI
Nantissement de la Marque Akanua (3)	OUI	N/A
Hypothèque Bâtiment de Lille	2 627	0
<b>Avals, cautions et garanties données</b>	<b>195</b>	<b>5 727</b>
Caution loyer Logiland (bail 8ans à/c 01/02/07) (5)	195	5 727
<b>Autres engagement donnés</b>	<b>1 000</b>	<b>7 000</b>
Gage du stock (Nortène Jardinage + Nortland) (6)	N/A	6 000
Engagement de remboursement du prêt S&B	1 000	1 000
<b>Total</b>	<b>16 294</b>	<b>22 227</b>

(1) Il s'agit des valeurs comptables

(2) Diminué de la dépréciation du goodwill (1980 K€)

(3) Actif non valorisé en comptabilité

(4) Actif cédé le 3 juillet 2008 à Intermas

(5) Nortène a obtenu la mainlevée pour cet engagement à compter du 31 décembre 2008

(6) Le gage du stock de Nortène Jardinage a été levé le 3 juillet 2008 afin de permettre la cession du stock à Intermas. Celui du stock de Nortland a été levé par les banques en échange du nantissement des titres Ubbink Garden BV lors de la mise en place du prêt de conversion du CT

### **31- Liste des principaux baux**

Les principaux baux dans lesquels le Groupe est impliqué ont tous une nature immobilière.

#### **SYNTHESE DES BAUX**

SOCIETE	PAYS	OBJET CONTRAT	DATE DEBUT	DATE FINANNUEL	LOYER HT K€	RENOUVELLEMENT
Nortène Jardinage	France	Bureaux	01/12/07	31/10/08	274	Bail 5 ans ferme (1)
Nortland	France	Bureaux & entrepôt	01/09/06	01/08/12	343	Bail 3-6-9 / 6 ans ferme
		Bureaux & entrepôt	01/09/06	01/08/12	89	Bail 3-6-9 / 6 ans ferme
Ubbink BV	Pays-bas	Entrepôt & Bureaux	05/11/93	31/12/10	225	Optionnel
Ubbink GmbH	Allemagne	Bureaux	01/06/06	31/05/09	40	Optionnel
Ubbink Bel	Belgique	Bureaux	15/10/99	14/10/11	25	Optionnel
Apollo Ltd	UK	Bureaux & entrepôt	01/01/98	31/12/12	272	Optionnel
Karibu	Allemagne	Bureaux & entrepôt	01/01/01	31/12/15	508	Optionnel
		Bureaux & entrepôt	01/01/01	31/12/10	115	Optionnel
Nortène Jardinage	France	Entrepôt	02/02/07	31/12/08	781	(2) Caution donnée au profit du (3) titulaire du bail -Logiland, notre prestataire logistique

(1) Le bail de l'immeuble de Boulogne a été résilié au 31 octobre 2008

(2) Coût refacturé par Logiland à Nortène Jardinage.

(3) Le contrat de prestation logistique a été résilié fin décembre 2008.

(en milliers d'euros)

Échéances des loyers	-1 an	+1 an	- 5ans	+5 ans
30/09/2008	1 858	5 073	635	
30/09/2007	2 919	9 389	4 683	

#### **20.1.2.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2008**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Nortène S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1- Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Continuité d'exploitation » figurant dans la note 7 « Principales opérations survenues depuis la clôture annuelle » des états financiers dans laquelle il est exposé la situation du groupe au regard de la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

## **2- Justification des appréciations**

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 30 septembre 2008. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte incertain que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note « Continuité d'exploitation » figurant dans la note 7 « Principales opérations survenues depuis la clôture annuelle » des états financiers expose la situation du groupe au regard de la continuité d'exploitation. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous estimons que la note des états financiers donne une information appropriée.

Comme indiqué dans la note 4 « Estimations et jugements comptables déterminants » des états financiers, le groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant notamment l'évaluation des goodwill, des impôts différés et de la dépréciation des stocks. Nous avons examiné la documentation disponible et avons également vérifié que la note des états financiers donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3- Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence éventuelle du fait exposé ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et Paris La Défense, le 30 avril 2009

Les commissaires aux comptes

**KPMG Audit**  
**Département de KPMG S.A.**  
 Jean-Marc Discours  
 Associé

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**  
 Laurent Bouby  
 Associé



### 20.1.2.3 Notes complémentaires sur les comptes consolidés au 30 septembre 2008

Les notes complémentaires ci-après :

- ne sont pas couvertes par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2008 (v. § 20.1.2.2 ci-dessus) ;
- ont été rajoutées à la demande de l'Autorité des Marchés Financiers.

#### 20.1.2.3.1 Réconciliation du compte de résultat publié pour l'exercice clos au 30/09/2007 et du compte de résultat au 30/09/2007 retraité figurant en comparatif du compte de résultat au 30/09/2008

Les comptes au 30 septembre 2007 présentés en comparatif des comptes du 30 septembre 2008 ont été retraités conformément au principe posé par la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », afin de matérialiser dans les comptes le classement en « activités abandonnées » des activités cédées ou arrêtées au cours de l'exercice 2008, notamment l'activité Jardin Utilitaire France cédée le 3 juillet 2008 au groupe espagnol INTERMAS.

Une réconciliation, entre les comptes publiés au 30 septembre 2007 et les comptes au 30 septembre 2007 rétrairés figurant en comparatif des comptes au 30 septembre 2008, est présentée ci-après.

Réconciliation du compte de résultat publié au 30/09/2007 et du compte de résultat au 30/09/2007 retraité figurant en comparatif du compte de résultat au 30/09/2008	30/09/2007 Publié en Comparatif des comptes au 30/09/08	30/09/2007 en comparatif du résultat des act. abandonnées 30/09/08	30/09/2007 Reclassements des autres et charges opérationnels (*)	30/09/2007 total obtenu en sommant les 3 colonnes précédentes	30/09/2007 Comptes publiés
(en milliers d'euros)					
	Septembre-07 (retraité)	Septembre-07 Act. abandonnée		Septembre-07 Total	Septembre-07 Publication
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>83 096</b>	<b>22 111</b>	<b>1</b>	<b>105 208</b>	<b>105 208</b>
Autres produits	276	14		290	290
<b>Total Produits</b>	<b>83 372</b>	<b>22 125</b>	<b>1</b>	<b>105 498</b>	<b>105 498</b>
Variation de stock de produits finis et encours	1 018	18	1	1 037	1 037
Achats consommés	- 48 953	- 11 847	- 1	- 60 801	- 60 801
Charges externes	- 23 112	- 10 070	- 19	- 33 201	- 33 201
Charges de personnel	- 11 474	- 4 286	27	- 15 733	- 15 733
Impôts et taxes	- 253	- 358	22	- 589	- 589
Amortissements	- 1 842	- 339	1	- 2 180	- 2 180
Variation des provisions	- 935	- 3 385	150	- 4 170	- 4 170
Autres produits et charges courants	- 382	- 511	613	- 280	- 280
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>- 2 561</b>	<b>- 8 653</b>	<b>795</b>	<b>- 10 419</b>	<b>- 10 419</b>
Autres charges opérationnelles *	- 1 980	- 1 880	- 795	- 4 655	- 4 655
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>- 4 541</b>	<b>- 10 533</b>	<b>-</b>	<b>- 15 074</b>	<b>- 15 074</b>
Produits de trésorerie et équivalents	1	-	- 1	-	-
Coût financier brut	- 2 950	- 1 195	2	- 4 143	- 4 143
Impôts exigibles et différés	- 753	- 1 085	- 1	- 1 839	- 1 839
<b>Résultat des activités poursuivies</b>	<b>- 8 243</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	<b>- 12 813</b>	<b>- 12 813</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net</b>	<b>- 21 056</b>	<b>- 12 813</b>	<b>-</b>	<b>- 21 056</b>	<b>- 21 056</b>
Intérêts minoritaires	8	-	-	8	8
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>- 21 064</b>	<b>- 12 813</b>	<b>-</b>	<b>- 21 064</b>	<b>- 21 064</b>

\* Retraitement du poste « Autres charges opérationnelles » publié au 30/09/2007.

Les « Autres charges opérationnelles » correspondent à des événements intervenus au cours de la période ayant un caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent et pour un montant particulièrement significatif.

Les « Autres charges opérationnelles » qui ne correspondaient pas à cette définition dans les comptes publiés au 30 septembre 2007, ont été reclassés dans les comptes au 30/09/2007 présentés en comparatif des comptes au 30/09/2008 afin de se conformer aux principes de présentations des Etats Financiers du Groupe.

Il s'agit de montants qualifiés de « charges exceptionnelles » par le Plan Comptable Général Français, mais qui, du point de vu du référentiel IFRS, entrent dans la formation du Résultat opérationnel courant.

### 20.1.3 Comptes consolidés au 30 septembre 2007

#### 20.1.3.1 Comptes consolidés au 30 septembre 2007

#### I- Note préliminaire au 30 septembre 2007

Le Groupe NORTENE a connu, au cours de l'exercice 2006-2007, une crise financière significative qui a eu diverses conséquences qui se sont traduites par un changement de contrôle à la tête du Groupe et par des résultats financiers très dégradés :

#### *Changement de contrôle à la tête du Groupe*

a- En date du 18 septembre 2007, Nortène a émis une action de préférence d'un montant de 100 euros donnant à D&P PME IV, le nouvel actionnaire, le contrôle du Conseil de Surveillance. A la même date, Nortène a mis en place un emprunt obligataire convertible qui est venu consolider le prêt relais accordé précédemment. Les BSA accordés aux preneurs représentent potentiellement 57,59 % du capital de la société.

b- Les jours suivants, après mise en place du refinancement, trois nouveaux membres du Conseil de Surveillance ont été désignés par D&P PME IV ainsi qu'un nouveau Président du Directoire.

#### *Résultats financiers très dégradés*

a- La campagne d'approvisionnement en marchandises et en matières premières fin 2006 - avant la mise en place du premier refinancement - a été gravement perturbée, ce qui a provoqué un recul significatif de l'activité en France. – Se référer à la note 12 et 13 de l'annexe.

b- Après deux campagnes difficiles et considérant l'arrêt possible de certaines activités ou de certaines gammes, Nortène a été conduit à comptabiliser une provision sur les stocks d'un montant plus élevé que par le passé (2 719 K€ contre 539 K€). Des provisions importantes ont été notamment constatées sur les stocks de Nortène fleurs, Nortène Jardinage et Nortène UK. Il s'agit principalement d'inventus des deux dernières campagnes que le Groupe envisage de céder en blocs à un prix inférieur au prix d'achat initial, afin de libérer ses capacités de stockage et de produits devenus non conformes à la législation en vigueur.

c- La provision constituée sur les comptes clients a également connu une hausse significative au 30 septembre 2007, en passant de 777 K€ à 2 186 K€.

Le fait générateur principal de cette hausse est la défaillance du sous-traitant chinois de Nortène, sur lequel le Groupe avait une créance de 0,8 M€. Nortène ayant réduit sensiblement en cours d'année ses commandes et ses règlements, ce dernier a lui-même rencontré des difficultés financières qui l'ont conduit à se déclarer en cessation de paiements. La créance a donc dû être provisionnée en totalité.

La hausse de la provision s'explique aussi, à hauteur de 545 K€, par un changement d'estimation comptable. En sus des provisions au cas par cas constatées sur les clients en difficulté avérée ou en cessation de paiements, la nouvelle Direction a mis en place des provisions statistiques qui déprécient à 50 % les retards de paiement de plus de 3 mois et à 100 % les retards de paiement de plus de 6 mois.

d- Un refinancement a été mis en place de façon à garantir la pérennité des activités, sous la forme d'un prêt relais transformé par la suite en un emprunt obligataire convertible. Il est explicité dans les notes 8 de l'annexe. Ce financement, qui a permis la continuité des opérations, a néanmoins généré des coûts non négligeables :

- Les coûts liés au mandat ad-hoc en début d'exercice (recherche d'un refinancement) et les frais d'étude en vue d'une optimisation / réorganisation engagés en fin d'année (après refinancement) représentent environ 1 500 K€ et ont été passés en autres charges.
- Les intérêts du prêt relais à 15 %, soit 1 376 K€, ont été constatés en charges financières.
- Les frais externes liés à l'augmentation de capital et à l'émission de l'emprunt obligataire, d'un montant de 1074 K€, ont été constatés en diminution de la dette et seront amortis actuariellement sur les trois prochains exercices.

e- Les difficultés rencontrées pour finaliser l'acquisition de Karibu, décrites dans les états financiers intermédiaires au 31 mars 2007, ont également pesé sur les résultats du Groupe de manière significative :

- Les litiges sur le paiement du prix, sur le contrôle de détention et sur le prix lui-même ont finalement été résolus en date du 24 mai 2007, lorsque Nortène s'est porté acquéreur des 51 % alors détenus par le cessionnaire, pour un montant de 1 872 K€,
- La résolution de ce dossier a mobilisé nombre d'Avocats et de Conseils. Les honoraires correspondant au règlement des litiges, et non à l'acquisition elle-même, soit un montant de l'ordre de 250 K€, ont été portés dans les charges de l'exercice.
- Compte tenu des perspectives dégradées de Karibu et de la dilution subie en cours d'exercice, un « impairment » de 1980 K€ avait été retenu au 31 mars 2007 sur le Goodwill Karibu. Cette provision, non réversible selon la norme IAS 36 a été maintenue au 30 septembre 2007. A cette date, en considération des business plans les plus récents, il n'a en effet pas été jugé nécessaire de constater une provision supplémentaire.

f- Du fait de ses difficultés financières, Nortène a dû céder dans l'urgence, début 2007, ses actifs immobiliers de Miramas. Pour les besoins de ses opérations, Nortène continuera à utiliser les locaux, au travers d'un contrat de location, conclu pour une durée de 8 ans et sans option d'achat finale.

Nortène a, par ailleurs, externalisé sa gestion logistique pour la France auprès d'un prestataire spécialisé qui a repris le personnel correspondant. En contrepartie, Nortène s'est engagé à recourir aux services de ce prestataire pour une durée de 8 ans, avec des clauses d'activité et de facturation minimales.

Après une analyse détaillée de ces opérations par un cabinet d'experts indépendants, finalisée en novembre 2007, il est apparu que les engagements souscrits dans le bail de location et le contrat de prestation de services excèdent dans certains cas les prix du marché, notamment pour les charges locatives et pour les frais relatifs aux opérations sous-traitées.

Nortène a donc décidé de qualifier les contrats relatifs à l'opération d'externalisation de « contrat onéreux » et de provisionner au 30 septembre 2007 les surcoûts estimés par l'expert au titre des 7 prochaines années, après les avoir actualisés.

La provision constatée à ce titre s'élève à 1 880 K€.

La justification économique de ces provisions peut s'interpréter comme suit :

- Elles viennent annuler la plus-value dégagée sur la cession des actifs immobiliers (soit 736 k€), ce qui est conforme au traitement d'un « sale and lease back » en IFRS.
- Elles matérialisent les frais de restructuration ou de licenciements qui ont été évités en transférant tout le personnel local au prestataire, en contrepartie d'un prix relativement élevé de prestation et d'une garantie de facturation minimale excédant les besoins actuels de Nortène.

g- Compte tenu des résultats très dégradés de la maison mère et de la plupart de ses filiales, Nortène a été amené à passer en pertes la quasi-totalité des actifs d'impôts différés antérieurement comptabilisés – pour 2,5 M€ - et n'a activé aucun des déficits reportables nés durant l'exercice.

Cette décision a été prise en application des principes comptables du Groupe, tels que décrits en annexe, qui spécifient que les déficits reportables ne peuvent être activés ou maintenus à l'actif après deux années de pertes consécutives et en l'absence de perspective documentée de récupération dans un délai raisonnable.

En l'occurrence, il a été constaté que l'intégration fiscale française dégageait de lourdes pertes pour la deuxième fois cette année et que l'ampleur des pertes cumulées fin 2007 n'était récupérable qu'à très long terme au vu des derniers business plans.

Tout ceci a contribué, in fine, à la réalisation par le Groupe d'une perte significative, alors même que les marchés et les différentes activités sont restés, en substance, conformes aux attentes et relativement dynamiques.

### *Continuité de l'exploitation*

Nonobstant le niveau très élevé de la perte dégagée au 30 septembre 2007 et les capitaux propres consolidés devenus fortement négatifs, les comptes ont été établis dans l'optique d'une continuité de l'exploitation.

Des financements et crédits de campagne ont été mis en place fin 2007 pour assurer un approvisionnement suffisant des différentes activités dans le cadre de la saison 2007/2008, particulièrement en France. Un financement complémentaire ou une nouvelle augmentation de capital sont actuellement à l'étude.

Dans une optique à plus long terme, des recrutements de Gestionnaires et de Commerciaux à haut niveau sont en cours. Des actions significatives en vue de développer l'implantation du Groupe dans toute l'Europe sont étudiées.

## **II- Bilan consolidé au 30 septembre 2007**

(en milliers d'euros)			
ACTIF	Notes	Septembre 2007 Montants Nets	Septembre 2006 Montants Nets
Goodwill	(2-2)	9 970	10 419
Immobilisations incorporelles	(2-2)	810	1 309
Immobilisations corporelles	(2-3)	3 634	7 298
Immeuble de placement	(2-3)	3 200	3 200
Immobilisations financières	(2-4)	216	242
Actifs d'impôts différés	(2-7)	728	3 441
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>18 558</b>	<b>25 909</b>
Stocks et encours	(2-5)	19 664	25 786
Clients et comptes rattachés	(2-6)	20 348	25 282
Autres créances et comptes de régularisation	(2-7)	4 057	5 119
Disponibilités		2 031	1 407
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>46 100</b>	<b>57 594</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>64 658</b>	<b>83 503</b>

(en milliers d'euros)			
<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	Septembre 2007 Montants Nets	Septembre 2006 Montants Nets
Capital		3 314	3 314
Primes / Réserves liées au capital		4 436	4 436
Réserves consolidées		- 757	3 679
Réserves de conversion		126	57
Résultat de l'exercice - part du groupe		- 21 064	- 4 764
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>- 13 945</b>	<b>6 722</b>
Réserves consolidées		1	410
Réserves de conversion		-	-
Résultat de l'exercice - part hors groupe		8	- 71
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>9</b>	<b>339</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>- 13 936</b>	<b>7 061</b>
OBSA	(2-8)	13 926	-
<b>TOTAL FONDS QUASI-PROPRES</b>		<b>- 10</b>	<b>7 061</b>
Provisions pour risques et charges	(2-9)	1 528	60
Engagements de retraite et autres avantages assimilés	(2-16)	1 416	1 329
Passifs financiers	(2-10)	19 928	10 377
Passifs d'impôts différés		-	1 143
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>22 872</b>	<b>12 909</b>
Provisions pour risques et charges	(2-9)	1 909	806
Passifs financiers à court terme	(2-10)	16 564	34 152
Fournisseurs et comptes rattachés	(2-11)	22 785	28 052
Passif d'impôt exigible		538	523
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>41 796</b>	<b>63 533</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>64 658</b>	<b>83 503</b>

#### Actif non courant

L'actif non courant passe de 25 909 K€ à 18 558 K€. La baisse constatée est principalement due, d'une part à la sortie d'actifs suite à la cession du crédit-bail immobilier du site logistique de Miramas et, d'autre part, à l'annulation des « Impôts différés actifs » correspondant aux déficits.

#### Actif courant

L'actif courant passe de 57 594 K€ en 2006 à 46 100 K€ en 2007. Cette baisse de l'actif courant est liée principalement à :

- la baisse du poste « stocks » (rationalisation des stocks de Ubbink BV ; limitation des approvisionnements sur les filiales françaises du fait des tensions de trésorerie ; constatation de provisions sur les articles devenus non conformes à la législation, sur les articles ne figurant plus aux catalogues et sur les stocks longs conséquence de la désorganisation des approvisionnements en 2006)
- la baisse du poste « clients », localisée pour l'essentiel en France

Capitaux propres et fonds quasi-propres

Les pertes de l'exercice font passer les capitaux propres de 7 061 K€ à - 13 936 K€.

Les OBSA, émises en septembre 2007 pour 15 000 K€, enregistrées nettes des frais d'émission de 1 074 K€, ramènent les fonds quasi-propres à - 10 K€

Passif non courant et passif courant

Le désendettement financier est principalement lié à la cession du crédit-bail du site logistique de Miramas.

Les dettes bancaires CT consolidées du périmètre « France » qui étaient classées en « passif courant » en 2006, sont reclassées en « passif non courant » pour 10 579 K€ suite à leur consolidation.

**III- Compte de résultat consolidé**

		(en milliers d'euros)	
	Notes	Septembre 2007	Septembre 2006
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>105 208</b>	<b>119 651</b>
Autres produits		290	297
<b>Total Produits</b>	(2-1) (2-12)	<b>105 498</b>	<b>119 948</b>
Variation de stock de produits finis et encours			1 037 765
Achats consommés			- 60 801 - 68 997
Charges externes			- 33 201 - 35 492
Charges de personnel	(2-16)		- 15 733 - 17 582
Impôts et taxes			- 589 - 667
Amortissements	(2-2) (2-3)		- 2 180 - 2 324
Variation des provisions	(2-5) (2-6) (2-9)		- 4 170 - 798
Autres produits et charges d'exploitation			- 280 275
<b>Résultat opérationnel courant</b>	(2-13)		<b>- 10 419 - 4 872</b>
Autres produits et charges opérationnels	(2-13) (2-9) (2-2)		- 4 655 1 637
<b>Résultat opérationnel</b>	(2-13)		<b>- 15 074 - 3 235</b>
Résultat financier net	(2-14)		- 4 143 - 2 313
Impôts exigibles et différés	(2-15)		- 1 839 713
<b>Résultat après impôts</b>			<b>- 21 056 - 4 835</b>
Intérêts minoritaires			8 - 71
<b>Résultat net part du groupe</b>			<b>- 21 064 - 4 764</b>
Nbre d'actions		1 104 645	1 104 644
Stock-options	(2-16)	53 628	53 628
OBSA	(2-8)	1 500 000	
Résultat par action (en €)		- 19,07	- 4,31
Résultat dilué par action (en €)		- 7,92	- 4,11

- Le total des produits passe de 119 millions d'€ en 2006 à 105 millions d'€ en 2007. La baisse est principalement centrée sur la France.

- La marge du Groupe est restée stable entre 2006 et 2007 (42 %)

- Le poste « charges externes » représente en 2007 31,5 % du CA contre 29,6 % en 2006. En 2007, il enregistre en plus des charges courantes d'exploitation, les frais non récurrents liés à la Conciliation, au processus d'émission des OBSA et à la réorganisation (conseil, audit...).

- Les charges de personnel diminuent en valeur absolue conséquemment aux réductions d'effectifs du Groupe. Leur proportion par rapport au CA reste stable.
- Le poste « variations des provisions » constate les dépréciations d'actifs circulants et les provisions pour risques d'exploitation.
- Le poste « autres produits et charges opérationnelles » enregistre une provision pour contrat déficitaire (1 880 K€) et des dépréciations de goodwill (2 053 K€)
- Le poste « résultat financier » passe de (2 313 K€) en 2006 à (4 143 K€) en 2007. Cette croissance des charges s'explique par :
  - le service du prêt relais sur la période de décembre 2006 à septembre 2007
  - les frais de l'affacturage utilisé sur le périmètre France sur tout l'exercice 2007 (4 mois en 2006)
  - le renchérissement des taux d'intérêt de base
  - et le service de l'emprunt Karibu (sur 12 mois contre 9 mois en 2006)

#### IV- Tableau des flux de trésorerie

Libellés	(en milliers d'euros)	
	Septembre 07	Septembre 06
	En K€	En K€
Résultat	-21 056	-4 835
Elimination -Ajustement juste valeur immeuble de placement	0	-2 100
Elimination des amortissements et provisions	6 857	2 395
Elimination des plus ou moins-values de cessions	655	211
<b>Capacité autofinancement après coût financier net et impôt</b>	<b>-13 544</b>	<b>-4 329</b>
Elimination des impôts	1 839	-713
Elimination coût endettement financier	4 143	2 313
<b>Capacité autofinancement avant coût financier net et impôt</b>	<b>-7 562</b>	<b>-2 729</b>
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité	5 652	5 974
Impôts payés	-860	-1 042
<b>Flux net généré par (affecté) l'activité (A)</b>	<b>-2 770</b>	<b>2 203</b>
Acquisitions d'immobilisations	-1 528	-2 656
Cessions d'immobilisations	3 889	501
Autres variations d'actifs	-9	-208
Incidence des variations de périmètre	-1 962	-9 431
<b>Flux net provenant des (affecté aux) investissements (B)</b>	<b>390</b>	<b>-11 794</b>
Emission d'OBSA (net de frais d'émission)	13 926	9 128
Reclassement dettes CT consolidées en MT	10 579	0
Remboursements d'emprunts	-2 984	-2 026
Intérêts versés	-2 638	-2 190
Variation du financement CT (dont partie reclassée en MT)	-15 631	5 264
<b>Flux net provenant du (affecté au) financement ©</b>	<b>3 252</b>	<b>10 176</b>
<b>Incidence de la variation des taux de change (D)</b>	<b>4</b>	<b>-5</b>
<b>Variation de trésorerie (A)+ (B) + (C)+ (D)</b>	<b>876</b>	<b>580</b>

Trésorerie et équivalent de trésorerie d'ouverture	539	-41
Trésorerie et équivalent de trésorerie de clôture	1 415	539
Trésorerie positive	2 031	1 407
Trésorerie négative et autres valeurs	-616	-868
Trésorerie clôture	1 415	539

- Le dégageant constaté par la variation du BFR est lié à l'importante diminution des postes clients et stocks.
- Le poste « cessions d'immobilisations » correspond principalement à la sortie d'actif suite à la cession du crédit-bail du site logistique de Miramas.
- Emission d'OBSA (voir note 2-8)
- Le poste « Incidence des variations de périmètre » (voir note 2-2)
- Le poste « Reclassement dettes CT consolidé en MT » (voir note 2-10)
- Le poste « Remboursements d'emprunts » : Il s'agit principalement du désendettement lié à la cession du crédit-bail du site logistique de Miramas (2 856 K€)
- Le poste « Variation du financement CT » : la principale variation est due au reclassement du CT consolidé en MT (10 579 K€)
- Le différentiel entre les « Intérêts payés » et le « coût d'endettement financier » est principalement constitué des intérêts du prêt relais qui n'ont pas été décaissés au 30-09-2007.

## V- Variation des capitaux

Au 30 septembre 2007

(en milliers d'euros)

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat	Total part du groupe	Minoritaires	Total
<b>Au 1er octobre 2005</b>	<b>2 681</b>	<b>1 422</b>	<b>5 453</b>	<b>53</b>	<b>962</b>	<b>10 571</b>	<b>1 377</b>	<b>11 948</b>
Augmentation de capital	633					633		633
Augm des primes liées au capital		3 014				3 014		3 014
Réaffectations des réserves			- 3 647			- 3 647		- 3 647
Imputation des frais de fusion			- 208			- 208		- 208
Ajust Pension sous-groupe UBBINK			130			130		130
Distribution de dividendes						-		-
Affectation du résultat de N-1			962		- 962	-		-
Ecart de conversion				4		4		4
Variation de périmètre			967			967	- 967	-
Autres variations			22			22		22
Résultat de l'exercice					- 4 764	- 4 764	- 71	- 4 835
<b>Au 30 septembre 2006</b>	<b>3 314</b>	<b>4 436</b>	<b>3 679</b>	<b>57</b>	<b>- 4 764</b>	<b>6 722</b>	<b>339</b>	<b>7 061</b>
Augmentation de capital						-		-
Augm des primes liées au capital						-		-
Distribution de dividendes						-		-
Affectation du résultat de N-1			- 4 764		4 764	-		-
Ecart de conversion				69		69		69
Variation de périmètre			338			338	- 338	-
Autres variations			- 10			- 10		- 10
Résultat de l'exercice					- 21 064	- 21 064	8	- 21 056
<b>Au 30 septembre 2007</b>	<b>3 314</b>	<b>4 436</b>	<b>- 757</b>	<b>126</b>	<b>- 21 064</b>	<b>- 13 945</b>	<b>9</b>	<b>- 13 936</b>



## VI- Annexe aux comptes consolidés

Au 30 septembre 2007

### NOTE 1 – INFORMATIONS ET PRINCIPES COMPTABLES

#### 1- INFORMATIONS SUR L'ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS

NORTENE S.A. - la société mère du Groupe NORTENE - est une holding financière cotée sur Euronext au compartiment C.

NORTENE S.A. est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance enregistrée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris. Son siège social est situé au 174 quai de Jemmapes – 75010 Paris.

NORTENE S.A. anime un ensemble de filiales spécialisées dans la distribution d'articles de jardin. Le Groupe a une implantation européenne (France, Pays-Bas, Allemagne, Belgique et Angleterre).

Les comptes annuels couvrant la période du 01.10.2006 au 30.09.2007 sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils sont disponibles sur demande au siège social de la société.

#### 2- DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice du 1er octobre 2006 au 30 septembre 2007 sont établis selon les normes IFRS.

Ils comprennent, à titre comparatif, le compte de résultat et le bilan au 30 septembre 2006.

Les états financiers ont été arrêtés par le Directoire le 26 février 2008.

#### 3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

##### *Base de préparation des états financiers*

Les états financiers consolidés du Groupe NORTENE ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 30.09.2007. Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de l'immeuble de placement et de certains instruments financiers évalués à leur juste valeur.

Les normes IFRS en vigueur sont appliquées par le Groupe. Le Groupe n'anticipe pas sur l'application de normes IFRS non encore obligatoires.

##### *Méthodes de consolidation*

- Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad-hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées

par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant que goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intra-Groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Le périmètre de consolidation est communiqué en note 2 - 19.

- Transactions avec les intérêts minoritaires

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et profits que le Groupe comptabilise au compte de résultat. Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent un goodwill qui représente la différence entre le prix payé et la quote-part acquise correspondant à la valeur comptable des actifs nets.

- Co-entreprises

Il n'y a pas de co-entreprises dans le Groupe.

### ***Informations sectorielles***

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagées dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Le Groupe Nortène couvre principalement trois secteurs : Jardin, Bois et Eau.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagées dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

Le Groupe Nortène opère principalement dans quatre zones : France, Hollande / Belgique, Allemagne et Angleterre.

Nortène a choisi comme secteur d'information primaire la segmentation géographique et comme secteur secondaire le secteur d'activité. Ce choix est justifié par l'organisation actuelle du management qui reste davantage centrée sur la notion de pays que sur la notion de secteur d'activité.

### ***Conversion des comptes en devises des filiales***

Les comptes de toutes les entités du Groupe (aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper-inflationniste), dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation, sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actifs et passifs sont convertis au cours de clôture à la date de chaque bilan
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au taux de change moyen et
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et d'autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

### ***Immobilisations corporelles***

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Il peut également englober les transferts en provenance des capitaux propres, des pertes/profits sur des couvertures de flux de trésorerie liées à des achats d'immobilisations corporelles en devises.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle constante d'amortissement, le coût de chaque actif (ou son montant réévalué) à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée comme suit :

- Constructions ..... 20 à 25 ans
- Agencements ..... 8 à 10 ans
- Installations techniques ..... 5 à 10 ans
- Matériels de transport ..... 4 à 5 ans
- Mobilier et matériels de bureau .. 4 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Cette valeur recouvrable estimée est, le cas échéant, donnée par référence à des expertises externes.

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

### ***Immeubles de placement***

Le Groupe a évalué, lors de la transition, ses immeubles de placement, notamment le bâtiment de Lille, à leur juste valeur. Ce bâtiment n'est pas utilisé par le Groupe. Il est loué à une tierce partie qui l'utilise à des fins industrielles. Les justes valeurs sont déterminées par référence à des sources (ou expertises) externes à la société ou par l'utilisation de méthodes d'évaluation ; La dernière réévaluation a été réalisée lors de la clôture des comptes au 30.09.2006.

### ***Immobilisations incorporelles***

- Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date d'acquisition.

Le goodwill comptabilisé séparément est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Le test de dépréciation est réalisé par référence aux cash-flows futurs actualisés de la filiale ou l'activité concernée. Le test est effectué par société, sachant que chaque société correspond à une activité et à une zone d'intervention. Le taux d'actualisation correspond au WACC avant impôt du Groupe. Les pertes de valeur sont imputées par priorité sur le goodwill puis, le cas échéant, sur les actifs corporels.

Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du goodwill de l'entité cédée.

Si Nortène relève en cours d'année des « indices de perte de valeur », un test de dépréciation sera le cas échéant réalisé en cours d'exercice, sans attendre le test annuel qui est réalisé de façon plus systématique.

- Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (entre 1 et 5 ans).

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les coûts directement associés à la production de logiciels identifiables ayant un caractère unique, qui sont contrôlés par le Groupe et qui généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année, sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles.

- Delivery rights

Les sommes versées pour obtenir certains référencements ou contrats pluriannuels sont, le cas échéant, activées en droits incorporels et amorties sur la durée du contrat.

Lorsque le référencement inclut la reprise de matériels publicitaires ou de stocks du fournisseur précédent, ces derniers sont valorisés à leur juste valeur et le cas échéant reclassés en stocks.

- Frais de développement

Les sommes engagées dans la mise au point de nouveaux produits ou modèles sont activées, dès lors que les produits ou modèles concernés ont de sérieuses chances de mise sur le marché et notamment dans la mesure où le Groupe attend de ces produits une rentabilité suffisante. Les montants constatés lors des exercices passés concernaient principalement les frais de développement de nouveaux modèles de pompes au sein du segment Benelux et dans l'activité eau.

Ces montants sont intégralement amortis au 30 septembre 2007.

### *Actifs financiers*

La classification des actifs financiers dans l'une des catégories suivantes se fait lors de la comptabilisation initiale. Elle est reconsidérée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

- Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Il s'agit des actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat lors de leur comptabilisation initiale.

Les instruments dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couverture.

Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transactions ou que leur réalisation est anticipée dans les douze mois suivant la clôture.

- Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants.

- Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si la Direction compte les vendre dans les douze mois suivant la date de clôture.

### *Stocks*

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du CUMP. Le coût des produits finis et des travaux en cours englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production (sur la base d'une capacité d'exploitation normale). Il ne comprend pas les coûts d'emprunt.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activités normales, déduction faite des frais de vente. Le coût des stocks comprend le transfert des pertes ou des profits, inscrits en capitaux propres, sur les couvertures de flux de trésorerie satisfaisant aux critères requis se rapportant à l'achat de matières premières.

### *Clients et autres débiteurs*

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégrité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur, le risque d'une défaillance ou d'un défaut de paiement ainsi que l'existence d'un contentieux incertain constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisé au taux d'intérêt effectif initial.

Par ailleurs, pour l'exercice 2007, Nortène a effectué un changement d'estimation comptable. En sus des provisions au cas par cas constatées sur les clients en difficulté avérée ou en cessation de paiements, la nouvelle Direction a mis en place des provisions statistiques qui déprécient à 50 % les retards de paiement de plus de 3 mois et à 100 % les retards de paiement de plus de 6 mois.

Les créances cédées sous forme d'affacturage n'ont pas été décomptabilisées. Elles figurent donc à l'actif en tant que « créances » et au passif en tant que « concours bancaires courants ». L'absence de décomptabilisation s'explique par le fait que, en substance, Nortène continue à assumer le risque de crédit.

### ***Trésorerie et équivalents de trésorerie***

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts.

### ***Emprunts***

Les emprunts sont comptabilisés à leur coût amorti.

Ils sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

### ***Impôts différés***

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan consolidé, sauf exceptions prévues par les normes.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Pour estimer cette probabilité, le Groupe a fixé la règle suivante :

- Si une filiale réalise successivement 2 années de perte, la probabilité de recouvrement sera présumée insuffisante et les IDA annulés.
- Cette présomption pourra être remise en cause si la société s'engage sur un planning précis et / ou des actions précises visant à résorber les pertes.

### ***Avantages du personnel***

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite.

Dans la majorité des pays (France, Royaume-uni, Allemagne), les régimes de retraite sont financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurances ou à d'autres fonds administrés et correspondent à des régimes à cotisations définies. Les cotisations, versées en contrepartie des services rendus par les salariés, sont constatées en charges quand elles sont encourues.

Il existe néanmoins, aux Pays-Bas et dans l'une des filiales allemandes, des régimes de retraite à prestations définies. Le Groupe est par ailleurs soumis en France au régime des indemnités de fin de carrière.

Les engagements existants relatifs aux régimes de retraites étrangers ou aux indemnités de fin de carrière sont provisionnés en fonction de la valeur actualisée de l'obligation à la clôture, déduction faite de la valeur des actifs spécifiques de ces régimes.

La société applique le régime de corridor. En absence de variation actuarielle supérieure à 10 % depuis la transition, le corridor n'a pas eu d'impact à ce stade.

### ***Provisions***

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Dans le cas de contrats déficitaires, la provision porte sur la totalité des sommes restant dues.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire au règlement de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout.

A l'exception du contrat onéreux de logistique et des provisions de retraite, il n'existe pas de provision à long terme nécessitant une actualisation.

### ***Reconnaissance des produits***

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Les produits des activités ordinaires figurent au compte de résultat pour leur montant hors taxe et nets des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intra-Groupe.

Les participations publicitaires versées à certains clients ne sont généralement pas déduites du chiffre d'affaires, dans la mesure où elles correspondent à des prestations de services bien identifiées telles que la mise à disposition de moyens ou d'emplacements.

### ***Contrats de location***

Les contrats de location, en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur, sont classés en contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les autres contrats de location font l'objet des retraitements adaptés au bilan et au compte de résultat, en l'occurrence : la comptabilisation à l'actif de la juste valeur du bien et la comptabilisation au passif de la juste valeur de la dette.

#### ***Distribution de dividendes***

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dettes dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

#### ***Contrats de change à terme***

La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée à l'aide des taux de change à terme à la date de clôture. Elle est comptabilisée en application des règles de la norme IAS 32/39, avec la variation de la juste valeur imputée sur le résultat.

### **4- ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DÉTERMINANTS**

Les estimations et les jugements qui sont continuellement mis à jour sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

#### ***Dépréciation estimée des goodwill***

Le Groupe soumet les goodwill à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée dans la Note 1 - 3 (Principales méthodes comptables). Des tests ponctuels ont été réalisés au 31 mars et au 30 septembre 2007 pour les unités présentant un indice d'impairment.

Les sociétés du Groupe sont considérées comme autant d'unités génératrices de trésorerie (UGT).

Les montants recouvrables des UGT (entités ou activités concernées) ont été déterminés à partir de calculs de leur valeur d'utilité au 31 mars et au 30 septembre 2007. Ces calculs ont nécessité de recourir à des estimations, notamment des séquences de cash-flows prévisionnels après impôts, actualisées au taux de 6,50 % net d'impôts. Ce taux d'actualisation a été déterminé par référence au coût moyen de la dette. Compte tenu de l'existence d'une gestion centralisée des financements et de l'homogénéité des activités, le même taux est appliqué aux différentes UGT. L'application de taux différenciés n'aurait de toute façon pas d'impact concret sur les calculs. Les cash-flows prévisionnels sont issus des plans stratégiques de ses filiales que la société ne souhaite pas rendre public. La somme des cash-flow actualisés – y compris la valeur terminale – a été comparée aux montants des actifs à long terme de chaque UGT.

Le test de dépréciation au 31 mars 2007 avait conduit Nortène à constater de dépréciation des goodwill Karibu et Nortène Fleurs pour environ 2 M€.

Au 30 septembre, cette provision a été maintenue, dans la mesure où les calculs n'ont pas montré le besoin d'une dépréciation additionnelle.



### ***Recouvrabilité des impôts différés***

Le caractère recouvrable ou non des pertes reportables dégagées par certaines filiales est affaire de jugement, compte tenu notamment de l'exposition de la société au risque climatique ou à des phénomènes de mode.

Afin de limiter la part de jugement dans l'appréciation de la recouvrabilité des pertes, le Groupe a adopté une règle spécifique exposée dans la Note 1 (Principes comptables).

En application de ces règles, Nortène avait reconnu des impôts différés actifs d'un montant net de 2 509 K€ au 30 septembre 2006, justifiés par :

- le caractère non habituel des pertes subies sur le périmètre fiscal français,
- les perspectives de « rebond » documentées dans les business plans de l'époque,
- l'utilisation probable, dans un délai raisonnable, des pertes subies en fonction des business plans.

Au 30 septembre 2007, il a été au contraire décidé de passer en pertes l'essentiel des impôts différés actifs antérieurs et de ne pas activer les pertes de la période, du fait :

- du montant répétitif et très élevé des pertes fiscales sur le palier français,
- des perspectives de « rebond » révisées sensiblement à la baisse et reculées dans le temps
- in fine, de doutes sur l'utilisation probable, dans un délai raisonnable, des différents reports déficitaires.

L'application de cette règle a conduit la société à décomptabiliser des impôts différés pour un montant de 2 509 K€ et à ne pas constater d'impôt différé actif sur les déficits au 30 septembre 2007 pour un montant de 5 959 K€ (voir note 2 - 15).

### ***Dépréciation estimée des stocks***

Le Groupe a, dans le cadre de son activité ordinaire, l'obligation de constituer d'importants stocks de marchandises, dont la rotation s'avère plus ou moins rapide selon les gammes ou les familles de produits, et la nécessité de fournir les clients rapidement.

Compte tenu de la nature des produits, les éventuelles rotations lentes ne sont en principe pas porteuses de pertes potentielles, puisque les marchandises ne se détériorent pas ou ne se démodent pas (grillages en plastique, accessoires, fleurs artificielles...). Compte tenu de la marge brute élevée dégagée sur la revente de ces stocks (50 à 60 %), il existe généralement une possibilité de revendre les stocks à rotation lente à des soldeurs ou à des grossistes sans dégager de pertes comptables significatives.

Dans ce cadre, aucune provision systématique ou majeure n'était réalisée sur les stocks à l'occasion des clôtures successives des comptes.

Au terme de l'exercice 2006/2007, une provision d'un montant inhabituellement élevé a néanmoins dû être constatée, du fait de la succession de deux exercices difficiles successifs, de l'importance de certains invendus, de changements apportés dans les gammes et de la volonté du Groupe de dégager de la place dans ses zones de stockage.

Les stocks ainsi provisionnés ont vocation à être cédés rapidement ou détruits, afin de libérer les zones de stockage du Groupe. La provision reviendra alors normalement à un niveau plus habituel lors des prochains arrêts.

### ***Contrats onéreux***

Un contrat onéreux d'un montant significatif a été identifié à la clôture du 30 septembre 2007, comme signalé dans la note préliminaire. Il porte sur les contrats souscrits par Nortène à l'occasion de l'externalisation des fonctions logistiques de Miramas début 2007.

Un expert mandaté par Nortène fin 2007 a mis en évidence :

- un surcoût de 280 k€ en base annuelle des charges locatives par rapport au prix du marché,
- des facturations additionnelles au titre des volumes garantis non atteints estimées à 212 k€ à la fin chaque exercice.

Une provision de 1 880 K€ a été constatée en fin d'exercice au 30 septembre 2007, couvrant :

- 100 % des surcoûts actualisés de charges locatives pour les 7 prochaines années,
- 50 % des surcoûts actualisés de primes de volumes non atteints des 7 prochaines années.

La provision partielle appliquée aux facturations additionnelles prévues est justifiée par le fait que, sans atteindre les objectifs initiaux, les volumes envisagés par Nortène sont supérieurs à ceux considérés par l'expert, basés sur l'année en cours qui était particulièrement défavorable.

La provision ci-dessus sera reprise progressivement et désactualisée chaque année, au fur et à mesure que Nortène supportera les surcoûts évoqués.

## **5- GESTION DES RISQUES**

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : des risques de marché, des risques de crédit et des risques liés à l'évolution des taux d'intérêt.

### ***Risques de marché***

- **Risque de change**

Le Groupe exerce ses activités à l'international : il est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises, principalement l'USD et la livre sterling. Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures.

Le Groupe a mis en place une politique de gestion des risques de change à travers des contrats à terme conclus en externe.

- **Risque climatique**

L'activité « Jardin » du Groupe est fortement conditionnée par les conditions climatiques. Un mauvais temps persistant au printemps ou au début de l'été pourra avoir un effet significatif sur le niveau des ventes et, par ricochet, sur celui des marges, des stocks et de la trésorerie.

Pour limiter ces risques, le Groupe a appliqué depuis plusieurs années une politique de diversification géographique (développement de l'activité « Jardin » dans toute l'Europe) ainsi qu'une diversification d'activités (développement des activités « Bois », « Bien-être » ...).

- **Risque de variation de prix**

Le Groupe négocie avec ses fournisseurs des prix d'achats « à la saison » afin de se prémunir contre des hausses de prix en cours d'année.

**Risque de crédit**

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit important, ses clients étant principalement des grands noms de la distribution spécialisée.

**Risque sur taux d'intérêt**

Le Groupe conclut de temps à autre des swaps de taux d'intérêt fixe contre variable dans le but de couvrir le risque de variation de prix sur taux d'intérêt.

**NOTE 2 – NOTES AUX ETATS FINANCIERS****1- INFORMATIONS SECTORIELLES**

L'information sectorielle est détaillée comme suit par zone géographique :

(en milliers d'euros)

Segmentation géographique	France	Allemagne	Belgique Hollande	UK	Autres	Total
<b>Au 30 septembre 2007 :</b>						
Produits sectoriels	35 587	43 475	18 694	7 742	0	105 498
Charges sectorielles nettes	- 46 973	- 42 603	- 17 109	- 8 390	- 842	- 115 917
Résultat opérationnel courant	- 11 386	872	1 585	648	- 842	10 419
Total des actifs (1)	28 102	22 105	10 124	3 593	7	63 931
Total des investissements	589	177	250	112	0	1 128
Total des dépréciations	655	673	601	251	0	2 180
Total des passifs opérationnels (2)	18 422	3 458	4 982	1 262	52	28 176
Total des dettes financières (3)	40 533	7 560	1 431	206	688	50 418
<b>Au 30 septembre 2006 :</b>						
Produits sectoriels	46 607	45 637	18 525	9 154	25	119 948
Charges sectorielles nettes	- 52 117	- 44 917	- 17 117	- 10 384	- 285	- 124 820
Résultat opérationnel courant	- 5 510	720	1 408	1 230	- 260	4 872
Total des actifs (1)	39 162	22 768	12 025	5 061	1046	80 062
Total des investissements	441	703	1 085	375	0	2 604
Total des dépréciations	785	649	662	228	0	2 324
Total des passifs opérationnels (2)	22 478	3 258	4 787	1 333	57	31 913
Total des dettes financières (3)	30 118	8 549	4 112	1 056	694	44 529

L'information sectorielle est détaillée comme suit par activité :

(en milliers d'euros)

Segmentation par activité	Jardin	Eau	Bois	Total
<b>Au 30 septembre 2007 :</b>				
Produits sectoriels	28 349	38 607	38 542	105 498
Charges sectorielles nettes	- 40 494	- 36 803	- 38 620	- 115 917
Résultat opérationnel courant	- 12 145	1 804	78	10 419
Total des actifs (1)	23 983	16 051	23 897	63 931
Total des investissements	592	302	234	1 128
Total des dépréciations	776	957	447	2 180
Total des passifs opérationnels (2)	17 090	6 329	4 757	28 176
Total des dettes financières (3)	36 932	2 763	10 723	50 418

**Au 30 septembre 2006 :**

Produits sectoriels	36 415	39 319	44 214	119 948
Charges sectorielles nettes	- 41 217	- 38 041	- 45 562	- 124 820
Résultat opérationnel courant	- 4 802	1 278	- 1 348	- 4 872
Total des actifs (1)	38 373	16 439	25 250	80 062
Total des investissements	758	1 119	727	2 604
Total des dépréciations	870	962	492	2 324
Total des passifs opérationnels (2)	18 547	7 522	5 844	31 913
Total des dettes financières (3)	29 221	5 597	9 711	44 529

(1) Total des actifs hors impôts différés et après réaffectation des goodwill

La baisse constatée en 2007 par rapport à 2006 sur le périmètre "France" et « Jardin » est liée à la cession du crédit-bail de la SCI Bois de la Pie et à la réduction des stocks et créances nets.

La baisse d'actifs sur le périmètre "Belgique/Hollande" et "UK" est liée à la réduction des stocks.

Sur le périmètre "autre et élimination", la baisse des actifs est liée au provisionnement de la créance chinoise de Nortène Tunisie.

(2) Les passifs opérationnels incluent les dettes d'impôts

(3) Au 30-09-07, les dettes financières « France » et « Jardin » incluent, pour la France, les OBSA pour un montant de 13 926 K€.

D'un autre coté, la cession du crédit-bail immobilier réduit la dette financière de 2.856 K EUR

La sous-performance du Groupe est localisée en France et sur l'activité Jardin.

Il est à noter que la société mère, Nortène SA, est incluse dans les segments « France » et « Jardin » avec les conséquences suivantes :

- Les opérations de restructuration et de financement conduites par Nortène SA sur l'exercice 2006-2007 ont généré des frais non récurrents de l'ordre de 4 millions d'€ dont 1,6 million d'€ ont impacté le « résultat opérationnel courant », 1,4 million d'€ le « résultat financier » et 1 million d'euros sont venus en déduction des OBSA (frais d'émission).
- l'actif « France » et « Jardin » comprend, pour 2007 et 2006, un immeuble de placement valorisé à 3,2 millions d'€.
- La dette financière « France » et « Jardin » inclut, aussi bien en 2007 qu'en 2006, les emprunts à moyen terme de Nortène SA pour 8,5 millions d'€ qui financent l'acquisition de la filiale Karibu.

## 2- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La nature des immobilisations incorporelles hors goodwill est la suivante :

<b>Immobilisations incorporelles</b>	Frais de recherche et développement	Brevets licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
<b>Immobilisations</b>				
Ouverture 01-10-2006	879	814	1 207	2 900
Différence de conversion	0	-8	0	-8
Augmentation	0	149	252	401
Diminution	-745	-30	-28	-803
Clôture 30-09-07	134	925	1 431	2 490
<b>Amortissements</b>				
Ouverture 01-10-2006	-580	-497	-514	-1 591
Différence de conversion		1		1
Dotation	-297	-186	-396	-879
Diminution	745	22	22	789
Clôture 30-09-07	-132	-660	-888	-1 680
<b>30-09-2007- immo. incorp. nettes</b>	<b>2</b>	<b>265</b>	<b>543</b>	<b>810</b>

<b>30-09-2006- immo. incorp. nettes</b>	<b>299</b>	<b>317</b>	<b>693</b>	<b>1 309</b>
---	------------	------------	------------	--------------

(en milliers d'euros)

<b>Goodwill</b>	Net Ouverture 01/10/06	Entrée périmètre	Var tx d'intérêt	Ecart de change	Impairment exercice	Net Clôture 30/09/07
Karibu	8 799	0	1 605	0	-1 980	8 424
Nortène Fleurs	74	0	0	0	-74	0
Nortène Pro	6	0	0	0	0	6
Ubbink BV	1 540	0	0	0	0	1 540
<b>Total</b>	<b>10 419</b>	<b>0</b>	<b>1 605</b>	<b>0</b>	<b>-2 054</b>	<b>9 970</b>

Fin 2005, Nortène a pris le contrôle de Karibu - société de droit allemand - leader du marché du chalet en bois. Un montant représentant 67 % du prix initial de Karibu a été payé au vendeur, soit 9 128 K€ De ce fait, un goodwill de 8 799 K€ a été dégagé à la clôture du 30 septembre 2006. Pour plus de détails, le lecteur se reportera à l'annexe des comptes consolidés à cette date.

Suite aux difficultés rencontrées par Nortène SA pour payer le solde du prix dû au vendeur, une nouvelle négociation a été engagée. Finalement, un nouvel accord, signé le 24 mai 2007, fixe un nouveau prix de 11 millions d'€ pour 100 % des titres Karibu.

Le «purchase accounting» a été revu au 30 septembre 2007 en fonction des derniers développements.

Compte tenu des perspectives dégradées de Karibu et de la dilution subie en cours d'exercice, un « impairment » de 1 980 K€ avait été retenu au 31 mars 2007 sur le Goodwill Karibu. Cette provision, non réversible selon la norme IAS 36, a été maintenue au 30 septembre 2007. A cette date, en considération des business plans les plus récents, il n'a en effet pas été jugé nécessaire de constater une provision supplémentaire.

### 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La nature des immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement) est la suivante :

<b>Immobilisations corporelles</b>	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immo	Total Poste immo corporelles	Immeuble de placement
<b>Immobilisations</b>					
Ouverture 01/10/2006	6 957	7 671	5 655	20 283	3 200
Différences de conversion	0	-32	0	-32	0
Augmentation	100	378	649	1 127	0
Diminution	-4 109	-67	-336	-4 512	0
Clôture 30-09-07	2 948	7 950	5 968	16 866	3 200
<b>Amortissements</b>					
Ouverture 01/10/2006	-3 311	-5 359	-4 315	-12 985	0
Différences de conversion	0	26	0	26	0
Dotation	-112	-799	-390	-1 301	0
Diminution	953	13	62	1 028	0
Clôture 30-09-07	-2 470	-6 119	-4 643	-13 232	0
<b>30-09-2007- immo. corp. nettes</b>	<b>478</b>	<b>1 831</b>	<b>1 325</b>	<b>3 634</b>	<b>3 200</b>
<b>30-09-2006- immo. corp. nettes</b>	<b>3 646</b>	<b>2 312</b>	<b>1 340</b>	<b>7 298</b>	<b>3 200</b>

La diminution du poste « terrains-constructions » est liée à la cession du crédit-bail immobilier du site de Miramas en mars 2007.

#### 4 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La nature des immobilisations financières est la suivante :

<b>Immobilisations financières</b>	<b>30/09/07</b>	<b>30/09/06</b>
Dépôts, cautionnements, prêts	216	215
Autres actifs financiers	0	27
<b>Total</b>	<b>216</b>	<b>242</b>

#### 5 – STOCKS

Le détail des stocks est le suivant :

<b>Stocks</b>	<b>30/09/07</b>	<b>30/09/06</b>
Matières premières et fournitures	2 009	2 796
En-cours de production	763	649
Produits finis et intermédiaires	2 178	1 255
Marchandises	17 433	21 625
Provision	-2 719	-539
<b>Total</b>	<b>19 664</b>	<b>25 786</b>

Les principales variations des stocks de marchandises s'analysent comme suit (30.09.07 par rapport au 30.09.06) :

<b>Société</b>	<b>Variation</b>	<b>Explications</b>
Nortène Fleurs	- 423	Politique de déstockage et limitation des achats entre 2006 et 2007
Ubbink Garden BV	- 1 659	Ajustement des approvisionnements
Nortland	- 947	Limitation des stockages du fait des tensions de trésorerie
Nortène Jardinage	- 662	Limitation des stockages du fait des tensions de trésorerie
Autres sociétés	- 501	Limitation des stockages du fait des tensions de trésorerie
<b>Total</b>	<b>- 4 192</b>	

Après deux campagnes difficiles, et considérant l'arrêt possible de certaines activités ou de certaines gammes, Nortène a été conduit à comptabiliser une provision sur les stocks d'un montant plus élevé que par le passé (2 719 K€ contre 539 K€). Des provisions importantes ont été notamment constatées sur les stocks de Nortène fleurs, Nortène Jardinage et Nortène UK. Il s'agit principalement d'inventus des deux dernières campagnes que le Groupe envisage de céder en bloc à un prix inférieur au prix d'achat initial, afin de libérer ses capacités de stockage, et de produits devenus non conformes à la législation en vigueur.

#### 6 – CLIENTS

Le détail des comptes clients est le suivant :

<b>Clients</b>	<b>30/09/07</b>	<b>30/09/06</b>
Créances clients	22 534	26 059
Provisions	-2 186	-777
<b>Créances clients nettes</b>	<b>20 348</b>	<b>25 282</b>

La baisse du niveau des créances au 30-09-2007 par rapport au 30-09-2006 est essentiellement consécutive à la baisse de l'activité en 2007 sur le périmètre France (82 % de la diminution) et de l'arrêt de l'activité de Nortène Ltd (18 % de la diminution).

Il est à noter que les créances factorisées par le Groupe Nortène ne sont pas décomptabilisées avant leur règlement effectif par les clients. Au 30 septembre 2007, le montant cédé au factor et non décomptabilisé s'élève à 10 809 K€.

- France..... 8 337 K€  
 - Allemagne ..... 1 582 K€  
 - UK..... 890 K€

La provision constituée sur les comptes clients a également connu une hausse significative au 30 septembre 2007, en passant de 777 K€ à 2 186 K€.

Nortène Tunisie avait cédé l'ensemble de ses machines à un industriel chinois en 2005 pour un montant de 1,5 million de USD. Le paiement de cette somme devait être effectué selon un échéancier préétabli.

Comme mentionné dans la note préliminaire, les difficultés de Nortène ont provoqué incidemment le dépôt de bilan de l'acquéreur chinois des machines de Nortène. La créance résiduelle sur la cession des machines, soit 0,8 M€, a donc été provisionnée en totalité. Des mesures ont été prises pour récupérer tout ou partie de cette créance, mais leur chance de succès reste incertaine à la date d'arrêt.

La hausse de la provision s'explique aussi, à hauteur de 545 K€, par un changement d'estimation comptable. En sus des provisions au cas par cas constatée sur les clients en difficulté avérée ou en cessation de paiements, la nouvelle Direction a mis en place des provisions statistiques qui déprécient à 50 % les retards de paiement de plus de 3 mois et à 100 % les retards de paiement de plus de 6 mois.

## 7 – AUTRES CREANCES ET IMPOTS DIFFERES

Le détail des Autres créances est le suivant :

<b>Autres créances</b>	<b>30/09/07</b>	<b>30/09/06</b>
Créances sur organismes sociaux	60	60
Créances fiscales	1 806	2 100
Autres créances	2 125	2 691
Charges constatées d'avance	420	622
Provision sur autres créances	-354	-354
<b>Total</b>	<b>4 057</b>	<b>5 119</b>

La provision sur Autres créances concerne le solde du prix des titres Nortène Technologies cédés au Groupe Plymouth courant 2000, toujours non encaissé.

La position nette des impôts différés représente, au 30 septembre 2007, un actif de 728 K€.

Impôts Différés	Différences temporaires	Intégration Fiscale (utilisée)	Reports déficitaires	Total
Actif	352	376	0	728
Passif	0	0	0	0

Voir la rubrique « Estimations et jugements comptables déterminants » au point 4 de la note 1.

Une convention d'intégration fiscale lie NORTENE S.A., NORTENE JARDINAGE, NORTLAND, NORTENE FLEURS, NORTENE PRO et OPTIMIS.

## 8- OBSA

L'Assemblée Générale du 18 septembre 2007 a émis 1 500 000 OBSA de 10 €.

1 000 000 d'OBSA ont été souscrites par D&P PME IV et 500 000 par EFFI INVEST I.

Elles sont inscrites au bilan pour le montant net des frais d'émission, soit pour 13 926 K€.

<b>Caractéristiques des obligations</b>	
Forme des OBSA	Les OBSA sont nominatives
Durée de l'emprunt	3 ans à compter du 21 septembre 2007, soit jusqu'au 21 septembre 2010
Intérêt annuel	7 %
Taux de rendement actuariel brut	7,77 % annuel
Amortissement normal des OBSA	En totalité à la date finale d'amortissement, le 21 septembre 2010
Amortissement anticipé des Obligations au gré de la Société	NORTENE a la possibilité d'amortir à tout moment, sans pénalité ni frais, sous réserve d'une notification écrite au représentant de la masse 15 jours calendaires avant la date prévue d'amortissement anticipé, tout ou partie des OBSA en circulation à leur valeur nominale non encore amortie et à hauteur d'un montant minimum de 500 000 € en principal, ou au-delà pour un montant en principal multiple de 100 000 €
Exigibilité anticipée des Obligations en cas de défaut	Sont notamment des cas d'exigibilité : <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le défaut de paiement de toute somme due par NORTENE</li> <li>-L'ouverture d'une procédure de conciliation, de sauvegarde, de redressement judiciaire</li> <li>-Le rejet par la Banque de France de la signature de NORTENE</li> <li>-L'émission, de la part des Commissaires aux Comptes, de réserves significatives</li> <li>-La réduction du capital de NORTENE non motivée par des pertes, sans l'accord préalable du représentant de la masse</li> <li>-NORTENE cesse de détenir directement ou indirectement son pourcentage de détention dans le capital des filiales</li> <li>-Le changement d'activité de NORTENE</li> <li>-La dissolution avec liquidation de NORTENE ou d'une filiale</li> <li>-Fusion, scission de la société ou d'une filiale sans l'accord préalable du représentant de la masse</li> <li>-Changement de contrôle de NORTENE</li> <li>-Emission par NORTENE ou ses Filiales de titres donnant accès immédiatement ou à terme du capital de NORTENE ou d'une filiale</li> <li>-Non respect par NORTENE des obligations essentielles du contrat d'émission</li> </ul>
Cotation des obligations	Les OBSA pourront, le cas échéant, faire l'objet d'une demande d'admission sur un marché réglementé.
<b>Caractéristiques des BSA</b>	
Nombre et forme des BSA attachés à chaque Obligation	A chaque OBSA sera rattaché un BSA
Parité d'exercice des BSA	Un BSA donne le droit de souscrire à une action nouvelle de la Société.
Nombre d'actions susceptibles d'être émises par exercice des BSA	Sous réserve d'ajustements éventuels prévus par les articles L.228-98 et suivants du code de commerce, 1 500 000 BSA donneraient lieu à l'émission d'autant d'actions représentant 57,59 % du capital et 48,33 % des droits de vote de la Société sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date de la présente note d'opération
Prix d'exercice des BSA	Prix unitaire de 7 € (soit avec une prime d'émission de 4 €) à libérer intégralement à la souscription par voie de compensation avec tout ou partie de la créance obligataire



Période d'Exercice des BSA	A tout moment à compter de leur date d'émission et pendant une durée de 3 ans, soit jusqu'au 21 septembre 2010
Négociabilité des BSA - Cotation des BSA	Les BSA seront librement négociables et pourront faire l'objet d'une demande d'admission sur un marché réglementé à l'issue de la période d'un an au cours de laquelle les titulaires d'OBSA se sont engagés à ne pas les céder.
Cotation des actions provenant de l'exercice des BSA	Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris SA sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées
Date de jouissance des actions ordinaires remises à la suite de l'exercice des BSA	Les actions provenant de l'exercice des BSA porteront jouissance à compter de l'exercice des BSA.

## 9- PROVISIONS

Le détail des provisions à plus et moins de un an est le suivant :

Provisions	Provision loyer et entretien	Provision garanties	Autres provisions **	Total
Ouverture 01-10-2006	235	36	595	866
Dotation	150	34	2 720	2 904
Reprises utilisées	-168		-165	-333
Reprises inutilisées				0
Ajustement cotisations versés				0
<b>Clôture 30-09-2007</b>	<b>217</b>	<b>70</b>	<b>3 150</b>	<b>3 437</b>
Part à moins d'un an	217	70	1 622	1 909
Part à plus d'un an	0	0	1 528	1 528

\*\* dont :

Provision contrat onéreux	1 880
Provisions litiges sociaux	515
Provisions litiges commerciaux	318
Autres provisions pour charges	437
<b>Total</b>	<b>3 150</b>

La provision pour « loyers et entretien » correspond aux loyers dus, jusqu'à la fin du bail, des locaux inutilisés et aux coûts estimés des remises en état des locaux.

La provision pour contrat onéreux concerne le contrat logistique signé pour 8 années fermes à compter du 2 février 2007. La provision totale est de 1 880 K€ dont 1 528 K€ à long terme (+ d'1an).

Les autres provisions concernent divers litiges ou risques et charges identifiés.

Pour les provisions de retraites, se reporter à la note 16.

## 10- DETTES FINANCIÈRES

Le détail des dettes financières courantes et non courantes est le suivant :

<b>Non courants</b>	<b>30/09/07</b>	<b>30/09/06</b>
Emprunts bancaires	19 806	7 651
Crédits-bails	100	2 711
Dépôts et cautionnements	22	15
<b>Total Non Courants (+ 1 an) (a)</b>	<b>19 928</b>	<b>10 377</b>

<b>Courants</b>	<b>30/09/07</b>	<b>30/09/06</b>
Emprunts bancaires	927	2 360
Crédits-bails	56	368
<b>Dettes fin. à LT - part à -1 an</b>	<b>983</b>	<b>2 728</b>

Crédits de campagne et autres facilités	15 581	31 424
<i>Crédits à CT et banques</i>	<i>15 581</i>	<i>31 424</i>

<b>Total courants (- 1an) (b)</b>	<b>16 564</b>	<b>34 152</b>
-----------------------------------	---------------	---------------

<b>Total général des dettes financières (a)+(b)</b>	<b>36 492</b>	<b>44 529</b>
---	---------------	---------------

Pour les emprunts bancaires non courants :

Le protocole de conciliation, signé le 21 décembre 2006, prévoit que les dettes du périmètre « France » vis-à-vis des banques soient consolidées dans les modalités suivantes :

- franchise de 24 mois à compter de la signature du protocole de conciliation
- amortissement linéaire sur 5 ans par échéances trimestrielles
- taux d'intérêt EURIBOR 3 mois + 135 bps

Conséquemment, les dettes « court terme » vis-à-vis des banques ont été reclassées dans les éléments non-courants pour un montant de 10 579 K€.

Pour les crédits-bails :

Le crédit-bail immobilier concernant le site logistique de Miramas a été cédé à la société Concerto Développement en date du 28 mars 2007. Ainsi, les comptes au 30-09-2007 constatent le désendettement correspondant vis-à-vis du crédit-bailleur.

Cette dette de crédit-bail figurait au bilan consolidé du 30-09-2006 pour 2 856 K€ dont (303 K€ à échéance de moins d'un an -éléments courants).

L'engagement factor :

Pour les exercices passés, l'engagement net du factor était enregistré en « autres dettes ». Pour l'exercice clos au 30-09-2007 et le comparatif présenté ci-dessus, l'engagement net est reclassé en « autres facilités » :

<b>Engagement net du factor en K€</b>	
30/09/2007	7 350
30/09/2006	9 472

Les principaux emprunts en cours ont les caractéristiques suivantes :

Principaux financements	Devises	Taux moyens	Échéances
Dettes financières consolidées France	Euro	Euribor 3 mois + 135 bps	12/2013
Financement compl. Karibu	Euro	Euribor 3 mois + 150 bps	10/2013
OBSA	Euro	7,00%	09/2010
Crédits de campagne BV	Euro	Euribor 1 mois + 1%	10/2008
Crédits de campagne Karibu	Euro	E 3M + 1,35% , +1,50% // EONIA+1,50%	Permanent sauf 63% en 02 et 03/2008
Crédits de campagne UK	Livre	7,75%	12/2008

L'évolution des taux de base sur l'exercice (moyennes mensuelles) est la suivante :

MOIS	EURIBOR	EURIBOR	EONIA
	3 MOIS	1MOIS	
oct-06	3,5010	3,3490	3,2806
nov-06	3,5970	3,4170	3,3283
déc-06	3,6870	3,6410	3,5155
janv-07	3,7510	3,6160	3,5658
févr-07	3,8180	3,6490	3,5668
mars-07	3,8910	3,8430	3,6948
avr-07	3,9730	3,8590	3,8230
mai-07	4,0690	3,9150	3,7935
juin-07	4,1470	4,0970	3,9570
juil-07	4,2160	4,1050	4,0661
août-07	4,5400	4,3070	4,0429
sept-07	4,7430	4,4320	4,0171

## 11- DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Le détail des dettes fournisseurs et des autres créditeurs est le suivant :

	(en milliers d'euros)	
	30/09/2007	30/09/2006
Dettes fournisseurs et autres		
Dettes fournisseurs	15 468	15 863
Dettes sociales	1 206	1 118
Dettes fiscales	654	1 325
Autres dettes	5 456	9 746
<b>Total</b>	<b>22 784</b>	<b>28 052</b>

## 12- CHIFFRE D'AFFAIRES

Voir point 1 de la note 2 « Informations sectorielles »

La baisse du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent se situe sur le segment « France ». Elle est la conséquence des tensions de trésorerie qu'ont connues les sociétés françaises du Groupe en 2006 et 2007.

Les activités « Jardin France » et « bois France » ont souffert ; l'activité « eau France » financée par Ubbink BV (Hollande) a, quant à elle, réalisé des performances identiques à 2006.

### 13- RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

La dégradation de 5,5 M€ du résultat opérationnel courant du Groupe par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par la sous-performance de l'activité « Jardin France » et « Bois France » (voir ci-avant le commentaire sur le chiffre d'affaires).

Elle se rapporte principalement notamment à :

- Nortène Jardinage, en recul de 3,6 M€, suite aux problèmes financiers qui ont perturbé l'approvisionnement de la saison et entraîné des difficultés avec les clients
- Nortène SA, en recul de 2,4 M€, du fait des coûts supplémentaires supportés conséquemment aux difficultés financières (conseils, mise en place du prêt relais...)
- et Nortland (bois), en recul de 1,2 M€, suite aux mêmes difficultés que Nortène Jardinage.

Les performances des autres sociétés corrigent en positif ces chiffres.

Le poste « Autres produits et charges opérationnels » correspond à des montants qui étaient comptabilisés antérieurement en produits et charges exceptionnels.

Au 30 septembre 2007, ce poste enregistre notamment une provision pour contrat déficitaire (1 880 K€) et la dépréciation des goodwill (2 054 K€).

### 14- CHARGES FINANCIÈRES

Le détail des charges financières est donné ci-dessous :

Charges d'intérêts	30/09/07	30/09/06
Retraitement crédit-baux	11	171
Autres charges financières	4 051	2 030
Contrats à terme	81	112
<b>Total</b>	<b>4 143</b>	<b>2 313</b>

Le crédit-bail immobilier concernant le site logistique de Miramas a été cédé le 28 mars 2007. Par ailleurs, pour un total de loyer de crédit bail de 229 K€ pour le semestre (01-10-06 au 28-03-07), la SCI n'a effectivement supporté que 77 K€ de loyers. Le solde lui a été remboursé par l'acquéreur du crédit-bail.

Deux autres crédits-bails mobiliers ont fait l'objet de levées d'option.

La hausse des « Autres charges financières » s'explique par :

- le coût de l'emprunt finançant l'acquisition de Karibu pour 460 K€ (318 K€ au 30-09-2006),
- le coût du prêt relais D&P pour 1 376 K€
- les frais de l'affacturage utilisé sur le périmètre France sur tout l'exercice 2007 (4 mois en 2006)
- et le renchérissement des taux d'intérêt de base (voir structure des taux au point 10 – dettes financières).

### 15- IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôts de la période se décompose comme suit :

IMPOTS	30/09/07	30/09/06
Impôts	-621	-868
Impôts différés	-1 218	1 581
<b>Total</b>	<b>-1 839</b>	<b>713</b>
		en milliers d'euros
<b>Preuve d'impôt 30 septembre 2007</b>		
Résultat consolidé avant IS		-19 217
Dépréciation Goodwill		-2 053
Solde		-17 164
Charge théorique d'impôt à 33,33%		-5 721
Charge réelle d'impôt		1 839
<b>Ecart à expliquer</b>		<b>-7 560</b>
<b>Explications</b>		
Incidence des déficits non activés		-5 959
Incidence de l'annulation des activations antérieures		-2 509
Incidence de l'annulation des autres IDA		-181
Incidence de l'annulation des IDP		1 143
Incidence différence de taux UBBINK BV		-14
Incidence différence de taux Karibu		-18
Autres (dont IFA France)		-22
<b>Total</b>		<b>-7 560</b>

Conformément aux normes du Groupe (voir note 1 : principes comptables / Impôts différés), l'ensemble des impôts différés actifs et passifs, autres que ceux concernant l'harmonisation et le retraitement des comptes, a été soldé.

## 16- PERSONNEL ET AVANTAGES SOCIAUX

### *Effectifs*

La répartition des effectifs évolue comme suit :

Exercice	Cadres	Non cadres	<b>Total</b>	Pers MAD
sept-07	51	325	<b>376</b>	49
sept-06	60	357	<b>417</b>	55

Le Groupe Nortène a réduit ses effectifs en France et en Angleterre. Conséquemment, les charges de personnel ont diminué de 1,8 million d'€ entre 2006 et 2007.

### *Avantages sociaux et provisions retraites*

Le détail des avantages sociaux et des provisions de retraites afférentes est le suivant :

Eléments	(en milliers d'euros)		
	01/10/2006	Variation	30/09/2007
Engagement de retraite	4 117	285	4 402
Juste valeur des actifs	-2 788	-198	-2 986
Passif inscrit au bilan	1 329	87	1 416
<b>Coût périodique net en résultat</b>			
Coût des services rendus sur l'exercice		199	
Primes payées		-171	
Coût financier		118	
Rendement attendu des actifs		-52	
Autres et coût des services passés		-7	
Montant en charges de personnel		87	
<b>Hypothèses actuarielles</b>			
	Moyenne		
Taux d'actualisation retenus	4%		
Taux d'augmentation des salaires	3%		
Taux de rendement des actifs *	4%		

\* France non concernée

### ***Stock-options et paiements fondés en actions***

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 mars 2006 a autorisé le Directoire à consentir des options de souscription d'actions dans une limite de 6 % du nombre d'actions composant le capital social.

Le Directoire à attribuer l'ensemble de ces options (53 628) à Monsieur Jean-Luc Heymans.

Le bénéficiaire pourra lever ses options au plus tôt 2 ans et au plus tard 5 ans à compter de la date d'attribution qui est le 13.04.2006. Les options donneraient droit à souscrire à 53 628 actions.

Conformément aux dispositions légales, le prix d'exercice de ces options est fixé à 28,79 €, soit la moyenne des cours cotés de l'action NORTENE aux vingt séances de Bourse précédant la date d'attribution des options.

Compte tenu de l'évolution des cours de l'action lors des deux dernières clôtures, il a été considéré que les options attribuées n'ont pas de valeur intrinsèque et aucune provision ni charge n'a été comptabilisée en vertu de la norme IFRS 2.

## **17- ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS**

### ***Actifs éventuels***

La norme IAS 37.31 recommande de ne pas comptabiliser les actifs éventuels. L'IAS 37.89 recommande, pour sa part, de donner toutes les indications utiles, dans l'annexe des états financiers.

Au 30 septembre 2007, il existe en substance trois actifs éventuels. Ces actifs n'ont pas été reconnus ou sont entièrement provisionnés :

- a- La créance sur garantie de passif Ubbink Garden BV :  
Elle porte sur la somme de 442 K€. Nortène a toujours des difficultés pour la recouvrer. Plusieurs actions judiciaires ou pénales restent ouvertes dans cet objectif. La probabilité d'encaisser cette créance est difficilement prévisible à ce jour.

- b- La créance sur cession de Nortène Technologies :  
Elle porte sur la somme de 354 K€. La situation est comparable à celle évoquée ci-dessus. Le débiteur a engagé de façon dilatoire un contentieux pour ne pas régler cette somme, malgré les preuves données par Nortène en justice relatives à l'existence de cette créance. La créance est provisionnée à 100 %.
- c- Certaines filiales ont accumulé des déficits reportables importants qui ne sont pas activés. La récupération de ces déficits reste possible si les filiales se redressent, mais cette éventualité n'est pas démontrée.

### *Passifs éventuels*

a- Clause de Earn Out pour l'acquisition de Karibu :

Un accord a été signé devant Notaire le 24 mai 2007 aux termes duquel le prix pour 100 % du capital de Karibu est fixé à 11 M€ complété par un Earn out déterminé selon une formule contractuelle.

Le solde du prix de vente a été réglé le 31 juillet 2007 aux vendeurs (1 872 K€).

L'éventuel Earn out devra être payé avant le 31 mars 2010 selon la formule suivante :

$$\frac{[(\text{EBITDA Réel } 2008-09 - \text{EBITDA } 2008-09 \text{ tel que prévu au BP}) \times 8]}{2}$$

$$- \frac{(\text{Dette Moyenne } 2009 - \text{Dette Moyenne } 2006 \times 1,2)]}{2}$$

2

étant précisé que (i) le complément de prix ne sera pas dû si la formule retenue donne un résultat négatif et (ii) la Dette Moyenne 2006 x 1,2 ne peut dépasser EUR 8,400,000 et (iii) le montant total du complément de prix ne pourra être supérieur à EUR 4,000,000.

b- Litige Plymouth

Nortène Technologies - ancienne filiale de Nortène SA - a été cédée au Groupe Plymouth en 2000. Un contrat d'approvisionnement était adossé à la cession de titres. Il prévoyait :

- d'une part, des quantités minimales de commandes annuelles à Nortène Technologies (pendant 2 ans à compter du 01/10/2000) par les sociétés du Groupe Nortène (équivalentes à celles réalisées au cours de l'exercice précédant la cession).
- d'autre part, des clauses d'exclusivité pour l'approvisionnement de certains articles (pendant 2 ans à compter du 01/10/2000)
- et enfin, des clauses de non-concurrence industrielle (pour 5 ans à compter du 01/10/2000)

Plymouth a introduit des actions judiciaires pour non respect du contrat d'approvisionnement et a demandé en justice une compensation de 3 011 K€ dont 1 499 K€ au titre des «quantités minimales» et 1 512 K€ au titre de la « non-concurrence ».

Le litige concernant les «quantités minimales» a fait l'objet d'une expertise judiciaire. Les pénalités calculées sur les «manques» constatés par l'expert, évaluées conformément à l'article 11 du contrat d'approvisionnement (20 % de la valeur des quantités manquantes), seraient de 191 K€ (provisionnées par Nortène SA dans ces comptes).

Les deux autres points n'ont pas encore été abordés.

c) Litige Forestia (après la clôture du 30-09-2007)

Un contrat de sous-traitance avait été signé par Nortland - filiale de Nortène SA - avec la société Forestia en octobre 2002.

Constatant que sa conclusion avait été réalisée dans des conditions anormales, la nouvelle Direction de Nortland a rompu ce contrat et a engagé des actions judiciaires.

Corrélativement, Forestia a également introduit des actions judiciaires et demande le paiement d'une provision pour indemnité de rupture de contrat de 1 000 K€.

Les parties n'ont pas encore défendu leur position devant la justice.

## 18- PARTIES LIÉES

Nortène SA donne en location-gérance le fonds « Jardin » à Nortène Jardinage. Elle perçoit en contrepartie un loyer correspondant à 2,50 % du chiffre d'affaires HT réalisé par le locataire gérant.

Aucune autre transaction significative n'a été réalisée au cours de l'exercice avec des parties liées.

## 19- LISTE DES FILIALES ET DÉTENTION AU 30-09-2007

Toutes les filiales de Nortène S.A., dont la liste est donnée ci-dessous, ont été consolidées au 30 septembre 2007.

Entreprise	Siège	SIREN	Activité	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
NORTENE S.A.	Levallois Perret	461 500 233	Holding	Société mère	Société mère	I.G.
NORTENE Limited	Sheffield Grande-Bretagne		Négoce d'articles de jardinage	99,25 %	99,25 %	I.G.
NORTENE JARDINAGE	Levallois Perret	401 463 369	Négoce d'articles de jardinage	100 %	100 %	I.G.
OPTIMIS	Levallois Perret	389 382 060	Fabrication et négoce d'articles de jardinage	100 %	100 %	I.G.
NORTENE TUNISIE	Tunis Tunisie		Fabrication par extrusion	92,48 %	92,48 %	I.G.
NORTENE PRO	Levallois Perret	423 767 193	Professionnel Négoce	99 %	99 %	I.G.
NORTLAND	Levallois Perret	432 398 840	produits en bois	95 %	95 %	I.G.
NORTENE FLEURS	Oyonnax	432 608 672	Négoce de Fleurs	100 %	100 %	I.G.
UBBINK GARDEN	Alkmaar Hollande		Négoce d'articles de jardinage	100 %	100 %	I.G.
UBBINK France Détenue à 100% par UBBINK BV	Levallois Perret	434 963 880	Négoce d'articles de jardinage	100 %	100 %	I.G.



SCI BOIS DE LA PIE	Levallois Perret	424 383 610	Gestion d'immeuble	99 %	99 %	I.G.
UBBINK UK Détenue à 100% par UBBINK BV	Sheffield Grande-Bretagne		Négoce d'articles de jardinage	100 %	100 %	IG
APOLLO GARDENING	Sheffield Grande-Bretagne		Négoce d'articles de jardinage	100 %	100 %	IG
TRENT	Lambersart	478 127 541	Négoce d'articles de jardinage	100 %	100 %	IG
KARIBU	Brême		Produits en bois	100 %	100 %	IG
TOUT JARDIN DIRECT	Marseille	483 450 524	Négoce d'articles de Jardinage sur Internet	100 %	100 %	IG

## 20- ENGAGEMENTS

### *Nantissements*

- 1- Les titres NORTLAND et KARIBU détenus par Nortène SA sont nantis au profit du pool bancaire finançant l'acquisition de KARIBU.
- 2- Nantissement du fonds de commerce Nortène (sauf la marque Nortène Jardin) au profit des banques finançant Karibu.
- 3- Les stocks de NORTENE JARDINAGE et NORTLAND sont nantis à hauteur de 6 millions d '€ au profit du pool bancaire France finançant le court terme du périmètre « France ».
- 4- La marque NORTENE est nantie au profit de HSBC, Crédit Agricole, Banque Populaire du Nord, et la Société Générale en garantie d'un emprunt moyen terme dont la dernière échéance de remboursement est en février 2008.

### *Engagement commerciaux*

Des liens privilégiés avec certains fournisseurs garantissent l'approvisionnement du Groupe.

### *Autres engagements*

Nortène Jardinage, Nortland, Nortène Fleurs, Ubbink Garten GMBH (Allemagne) et Apollo Gardening Ltd (UK) ont mis en place des financements par affacturage. Au 30 septembre 2007, l'engagement net :

- de Eurofactor sur l'ensemble des sociétés françaises était de 5 812 K€,
- de ING (Allemagne) était de 1 332 K€,
- et de Venture (UK) était de 206 K€ (taux EUR/GBP= 0,6968).

Les engagements peuvent être synthétisés ainsi :

(en milliers  
d'euros)

Engagements	30/09/2007	30/09/2006
<b>Cautions de contre-garanties sur marchés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Nantissement, hypothèques et sûretés réelles (1)</b>	<b>9 500</b>	<b>9 509</b>
Titres Ubbink BV	0	0
Nantissement des Titres Nortène Jardinage	0	0
Nantissement des Titres Karibu (2)	9 425	9 434
Nantissement des Titres Nortland	75	75
Nantissement des Titres Nortène Fleurs	0	0
Nantissement des Titres Nortène Pro	0	0
Nantissement Fonds de commerce Nortène (3)		
Nantissement de la Marque Nortène (4)		
Hypothèque bâtiment de Lille	0	0
<b>Avals, cautions et garanties données</b>	<b>5 727</b>	<b>0</b>
Caution loyer Logiland (bail 8ans)	5 727	0
<b>Autres engagement donnés</b>	<b>13 350</b>	<b>15 472</b>
Dailly créances clients	0	0
Gage du stock (Nortène Jardinage + Nortland)	6 000	6 000
Engagement net du factor	7 350	9 472
<b>Total</b>	<b>28 577</b>	<b>24 981</b>

(1) Il s'agit des valeurs comptables

(2) Diminué de la dépréciation du goodwill en 2007 (1980 K€)

(3) Actif non valorisé en comptabilité. La garantie existait également au 30/09/2006

(4) Actif non valorisé en comptabilité. La garantie n'existait pas au 30/09/2006

## 21- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

### *Cession des titres Nortène Fleurs*

Par acte en date du 14 décembre 2007, Nortène Fleurs - filiale non stratégique du Groupe - a été cédée au Groupe Lanotre.

### *Cession des titres Apollo Gardening Ltd*

Les titres de Apollo Gardening Ltd ont été cédés à Ubbink Garden BV (filiale à 100 % de Nortène SA) le 1er octobre 2007.

L'objectif est de fusionner à terme la société Apollo Gardening Ltd avec une autre filiale anglaise de Ubbink Garden BV, la société Ubbink Ltd.

### *Promesse de cession du bâtiment de Lille*

Nortène SA possède un bâtiment situé à Lille qu'elle donne en location à un tiers. Une promesse de vente du bâtiment a été signée devant Notaire le 21 janvier 2008 pour un prix de 3,1 millions d'€.

## 22 – LISTE DES PRINCIPAUX BAUX

Les principaux baux dans lesquels le Groupe est impliqué ont tous une nature immobilière.

SOCIETE	PAYS	OBJET CONTRAT	DATE	DATE	LOYER HT ANNUEL K€	RENOUVELLEMENT
			DEBUT	FIN		
Nortène SA	France	Bureaux	01/12/07	30/11/16	274 Bail 5 ans ferme	
		Bureaux	14/12/05	13/12/07	173 Optionnel	
		Bureaux (*)	01/02/99	31/01/08	179 Optionnel	

Nortène Fleurs	France	Bureaux § entrepôt	01/01/00	31/12/08	175 Optionnel
		Entrepôt	01/07/04	30/06/13	62 Optionnel
		Bureaux § entrepôt	01/09/06	01/08/12	343 Bail 3-6-9 / 6 ans ferme
		Bureaux § entrepôt	01/09/06	01/08/12	89 Bail 3-6-9 / 6 ans ferme
TJD		Bureaux	01/08/05	31/07/14	16 Optionnel
Ubbink BV	Pays-bas	Entrepôt	05/11/93	31/12/08	226 Optionnel
		Bureaux	18/12/95	31/12/08	193 Optionnel
Ubbink GmbH	Allemagne	Bureaux	01/06/06	31/05/09	40 Optionnel
Ubbink Bel	Belgique	Bureaux	15/10/99	14/10/08	25 Optionnel
Apollo Ltd	UK	Bureaux § entrepôt	01/01/98	31/12/12	272 Optionnel
Nortène Ltd	UK	Bureaux	01/01/83	31/12/08	9 Optionnel
Karibu	Allemagne	Bureaux § entrepôt	01/01/01	31/12/15	508 Optionnel
		Bureaux § entrepôt	01/01/01	31/12/10	115 Optionnel

(1) Bureaux vides de Vélizy.

Nortène Jardinage	France	Entrepôt	02/02/07	01/02/15	781 (?) Caution donnée au profit du titulaire du bail -Logiland- notre prestataire logistique
----------------------	--------	----------	----------	----------	---

(2) Coût refacturé par Logiland à Nortène Jardinage.

Échéances des loyers	-1 an	+1 an - 5ans	+5 ans
30/09/2007	2 919	9 389	4 683
30/09/2006	3 239	9 771	5 673

### 20.1.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés – Exercice clos le 30 septembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société NORTENE SA relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I- **Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Continuité de l'exploitation : sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note préliminaire aux états financiers consolidés donne une information appropriée sur la situation du Groupe au regard de l'incertitude pesant sur la continuité de l'exploitation.
- La société procède systématiquement, à chaque clôture annuelle, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note préliminaire aux états financiers consolidés et dans les notes 1-3 et 2-2 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes citées ci-dessus donnent une information appropriée.
- La note préliminaire aux états financiers consolidés et les notes 1-4 et 2-9 de l'annexe aux états financiers consolidés présentent le traitement qui a été retenu relativement aux contrats de cession et d'externalisation du site de Miramas. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées et des affirmations reçues de la direction, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles s'est fondée l'évaluation des pertes liée à cette opération et à revoir les calculs effectués par la société en vue de la détermination de la provision à constater.
- La note préliminaire aux états financiers consolidés et les notes 1-4 et 2-15 de l'annexe aux états financiers consolidés rappellent les principes appliqués par Nortène S.A. relativement aux impôts différés et explicitent les importantes pertes constatées cette année sur ce poste. Nous avons examiné la correcte application de la règle d'activation et de désactivation, telle que décrite en annexe, ainsi que le respect du principe de permanence des méthodes. Nous avons par ailleurs examiné les prévisions sous-jacentes de résultats futurs établies par la société dans le cadre de l'application de la méthode. Enfin, nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.
- La note préliminaire aux états financiers consolidés et les notes 1-4, 2-5 et 2-6 de l'annexe aux états financiers présentent et expliquent les méthodes appliquées respectivement pour la détermination des provisions pour dépréciation des stocks et pour dépréciation des créances clients. Elles explicitent par ailleurs les importantes variations de ces provisions au cours de l'exercice. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du respect du principe de permanence des méthodes comptables. Nous estimons par ailleurs que les notes citées ci-dessus donnent une information appropriée sur les provisions et leurs variations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III- Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 15 mars 2008

KPMG AUDIT SA

Département de KPMG SA

Didier de Ménonville

Associé

Bernard Lelarge

Associé

## **20.1.4 Comptes consolidés au 30 septembre 2006**

### **20.1.4.1 Comptes consolidés au 30 septembre 2006**

Cette information figure au chapitre 20.1 du Document de référence de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 septembre 2007 sous le n° R. 07-138.

### **20.1.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés – Exercice clos le 30 septembre 2006**

Cette information figure au chapitre 20.2 du Document de référence de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 septembre 2007 sous le n° R. 07-138.

## **20.2 Informations financières pro forma**

La cession de l'Activité Jardinage France, qui a été présentée au paragraphe 3.1 du présent Document de référence, n'implique pas une variation supérieure à 25 % des valeurs brutes du Groupe.

En conséquence, conformément à l'annexe II du règlement européen et aux recommandations CESR 87 à 94, aucune information pro forma n'est à renseigner.

## **20.3 Dividendes – Politique de distribution de dividendes – Montant du dividende par action distribué au titre des 3 derniers exercices**

Dans le passé, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA avait une politique de distribution de dividendes d'environ 1/3 du résultat consolidé. Etant donné la situation financière du Groupe, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA n'a pas distribué de dividendes au cours des 3 derniers exercices.

Pour mémoire, les derniers dividendes versés l'ont été au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2004 (montant de 0,88 € par action, pour un nombre total d'actions rémunérées de 813 800).

Dans l'avenir, la politique de distribution de dividendes sera fonction de la situation financière de la Société.

## **20.4 Procédures judiciaires et arbitrage**

La Société a procédé à une revue des procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage des 12 derniers mois dont elle a connaissance, dont elle est menacée ou qui est en suspens.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage, procédure judiciaire ou gouvernementale ou fait exceptionnel autre que ceux décrits ci-après ayant eu dans un passé récent ou susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société et/ou du Groupe.

### **a) Litige « Nortène Technologies »**

Un litige oppose actuellement la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA à la société PH-France (Groupe Plymouth).

En septembre 2000, la société PH-France a acquis la société Nortène Technologies, filiale de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ayant pour activité l'extrusion pour le jardin (mailles) et pour le bâtiment et les travaux publics.

Parallèlement à la conclusion du contrat de cession, les parties ont conclu un contrat d'approvisionnement prévoyant :

- des quantités minimales de commandes annuelles de produits de la gamme « jardin » à passer par les sociétés du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES pendant une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2000,
- des clauses d'exclusivité réciproques pour l'approvisionnement de certains produits pendant une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2000,
- et enfin des clauses de non-concurrence industrielle d'une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2000.

Des contestations sont apparues de part et d'autres relatives aux conditions de réalisation du contrat d'approvisionnement.

Estimant que son co-contractant n'avait pas respecté ses engagements, la société PH- France a engagé des poursuites judiciaires à l'encontre de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES pour réclamer le paiement, en exécution du contrat d'approvisionnement, d'une somme globale de 3 011 089 euros correspondant :

- à hauteur de 1 499 467 euros : au montant des pénalités pour non-respect des quantités minimales de commandes annuelles ;
- à hauteur de 1 511 622 euros : au montant des pénalités pour non-respect des clauses de non-concurrence.

Parallèlement, la société PH- France n'a pas réglé à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA le solde du prix d'acquisition de Nortène Technologies, soit une somme de 354 K€.

En conséquence, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES détient sur PH- France, depuis septembre 2000, une créance de 354 K€ qui n'a toujours pas été payée à ce jour. Cette somme fait l'objet d'une provision à 100% dans les comptes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

Le différend opposant OUTSIDE LIVING INDUSTRIES à la société PH-France sur les quantités minimales de commandes annuelles a fait l'objet d'une expertise judiciaire. Sur la base des premières estimations de l'expert, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES estime que le montant des pénalités au titre des quantités minimales non commandées, calculées conformément à l'article 11 du contrat d'approvisionnement (soit 20% de la valeur des quantités minimales non commandées), s'élèverait à 191 K€ (montant provisionné dans les comptes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA).

A ce jour, les contestations relatives (i) au montant des pénalités réclamées par la société PH-France à NORTENE pour non-respect des clauses de non-concurrence et (ii) au paiement par la société PH-France à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES du solde du prix d'acquisition de NORTENE TECHNOLOGIES n'ont pas encore été traitées par le Tribunal.

Dans la mesure où le litige n'a pas évolué depuis plusieurs années, la Société considère que le risque correspondant est faible. En conséquence, le litige sera soldé dans les comptes qui seront arrêtés au 30 septembre 2009 et la provision correspondante de 191 K€ sera reprise dans lesdits états financiers.

#### b) Procédure d'arbitrage « UBBINK GARDEN BV »

Le contrat d'acquisition de UBBINK GARDEN BV daté du 27 septembre 2000 prévoyait une garantie de passif au profit de l'acquéreur, NORTENE JARDIN pour un montant de 442 102 €.

Un audit avait conclu à l'existence d'un passif s'élevant au moins à cette somme.

L'affaire a été portée devant un tribunal arbitral par NORTENE JARDIN en 2001. Le tribunal a rendu un verdict favorable à NORTENE JARDIN le 09-07-2003 pour la somme de 442 102 €.

Cette somme était inscrite en « Autres créances » dans les comptes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

Le vendeur ayant organisé son insolvabilité, la créance de 442 K€ n'a pu être recouvrée par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

Comme le permet désormais la norme IFRS 1.B2g ii, le solde non encaissé de la garantie de passif a été rétrospectivement reclassé du poste « Autres créances » vers le poste « Ecart d'acquisition » pour un montant de 442 K€. Le reclassement a été effectué lors de l'établissement du bilan d'ouverture IFRS au 1<sup>er</sup> octobre 2004.

Ainsi, le montant total de l'écart d'acquisition de la société UBBINK GARDEN BV s'élève à 1 540 K€ (soit 1 098 K€ + 442 K€).

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a recouvré, au cours de l'exercice 2009, un montant de 110 K€ sur cette créance de 442 K€.

Des actions juridiques sont en cours pour le recouvrement du solde.

#### c) Procédure de sanctions de l'AMF

Par lettre recommandée A/R en date du 18 février 2008, Monsieur le Président de l'Autorité des Marchés Financiers notifiait à la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA des faits susceptibles de donner lieu à son encontre à une sanction sur le fondement des articles L. 621-14 et L. 621-15 du Code Monétaire et Financier.

Aux termes de cette notification de griefs, il était reproché à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA d'avoir communiqué au marché une information inexacte et trompeuse :

- (i) en publiant le 21 juillet 2006 une prévision de chiffre d'affaires consolidé au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2006 qu'elle savait erronée ;
- (ii) en publiant le 13 septembre 2006 une prévision de résultat net de l'exercice clos le 30 septembre 2006 qu'elle savait erronée.

Aux termes d'un mémoire en réponse adressé à l'AMF le 19 mars 2008, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a contesté l'imputabilité des manquements qui lui ont été reprochés et invoqué l'iniquité de la sanction encourue.

Par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 19 janvier 2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a obtenu communication du rapport établi par Monsieur Pierre LASSERRE, rapporteur désigné par le Président de la Commission des sanctions de l'AMF le 24 avril 2008 en application de l'article R. 621-39-I du Code monétaire et financier.

Après examen de ce rapport, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a informé la Commission des sanctions de l'AMF qu'elle n'entendait pas contester la réalité des manquements à l'obligation d'information relevés, savoir le caractère inexact des informations communiquées au public par Monsieur Philippe WALLON relativement à son chiffre d'affaires et son résultat prévisionnels pour l'exercice clos le 30 septembre 2006 par communiqués des 21 juillet et 13 septembre 2006.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a néanmoins précisé qu'elle considérait que ces manquements (i) ne lui étaient imputables ni en droit ni en fait, (ii) qu'en tout état de cause, ils n'avaient pas été commis par elle « sciemment ».

Enfin, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a contesté les sanctions que le Rapporteur proposait à la Commission de retenir à son encontre.

Aux termes des décisions de la Commissions des sanctions de l'AMF en date du 5 mars 2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a été condamnée à une sanction pécuniaire de 15.000 euros.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA n'a pas interjeté appel de cette décision.

d) Procédure diligentée à l'initiative de Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI SAS à l'encontre de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, Messieurs Bernard ROQUES et Jérémie SURCHAMP

Par exploit d'huissier en date du 5 octobre 2009, Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI SAS (les « Demandeurs »), estimant avoir été indûment privés d'une partie substantielle de leurs droits de vote lors de l'assemblée générale mixte de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA du 15 mai 2009 (v. paragraphe 18.3 du présent Document de référence) ont assigné devant le Tribunal de Commerce de Paris OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, Messieurs Bernard ROQUES et Jérémie SURCHAMP aux fins notamment de :

« (...) - Dire et juger que la décision du Bureau de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 est nulle ou, pour le moins infondée ;

- Prononcer, en tout état de cause, la nullité des délibérations de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 ; (...)

- Condamner la société Outside Living Industries, ainsi que Messieurs ROQUES et SURCHAMP, solidairement, à verser à Monsieur VITOU la somme de 10.000 € au titre de l'article 1382 du Code civil ;

- Condamner la société Outside Living Industries, à verser aux demandeurs [de] la somme de 10.000 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile ; (...) ».

A la date des présentes, l'instance est pendante devant le Tribunal de Commerce de Paris et la date de jugement n'est pas encore connue à ce jour.

## **20.5 Changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES**

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis le 31 mars 2009, date des derniers états financiers publiés, autre que celui (ceux) mentionné(s) ci-après :

### ➤ Cession des filiales anglaises

Il est renvoyé sur ce point aux développements figurant au paragraphe 5.1.6 du présent Document de référence.

### ➤ Procédure de conciliation

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a conclu avec son pool de banques un protocole de conciliation le 16 avril 2009 relatif à la dette « haut de bilan » et gelant les échéances des emprunts bancaires jusqu'au 31 janvier 2010.



Depuis cette date, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA mène actuellement de nouvelles discussions avec le Conciliateur, D&P PME IV, EFFI INVEST I et ses Banques « haut de bilan » afin de prolonger d'un an la période de gel des échéances de l'emprunt de conversion du CT et des emprunts d'acquisition de KARIBU, soit jusqu'au 31 janvier 2011.

Il est renvoyé sur ce point aux développements figurant au paragraphe 4.1.2.3 a) et b) du présent Document de référence.

➤ Continuité d'exploitation

Il est renvoyé sur ce point au paragraphe 4.2 du présent Document de référence.

➤ Recapitalisation de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA

Il est renvoyé sur ce point au paragraphe 12.2 du présent Document de référence.

➤ Acquisition KARIBU / clause d'« Earn out »

Aux termes de l'accord d'acquisition de KARIBU en date du 24 mai 2007, il avait été initialement convenu entre la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les cédants :

- de fixer à 11 M€ la partie fixe du prix d'acquisition de la totalité des titres composant le capital de KARIBU ;
- de stipuler un « *earn out* » plafonné à un montant maximum de 4 M€, payable le cas échéant le 31 mars 2010 au plus tard et calculé selon la formule suivante :

$$[(\text{EBITDA réel moyen EX2008}^1 \text{ et EX2009}^1 - \text{EBITDA moyen BP2008}^2 \text{ et BP2009}^2 \text{ tel que prévu au BP}^3) \times 8$$

—  
(Dette Moyenne 2009 – Dette Moyenne 2006 x 1,2)]

2

*Nota :*

(1) Exercice 2008 et Exercice 2009

(2) Business plan 2008 et Business plan 2009

(3) Business plan

Au cours du dernier trimestre 2009, la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU se sont rapprochés et ont signé un avenant pour ramener à 800 K€ le montant global, forfaitaire et définitif de l'earn out dû au titre de cette acquisition.

Le règlement de cette somme, qui est intervenu en novembre 2009, a mis fin à une discussion entre la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU sur les modalités de calcul de l'assiette de l'earn out et permet ainsi à la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA d'être titulaire de 100% du capital de KARIBU sans contestation.

## 20.6 Informations financières intermédiaires et autres

### 20.6.1 Information financière trimestrielle au 30 juin 2009

(Communiqué diffusé le 10 novembre 2009)

#### I- Chiffre d'affaires

Les filiales du Groupe OLIN étaient, jusqu'à récemment, spécialisées dans la commercialisation d'une gamme spécifique d'articles de jardin :

- Karibu : articles en bois (abris de jardin, saunas...)
- Nortland : articles en bois (aménagement de terrasses, piscines hors sol...)
- Ubbink : articles « eau » (bassins, pompes...) et articles « jardin utilitaire ».

Dans la nouvelle organisation du Groupe (après réduction du nombre de filiales opérationnelles), les filiales ont désormais vocation à commercialiser, sans distinction, l'ensemble des produits du Groupe.

Ainsi, l'information sectorielle secondaire (présentée par secteur d'activité : holding, bois, eau et jardin), qui était jusqu'à présent fournie par le Groupe, est abandonnée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, date à laquelle les informations isolées par activité ne sont plus disponibles.

Conformément à IFRS 8, le Groupe produit une information sectorielle par zone géographique en fonction de l'implantation de ses filiales.

Il est par ailleurs rappelé que, depuis l'exercice 2007-2008, le Groupe OLIN poursuit une restructuration interne importante qui l'a amené à céder ou cesser certaines de ses activités non stratégiques et/ou fortement déficitaires.

Au 30 juin 2009 (neuf mois d'activité), le chiffre d'affaires net hors groupe des activités poursuivies se présente comme suit (comparé au 30 juin 2008), étant précisé que les données au 30/06/2009 et celles retraitées au 30/06/2008 sont comparables en terme de périmètre :

<b>Chiffres d'affaires des activités poursuivies au 30/06/09</b>	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Benelux</b>	<b>Total</b>
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	676	6 561	1 194	8 431
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)	3 801	9 615	5 315	18 731
Troisième trimestre (avril, mai, juin)	4 200	13 940	7 657	25 797
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)				
<b>TOTAL</b>	<b>8 677</b>	<b>30 116</b>	<b>14 166</b>	<b>52 959</b>

<b>Chiffres d'affaires des activités poursuivies au 30/06/08</b>	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Benelux</b>	<b>Total</b>
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	919	5 586	1 360	7 865
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)	4 952	9 311	6 076	20 339
Troisième trimestre (avril, mai, juin)	3 791	15 798	7 461	27 050
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)				
<b>TOTAL</b>	<b>9 662</b>	<b>30 695</b>	<b>14 897</b>	<b>55 254</b>

#### **NOTA**

Les données au 30/06/2008 ci-dessus présentées ont été retraitées par rapport à celles qui ont été diffusées antérieurement par la Société le 26 septembre 2008 (BALO, Bulletin n° 117) afin de tenir compte du changement de périmètre du groupe lié aux restructurations réalisées.

Le chiffre d'affaires publié était alors de 59.879 K€ au 30/06/2008. Le différentiel par rapport au total ci-dessus de 55.254 K€, soit 4.625 K€ correspond au chiffres d'affaires des filiales anglaises cédées le 4 avril 2009.

<b>Evolution période N % N-1 et par pays</b>	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Benelux</b>	<b>Total</b>
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	- 26,44%	+ 17,45%	- 12,21%	+ 7,20%
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)	- 23,24%	+ 3,26%	- 12,52%	- 7,91%
Troisième trimestre (avril, mai, juin)	+ 10,79%	- 11,76%	+ 2,63%	- 4,63%
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)				
<b>TOTAL</b>	<b>- 10,19%</b>	<b>- 1,89%</b>	<b>- 4,91%</b>	<b>- 4,15%</b>

#### ▪ France :

Les chiffres 2008 intègrent des loyers d'un montant de 324 K€ perçus par OLIN SA au titre de la location d'un immeuble qui a ensuite été cédé. OLIN SA ne perçoit plus de loyer sur cet immeuble depuis septembre 2008.

Le périmètre « France » a subi au cours des 6 premiers mois de l'exercice un recul de son chiffre d'affaires dû essentiellement à un démarrage tardif de la saison notamment sur les familles de produits « piscine » et « aménagement (1) ». Une reprise s'est opérée à partir du troisième trimestre.

(1) Produits « aménagement » = terrasses, occultation en bois ...

#### ▪ Allemagne :

Le périmètre « Allemagne » réalise une bonne performance au cours des 9 premiers mois de l'exercice. La famille de produits « Eau (2) » enregistre cependant un recul de son chiffre d'affaires lié à la perte d'un référencement. Cette diminution a néanmoins été compensée par les bonnes performances des produits « Sauna » pour laquelle les ventes continuent d'afficher une croissance à deux chiffres.

(2) Produits « Eau » = bassins, jets d'eau, pompes...

#### ▪ Benelux :

Le périmètre « BeNeLux » enregistre sur ces marchés nationaux un chiffre d'affaires stable sur les 9 premiers mois de l'exercice comparé à l'exercice précédent. Par contre, le « grand export (3) », basé au niveau de Ubbink Garden BV, est en baisse à la suite de la chute des exportations vers les pays de l'Est et la zone ibérique.

(3) Grand export = vente à l'export par l'entité Ubbink Garden BV vers les pays autres que l'Allemagne, la France, l'Angleterre et la Belgique

#### ▪ Conclusion :

Le chiffre d'affaires net du groupe OLIN SA, à fin juin 2009 (9 mois d'activité), est en recul de - 4,15% comparé à celui constaté à fin juin 2008 (même période de l'exercice précédent).

Il s'agit une bonne performance pour le Groupe compte tenu de la conjoncture économique actuelle. Néanmoins, face à une situation économique toujours incertaine, le Groupe OLIN poursuit sa restructuration et ses efforts de réduction des coûts et de consolidation des positions stratégiques adoptées en 2007-2008.

## II- Description générale des conditions d'exercice de l'activité

En 2009, le marché du jardinage subit de plein fouet les effets d'une crise économique majeure qui n'incite pas les consommateurs à acheter des produits de confort.

Cette tendance succède à une année 2008 durant laquelle le marché du jardinage avait déjà connu une évolution moyenne négative de -2.1% comparé à 2007.

Parallèlement, la grande distribution intensifie sa politique de développement de marques propres, affaiblissant ainsi progressivement l'attachement du consommateur final aux marques phares du secteur d'activité concerné.

Face à ces incertitudes, le Groupe OLIN mène une politique de réduction des stocks afin de :

- limiter les risques sur les stocks,
- alléger ses besoins de financement,
- réduire ses surfaces de stockage,
- et augmenter sa flexibilité face aux évolutions de la demande de la clientèle.

C'est ainsi que le niveau de stocks au 30 juin 2009 a baissé de plus de 30% (en valeur) comparé à la situation au 30 juin de l'exercice précédent.

### **III- Opérations et évènements importants du trimestre écoulé**

#### **3.1- Cessions et réorganisations**

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2008-2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES s'est engagée à céder aux Managers des filiales anglaises du Groupe, savoir les sociétés Nortene Ltd, Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd, la totalité de sa participation dans le capital desdites filiales.

Un accord de cession, sous conditions suspensives, a été signé le 4 avril 2009.

Les dernières conditions suspensives ayant été levées le 27 avril 2009, les cessions de participation sont devenues effectives à cette date.

Aux termes de cet accord, le Groupe OLIN a accepté d'abandonner les créances en compte courant qu'il détenait sur les filiales anglaises cédées et les sociétés Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd se sont engagées à régler au Groupe OLIN, au plus tard le 31 décembre 2009, les achats réalisés auprès de Ubbink Garden BV depuis le 1er octobre 2008.

Enfin, sous réserve des résultats réalisés par les filiales cédées au titre de l'exercice social en cours, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES pourrait recevoir un complément de prix plafonné.

La cession de ces participations ayant été effectuée au profit des Managers des filiales cédées, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES n'a consenti aux cessionnaires aucune garantie de passif.

Le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES a par ailleurs conclu avec Apollo Gardening Ltd, pour le territoire « UK et Irlande » :

- un contrat de licence portant sur la marque « Ubbink » (marque du groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES) en vue de la commercialisation des articles de la gamme « garden sundries » ;
- des contrats de distributions des produits « Bois » de la société Karibu Holztechnik GmbH et « Eau » de la société Ubbink Garden BV, toutes deux sociétés du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.

Il est enfin rappelé que les filiales cédées ont réalisé, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008, un chiffre d'affaires net global hors-groupe de 5.535 K€ et une perte nette de - 319 K€. Les résultats cumulés au bilan (y compris le résultat constaté au 30 septembre 2008) sont de - 3.927 KGBP, soit environ - 4.971 K€ (avec un taux de change EUR/GBP de 0,79).

Au 31 mars 2009, les chiffres d'affaires et résultats des filiales anglaises sont les suivants :

(en milliers d'euros)

Au 31 mars 2009	Apollo Ltd	Ubbink Ltd	Nortene Ltd	Total
Chiffre d'affaires	2 484	0	0	2 484
Résultat	-302	0	-285	-587

La cession des filiales anglaises génèrera une perte de 1,5 million d'euros dans les comptes consolidés du 30 septembre 2009 (effet de la réserve de conversion incluse), compte tenu du prix de vente symbolique de 1 GBP.

Toutefois, elle permet au Groupe OLIN de se défaire de filiales dont l'activité est actuellement déficitaire pour se recentrer, à partir de véritables outils industriels européens, sur la fabrication et la commercialisation de tous les produits permettant l'agencement et l'aménagement des espaces extérieurs sous l'angle de la nature et du bien-être (chalets, abris, piscines, terrasses, spas, saunas, fontaines...)

### **3.2- Changement de dénomination sociale**

Dans le cadre des différents accords conclus avec la société espagnole INTERMAS NETS depuis le 24 mai 2008 à l'occasion de la cession de l'activité Jardinage France, la Société a cédé à INTERMAS NETS la marque « NORTENE » et décidé de développer et promouvoir ses différents métiers sous l'enseigne commerciale « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » (OLIN).

A compter du 15 mai 2009, date de l'assemblée générale ayant décidé le changement de dénomination sociale, la Société est désormais dénommée OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.

### **3.3- Réduction de capital motivée par des pertes**

L'Assemblée Générale extraordinaire du 15 mai 2009 a décidé une réduction de capital d'un montant de 7 553 470,50 euros pour le ramener de 7 813 935 euros à 260 464,50 euros afin d'apurer, à due concurrence, une partie de la perte apparaissant dans les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Cette réduction de capital est réalisée par voie de minoration de 2,90 euros la valeur nominale de chacune des 2 604 645 actions composant actuellement le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 3 euros à 0,10 euro par action.

### **3.4- Délégation de compétence et autorisations financières consenties au Directoire**

Aux termes des 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> résolutions adoptées lors de l'assemblée générale du 15 mai dernier, les actionnaires de la Société ont délégué au Directoire, pour une durée de 26 mois et dans la limite d'un montant nominal maximum de 19,5 M€, la compétence de décider des augmentations de capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

A la date des présentes, des discussions sont actuellement menées entre OLIN SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » pour adapter la structure de l'opération de recapitalisation initialement projetée, qui nécessiterait le visa de l'AMF, afin notamment de tenir compte (i) du montant susceptible d'être incorporé au capital de OLIN SA par D&P PME IV et EFFI INVEST I par voie de compensation avec tout ou partie des créances qu'ils détiennent sur la Société dans la limite d'un montant de 14,3 M€ et (ii) du plafond global de 19,5 M€ prévu par les délégations

de compétence consenties au Directoire par l'assemblée générale du 15 mai 2009 pour augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

### **3.5- Encaissement du solde du prix de cession de l'activité « Jardinage France »**

Le contrat de cession de l'activité « Jardinage France », signé avec la société espagnole Intermas, prévoyait le règlement du solde du prix de la vente pour le 3 juillet 2009.

Les parties ont jugé qu'il était de leur intérêt commun de solder au plus tôt ce dossier et ont avancé au 20 mai 2009 le paiement du solde.

## **IV- Point sur la situation financière de OLIN SA et du Groupe au cours du trimestre écoulé**

### **4.1- Signature d'un accord gelant les échéances en capital des crédits à moyen terme de OLIN SA**

La société OLIN SA (Société mère) est engagée envers son pool bancaire à hauteur de 19,7 M€ (soit 10,03 M€ au titre de l'emprunt d'acquisition de KARIBU et 9,67 M€ au titre du crédit de consolidation).

Le service des principales échéances de ces deux emprunts, auparavant gelé, devait reprendre à compter :

- du 10 janvier 2009 pour l'emprunt d'acquisition de KARIBU,
- et du 21 mars 2009 pour le crédit de conversion du CT (court terme).

Compte tenu du contexte économique, OLIN SA a entamé en novembre 2008 de nouvelles discussions avec les membres de son « pool » bancaire pour renégocier les conditions de la dette de « haut de bilan » et ainsi lui permettre d'achever la restructuration du Groupe dans les meilleures conditions.

Au terme de la négociation, OLIN SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et ses Banques « haut de bilan » ont signé, le 16 avril 2009, un accord :

- 1) gelant, jusqu'au 31 janvier 2010, les échéances en capital de l'emprunt de conversion du CT et des emprunts d'acquisition de Karibu (cf. note 21 – Passifs financiers de l'annexe des comptes consolidés semestriels au 31/03/2009) ;
- 2) et prévoyant des opérations financières de haut de bilan.

Cet accord a été homologué par le Tribunal de Commerce de Paris le 27 mai 2009.

Comme indiqué au paragraphe 3.4 ci-dessus, des discussions sont actuellement menées entre OLIN SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » pour permettre à OLIN SA de faire face à l'échéance du 31 janvier 2010 et réaliser l'augmentation de capital projetée.

### **4.2- Evolution de la situation financière de la Société et du Groupe depuis le 31 mars 2009**

Entre le 31 mars 2009 et le 30 juin 2009, la situation financière de la société et Groupe n'a pas connu d'évolution significative autre que celle présentée au paragraphe 4.1.

#### **♦ Trésorerie au 30 juin 2009**

La situation de trésorerie nette consolidée du Groupe au 30 juin 2009 s'établit à 594 K€, contre 1 033 K€ au 31 mars 2009.

♦ *Conditions d'emprunt et structure de financement du Groupe au 30 juin 2009*

Au 30 juin 2009, les lignes de crédits de campagne des sous-groupes opérationnels, Karibu et Ubbink Garden BV, étaient suffisantes et ces dernières respectaient leurs covenants bancaires.

**20.6.2 Information sur le chiffre d'affaires annuel du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES au 30 septembre 2009**

(Communiqué diffusé le 18 décembre 2009)

Au 30 septembre 2009 (12 mois d'activité), le chiffre d'affaires net consolidé des activités poursuivies se présente comme suit, étant précisé que les données au 30 septembre 2009 et celles retraitées au 30 septembre 2008 sont comparables en terme de périmètre :

**Chiffre d'affaires des activités poursuivies**

(Chiffres non audités)

<b>Chiffres d'affaires des activités poursuivies au 30/09/09</b>	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Benelux</b>	<b>Total</b>
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	676	6 561	1 194	8 431
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)	3 801	9 615	5 315	18 731
Troisième trimestre (avril, mai, juin)	4 200	13 940	7 657	25 797
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)	2 341	10 215	2 728	15 284
<b>TOTAL</b>	<b>11 018</b>	<b>40 331</b>	<b>16 894</b>	<b>68 243</b>

<b>Chiffres d'affaires des activités poursuivies au 30/09/08</b>	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Benelux</b>	<b>Total</b>
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	919	5 586	1 360	7 865
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)	4 952	9 311	6 076	20 339
Troisième trimestre (avril, mai, juin)	3 791	15 798	7 461	27 050
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)	1 640	11 089	2 536	15 265
<b>TOTAL</b>	<b>11 302</b>	<b>41 784</b>	<b>17 433</b>	<b>70 519</b>

<b>Evolution période N % N-1 et par pays</b>	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Benelux</b>	<b>Total</b>
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	-26,44%	17,45%	-12,21%	7,20%
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)	-23,24%	3,26%	-12,52%	-7,91%
Troisième trimestre (avril, mai, juin)	10,79%	-11,76%	2,63%	-4,63%
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)	42,74%	-7,88%	7,57%	0,12%
<b>TOTAL</b>	<b>-2,51%</b>	<b>-3,48%</b>	<b>-3,09%</b>	<b>-3,23%</b>

Les données au 30/09/2008 ci-dessus présentées ont été retraitées par rapport à celles qui ont été diffusées antérieurement par la Société le 06 janvier 2009 afin de tenir compte du changement de périmètre du groupe lié aux restructurations réalisées.

Le chiffre d'affaires publié était alors de 76 025 K€ au 30/09/2008. Le différentiel par rapport au total ci-dessus de 70.519 K€, soit 5.506 K€ correspond aux chiffres d'affaires des filiales anglaises cédées le 4 avril 2009.

▪ **France :**

Les chiffres 2008 intègrent des loyers d'un montant de 412 K€ perçus par la société holding OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA (« OLIN SA ») au titre de la location d'un immeuble qui par la suite été cédé. OLIN SA ne perçoit plus de loyer sur cet immeuble depuis septembre 2008.

Après un premier semestre difficile dû essentiellement à un démarrage tardif de la saison notamment sur les familles de produits « piscine » et « aménagement <sup>(1)</sup> », une reprise s'est opérée à partir du troisième trimestre. Le périmètre « France » termine l'exercice 2008-2009 en retrait de -2,51% comparé au chiffre d'affaires net de l'exercice précédent.

Retraité des loyers perçus en 2008 par OLIN SA, le secteur « France » est en progression de + 1,17%.

▪ **Allemagne :**

La famille de produits « Eau <sup>(2)</sup> » enregistre un recul de son chiffre d'affaires lié à la perte d'un référencement. La famille des abris de jardin est également en recul consécutivement au ralentissement du secteur immobilier. Ces reculs sont en partie compensés par les bonnes performances des produits « Sauna » pour laquelle les ventes ont affiché une croissance à deux chiffres.

▪ **BeNeLux :**

Le périmètre « BeNeLux » enregistre un très faible recul de chiffre d'affaires sur ses marchés nationaux.

Par contre, le « grand export <sup>(3)</sup> », basé au niveau de Ubbink Garden BV, est en baisse à la suite de la chute des exportations vers les pays de l'Est et la zone ibérique.

▪ **Conclusion :**

Le chiffre d'affaires net du groupe OLIN (activités poursuivies), à fin septembre 2009 (12 mois d'activité), est en recul de - 3,23 % comparé à celui constaté à la fin de l'exercice précédent.

Le groupe considère qu'il s'agit là d'une bonne performance compte tenu de la conjoncture économique subie au cours de l'exercice.

---

(1) Produits « aménagement » = terrasses, occultation en bois ...

(2) Produits « Eau » = bassins, jets d'eau, pompes...

(3) Grand export = vente à l'export par l'entité Ubbink Garden BV vers les pays autres que l'Allemagne, la France, l'Angleterre, et la Belgique



## 21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 21.1 Capital social

#### 21.1.1 Montant du capital social

A la date du présent Document de référence, le capital social de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'élève à 260 464,50 euros divisé en 2 604 645 actions de 0,10 euro de valeur nominale, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

Le nombre d'actions composant le capital social est passé de 1 104 645 au 1<sup>er</sup> octobre 2007 à 2 604 645 au 30 septembre 2008 en suite de l'exercice par D&P PME IV et EFFI INVEST I, le 30 juin 2008, de la totalité de leurs BSA dans les conditions décrites aux paragraphes 18.2 et 21.1.5 du présent Document de référence. Les actions nouvelles issues de l'exercice de ces BSA ont été intégralement libérées par compensation avec des créances détenues par D&P PME IV et EFFI-INVEST I sur OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.

#### 21.1.2 Actions d'auto contrôle / Actions auto-détenues

Il n'existe pas d'actions d'auto-contrôle ni d'actions auto-détenues.

#### 21.1.3 Capital potentiel

Le Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, agissant sur autorisation de l'assemblée générale du 30 mars 2006, a consenti à Monsieur Jean-Luc HEYMANS, lors de la réunion du 13 avril 2006, un nombre total de 53.628 options de souscription d'actions donnant le droit de souscrire, jusqu'au 13 avril 2011, un nombre total de 53.628 actions OUTSIDE LIVING INDUSTRIES au prix unitaire de 28,79 euros.

A la date du présent Document de référence, aucune option n'a été levée ou annulée.

Il n'existe par ailleurs aucun autre plan d'option de souscription et/ou d'achat d'actions autre que celui présenté ci-dessus.

#### 21.1.4 Capital autorisé non émis

Le tableau ci-après présente les délégations de compétences et autorisations financières qui ont été consenties au Directoire par l'assemblée générale mixte des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA en date du 15 mai 2009 :

EMISSIONS AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION			
Titres concernés	Source (N° de résolution)	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximum d'augmentation de capital en euros
Augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	AGM 15/05/2009 14 <sup>ème</sup> résolution	26 mois Expiration : 15/07/2011	19 500 000 € (plafond spécifique et plafond maximum global)
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission	AGM 15/05/2009 14 <sup>ème</sup> résolution	26 mois Expiration : 15/07/2011	Dans la limite des sommes inscrites en compte et disponibles

Autorisation à donner au Directoire d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	AGM 15/05/2009 15 <sup>ème</sup> résolution	26 mois Expiration : 15/07/2011	Dans la limite du plafond global de 19 500 000 €
---	--	------------------------------------	--

### 21.1.5 Titres non représentatifs du capital

L'assemblée générale des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'est prononcée à l'unanimité, le 18 septembre 2007, en faveur (i) de l'émission de 1 500 000 OBSA pour un montant global de 15 M€, dont la souscription a été réservée au fonds D&P PME IV à hauteur de 1 000 000 OBSA et à la société EFFI-INVEST I à hauteur de 500 000 OBSA et (ii) d'une action de préférence émise au prix de 100 € dont la souscription a été réservée à D&P PME IV.

Cette double émission a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 7 septembre 2007 sous le N° 07-316.

Le 21 septembre 2007, NORTENE, D&P PME IV et EFFI-INVEST I ont signé un contrat d'émission relatif aux OBSA et le même jour, le Directoire de NORTENE a constaté la réalisation définitive de l'émission des 1 500 000 OBSA et de l'Action I.

Afin de renforcer les fonds propres de NORTENE, D&P PME IV et EFFI-INVEST I ont présenté à l'AMF un projet de recapitalisation de la Société à réaliser notamment par le biais de l'exercice de la totalité des 1 500 000 BSA par compensation avec une partie des créances qu'ils détiennent sur la Société.

Le Collège de l'AMF, lors de sa séance du 20 mai 2008, a accordé à D&P PME IV ainsi qu'à EFFI-INVEST I, agissant de concert, une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur les actions de la Société dans le cadre du projet de recapitalisation ci-dessus présenté. L'avis de dérogation correspondant est disponible sur le site Internet de l'AMF (Décision & Information n°208 C0963 / www.amf-france.org).

C'est dans ces conditions que D&P PME IV et EFFI-INVEST I ont exercé, le 30 juin 2008, la totalité des BSA émis à leur profit en septembre 2007 et que l'Action I détenue par D&P PME IV a été convertie en action ordinaire.

Du fait de l'exercice des BSA, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 4 500 000 € pour être porté à 7 813 935 €, par création de 1.500.000 actions émises au prix unitaire de 7 €, soit avec une prime d'émission totale de 6.000.000 €, étant précisé que les actions ont été intégralement libérées par compensation avec des créances détenues par D&P PME IV et EFFI-INVEST I sur OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.

A la date du présent Document de référence, il n'existe plus de BSA.

Les caractéristiques des obligations (les « Obligations ») qui restent en circulation sont présentées dans le tableau ci-après :

<b>Forme des Obligations</b>	Forme nominative
<b>Durée de l'emprunt</b>	3 ans à compter du 21 septembre 2007, soit jusqu'au 21 septembre 2010
<b>Intérêt annuel</b>	7%
<b>Taux de rendement actuariel brut</b>	7,77% annuel
<b>Amortissement normal des OBSA</b>	En totalité à la date finale d'amortissement, le 21 septembre 2010
<b>Amortissement anticipé des Obligations au gré de la Société</b>	NORTENE a la possibilité d'amortir à tout moment, sans pénalité ni frais, sous réserve d'une notification écrite au représentant de la masse 15 jours calendaires avant la date prévue d'amortissement anticipé, tout ou partie des OBSA en circulation à leur valeur nominale non encore amortie et à hauteur d'un montant minimum de 500 000 € en principal, ou au-delà, pour un montant en principal multiple de 100 000 €

<b>Exigibilité anticipée des Obligations en cas de défaut</b>	<p>Les principaux cas de défaut entraînant une exigibilité des Obligations sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le défaut de paiement à son échéance de toute somme due par la Société au titre du présent Contrat, sauf régularisation dans les cinq (5) jours au plus après la date d'échéance ; ou</li> <li>- L'ouverture d'une procédure de conciliation, de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire au sens des articles L.611-4 et suivants du Code de Commerce, sous réserve toutefois de la décision de l'administrateur judiciaire ou du mandataire liquidateur en vertu des pouvoirs lui étant expressément attribués par la loi, l'état de cessation des paiements déclaré ou non au Tribunal de Commerce, à l'encontre de la Société et/ou de l'une quelconque de ses Filiales ; ou</li> <li>- Le rejet par la Banque de France, de la signature de la Société ou de l'une quelconque de ses Filiales non régularisé dans un délai de 15 jours calendaires ; ou</li> <li>- L'émission de la part des Commissaires aux Comptes de réserves significatives (autres que purement techniques) portant sur des actes ou faits dus à la Société et/ou à ses Filiales susceptibles de dégrader la qualité de la créance des Titulaires d'OBSA au titre des OBSA ou le refus de certification de la part des Commissaires aux Comptes des comptes consolidés et/ou sociaux de la Société et/ou de l'une de ses Filiales ; ou</li> <li>- La réduction, sans l'accord préalable écrit du Représentant de la Masse agissant pour compte commun des Titulaires d'OBSA, du capital social de la Société, ayant pour effet le versement du produit de tout ou partie de ladite réduction de capital à ses actionnaires ; ou</li> <li>- La Société cesse de détenir directement ou indirectement son pourcentage de détention, dans le capital de ses Filiales tel qu'il existe à la date des présentes ; ou</li> <li>- Le changement de l'activité principale de la Société, par référence à son objet social à la date de signature du présent Contrat ; ou</li> <li>- La dissolution avec liquidation de la Société ou de l'une quelconque de ses Filiales, sauf accord préalable écrit du Représentant de la Masse agissant pour compte commun des Titulaires d'OBSA ; ou</li> <li>- La réalisation d'une fusion, d'une scission, d'une transmission universelle de patrimoine ou d'un apport partiel d'actifs concernant la Société ou l'une quelconque de ses Filiales, sans l'accord préalable et écrit du Représentant de la Masse agissant pour compte commun des Titulaires d'OBSA, lesquels ne pourront s'y opposer sans justes motifs, et exception faite de toute opération précitée intervenant entre des Filiales de la Société ; ou</li> <li>- Tout changement de contrôle de la Société, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, autre qu'au profit de D&amp;P PME IV et EFFI INVEST I; ou</li> <li>- Toute émission, par la Société ou l'une quelconque de ses Filiales, de titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou de l'une des Filiales (autres que les actions issues de l'exercice des BSA), ou</li> <li>- Le non respect par la Société de l'une quelconque de ses obligations essentielles comprises dans le contrat d'émission d'OBSA, en particulier de l'un quelconque des engagements figurant à l'article 1.13 dudit contrat figurant en annexe 1 du rapport du Directoire (§ 4.1.20 de la note d'opération), si un tel manquement, s'il est possible d'y remédier, n'est pas pallié dans les 20 jours ouvrés de sa survenance.</li> </ul>
<b>Cotation des Obligations</b>	<p>Les Obligations pourront le cas échéant faire l'objet d'une demande d'admission sur un marché réglementé.</p>

Les Obligations sont plus amplement décrites dans le prospectus visé par l'AMF le 7 septembre 2007 sous le N°07-136.

Il est précisé que, à la date du présent Document de référence, les obligations ne sont pas cotées.

### **21.1.6 Droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagement d'augmentation du capital**

Le protocole de conciliation signé le 16 avril 2009 entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » prévoit l'incorporation au capital par D&P PME IV et EFFI INVEST I des créances qu'ils détiennent sur la Société, et notamment de leurs créances obligataires respectives, pour un montant de 14,3 millions d'euros.

A cet effet, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'est tenue le 15 mai 2009 afin de déléguer sa compétence au Directoire pour décider de la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum de 19,5 millions d'euros, par émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital.

Après différents échanges sur la structure de l'opération, la Société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont décidé de revoir la structure initiale de l'opération de recapitalisation qui avait été annoncée au marché en suite de la signature du protocole de conciliation, dans la mesure où celle-ci ne permettrait pas de façon certaine l'incorporation au capital de la totalité du montant convenu dans le cadre du protocole de conciliation.

La Société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, D&P PME IV et EFFI INVEST I, les Banques « haut de bilan » ont donc entamé en novembre 2009, sous l'égide du Conciliateur, de nouvelles discussions pour formaliser dans un avenant les modifications à apporter à certaines stipulations du protocole de conciliation qui n'ont pu être exécutées dans les termes et conditions initialement prévus.

Dans le cadre de ces nouvelles discussions, D&P PME IV et EFFI INVEST I capitaliseraient un maximum de leurs créances (en ce compris leur créance obligataire respective) tout en acceptant de ne pas solliciter, tant que les Banques « haut de bilan » n'auront pas été intégralement remboursées de leurs créances, le remboursement de la fraction de leurs créances respectives qui n'aurait pu être incorporée au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

En contrepartie de quoi, les Banques « haut de bilan » accepteraient de proroger, jusqu'au 31 janvier 2011 le gel des échéances en capital des différents concours bancaires consentis à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA (ie. emprunt de conversion du court terme et emprunts d'acquisition de KARIBU).

En conséquence, même si D&P PME IV et EFFI INVEST I n'étaient pas en mesure d'incorporer avant le 31 janvier 2011 un maximum de leurs créances au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA (dans la limite de 14,3 M€), les Banques « haut de bilan » n'exigeraient pas le remboursement anticipé de leurs différents concours bancaires avant cette échéance.

Un avenant au protocole de conciliation du 16 avril 2009 a été négocié sur ces différents points et doit encore être formalisé et signé par les parties.

Parallèlement, il est rappelé que le 5 octobre 2009, Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI, estimant avoir été indûment privés d'une partie substantielle de leurs droits de vote lors de l'assemblée générale mixte de la Société du 15 mai 2009 (v. paragraphe 18.3 du présent Document de référence), ont assigné, devant le Tribunal de Commerce de Paris, la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, ainsi que Messieurs Bernard ROQUES et Jérémie SURCHAMP, aux fins notamment de :

« (...) - Dire et juger que la décision du Bureau de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 est nulle ou, pour le moins infondée ;  
- Prononcer, en tout état de cause, la nullité des délibérations de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 ; (...) ».

A la date des présentes, l'instance est pendante devant le Tribunal de Commerce de Paris.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA estime que cette action en justice n'est pas de nature à empêcher l'opération de recapitalisation projetée mais pourrait la retarder de plusieurs mois étant précisé qu'en toute hypothèse, D&P PME IV et EFFI INVEST I disposeront, à compter du 30 juin 2010, de droits de vote double leur permettant d'adopter à nouveau les décisions qui auraient pu être annulées d'ici là.

### 21.1.7 Informations relatives au capital des sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant

### 21.1.8 Tableau d'évolution du capital de la Société

Au 31 août 2009, le capital social de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'élève à 260 464,50 euros, divisé en 2 604 645 actions de 0,10 euro de nominal chacune.

Date	Nature de l'opération	Apports et Augmentations du capital	Prime d'émission et d'apport	Réserve indisponible	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Nominal de l'action	Capital social
05/09/05	Levée d'options de souscriptions d'actions <sup>(1)</sup>	240 000 €	485 600 €	-	813 800	893 800	3 €	2 681 400€
13/04/06	Augmentation de capital par incorporation de réserves <sup>(2)</sup>	89 382 €	-	-	893 800	923 594	3 €	2 770 782 €
28/04/06	Fusion de NORTENE JARDIN SAS <sup>(3)</sup>	543 150 €	428 576 €	-	923 594	1 104 644	3 €	3 313 932 €
21/09/07	Augmentation de capital en numéraire <sup>(4)</sup>	100 €	97 €	-	1 104 644	1 104 645	3 €	3 313 935 €
30/06/08	Exercice de BSA <sup>(5)</sup>	4 500 000 €	6.000.000 €	-	1 104 645	2 604 645	3 €	7 813 935 €
15/05/09	Réduction de capital d'un montant de 7 553 470,50 euros motivée par des pertes et réalisée par voie de minoration de la valeur nominale des actions existantes	-	-	-	2 604 645	2 604 645	0,10€	260 464,50€

<sup>(1)</sup> Exercice par Monsieur Philippe WALLON de 80 000 options de souscription d'actions

<sup>(2)</sup> Attribution gratuite de 29 794 actions de la Société aux actionnaires minoritaires de NORTENE JARDIN

<sup>(3)</sup> Cette opération a fait l'objet d'un Document de Fusion enregistré par l'AMF le 29 mars 2006 sous le numéro E06-027.

<sup>(4)</sup> Souscription par D&P PME IV de l'action de préférence (« Action I ») émise le 18 septembre 2007.

<sup>(5)</sup> Exercice de la totalité de leurs BSA par D&P PME IV et EFFI INVEST I.

### 21.1.9 Evolution de l'actionnariat

Le tableau suivant retrace l'évolution de l'actionnariat de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA du 30 septembre 2007 au 30 septembre 2009 :

Actionnariat	Situation au 30/09/2007			Situation au 30/09/2008 (post exercice des BSA par D&P PME IV et EFFI INVEST I)			Situation au 30/09/2009		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote (1)
Actionnaires dirigeants :									
- DOMOPHI	383 094	34,68%	40,88%	383 094	14,71%	20,60%	383 094	14,71%	5,90%
- Dominique VITOU	191 935	17,38%	18,91%	191 935	7,37%	9,53%	191 935	7,37%	4,62%
- Philippe WALLON	142 751	12,92%	9,41%	142 751	5,48%	4,74%	94 925	3,64%	7,67%
- Joseph GOURLET	57 763	5,23%	7,46%	57 763	2,22%	3,76%	57 763	2,22%	4,67%
<b>Sous –total Act. dirigeants</b>	<b>775 543</b>	<b>70,21%</b>	<b>76,66%</b>	<b>775 543</b>	<b>29,78%</b>	<b>38,63%</b>	<b>727 717</b>	<b>27,94%</b>	<b>22,86%</b>
Action de concert :									
- D&P PME IV	1	0,00%	0,00%	1 000 001	38,39%	33,07%	1 000 001	38,39%	40,38%
- EFFI INVEST I	0	0,00%	0,00%	500 000	19,20%	16,53%	500 000	19,20%	20,19%
<b>Sous –total Act. de concert :</b>	<b>1</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>1 500 001</b>	<b>57,59%</b>	<b>49,60%</b>	<b>1 500 001</b>	<b>57,59%</b>	<b>60,57%</b>
Groupe d'actionnaires partenaires									
Actionnariat salarié	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Auto-détention	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Auto-contrôle	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Public (titres au porteur)	292 099	26,44%	19,17%	292 099	11,21%	9,66%	343 496	13,19%	2,70%
Public (titres au nominatif)	37 002	3,35%	4,17%	37 002	1,42%	2,11%	33 431	1,28%	13,87%
<b>TOTAL</b>	<b>1 104 645</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 604 645</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 604 645</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

(1) Voir paragraphe 18.1 ci-dessus.

### 21.1.10 Place de cotation

Les actions de la Société sont actuellement inscrites sur EURONEXT de NYSE EURONEXT Paris S.A. (compartiment C) sous le code ISIN FR 0006626032, code mnémonique NORT. Aucune demande d'admission n'est en cours sur un autre marché ou auprès d'une autre place financière.

## 21.2 Acte constitutif et statuts

### 21.2.1 Objet social

Lors de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009, les actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ont décidé de compléter l'objet social de la Société en insérant à l'article 2 des statuts un paragraphe spécifique à l'activité de holding exercée par la Société.

A la date du présent Document de référence, la Société a pour objet en France et en tous pays (article 2 des statuts) :

- l'achat, la vente, le courtage, la diffusion en qualité d'agent, la fabrication, l'importation, l'exportation de tous objets et matières premières pour le commerce et l'industrie notamment celle des produits chimiques, d'articles d'entretien et ménagers d'emballages neufs et d'occasion ;
- l'acquisition, la détention, la cession, de toutes valeurs mobilières et de toutes participations directes ou indirectes pour son propre compte, dans le capital de sociétés françaises et étrangères ainsi que toutes prestations de services en matière commerciale, administrative, financière ou autres, au profit et à destination exclusifs des sociétés et entreprises liées à la Société ;
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets concernant ces activités ;
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

### **21.2.2 Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du Directoire et Conseil de Surveillance**

Il est renvoyé sur ce point aux sections 16.1 et 16.2 du présent Document de référence.

### **21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions**

Les actions composant le capital de la Société sont toutes désormais de même catégorie, l'action de préférence (l'« Action I ») ayant été convertie en action ordinaire depuis l'exercice de leurs BSA par D&P PME IV et EFFI INVEST I.

#### **Forme des actions (article 8.2 des statuts)**

Les actions, entièrement libérées, sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

En vue de l'identification des actionnaires détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres, les informations, droits et obligations relatifs aux titulaires des titres et ce, dans les termes et conditions de l'Article L.228- 2 du Code de Commerce.

#### **Cession et transmission des actions (article 8.3 des statuts)**

Les actions sont librement cessibles et négociables : leur cession s'effectue conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Les actions sont inscrites en compte et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prescrites par la réglementation en vigueur.

#### **Droits et obligations attachés aux actions (articles 8.4 des statuts)**

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la Loi, chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, du partage du bénéfice et du boni de liquidation.

Par décision de l'assemblée générale du 6 septembre 1995, un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou de transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres ou en conséquence d'une augmentation ou de réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération sociale, les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis, ne pourront exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement de l'achat ou la vente du nombre de titres nécessaires.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

### **21.2.4 Modification des droits des actionnaires**

Les statuts ne prévoient aucune règle particulière dérogeant au droit commun des sociétés.

### **21.2.5 Assemblées générales (articles 16 à 19 des statuts)**

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la Loi et les règlements en vigueur.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu en France comme à l'étranger, indiqué dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter, quelque soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire, voter par correspondance, ou donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint. Le nombre de mandats dont peut disposer un même actionnaire n'est pas limité.

Les formulaires de vote par correspondance et de pouvoir seront adressés à tous les actionnaires qui en auront fait la demande auprès de la Société ou de toute autre personne expressément mentionnée dans l'avis de convocation. La demande devra être présentée dans les formes et délais requis par la réglementation en vigueur.

Le droit d'assister, de participer et/ou de se faire représenter aux assemblées générales est subordonné à la justification par l'actionnaire de sa qualité d'actionnaire de la Société dans les conditions, délais et selon les formes prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité des actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par les moyens de télécommunication permis par la Loi et ses règlements.

Les assemblées délibèrent dans les conditions fixées par la Loi.

### **21.2.6 Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle**

Il n'existe pas, dans les statuts de la Société, de disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

### **21.2.7 Franchissements de seuils (article 8.3 des statuts)**

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, un nombre d'actions représentant plus de l'un quelconque des seuils légaux visés à l'article L.233-7 du Code de Commerce, est tenue de déclarer tout franchissement de ces seuils dans les délais, conditions et selon les modalités prévus par les articles L.233-7 et suivants du Code de Commerce.

A l'obligation d'information ci-dessus, s'ajoutent les obligations qui pourraient être mises à la charge de la personne venant à franchir l'un de ces seuils au titre des dispositions du Code de Commerce, du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ou des Règles d'Euronext applicables au marché sur lequel les titres émis par la Société sont inscrits à la date de la transaction.

### **21.2.8 Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions**

Les modifications du capital et des droits de vote attachés sont réglées par les dispositions légales, les statuts de la Société ne prévoyant pas de dispositions particulières en la matière.



**22 CONTRATS IMPORTANTS**

Il est renvoyé sur ce point aux différents contrats et opérations décrits aux paragraphes 4.1.2.3 et 5.1.6 du présent Document de référence.

**23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET  
DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS**

Néant.

## 24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Le Document de référence est disponible au siège social de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES (75, avenue Parmentier – 75011 PARIS) ainsi que sur son site internet ([www.outsideliving.com](http://www.outsideliving.com)) et celui de l’Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Pendant la durée de validité du présent Document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés au siège social de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES :

- l’acte constitutif et les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluation et déclarations établies par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document de référence,
- les informations financières historiques de la Société et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document de référence.

**25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

Cette information figure à la note 31 « Liste des filiales et détention au 31 mars 2009 » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés au 31 mars 2009 qui figurent au paragraphe 20.1.1.1 du présent Document de référence.

**Outside**living  
INDUSTRIES